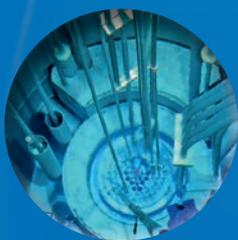


Programme et budget de l'Agence 2014-2015



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

GC(57)/2

La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :

www.iaea.org

Programme et budget de l'Agence 2014-2015



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

GC(57)/2

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Août 2013

Sommaire

	Page
Introduction	iii
Le programme et budget pour 2014-2015 d'un coup d'œil.....	v
PARTIE I APERÇU	
Aperçu	3
Hiérarchisation.....	3
Gains d'efficience	4
Synergies	8
Stratégie à moyen terme.....	10
Indicateurs de performance.....	10
Gestion du risque	11
I.1 Aperçu du programme par programme sectoriel	13
I.2 Aperçu général des aspects financiers.....	23
I.3 Besoins budgétaires par programme et programme sectoriel	29
I.4 Aperçu des programmes sectoriels.....	35
I.5 Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2014-2023 et Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2014-2015	43
I.6 Projets de résolutions pour 2014.....	55
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2014.....	58
B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2014.....	62
C. Le Fonds de roulement en 2014	62
PARTIE II DÉTAILS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014-2015 PAR PROGRAMME SECTORIEL	
II.1 Programme sectoriel 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	65
II.2 Programme sectoriel 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	91
II.3 Programme sectoriel 3. Sûreté et sécurité nucléaires	119
II.4 Programme sectoriel 4. Vérification nucléaire	151
II.5 Programme sectoriel 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration.....	175
II.6 Programme sectoriel 6. Gestion de la coopération technique pour le développement	187
Annexes	
Annexe 1. Liste des abréviations	195
Annexe 2. Organigramme	201

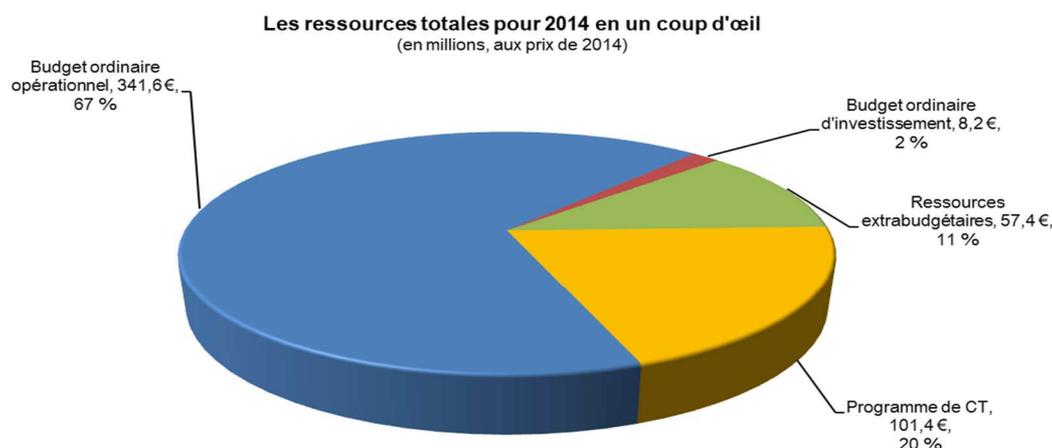
Introduction

La considération primordiale qui a présidé à l'élaboration du projet de programme et budget pour la biennie 2014-2015 a résidé dans la situation financière mondiale. Le Secrétariat a parfaitement conscience des contraintes auxquelles sont confrontés de nombreux États Membres pour le financement des activités de l'Agence. Les besoins des États Membres vont cependant en augmentant. Des ressources ont donc été réallouées aux secteurs qui devront retenir l'attention pendant la prochaine biennie, compte tenu des besoins et des priorités qui se font jour. Lors de l'élaboration du programme et budget pour 2014-2015, on a hiérarchisé strictement les priorités entre les programmes et à l'intérieur de ceux-ci et appliqué des mesures d'efficience. Les projets et les domaines à faible niveau de priorité dans lesquels des gains d'efficience sont possibles ont été recensés, en sorte que seules les activités de l'Agence jugées prioritaires, compte tenu de toutes les efficacités et synergies pertinentes, ont été inscrites au budget. Comme dans le cas de la biennie 2012-2013, le projet présenté concilie les besoins croissants des États Membres en termes d'assistance de l'Agence, leur capacité contributive et la capacité de l'Agence de mettre en œuvre un programme efficace et efficient.

Pour le processus interne d'élaboration du budget, on a adopté une démarche en deux étapes analogue à celle utilisée au cours de la biennie 2012-2013. La première étape a consisté à fixer les plafonds budgétaires à 95 % du budget de 2013 (aux prix de 2013) pour tous les programmes sectoriels aux fins du processus interne. Son but était de déterminer et de mettre en œuvre les gains d'efficience possibles et d'identifier les activités à faible niveau de priorité en vue de les abandonner ou de les réduire. Au cours de la seconde étape du processus, les plafonds budgétaires définitifs ont été fixés pour chaque programme sectoriel afin d'assurer un financement pour les activités nouvelles ou en expansion hautement prioritaires. La stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 fournit une feuille de route pour ces propositions relatives au programme et budget.

La coopération technique, le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire, le renforcement des laboratoires et la lutte contre le cancer constituent les premières priorités de l'Agence au cours de la biennie 2014-2015. Les installations des laboratoires de l'Agence à Seibersdorf seront modernisées dans les années à venir afin de leur permettre de fournir d'excellents services aux États Membres.

Le programme et budget pour 2014-2015 d'un coup d'œil



349,8 millions € budget ordinaire (opérationnel et d'investissement) pour 2014
➤ 0,3 % de croissance réelle par rapport à 2013,
➤ 1,4 % d'ajustement global moyen pour hausse des prix pour 2014.
(budget ordinaire opérationnel annuel de 341,6 millions € (+0,4 %) budget ordinaire d'investissement annuel de 8,2 millions € (-4,1 %)).

Croissance réelle nulle

du budget ordinaire (opérationnel et d'investissement) pour 2015 par rapport à 2014.

2,5 millions € accroissement de l'appui à la coopération technique (CT) dans le budget ordinaire pour 2014.

5,5 millions € budget ordinaire pour le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en 2014.

2,7 millions € budget ordinaire d'investissement annuel pour le renforcement des laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires (NA) à Seibersdorf.

56 % fonds supplémentaires pour le Programme en faveur de la cancérothérapie (PACT) dans le budget ordinaire de 2014 aux prix de 2013.

11 % augmentation en faveur de la sécurité nucléaire dans le budget ordinaire pour 2014 aux prix de 2013.

43,5 nombre de postes d'agents des services généraux en moins depuis l'introduction du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) en 2011.

PARTIE I

APERÇU

Aperçu

1. Malgré le caractère unique du mandat de l'Agence, son budget est soumis depuis des années à la contrainte de la croissance zéro ou proche de zéro. Les défis auxquels sont confrontés les États Membres en raison du contexte économique général ne font qu'aggraver la situation. Les demandes de services adressées à l'Agence augmentent à un rythme supérieur à ce qui, objectivement, peut être financé au moyen du budget ordinaire. En conséquence, l'Agence est de plus en plus tributaire des contributions extrabudgétaires, lesquelles sont imprévisibles, sont souvent assorties de conditions restrictives et doivent être gérées de manière particulière, en sorte qu'elles comportent un certain risque pour le programme. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur général a proposé une légère augmentation pour la biennie à venir.

2. Le projet de programme et budget de l'Agence 2014-2015 (GOV/2013/1) a été présenté au Conseil des gouverneurs le 5 mars 2013 avec une proposition de budget ordinaire opérationnel de 342,9 millions d'euros et de budget ordinaire d'investissement de 8 millions d'euros (avant ajustement de 1,4 % pour hausse des prix) pour 2014. Cela représentait une augmentation en termes réels de 7,4 millions d'euros, soit 2,2 % de plus pour la partie opérationnelle par rapport à 2013, et une diminution de 4,1 % pour la partie investissements du budget ordinaire. L'augmentation totale nette proposée dans le budget ordinaire par rapport à 2013 était de 2,1 %.

3. À la suite de consultations intensives conduites entre les États Membres dans le contexte du groupe de travail officieux à participation non limitée sur le programme et budget et les objectifs du Fonds de coopération technique (FCT) pour 2014-2015, le Conseil des gouverneurs a recommandé de soumettre la proposition révisée décrite dans le présent document à l'approbation de la Conférence générale. Il a recommandé un budget ordinaire opérationnel d'un montant de 337 millions

d'euros et un budget ordinaire d'investissement de 8 millions d'euros (avant ajustement de 1,4 % pour hausse des prix) pour 2014. Cela représente une augmentation de 1,5 million d'euros, soit 0,4 % de plus pour la partie opérationnelle par rapport à 2013, et une diminution de 4,1 % pour la partie investissements du budget ordinaire. L'augmentation totale nette proposée dans le budget ordinaire par rapport à 2013 est de 0,3 %.

4. Une fois apporté aux propositions budgétaires l'ajustement de 1,4 % pour hausse des prix afférent à 2014, le budget ordinaire opérationnel pour 2014 s'établit à 341,6 millions d'euros et le budget ordinaire d'investissement à 8,2 millions d'euros, tel que décrit dans le document GOV/2013/30/Rev.1. Le budget pour 2015 sera modifié en fonction de l'ajustement pour hausse des prix qui sera soumis par le Secrétariat dans la mise à jour du budget pour 2015. Dans le présent document, tous les tableaux sont présentés en euros, sauf indication contraire.

Hierarchisation

5. La situation financière mondiale continuant d'influer sur la capacité des États Membres de financer les activités de l'Agence, le programme et budget pour 2014-2015 a été élaboré suivant un processus interne en deux étapes dans le cadre duquel un effort concerté a été fait pour rationaliser les activités de l'Agence en les hiérarchisant et en déterminant les gains d'efficacité appropriés.

6. Dans cette optique, la première étape du processus budgétaire avait pour objet de déterminer les domaines dans lesquels des gains d'efficacité pouvaient être réalisés ainsi que les activités à faible niveau de priorité grâce à la fois à une hiérarchisation et à des mesures d'efficacité.

7. En outre, le Directeur général a fixé des plafonds pour les voyages, les consultations et les services partagés internes et a inclus le

financement de ces services dans les plafonds pour les programmes sectoriels.

8. Une fois cette étape accomplie, des plafonds budgétaires définitifs ont été fixés au cours de la deuxième étape pour chaque programme sectoriel en vue d'assurer le financement des activités nouvelles ou en expansion hautement prioritaires, compte tenu du nécessaire équilibre entre les programmes sectoriels. Chaque proposition a été examinée sous l'angle de sa conformité au processus et afin d'en évaluer pleinement l'intérêt pour le programme.

PRIORITÉS

9. Le Directeur général a retenu les domaines prioritaires suivants pour la biennie 2014-2015 :

- Coopération technique et Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) — 2,2 millions d'euros pour le PACT dans le budget ordinaire pour 2014 et 21,1 millions d'euros pour le programme de CT.
- Plan d'action sur la sûreté nucléaire (Plan d'action) — 5,5 millions d'euros dans le budget ordinaire pour 2014.
- Sécurité nucléaire — 5 millions d'euros dans le budget ordinaire pour 2014.
- Renforcement des laboratoires à Seibersdorf — 2,7 millions d'euros dans le budget ordinaire d'investissement pour 2014.

10. Conformément à son mandat statutaire, qui est de « hâter et [d']accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde », l'énergie nucléaire restera une priorité de l'Agence au cours du cycle biennal 2014-2015.

11. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure organisationnelle pour la biennie 2014-2015 sont les suivantes :

- Transformation du Bureau de la sécurité nucléaire en une division du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires.
- Transformation du Bureau du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie en une division et transfert de celle-ci du Département des sciences et des applications nucléaires au Département de la coopération technique.
- Transformation de la Division de l'information en un des bureaux relevant du Directeur général.

Gains d'efficacité

12. Lors de l'établissement du budget pour la biennie, on s'est attaché à réaliser des gains d'efficacité. Les projets et les domaines à faible niveau de priorité dans lesquels des gains d'efficacité étaient possibles ont été déterminés et seules les activités jugées prioritaires ont été inscrites au budget.

13. Comme exemples de gains d'efficacité réalisés, on peut citer la rationalisation de la structure des programmes de l'Agence, la réduction des effectifs dans la catégorie des agents des services généraux et la réduction du budget disponible pour les consultations.

14. Pour mener à bien la présente proposition révisée en affectant le moins possible les résultats du programme proposé, tout en préservant l'équilibre et les priorités décrits dans le projet de programme et budget de l'Agence 2014-2015, le Secrétariat poursuivra des initiatives de gains d'efficacité et des mesures d'austérité, l'objectif étant d'atteindre les réductions proposées. Au cours du cycle biennal 2014-2015, des gains d'efficacité additionnels seront recherchés dans les domaines suivants :

Voyages

- Révision des règles et procédures en matière de voyages afin de réduire les frais de voyage globaux.

Consultants

- Rationalisation du recours aux consultants, uniquement lorsque le Secrétariat ne dispose pas de l'expertise requise, pour des services précis limités dans le temps et par le biais d'un processus de recrutement transparent, conformément aux recommandations du Bureau des services de supervision interne.

Austérité en matière de gestion

- Optimisation de l'utilisation des fournitures techniques et des fournitures de bureau.
- Mise en place de conditions d'utilisation rationnelle du papier.
- Poursuite de la rationalisation de la structure du programme.
- Poursuite de la rationalisation de la charge de travail, en tirant parti de l'utilisation d'AIPS.
- Maintien d'une utilisation optimale de la technologie de l'information (TI) et des politiques pertinentes.
- **Partenariat en vue d'une amélioration continue**
- Réexamen des processus afin d'en accroître l'efficacité, tout en maintenant de solides contrôles internes.
- Réexamen des dispositions en vigueur pour les réunions, notamment ce qui concerne leur longueur.
- Réduction du nombre d'étapes et de signatures des processus administratifs.

AIPS

15. Les avantages du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) se matérialiseront pleinement après l'achèvement de toutes les phases du projet, qui devrait intervenir à la fin de la biennalité 2014-2015. Les gains d'efficacité escomptés sont les suivants :

- Amélioration et rationalisation des processus opérationnels de l'Agence.
- Amélioration sensible de la capacité de l'Agence en matière d'établissement de rapports, ce qui accroîtra sa transparence.
- Remplacement d'un grand nombre de systèmes informatiques disparates et obsolètes hérités du passé par un système unifié qui se révélera plus économique en offrant une fonctionnalité conforme aux normes industrielles.

16. On trouvera des précisions sur ces gains d'efficacité dans les paragraphes qui suivent.

17. Dans le cas des services de gestion et d'administration nécessaires à l'exécution des activités des programmes scientifiques et techniques, on continuera à recourir au regroupement des achats de faible valeur, car cela a permis de réduire de 58 % le nombre des commandes à traiter par les services d'achat. En outre, on continuera à faire appel autant que possible aux contrats-cadres pour les achats de base et aux achats contractuels dans la mesure où ils ont permis de réduire encore de 16 % le nombre des commandes à traiter. Ces deux types d'achat sont mis en place avec des vendeurs par MTPS par le biais du processus normal de mise en concurrence et de négociation. Toutefois, lorsque ces accords sont en place, les articles (contrat-cadre) ou les services (achat contractuel) peuvent être achetés par des responsables de l'allocation des fonds de l'Agence au moyen de bons de commande, sans devoir recourir à de nouvelles offres.

18. Dans le domaine de la technologie de l'information, un recours accru aux logiciels

commerciaux standard permettra de mettre à la disposition de plus de clients un nombre accru d'applications avec les mêmes ressources. On fera en outre davantage appel aux services commerciaux d'infrastructure et d'application (« services dématérialisés ») pour accueillir des applications et des sites web publics, ce qui réduira le coût de possession, accroîtra l'efficacité des opérations informatiques et optimisera la disponibilité générale des services informatiques. En ce qui concerne les TIC et la gestion des connaissances, on étudiera les méthodes courantes de calcul des coûts standard pour les services et les investissements en matière de TIC.

19. Pour ce qui est de la gestion et des services financiers, on continuera à mettre l'accent sur le réexamen des processus et l'amélioration de leur efficacité, tout en maintenant de solides contrôles internes. L'introduction à la fois de l'AIPS et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a apporté un changement notable à l'Agence. Ainsi, en 2012, l'Agence a pour la première fois clôturé les comptes pour l'exercice financier 2011 en utilisant l'AIPS et les IPSAS. À ce stade, il est important pour l'Agence de prendre le temps de déterminer si les processus en place sont les plus efficaces et les plus productifs. La méthode DMAIC (définir, mesurer, analyser, innover/améliorer et contrôler) internationalement acceptée sert à examiner et analyser systématiquement les processus financiers, dont ceux qui sont fortement tributaires de l'AIPS. L'AIPS sera utilisé pour réaliser des gains d'efficacité accrus, par exemple en traitant davantage de transactions avec la même dotation en personnel. En outre, la mise au point d'un « tableau de bord » interne dans l'AIPS permettra aux responsables de contrôler la productivité et les taux de mise en œuvre en temps presque réel.

20. On procédera à des analyses et études comparées des statuts et des règlements du personnel des organismes du système des Nations Unies en s'intéressant plus particulièrement aux dispositions relatives à

l'emploi du personnel dans les lieux d'affectation hors siège.

21. On continuera à réaliser des gains d'efficacité dans les commandes de fournitures de bureau. Ces fournitures sont désormais commandées directement en ligne auprès d'un seul fournisseur par les divisions/sections et livrées à l'Agence deux fois par semaine au lieu d'être commandées en grande quantité et entreposées dans les locaux.

22. Le contrat consolidé pour les services de nettoyage au Centre international de Vienne (CIV) et à Seibersdorf a réduit les frais d'exploitation et d'administration. On scanne/numérise des documents en vue de réduire les doubles emplois dus à leur conservation sous formats papier et numérique, selon le principe de la source unique à accès multiples. Il en résultera des gains d'efficacité grâce à une réduction de la circulation/distribution de documents papier au sein du Secrétariat et des transferts de ces documents aux archives.

23. Le recours croissant à la publication électronique et aux solutions numériques a permis de rationaliser la structure des effectifs dans les secteurs des services de publication et de conférence, et notamment de supprimer des postes d'agents des services généraux.

24. Le programme sectoriel 1 s'efforce d'utiliser les ressources de manière optimale, notamment en restructurant les programmes et l'organisation, en réduisant les dépenses de personnel grâce à la suppression de certains postes d'agents des services généraux, en diminuant les voyages et en recourant moins à des consultants.

25. Dans le programme sectoriel 2, on a réduit sensiblement le nombre des projets en regroupant des projets analogues existants afin de rationaliser la structure du programme. La modernisation des laboratoires des applications nucléaires de Seibersdorf constitue une priorité primordiale pour 2014-2015. Les économies réalisées sur les frais de gestion et d'exploitation des laboratoires seront réaffectées à la modernisation de ceux-ci. De

nouveaux gains d'efficience seront réalisés grâce notamment au passage à des programmes de formation virtuels. Cette approche est appliquée dans l'ensemble du programme sectoriel 2 et offre un moyen efficace de toucher un large éventail d'États Membres. Il est également fait appel à la technologie de l'information pour passer des publications papier aux publications électroniques et réduire ainsi les coûts aussi bien pour l'Agence que pour les États Membres.

26. Malgré le nombre accru d'activités du programme sectoriel 3 retenues parmi les priorités du Directeur général, des gains d'efficience ont été réalisés grâce à une forte réduction des ressources du budget ordinaire pour les voyages et pour les contrats de recherche.

27. Dans le programme sectoriel 4, l'évolution de l'application des garanties a abouti à une réduction générale des activités de terrain dans les États ayant conclu un accord de garanties généralisées (AGG) et un protocole additionnel (PA). On y est parvenu en se concentrant davantage sur les activités menées dans des domaines importants pour les garanties. Les économies seront réaffectées aux domaines prioritaires déterminés pour chaque État Membre dans l'application de son accord de garanties.

28. L'accent a été mis sur la rationalisation des procédures opérationnelles afin d'identifier et de mettre en œuvre des gains d'efficience. Les efforts visant à améliorer l'efficience et la productivité du système des garanties seront poursuivis vigoureusement par le Secrétariat grâce à la mise en œuvre continue d'un système de gestion de la qualité.

29. Le recours à l'instrumentation dans les missions de terrain a été réduit dans certains cas, ce qui a entraîné une diminution correspondante des voyages des fonctionnaires et des dépenses d'équipement. De même, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources humaines et de réduire les frais de voyage, les activités de terrain, notamment les missions d'entretien et d'installation dans des

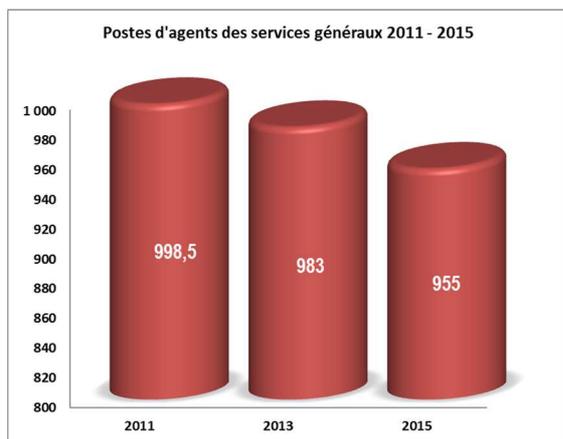
régions géographiques voisines, ont été fusionnées dans la mesure du possible. Parallèlement, un matériel technique nouveau permettra au Laboratoire d'analyse pour les garanties de consacrer moins de ressources à l'entretien et plus à l'analyse.

30. Le Secrétariat adopte progressivement des politiques techniques pour le programme des garanties afin de standardiser le matériel, en passant à des solutions techniques n'exigeant qu'un entretien réduit, en maintenant l'orientation actuelle consistant à utiliser l'instrumentation disponible sur le marché et en réduisant le plus possible la diversité du parc d'équipements.

31. Il a été procédé à une évaluation critique des services et des contrats d'abonnement avec des fournisseurs d'images satellitaires afin de veiller à ce que l'Agence ait accès à des informations essentielles sans encourir de frais inutiles. En outre, la mise en œuvre des dossiers électroniques sur les États devrait réduire la nécessité d'imprimer et de se procurer de la documentation pour procéder aux évaluations de l'efficacité.

32. Dans le cadre du programme sectoriel 6, on s'efforce d'assurer une utilisation optimale du personnel s'occupant expressément de l'exécution du programme de coopération technique (CT), notamment en dispensant une formation sur les éléments pertinents de la mise en œuvre au personnel de CT en vue d'accroître l'efficience.

33. Il est proposé de réduire l'effectif des agents des services généraux de 43,5 postes par rapport à 2011, année où l'AIPS a été mis en place. Le graphique ci-après illustre cette tendance à la baisse.



Synergies

34. L'Agence a conscience de l'importance des synergies internes et interorganisations ainsi que des avantages qui en découlent. Les programmes sectoriels déploieront des efforts concertés pour stimuler les interactions et la coopération au sein de l'Agence et avec les contreparties extérieures. À cet égard, l'Agence continuera à tirer profit des orientations stratégiques, des compétences de base et des enseignements tirés et à éviter les doubles emplois dans les programmes.

Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

35. Le Plan d'action est un exemple de synergie interne concrète au sein de l'Agence qui se poursuivra au cours de la biennie 2014-2015. Des projets liés au Plan d'action ont été inscrits au programme sectoriel 1, Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires, au programme sectoriel 2, Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement, et au programme sectoriel 3, Sûreté et sécurité nucléaires, lesquels fournissent des ressources pour le Plan d'action.

36. Chaque programme sectoriel continuera à travailler avec des contreparties extérieures. Ainsi, le programme sectoriel 1 coopère avec d'autres organismes des Nations Unies sur le changement climatique, le développement durable et les statistiques énergétiques par l'intermédiaire de la Section de la planification

et des études économiques. Avec ses modèles de planification énergétique, l'Agence est le seul organisme des Nations Unies à renforcer les capacités nationales en matière de planification énergétique générale. Elle s'attache, dans le cadre d'ONU-Énergie, à mettre à profit ses compétences en matière de renforcement des capacités, à appliquer ses modèles pour des projets communs et à y incorporer des données sur les énergies renouvelables provenant par exemple du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. ONU-Énergie, qui regroupe 22 organismes et entités des Nations Unies, a été créé par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat pour coordonner les activités de l'ONU dans le domaine de l'énergie. À travers le sous-programme 1.3.2, l'Agence apporte ses connaissances spécialisées concernant les projections énergétiques et les avantages climatiques de l'électronucléaire pour les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et pour les délibérations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et celles de la Commission du développement durable (CDD).

37. Outre qu'il coopère avec des organismes des Nations Unies, le programme sectoriel 1 œuvre avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/AEN) et d'autres organisations internationales sur un certain nombre de questions.

38. Une attention particulière sera accordée aux relations du programme sectoriel 2 avec d'importants partenaires du système des Nations Unies en 2014-2015. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture met à profit les vastes compétences du personnel des deux organisations pour assurer une programmation étendue en faveur des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. En

2014-2015, une des priorités sera de resserrer la collaboration avec les bureaux régionaux et nationaux de la FAO.

39. Les synergies recherchées par le programme sectoriel 3 concernent notamment la coopération entre l'Agence et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le domaine de la radioprotection en médecine à travers l'organisation de manifestations internationales. Dans le cadre de ce programme sectoriel, l'Agence établit des normes de sûreté en se servant des informations communiquées par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR). L'Agence reste en liaison étroite avec l'UNSCEAR, l'OMS et la FAO pour les questions relatives à l'évaluation des expositions du public et des impacts radiologiques sur l'environnement à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

40. Le cas échéant, des activités relatives à la sécurité nucléaire sont menées en coordination avec l'ONU et d'autres organisations et initiatives actives dans ce domaine, conformément aux mandats respectifs des entités concernées. Le Bureau de la sécurité nucléaire organise régulièrement des réunions d'échange d'informations avec ces entités pour examiner les nouvelles améliorations à apporter à l'interaction, à la coopération et à la coordination entre elles. En outre, les organismes compétents sont invités à participer, comme observateurs, à des organes sur la sécurité nucléaire tels que le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire, le Réseau de centres nationaux de soutien en sécurité nucléaire et le Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire. Pour la promotion de l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, il est tenu pleinement compte des responsabilités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) relatives aux aspects de la criminalité dont traitent les conventions internationales.

41. Une coopération étroite existe entre le programme sectoriel 4 et les systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC), qui tiennent une place cruciale dans les garanties internationales et sont indispensables à leur application efficace et efficiente. L'Agence compte sur les programmes d'appui d'États Membres (PAEM) dans l'exécution de son programme de recherche-développement pour la vérification nucléaire afin d'anticiper l'évolution de la technologie et de son application. Ces programmes fournissent de la technologie, des compétences et des ressources.

42. La priorité sera donnée à la participation du programme sectoriel 5 à des organes de coordination de haut niveau comme le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) de manière à tirer avantage des synergies existant avec d'autres organismes des Nations Unies et à rester au fait des meilleures pratiques de gestion les plus récentes à l'échelle du système. Les propositions précises formulées en vue de réaliser de nouveaux gains d'efficacité sont notamment les suivantes : initiatives en matière de gestion financière ; création de services communs de trésorerie à l'échelle du système ; mise en place de bases de données statistiques et de systèmes d'information en matière financière ; et participation au Réseau Finances et budget ainsi qu'à l'Équipe spéciale sur la comptabilité à l'échelle du système, qui traitent tous deux de questions financières communes importantes pour les organismes des Nations Unies.

43. Dans le cas du programme sectoriel 6, la conception, la programmation et l'exécution de nombreux projets de CT sont assurées en interaction étroite avec d'autres organismes et entités des Nations Unies, dont la FAO (par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA), l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF),

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment dans des domaines où l'Agence n'est pas mandatée comme chef de file, tels que la santé, l'alimentation et l'agriculture, l'eau et l'environnement. Grâce à cette coopération, le personnel de l'Agence peut tirer parti des compétences et des informations spécialisées de même que des stratégies et réseaux thématiques des organismes des Nations Unies chefs de file, et coordonner les activités de l'Agence en vue d'éviter les doubles emplois. En outre, grâce à un Programme commun de lutte contre le cancer, les compétences de l'Agence en médecine radiologique pour le diagnostic et le traitement du cancer sont complétées par les compétences de l'OMS en matière de lutte contre cette maladie. Cette approche vise à maximiser l'efficacité et l'efficacité des investissements consacrés par l'Agence et ses États Membres à la médecine radiologique.

Stratégie à moyen terme

44. La stratégie à moyen terme (SMT), qui couvre la période 2012-2017, a été établie dans le cadre d'un processus d'interaction entre le Secrétariat et un groupe de travail à participation non limitée créé à cette fin par le Conseil des gouverneurs. La stratégie à moyen terme pour 2012-2017 fournit des orientations générales et sert de feuille de route pour les activités de l'Agence au cours de cette période en identifiant des priorités au sein des programmes et entre eux sur la base notamment des tendances technologiques, des besoins nouveaux et du contexte politique, économique et social.

45. Elle fixe les six objectifs stratégiques suivants qui doivent être poursuivis de manière coordonnée et mutuellement complémentaire :

- A. Faciliter l'accès à l'électronucléaire.
- B. Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.
- C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires.

D. Fournir une coopération technique efficace.

E. Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence.

F. Assurer une gestion efficace et innovante et une planification stratégique.

46. Le programme et budget pour la biennie 2014-2015 a été établi sur la base des objectifs de la SMT pour 2012-2017. Les programmes sectoriels ont accordé une attention particulière à la couverture des objectifs pertinents de la SMT.

47. Les domaines prioritaires de l'Agence pour 2014-2015 en matière de coopération technique, le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire (Plan d'action), la sécurité nucléaire, le renforcement des laboratoires de Seibersdorf et la lutte contre le cancer sont étroitement liés aux objectifs et sous-objectifs stratégiques de la SMT.

48. Vu l'importance qu'il y a d'ancrer la politique de l'Agence en matière d'égalité entre les sexes dans les activités des programmes, ainsi qu'il a été indiqué dans la SMT pour 2012-2017, une attention particulière a été accordée à cette question lors de l'établissement du budget.

Indicateurs de performance

49. Un projet exécuté à l'échelle de l'Agence en 2011-2012 a permis d'établir, aux fins du programme et budget pour 2014-2015, un registre d'indicateurs de performance améliorés qui se prêtent à un suivi des progrès dans la réalisation des résultats indiqués. Le projet a tiré parti de la phase II de l'AIPS grâce à la fonctionnalité fournie par l'outil de planification de l'AIPS pour l'établissement, à l'échelle de l'Agence, d'un « tableau de bord » comprenant les indicateurs de performance mesurables, leur niveau initial et leurs valeurs cibles. Conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, le Bureau du Directeur général chargé des politiques a publié des lignes directrices sur la performance des programmes dans lesquelles il est dit que

tous les indicateurs de performance doivent être conformes au principe SMART.

SMART :

- *Spécifique* : l'objectif est clair et sans ambiguïté ;
- *Mesurable* : aide à évaluer les progrès réalisés vers une mise en œuvre réussie ;
- *Atteignable* : les objectifs et indicateurs doivent être réalistes et atteignables, c'est-à-dire ni impossibles à atteindre ni inférieurs à la normale ;
- *Pertinent* : conforme aux objectifs généraux plus vastes de l'organisation ; et
- *Assorti de délais* : il est essentiel d'asseoir les indicateurs sur un calendrier précis.

Gestion du risque

50. La gestion du risque est un élément fondamental de la gestion basée sur les résultats (GBR). Elle consiste à déterminer et à atténuer les événements potentiels, tant internes qu'externes, qui pourraient influencer négativement sur la capacité de l'Agence d'exécuter ses produits, d'obtenir ses résultats ou d'atteindre ses objectifs.

51. En 2011, l'Agence a révisé et actualisé sa politique de gestion du risque et a établi des lignes directrices pour sa mise en œuvre. Celles-ci ont été approuvées et incorporées dans le manuel administratif de l'Agence. L'Agence dispose d'un système de gestion du risque mis en place à l'échelle de l'organisation et d'une approche structurée pour assurer une gestion du risque efficace. Elle a établi un registre officiel des risques, actualisé périodiquement, dans lequel les risques évalués sont centralisés. La gestion du risque a en outre été intégrée aux grands processus de l'Agence – planification stratégique, élaboration du programme et budget et planification des travaux – afin que les risques soient déterminés, étudiés et atténués de manière cohérente dans le processus décisionnel. Les politiques, processus et pratiques de gestion du risque à l'Agence sont supervisés par le Bureau du Directeur général chargé des politiques.

I.1 Aperçu du programme par programme sectoriel

Programme sectoriel 1 : Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

52. Le programme sectoriel fournit un appui, des services et des conseils scientifiques et techniques pour l'exploitation fiable et sûre des réacteurs de puissance et de recherche et des installations du cycle du combustible existants ; le développement du recours à l'électronucléaire, en particulier dans les pays n'ayant actuellement que de petits programmes électronucléaires ou n'en ayant aucun ; la mise au point de réacteurs innovants et avancés et de leurs cycles du combustible, y compris le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) ; le renforcement des capacités pour l'analyse et la planification énergétiques ; l'étude objective du rôle de l'énergie d'origine nucléaire dans le développement durable ; et le développement des sciences nucléaires, de la gestion des connaissances, et de l'information et de la communication dans le domaine nucléaire.

53. En 2014-2015, plusieurs des pays qui lancent des programmes électronucléaires auront des réacteurs en construction ou seront en train de préparer les travaux de construction. L'Agence ciblera son assistance sur ces « primo-accédants avancés » et sur les pays étoffant des programmes actuellement modestes, tout en maintenant son appui aux pays qui en sont à des stades antérieurs de préparation.

L'Agence ciblera son assistance sur ces « primo-accédants avancés » tout en maintenant son appui aux pays qui en sont à des stades antérieurs de préparation.

54. Pour les centrales nucléaires en service, on note un intérêt accru, depuis l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, pour les avancées accomplies dans des domaines

comme l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible, la gestion des accidents, le contrôle radiologique et la remédiation.

55. La croissance prévue de l'électronucléaire suscitera un fort intérêt pour de nouvelles activités de prospection, d'extraction et de préparation du minerai d'uranium, y compris dans les pays qui n'ont pas actuellement d'activités nucléaires.

56. Le recours accru aux énergies renouvelables intermittentes, les « réseaux intelligents », la gestion de la demande et les nouvelles politiques énergétiques et environnementales complexifieront la planification énergétique. Pour intégrer ces développements à l'assistance fournie aux États Membres, l'Agence mobilisera les



partenariats évoqués à la section « Synergies ».

57. Les informations et les connaissances nucléaires s'étofferont avec l'expérience, les recherches et l'amélioration des technologies de l'information. L'amélioration de la gestion des connaissances multipliera les bénéfices.

58. L'Agence restera une source fiable d'information sur les données atomiques, moléculaires et nucléaires. Elle contribuera à améliorer l'utilisation des réacteurs de recherche existants et à planifier les réacteurs de recherche nouveaux. Avec l'avancement du

Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), l'Agence fera participer d'autres États Membres à la technologie de la fusion et facilitera les échanges avec les partenaires de l'ITER.

59. Le plan d'action prévoit des activités dans les domaines du comportement du combustible dans des conditions accidentelles graves, de la gestion du combustible gravement endommagé et de la performance des installations d'entreposage de combustible usé dans des conditions accidentelles graves. Dans ce contexte, l'un des objectifs sera d'améliorer la capacité des États Membres de planifier, développer et mettre en œuvre des programmes de gestion du combustible usé sûrs, respectueux de l'environnement et efficaces.

Programme sectoriel 2 : Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

60. Les objectifs généraux du programme sectoriel continuent de contribuer aux utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. En s'appuyant sur un ensemble fondamental d'activités de recherche-développement adaptative et appliquée, le programme sectoriel 2 fournit aux États Membres des conseils reposant sur une base scientifique, des supports de formation théorique et pratique, des normes et des documents de référence, et des documents techniques. Les secteurs dans lesquels la demande d'assistance de ce programme sectoriel augmente sont notamment les maladies non transmissibles, la sécurité alimentaire, la pénurie d'eau et la dégradation de l'environnement.

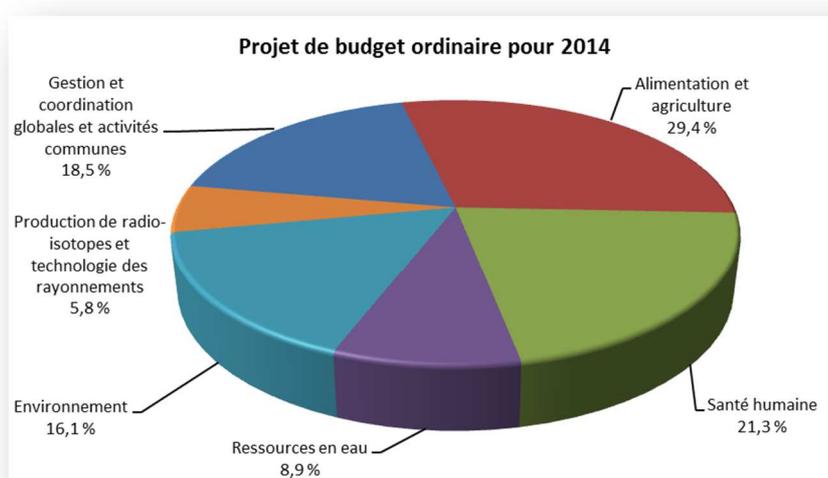
61. Les laboratoires de ce programme sectoriel au Siège, à Monaco et à Seibersdorf restent un important vecteur d'exécution du programme de l'Agence. Il est prioritaire de faire en sorte que les laboratoires puissent répondre aux besoins des États Membres. Des investissements seront réalisés aux laboratoires de Seibersdorf selon un plan comportant plusieurs phases pour veiller à ce qu'ils soient adaptés à l'utilisation prévue et capables de répondre aux besoins des États Membres. L'assurance de la qualité (AQ) est un élément essentiel pour un fonctionnement efficient et sûr des laboratoires. Renforcer l'AQ est prioritaire pour que les laboratoires puissent atteindre et maintenir des niveaux élevés de compétence, démontrer leur savoir-faire et servir de laboratoires de référence pour les États Membres.

62. Les partenariats sont un outil de plus en plus efficace d'exécution du programme sectoriel 2 et on s'efforcera de renforcer et de multiplier ces partenariats. Le système des centres collaborateurs de

l'AIEA restera un mécanisme utile de coopération avec les organismes d'États Membres. Le système sera renforcé sur la base des enseignements tirés. Les relations avec d'importants partenaires des Nations Unies seront aussi au centre de l'attention. La Division mixte FAO/AIEA mettra davantage l'accent sur des relations de travail étroites avec les bureaux régionaux et nationaux de la FAO.

Il est prioritaire de faire en sorte que les laboratoires puissent répondre aux besoins des États Membres. Des investissements seront réalisés aux laboratoires selon un plan comportant plusieurs phases pour veiller à ce qu'ils soient adaptés à l'utilisation prévue et capables de répondre aux besoins des États Membres.

63. La formation théorique et pratique est un autre aspect important de l'appui du programme sectoriel à l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires dans les États Membres. La portée mondiale de l'internet et la possibilité de modifier en permanence les contenus permettent à l'Agence d'adresser des informations actuelles et pertinentes à un public toujours plus large. On compte sur un renforcement de la tendance à la mise au point d'outils et de plateformes de formation en ligne afin d'atteindre une plus large audience et de réaliser des économies.



Programme sectoriel 3 : Sûreté et sécurité nucléaires

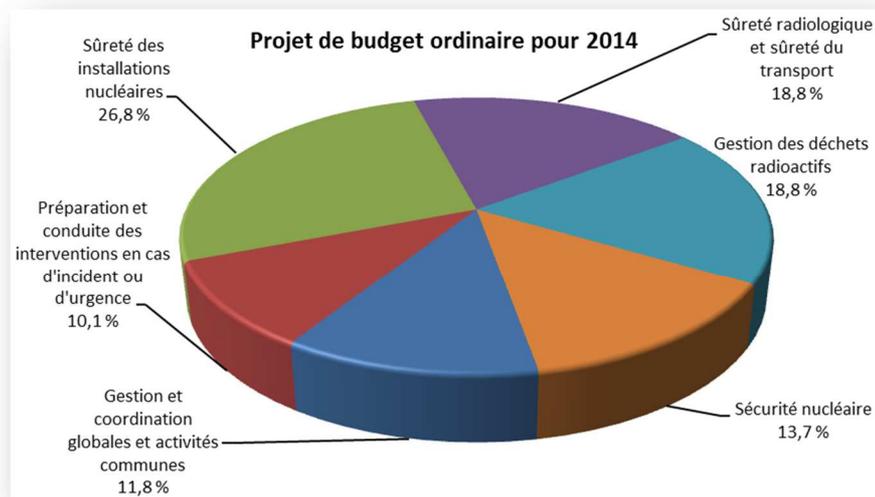
64. Ce programme sectoriel concerne l'élaboration et l'amélioration constante des normes de sûreté nucléaire et des orientations de l'Agence en matière de sécurité. L'Agence prend des dispositions pour l'application de ces normes et orientations à ses propres opérations, et aide les États Membres, à leur demande, à les appliquer à leurs propres activités. Elle assure la promotion des instruments internationaux relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Ce programme sectoriel contribue aussi à coordonner la préparation internationale à la conduite efficace d'interventions en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique et à l'atténuation des conséquences de ces incidents ou urgences, ainsi que l'appui aux efforts accomplis au niveau mondial pour améliorer la sécurité nucléaire.

65. Un autre rôle important du programme sectoriel 3 est le renforcement des infrastructures nationales de sûreté et sécurité en vue du développement sûr et sécurisé de programmes électronucléaires nouveaux ou en expansion, ainsi que de l'exploitation sûre des installations nucléaires existantes.

L'Agence continuera de s'occuper des questions et des enseignements résultant de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

66. La radioprotection des personnes et de l'environnement sera prise en compte en aidant les États Membres à renforcer la maîtrise des expositions médicales, professionnelles et du public aux rayonnements, ainsi qu'en traitant les problèmes liés au transport des matières radioactives. La longueur de la période de nombreuses matières nucléaires et radioactives exige des efforts plus soutenus dans le

domaine du déclassé des installations nucléaires et de la remédiation des sites contaminés. La gestion à long terme des sources radioactives, du combustible usé et des déchets radioactifs devrait être prise en compte aux premières étapes de leurs cycles de vie.



67. Faire face à la menace permanente du terrorisme nucléaire et à l'utilisation abusive de matières nucléaires et d'autres matières radioactives reste un défi.

Ce programme sectoriel contribue aussi à coordonner la préparation internationale à la conduite efficace d'interventions en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique et à l'atténuation des conséquences de ces incidents ou urgences, ainsi que l'appui aux efforts accomplis au niveau mondial pour améliorer la sécurité nucléaire.

68. S'acquitter des responsabilités statutaires et des engagements juridiques de l'Agence restera la principale priorité durant la biennie, et le programme sectoriel 3 mettra davantage l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, le renforcement des capacités et des dispositions en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence et la satisfaction des besoins des États en matière de sécurité nucléaire.

Programme sectoriel 4 : Vérification nucléaire

69. Le programme sectoriel appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instaurer et à administrer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et les autres produits, les services, les équipements, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires.

70. Ce programme sectoriel aura pour objectif constant de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'efficience des garanties et des autres activités de vérification. L'Agence cherchera à donner des assurances crédibles que les États se conforment pleinement à leurs obligations en matière de garanties. À cette fin, elle améliorera ses capacités à tirer des conclusions indépendantes et solidement étayées et à détecter rapidement les cas éventuels d'utilisation abusive, en particulier de matières et d'activités nucléaires non déclarées.

71. Au titre de ce programme, l'Agence conduit des activités de vérification, d'analyse d'informations et d'évaluation et fournit les outils de contrôle et les services d'analyse nécessaires à l'application des garanties. Ces activités permettent à l'Agence de réunir des informations sur la base desquelles elle peut tirer des conclusions en matière de garanties. En outre, l'Agence soutient les efforts de la communauté internationale en menant d'autres tâches de vérification.

Amélioration continue du système des garanties afin de tirer des conclusions indépendantes et solidement étayées en matière de garanties et renforcement de la capacité de détection rapide d'une utilisation abusive éventuelle de matière ou de technologie nucléaires à des fins interdites.

72. Les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment :

- La mise en œuvre des accords de garanties généralisées (AGG) et des protocoles additionnels (PA) par tous les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) afin que le potentiel du système des garanties soit pleinement réalisé.



- L'évolution de l'application des garanties face aux nouveaux enjeux.
- L'amélioration de la sécurité physique et de celle des informations pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations intéressant les garanties.
- L'élaboration de méthodes et de concepts pour traiter les questions techniques par la mise au point de solutions innovantes.
- L'assurance que le personnel des garanties peut répondre aux besoins actuels et futurs par la gestion et la préservation des connaissances.
- La réponse aux demandes d'assistance concernant d'autres tâches de vérification.

Programme sectoriel 5 : Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

73. Sous la direction et l'autorité du Directeur général, le programme de l'Agence vise à atteindre les buts et objectifs des États Membres. Cela exige une coordination efficace pour assurer une approche de l'organisation unique, notamment en ce qui concerne :

- Les politiques générales.
- Les interactions avec les États Membres.
- La planification des politiques et des stratégies, y compris la gestion des risques conformément à la SMT.
- La définition des priorités.
- L'élaboration et l'exécution des programmes.
- L'évaluation de la performance.
- La gestion des échanges d'informations au sein du Secrétariat, entre le Secrétariat et les États Membres, et à l'intention des médias et du public.

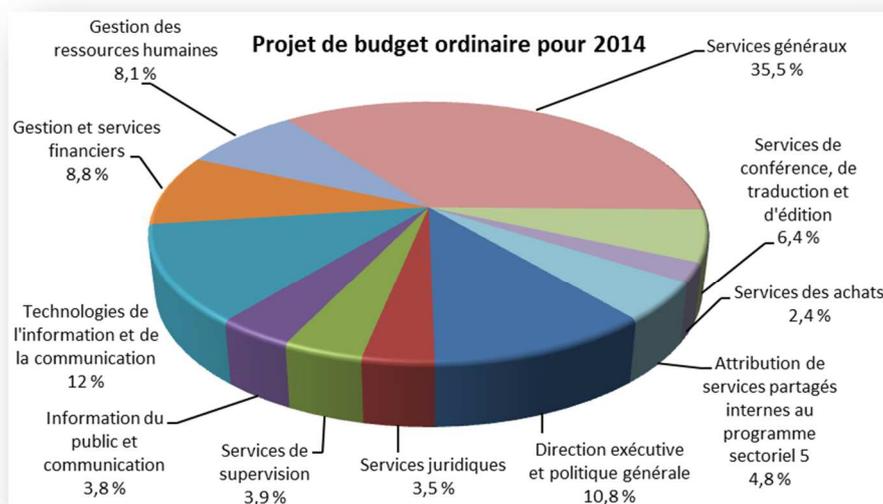
74. En outre, un large éventail de services administratifs et juridiques continuera à être fourni aux programmes de l'Agence pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat de manière efficiente et efficace.

Il convient de noter qu'environ 24 % du budget du programme sectoriel 5 sont consacrés à la gestion des bâtiments et aux services communs de sécurité au Centre international de Vienne (CIV).

75. En 2014-2015, ce programme sectoriel jouera encore un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'AIPS.

76. Le programme sectoriel 5 veillera davantage à la coordination des efforts de sécurité dans le cadre d'une fonction centralisée spécialisée au sein de l'Agence.

77. L'Agence continuera de mettre davantage l'accent sur les résultats, l'efficacité, l'efficacé, la qualité, la responsabilisation et la gestion des risques. Les activités de supervision de l'Agence continueront d'accroître la responsabilisation, l'efficéence et l'efficacéité grâce à des vérifications, des évaluations et des enquêtes ainsi qu'à la fourniture d'un appui consultatif à la direction et au Conseil des gouverneurs.



Programme sectoriel 6 : Gestion de la coopération technique pour le développement

78. Le programme sectoriel 6 couvre l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets de coopération technique dans le cadre de programmes biennaux de coopération technique.

79. Le programme de coopération technique comprend des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires. À partir de 2014, le programme sectoriel comprendra la fonction de gestion du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) de l'Agence.

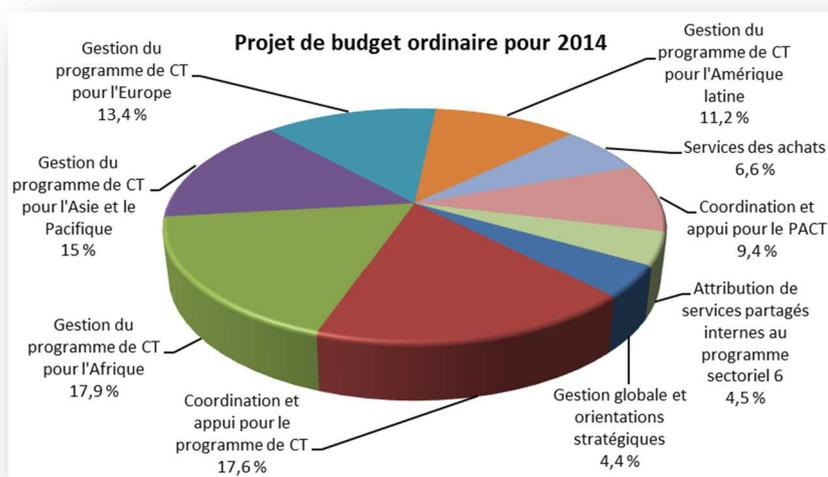
80. Le programme sectoriel est confronté à plusieurs problèmes et enjeux majeurs, notamment :

- Garantir la capacité de l'Agence de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des États Membres et aux demandes d'appui en matière de coopération technique.
- Garantir un appui adéquat à un nombre croissant d'États Membres : six États Membres ont rejoint l'Agence depuis 2012 et jusqu'à 14 États Membres supplémentaires pourraient lancer un programme national de coopération technique.
- Garantir des contributions plus importantes des États Membres aux

Accroître les efforts axés sur la visibilité, la promotion et le renforcement d'audience en ce qui concerne le programme de coopération technique de l'Agence, ainsi que le PACT, en ciblant les organismes d'aide au développement ainsi que les donateurs et les partenaires potentiels.

cadres et aux modalités qui favorisent les synergies entre les États Membres pour l'application et l'utilisation pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires.

- Renforcer le soutien aux États Membres dans les domaines de la sûreté radiologique et de l'infrastructure réglementaire et aux États Membres qui lancent des programmes électronucléaires.
- Accroître les efforts axés sur la visibilité, la promotion et le renforcement d'audience en ce qui concerne le programme de coopération technique de l'Agence, ainsi que le PACT, en ciblant les organismes d'aide au développement ainsi que les donateurs et les partenaires potentiels.
- Parvenir à un taux de réalisation d'au moins 95 % pour le FCT en 2014 et 2015.



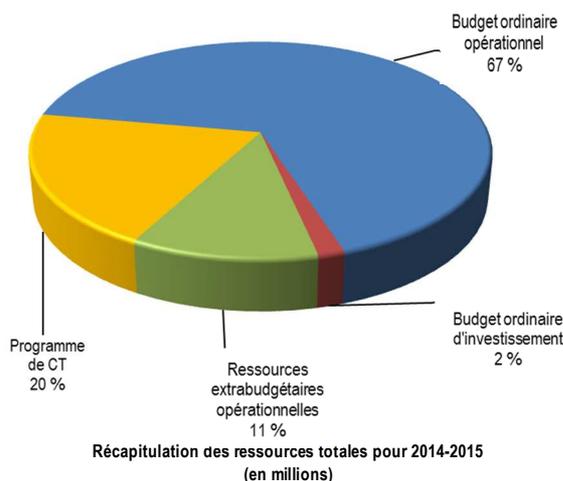
- Assurer la mise à disposition en temps voulu de fonds supplémentaires adéquats pour soutenir et renforcer le programme de travail du PACT.
- Renforcer l'efficacité du programme de coopération technique, y compris par la mise en œuvre de systèmes de suivi de la performance et d'assurance de la qualité.
- Renforcer la planification stratégique et la gouvernance pour le PACT, notamment en améliorant la coordination avec les activités de coopération technique.

I.2 Aperçu général des aspects financiers

Ressources totales

81. Les ressources totales de l'Agence comprennent le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et les ressources pour le programme de coopération technique. Pour 2014, les ressources totales de l'Agence s'élèvent à 508,7 millions d'euros aux prix de 2014.

Récapitulation des ressources totales pour 2014



Récapitulation des ressources totales pour 2014-2015
(en millions)

Source de financement	2014	2015	Total
Budget ordinaire opérationnel	341,61	341,61	683,22
Budget ordinaire d'investissement	8,22	8,22	16,45
Ressources extrabudgétaires opérationnelles	57,42	55,31	112,72
Ressources extrabudgétaires d'investissement	-	-	-
Programme de CT	101,42	102,08	203,50
Total	508,67	507,22	1 015,89

82. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels.

83. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires, qui proviennent essentiellement des États Membres, pour exécuter certaines de ses activités. Les versements escomptés pour 2014 et 2015 s'élèvent à 57,4 millions et à 55,3 millions d'euros respectivement.

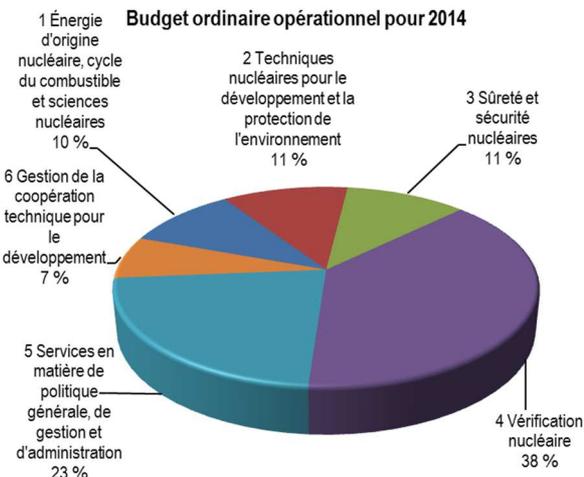
84. En ce qui concerne le programme de coopération technique, on s'attend à ce que 79,4 millions de dollars soient disponibles

annuellement pour le financement estimé des projets de base pour 2014 et 80,1 millions de dollars pour 2015. On estime que ce montant sera complété chaque année par 2 millions d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 20 millions d'euros au titre des activités extrabudgétaires.

Ressources du budget ordinaire opérationnel

85. Le budget ordinaire opérationnel et le budget ordinaire d'investissement pour 2014 et 2015 ont tous deux été préparés en cherchant à maintenir l'équilibre entre les programmes sectoriels. Aucun changement n'est proposé en 2015 par rapport à 2014 que ce soit pour l'enveloppe de financement pour l'ensemble du budget ordinaire ou de la part relative des divers programmes sectoriels. Le graphique et le tableau ci-dessous décrivent le budget ordinaire opérationnel aux prix de 2014.

Budget ordinaire opérationnel pour 2014

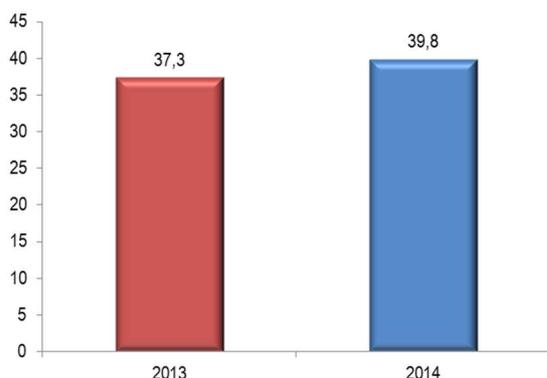


Budget ordinaire opérationnel pour 2014 - 2015
(en millions)

Programme sectoriel	2014	2015
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34,48	34,47
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38,48	38,49
3 Sûreté et sécurité nucléaires	37,11	37,11
4 Vérification nucléaire	131,03	131,04
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76,94	76,95
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	23,56	23,56
Total	341,61	341,61

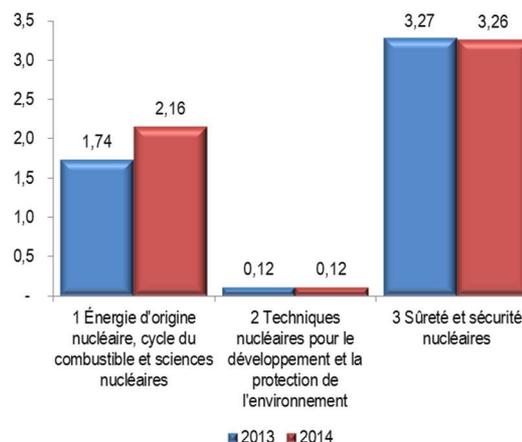
86. Le projet de budget ordinaire prévoit aussi une augmentation de l'appui, à l'échelle de l'Agence, au programme de coopération technique financé par le budget ordinaire, qui passe de 37,3 millions d'euros en 2013 à 39,8 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 2,5 millions d'euros (6,7 %) aux prix de 2013.

Appui à la coopération technique dans les budgets ordinaires pour 2013 et 2014



87. Le budget ordinaire pour 2014 comprend un crédit de 5,5 millions d'euros pour le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, réparti entre trois programmes sectoriels. Aux prix de 2013, cela représente une augmentation des ressources du budget ordinaire pour 2014 affectées à ces activités de 400 000 € (8 %) par rapport à 2013.

Budget ordinaire pour 2013-2014 pour le Plan d'action sur la sûreté nucléaire

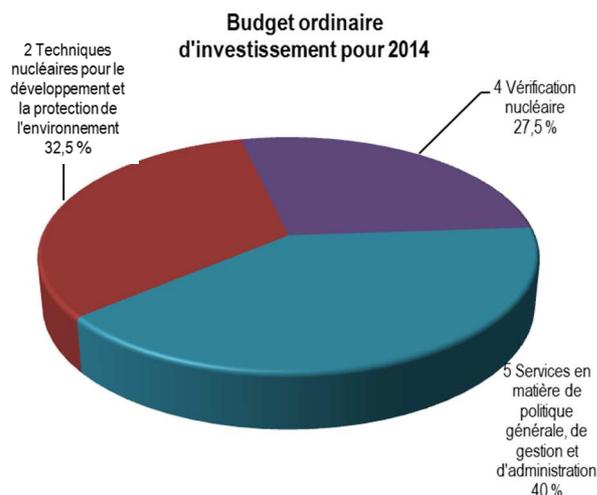


Budget ordinaire pour 2013-2014 pour le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

Programme sectoriel	2013	2014
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	1,74	2,16
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	0,12	0,12
3 Sûreté et sécurité nucléaires	3,27	3,26
Total	5,13	5,54

Ressources du budget ordinaire d'investissement

88. Le budget ordinaire d'investissement pour 2014 et 2015 a été préparé en fonction des priorités d'investissement les plus élevées de l'Agence. Il n'est pas proposé d'apporter de modification en 2015 par rapport à 2014 à l'enveloppe du budget ordinaire d'investissement ni à la part relative des divers programmes sectoriels. Les besoins d'investissement pour 2014 et 2015 seront complétés par des contributions extrabudgétaires et les soldes antérieurs du Fonds pour les investissements majeurs. Le graphique et le tableau ci-dessous décrivent le budget ordinaire d'investissement aux prix de 2014.



**Budget ordinaire d'investissement pour 2014 - 2015
(en millions)**

Programme sectoriel	2014	2015
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2,67	2,67
4 Vérification nucléaire	2,26	2,26
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3,29	3,29
Total Agence	8,22	8,22

Changements de la structure

89. Les effets des changements de la structure sont décrits ci-après pour faciliter la comparaison du projet de budget avec le budget de 2013 :

- Le PACT et les ressources associées sont transférés du programme sectoriel 2 au programme sectoriel 6, d'où la légère baisse au programme sectoriel 2 en 2014 aux prix de 2013. Si l'on exclut l'effet de ce transfert, le programme sectoriel 2 enregistrerait une augmentation de 0,5 % et non la diminution effective de 3,1 %.
- Les coûts du responsable de la réglementation de la sûreté radiologique, des services de radioprotection et des activités liées à l'« Appui à la sûreté d'exploitation à long terme » ont été consolidés, ce qui représente 1,2 million d'euros (3,6 %) de l'augmentation totale de 6,8 % au titre du programme sectoriel 3. Si l'on exclut l'effet de ce transfert, le programme sectoriel 3

enregistre une augmentation de 3,2 % et non une augmentation de 6,8 %.

- Les coûts de la gestion des laboratoires sont répartis entre le programme sectoriel 2 et le programme sectoriel 4. Avec l'ouverture de l'annexe de la salle blanche et l'achèvement du nouveau Laboratoire des matières nucléaires (NML), la part du programme sectoriel 2 sera transférée au programme sectoriel 4. En termes monétaires, l'effet de ce changement représente 1,1 million d'euros.
- Les services médicaux partagés ont été centralisés sous Gestion des ressources humaines, ce qui explique l'augmentation de 1 million d'euros au titre de cette fonction et la diminution correspondante au titre des services partagés internes au programme sectoriel 5.

Autres aspects financiers

Préparation du budget avec AIPS-Planning

90. Pour la première fois, le programme et budget a été préparé avec AIPS-Planning, application de planification qui permet non seulement de préparer le programme et budget, mais aussi d'en évaluer la mise en œuvre. AIPS-Planning a facilité de plusieurs façons la fixation des priorités, la simplification et l'évaluation du programme. Elle a permis à l'Agence de mieux hiérarchiser les fonds du budget ordinaire au bénéfice des activités prévues dans la stratégie à moyen terme pour 2012-2017. Elle assure l'application automatique des plafonds au niveau tant de la structure du programme que des chefs de dépense, et l'utilisation de coûts standard. Elle permet d'élaborer des plans concernant les effectifs dans le contexte de la préparation du programme et budget. AIPS-Planning renforce l'évaluation de l'exécution du programme par la mise en place de niveaux de référence quantitatifs et d'indicateurs de performance de la gestion générale. Cette nouvelle application est censée éliminer la nécessité d'ajustements techniques et assurer la comparabilité entre le

projet de budget et les budgets précédemment approuvés.

Ajustements pour hausse des prix

91. L'ajustement global pour hausse des prix en 2014 est de 1,4 %. Cette valeur repose sur un certain nombre de facteurs, dont :

- absence d'augmentation des dépenses en ce qui concerne les traitements des administrateurs et les consultants ;
- augmentation de 3,3 % des dépenses de personnel pour les agents des services généraux ; et
- augmentation de 2,8 % pour tous les autres chefs de dépense.

92. Les tendances et les perspectives concernant les dépenses de personnel sont basées sur les prévisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et le « Tariflohn » autrichien, alors que pour tous les autres chefs de dépense, l'Agence a utilisé les données statistiques les plus récentes sur les indices des prix à la consommation harmonisés. Les ajustements pour 2015, seconde année de la biennie, seront présentés aux organes directeurs dans le document de mise à jour du budget de 2015.

93. Cet ajustement pour hausse des prix soutient favorablement la comparaison avec les indices internationaux, dont 1,4 % pour la zone euro selon les perspectives économiques mondiales du FMI (octobre 2012), 1,5 % pour la zone euro selon les projections économiques mondiales de Price Waterhouse Coopers (janvier 2013) et 1,9 % selon les prévisions d'inflation de la Banque centrale européenne (janvier 2013).

Recettes diverses

94. Par rapport à 2013, il y a une hausse des projections en ce qui concerne les travaux remboursables pour d'autres organismes, compensée par une diminution d'autres recettes diverses prévues, conséquence de la situation financière mondiale et des possibilités de placements financiers. Les recettes diverses totales augmentent légèrement de 200 000 €.

Monnaie du budget et taux de change

95. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, en utilisant le taux de change budgétaire d'un euro pour un dollar É.-U. Tous les tableaux et les graphiques figurant dans le présent document sont établis en euros sur la base du taux de change budgétaire.

Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

96. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Détails du programme et budget pour 2014-2015 par programme sectoriel

97. D'autres détails par programme sectoriel sont donnés dans la partie II du document. Les chiffres donnés dans les tableaux de la partie II ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à leur somme.

I.3 Besoins budgétaires par programme et programme sectoriel

Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	Budget 2013	2014		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Ajustements pour hausse des prix	Prévisions pour 2014 aux prix de 2014	Prévisions préliminaires pour 2015 aux prix de 2014	
		Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013					
			EUR					%
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires								
Gestion et coordination globales et activités communes	2 574 820	2 605 506	30 686	1,2%	2 602 612	1,4%	2 641 891	2 636 143
Énergie d'origine nucléaire	7 634 100	7 850 127	216 027	2,8%	7 849 525	1,0%	7 929 763	7 928 930
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 320 852	3 451 476	130 624	3,9%	3 451 476	1,2%	3 491 867	3 491 622
Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 702 942	10 194 559	(508 383)	(4,7%)	10 192 299	1,3%	10 326 485	10 322 264
Sciences nucléaires	9 872 727	9 930 165	57 438	0,6%	9 930 165	1,6%	10 088 797	10 088 964
Programme sectoriel 1	34 105 441	34 031 833	(73 608)	(0,2%)	34 026 077	1,3%	34 478 803	34 467 923
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement								
Gestion et coordination globales et activités communes	6 737 074	7 012 736	275 662	4,1%	7 013 310	1,9%	7 148 972	7 148 473
Alimentation et agriculture	11 169 455	11 119 160	(50 295)	(0,5%)	11 119 160	1,6%	11 295 034	11 294 468
Santé humaine (hors PACT en 2014-2015) ¹	9 564 712	8 065 766	(1 498 946)	(15,7%)	8 065 766	1,4%	8 176 873	8 176 887
Ressources en eau	3 431 530	3 384 294	(47 236)	(1,4%)	3 384 294	1,6%	3 437 018	3 437 158
Environnement	6 003 938	6 109 211	105 273	1,8%	6 109 211	1,5%	6 201 177	6 201 031
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 206 066	2 190 166	(15 900)	(0,7%)	2 190 166	1,5%	2 223 928	2 223 900
Programme sectoriel 2	39 112 775	37 881 333	(1 231 442)	(3,1%)	37 881 907	1,6%	38 483 002	38 481 917
3 Sûreté et sécurité nucléaires								
Gestion et coordination globales et activités communes ²	3 322 482	4 322 678	1 000 196	30,1%	4 323 262	1,1%	4 368 243	4 365 562
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 443 868	3 730 310	286 442	8,3%	3 730 194	1,1%	3 772 821	3 771 831
Sûreté des installations nucléaires ³	10 160 017	9 842 247	(317 770)	(3,1%)	9 842 247	0,7%	9 915 952	9 916 596
Sûreté radiologique et sûreté du transport (y compris les services de radioprotection en 2014-2015) ⁴	5 921 487	6 927 191	1 005 704	17,0%	6 927 191	1,0%	6 997 627	6 996 624
Gestion des déchets radioactifs	7 037 819	6 906 389	(131 430)	(1,9%)	6 906 389	0,9%	6 969 365	6 969 933
Sécurité nucléaire	4 548 812	5 047 476	498 664	11,0%	5 047 592	0,8%	5 089 980	5 090 100
Programme sectoriel 3	34 434 485	36 776 291	2 341 806	6,8%	36 776 875	0,9%	37 113 988	37 110 646
4 Vérification nucléaire								
Gestion et coordination globales et activités communes	13 177 565	13 092 634	(84 931)	(0,6%)	12 638 125	1,5%	13 288 489	12 822 818
Application des garanties	106 656 643	107 176 512	519 869	0,5%	110 875 757	1,2%	108 512 207	112 232 194
Autres activités de vérification	542 458	527 501	(14 957)	(2,8%)	527 501	0,5%	530 249	530 249
Développement	10 252 353	8 646 727	(1 605 626)	(15,7%)	5 405 640	0,6%	8 697 933	5 452 099
Programme sectoriel 4	130 629 019	129 443 374	(1 185 645)	(0,9%)	129 447 023	1,2%	131 028 878	131 037 360
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration								
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 517 489	75 559 585	(957 904)	(1,3%)	75 561 939	1,8%	76 943 995	76 945 863
Programme sectoriel 5	76 517 489	75 559 585	(957 904)	(1,3%)	75 561 939	1,8%	76 943 995	76 945 863
6 Gestion de la coopération technique pour le développement								
Gestion de la coopération technique pour le développement ¹	20 717 070	23 275 803	2 558 733	12,4%	23 276 291	1,2%	23 561 013	23 561 983
Programme sectoriel 6	20 717 070	23 275 803	2 558 733	12,4%	23 276 291	1,2%	23 561 013	23 561 983
Budget ordinaire opérationnel	335 516 279	336 968 219	1 451 940	0,4%	336 970 112	1,4%	341 609 679	341 605 692
Besoins de financement pour les investissements majeurs								
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	2 600 000	2 600 000	-	2 600 000	2,8%	2 672 800	2 672 800
Vérification nucléaire	1 682 710	2 200 000	517 290	30,7%	2 200 000	2,8%	2 261 600	2 261 600
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	6 658 242	3 200 000	(3 458 242)	(51,9%)	3 200 000	2,8%	3 289 600	3 289 600
Budget ordinaire d'investissement	8 340 952	8 000 000	(340 952)	(4,1%)	8 000 000	2,8%	8 224 000	8 224 000
Total - Programmes de l'Agence	343 857 231	344 968 219	1 110 988	0,3%	344 970 112	1,4%	349 833 679	349 829 692
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 417 027	2 762 977	345 950	14,3%	2 740 680	2,8%	2 840 340	2 817 419
Total - Budget ordinaire	346 274 258	347 731 196	1 456 938	0,4%	347 710 792	1,4%	352 674 019	352 647 111
Moins Recettes diverses								
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 417 027	2 762 977	345 950	14,3%	2 740 680	2,8%	2 840 340	2 817 419
Autres recettes diverses	842 000	655 000	(187 000)	(22,2%)	655 000	-	655 000	655 000
Contributions des États Membres	343 015 231	344 313 219	1 297 988	0,4%	344 315 112	1,4%	349 178 679	349 174 692

¹ Le PACT et les ressources associées sont transférés du programme sectoriel 2 au programme sectoriel 6, d'où la légère baisse au programme sectoriel 2 en 2014 aux prix de 2013. Si l'on exclut l'effet de ce transfert, le programme sectoriel 2 enregistre une augmentation de 0,5 % et non une diminution de 3,1 %, et le programme sectoriel 6 une hausse de 5,6 % et non de 12,4 % (sur cette hausse de 5,6 %, 800 000 euros représentent l'augmentation supplémentaire au titre du PACT, et 400 000 euros celle au titre des autres sous-fonctions de la CT).

² Le Groupe d'action pour la sûreté nucléaire compte pour 800 000 euros et le responsable de la réglementation de la sûreté radiologique, qui était financé précédemment par tous les programmes sectoriels, pour 200 000 euros de la hausse du poste Gestion et coordination globales et activités communes en 2014, soit 1 million d'euros.

³ Le projet « Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme », financé précédemment dans le cadre du programme sectoriel 1, atteint 100 000 euros en 2014.

⁴ Les services de radioprotection, qui étaient financés précédemment par les programmes sectoriels 3 et 4, ne sont plus financés comme un service partagé et ont été entièrement transférés au programme sectoriel 3, dans le cadre du sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques, atteignant 1 million d'euros de l'augmentation globale.

Tableau 2. Budget ordinaire — état récapitulatif des recettes

	Budget 2013 aux prix de 2013	Prévisions pour 2014 aux prix de 2013	Variation 2014 par rapport à 2013	Prévisions préliminaires pour aux prix de 2013	Variation 2015 par rapport à 2014
Budget ordinaire opérationnel	334 674 279	336 313 219	1 638 940	336 315 112	1 893
Budget ordinaire d'investissement	8 340 952	8 000 000	(340 952)	8 000 000	-
Contributions régulières des États Membres	343 015 231	344 313 219	1 297 988	344 315 112	1 893
Recettes diverses					
Travaux remboursables pour d'autres organismes					
Services d'impression	618 104	400 000	(218 104)	400 000	-
Services médicaux	876 489	863 439	(13 050)	863 439	-
Services de protection et de contrôle radiologiques ¹	120 034	-	(120 034)	-	-
Services de traduction ¹	153 809	-	(153 809)	-	-
Revue « Fusion nucléaire »	188 951	194 512	5 561	193 741	(771)
Autres services financiers	125 744	153 000	27 256	153 000	-
Services généraux	58 396	58 000	(396)	58 500	500
Services de laboratoire	275 500	232 026	(43 474)	210 000	(22 026)
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties ²	-	862 000	862 000	862 000	-
Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 417 027	2 762 977	345 950	2 740 680	(22 297)
Autres					
Produits INIS	5 000	5 000	-	5 000	-
Publications de l'Agence - Autres	250 000	250 000	-	250 000	-
Recettes des Laboratoires	200 000	200 000	-	200 000	-
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties ²	185 000	-	(185 000)	-	-
Autres recettes tirées de services	2 000	-	(2 000)	-	-
Revenus de placements et intérêts	200 000	200 000	-	200 000	-
Total partiel - Autres	842 000	655 000	(187 000)	655 000	-
Total des recettes diverses	3 259 027	3 417 977	158 950	3 395 680	(22 297)
Total des recettes du budget ordinaire	346 274 258	347 731 196	1 456 938	347 710 792	(20 404)

¹ En 2014, aucune recette supplémentaire n'est prévue au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes tant pour les services de protection et de contrôle radiologiques que pour les services de traduction, en raison de l'inclusion de ces recettes dans les services partagés à la demande.

² En 2014, les montants remboursables en vertu d'accords de garanties sont transférés au niveau des recettes diverses du poste Autres au poste Travaux remboursables pour d'autres organismes.

**Tableau 3 a). Ressources totales à utiliser en 2014 par programme et programme sectoriel
(aux prix de 2014)**

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Programme de CT	Total	Report d'investissements	Activités non financées	
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement	Activités opérationnelles	Budget d'investissement				Activités opérationnelles	Budget d'investissement
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires									
Gestion et coordination globales et activités communes	2 641 891	-	41 192	-	-	2 683 083	-	10 620	-
Énergie d'origine nucléaire	7 929 763	-	3 821 831	-	5 381 837	17 133 431	-	-	-
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 491 867	-	1 262 273	-	2 416 474	7 170 614	-	51 173	-
Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 326 485	-	54 714	-	1 673 998	12 055 197	-	-	-
Sciences nucléaires	10 088 797	-	799 804	-	5 695 491	16 584 092	-	402 381	-
Programme sectoriel 1	34 478 803	-	5 979 814	-	15 167 800	55 626 417	-	464 174	-
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement									
Gestion et coordination globales et activités communes	7 148 972	2 672 800	1 018 835	-	-	10 840 607	-	12 772	5 515 589
Alimentation et agriculture	11 295 034	-	2 358 704	-	13 819 215	27 472 953	-	1 086 640	-
Santé humaine	8 176 873	-	175 586	-	27 643 115	35 995 574	-	411 745	-
Ressources en eau	3 437 018	-	-	-	2 546 737	5 983 755	-	297 005	-
Environnement	6 201 177	-	509 748	-	3 884 646	10 595 571	-	2 424 945	-
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 223 928	-	-	-	11 042 575	13 266 503	-	-	-
Programme sectoriel 2	38 483 002	2 672 800	4 062 873	-	58 936 287	104 154 962	-	4 233 107	5 515 589
Sûreté et sécurité nucléaires									
Gestion et coordination globales et activités communes	4 368 243	-	1 339 985	-	-	5 708 228	-	109 649	-
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 772 821	-	2 373 852	-	2 517 556	8 664 229	-	186 705	-
Sûreté des installations nucléaires	9 915 952	-	12 822 938	-	6 440 083	29 178 973	-	834 259	-
Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 997 627	-	789 711	-	9 288 757	17 076 095	-	106 642	390 434
Gestion des déchets radioactifs	6 969 365	-	857 650	-	8 550 656	16 377 671	-	191 640	-
Sécurité nucléaire	5 089 980	-	19 024 921	-	-	24 114 901	-	-	-
Programme sectoriel 3	37 113 988	-	37 209 057	-	26 797 052	101 120 097	-	1 428 895	390 434
Vérification nucléaire									
Gestion et coordination globales et activités communes	13 288 489	-	268 393	-	-	13 556 882	-	236 002	-
Application des garanties	108 512 207	-	5 321 708	-	-	113 833 915	3 421 158	16 005 347	-
Autres activités de vérification	530 249	-	436 139	-	-	966 388	-	-	-
Développement	8 697 933	2 261 600	857 322	-	-	11 816 855	1 233 600	1 925 773	17 628 414
Programme sectoriel 4	131 028 878	2 261 600	6 883 562	-	-	140 174 040	4 654 758	18 167 122	17 628 414
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration									
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 943 995	3 289 600	2 772 426	-	518 861	83 524 882	-	4 100 350	-
Programme sectoriel 5	76 943 995	3 289 600	2 772 426	-	518 861	83 524 882	-	4 100 350	-
Gestion de la coopération technique pour le développement									
Gestion de la coopération technique pour le développement	23 561 013	-	507 661	-	-	24 068 674	-	610 596	-
Programme sectoriel 6	23 561 013	-	507 661	-	-	24 068 674	-	610 596	-
Total - Programmes de l'Agence	341 609 679	8 224 000	57 415 393	-	101 420 000	508 669 072	4 654 758	29 004 244	23 534 437
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 340	-	-	-	-	2 840 340	-	-	-
Total	344 450 019	8 224 000	57 415 393	-	101 420 000	511 509 412	4 654 758	29 004 244	23 534 437

Tableau 3 b). Ressources totales à utiliser en 2015 (prévisions préliminaires) par programme et programme sectoriel (aux prix de 2014)

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Programme de CT	Total	Report d'investissements	Activités non financées	
	Budget opérationnel	Budget d'investissement	Budget opérationnel	Budget d'investissement				Budget opérationnel	Budget d'investissement
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires									
Gestion et coordination globales et activités communes	2 636 143	-	42 226	-	-	2 678 369	-	10 620	-
Énergie d'origine nucléaire	7 928 930	-	3 732 657	-	5 416 860	17 078 447	-	-	-
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 491 622	-	1 125 604	-	2 432 199	7 049 425	-	51 173	-
Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 322 264	-	-	-	1 684 892	12 007 156	-	-	-
Sciences nucléaires	10 088 964	-	549 372	-	5 732 555	16 370 891	-	718 401	-
Programme sectoriel 1	34 467 923	-	5 449 859	-	15 266 506	55 184 288	-	780 194	-
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement									
Gestion et coordination globales et activités communes	7 148 473	2 672 800	1 020 080	-	-	10 841 353	-	12 772	5 565 223
Alimentation et agriculture	11 294 468	-	2 210 265	-	13 909 144	27 413 877	-	1 232 721	-
Santé humaine	8 176 887	-	179 417	-	27 823 005	36 179 309	-	464 905	-
Ressources en eau	3 437 158	-	-	-	2 563 311	6 000 469	-	297 005	-
Environnement	6 201 031	-	509 748	-	3 909 925	10 620 704	-	1 240 842	-
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 223 900	-	-	-	11 114 435	13 338 335	-	-	-
Programme sectoriel 2	38 481 917	2 672 800	3 919 510	-	59 319 821	104 394 048	-	3 248 245	5 565 223
3 Sécurité et sécurité nucléaires									
Gestion et coordination globales et activités communes	4 365 562	-	1 341 195	-	-	5 706 757	-	12 420	-
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 771 831	-	2 030 801	-	2 533 939	8 336 571	-	186 705	-
Sûreté des installations nucléaires	9 916 596	-	12 689 412	-	6 481 992	29 088 000	-	752 283	-
Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 996 624	-	861 882	-	9 349 205	17 207 711	-	92 083	398 864
Gestion des déchets radioactifs	6 969 933	-	872 849	-	8 606 300	16 449 082	-	283 900	-
Sécurité nucléaire	5 090 100	-	18 644 217	-	-	23 734 317	-	-	-
Programme sectoriel 3	37 110 646	-	36 440 356	-	26 971 436	100 522 438	-	1 327 391	398 864
4 Vérification nucléaire									
Gestion et coordination globales et activités communes	12 822 818	-	272 641	-	-	13 095 459	-	43 596	-
Application des garanties	112 232 194	2 261 600	4 752 837	-	-	119 246 631	-	24 696 011	491 949
Autres activités de vérification	530 249	-	483 334	-	-	1 013 583	-	-	-
Développement	5 452 099	-	689 499	-	-	6 141 598	-	1 986 331	4 635 989
Programme sectoriel 4	131 037 360	2 261 600	6 198 311	-	-	139 497 271	-	26 725 938	5 127 938
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration									
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 945 863	3 289 600	2 789 286	-	522 237	83 546 986	-	3 920 450	1 542 000
Programme sectoriel 5	76 945 863	3 289 600	2 789 286	-	522 237	83 546 986	-	3 920 450	1 542 000
6 Gestion de la coopération technique pour le développement									
Gestion de la coopération technique pour le développement	23 561 983	-	512 176	-	-	24 074 159	-	607 114	-
Programme sectoriel 6	23 561 983	-	512 176	-	-	24 074 159	-	607 114	-
Total - Programmes de l'Agence	341 605 692	8 224 000	55 309 498	-	102 080 000	507 219 190	-	36 609 332	12 634 025
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 817 419	-	-	-	-	2 817 419	-	-	-
Total	344 423 111	8 224 000	55 309 498	-	102 080 000	510 036 609	-	36 609 332	12 634 025

I.4 Aperçu des programmes sectoriels

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 4

Sous-programme / Programme		Budget 2013	2014				2015			
			Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Variation par rapport à 2014			
				EUR	%		EUR	%		
1.0 Gestion et coordination globales et activités communes	⚡	2 574 820	2 605 506	30 686	1,2%	2 602 612	(2 894)	(0,1%)		
1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	⬇	2 049 060	1 583 746	(465 314)	(22,7%)	1 582 631	(1 115)	(0,1%)		
1.1.2 Gestion intégrée et mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire	⬆	575 516	1 003 275	427 759	74,3%	1 003 938	663	0,1%		
1.1.3 Infrastructure et planification pour les programmes électronucléaires	⬆	2 008 000	2 221 260	213 260	10,6%	2 221 110	(150)	(0,0%)		
1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	⬆	649 054	667 421	18 367	2,8%	667 421	-	-		
1.1.5 Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	⬆	1 878 010	2 374 426	496 416	26,4%	2 374 426	-	-		
1.1.6 Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	⬇	474 460	-	(474 460)	(100,0%)	-	-	-		
1.1 Total - Énergie d'origine nucléaire	⬆	7 634 100	7 850 128	216 028	2,8%	7 849 526	(602)	(0,0%)		
1.2.1 Ressources et production d'uranium	⬆	1 220 915	1 266 232	45 317	3,7%	1 238 358	(27 874)	(2,2%)		
1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance	⬆	628 269	856 733	228 464	36,4%	780 485	(76 248)	(8,9%)		
1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance	⬆	1 011 595	1 328 510	316 915	31,3%	1 432 632	104 122	7,8%		
1.2.4 Questions d'actualité sur les combustibles nucléaires et les cycles du combustible pour les réacteurs avancés et innovants	⬇	460 073	-	(460 073)	(100,0%)	-	-	-		
1.2 Total - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	⬆	3 320 852	3 451 475	130 623	3,9%	3 451 475	-	-		
1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	⚡	1 864 097	1 834 813	(29 284)	(1,6%)	1 834 881	68	0,0%		
1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	⬇	1 421 570	1 340 962	(80 608)	(5,7%)	1 340 962	-	-		
1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires	⚡	2 180 167	2 181 286	1 119	0,1%	2 181 459	173	0,0%		
1.3.4 Information nucléaire	⬆	2 622 837	4 837 497	2 214 660	84,4%	4 834 997	(2 500)	(0,1%)		
1.3.5 Bibliothèque et appui informationnel	⬇	2 614 271	-	(2 614 271)	(100,0%)	-	-	-		
1.3 Total - Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	⬇	10 702 942	10 194 558	(508 384)	(4,7%)	10 192 299	(2 259)	(0,0%)		
1.4.1 Données atomiques et nucléaires	⬇	2 748 613	2 685 712	(62 901)	(2,3%)	2 685 712	-	-		
1.4.2 Réacteurs de recherche	⬆	1 661 241	1 705 479	44 238	2,7%	1 705 479	-	-		
1.4.3 Applications des accélérateurs et instrumentation nucléaire	⚡	2 497 165	2 468 594	(28 571)	(1,1%)	2 468 594	-	-		
1.4.4 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire	⬆	597 692	785 632	187 940	31,4%	785 632	-	-		
1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam	⬇	2 368 016	2 284 749	(83 267)	(3,5%)	2 284 749	-	-		
1.4 Total - Sciences nucléaires	⚡	9 872 727	9 930 166	57 439	0,6%	9 930 166	-	-		
Total - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	⚡	34 105 441	34 031 833	(73 608)	(0,2%)	34 026 078	(5 755)	(0,0%)		

Note : À la suite de la rationalisation de la structure du programme, le nombre de projets de certains programmes sectoriels a été fortement réduit et certaines activités ont été intégrées dans d'autres sous-programmes.

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de
l'environnement**
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné
(non compris les investissements majeurs)**

Tableau 5

Sous-programme / Programme		Budget 2013	2014		2015			
			Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Variation par rapport à 2014	
				EUR	%		EUR	%
2.0 Gestion et coordination globales et activités communes	↑	6 737 074	7 012 736	275 662	4,1%	7 013 310	574	0,0%
2.1.1	↓	4 061 053	1 988 966	(2 072 087)	(51,0%)	2 049 015	60 049	3,0%
2.1.2	↑	2 081 781	2 216 673	134 892	6,5%	2 174 700	(41 973)	(1,9%)
2.1.3	↑	1 490 538	1 528 936	38 398	2,6%	1 521 461	(7 475)	(0,5%)
2.1.4	↓	3 536 083	3 435 907	(100 176)	(2,8%)	3 435 989	82	0,0%
2.1.5	↑	-	1 948 677	1 948 677	-	1 937 994	(10 683)	(0,5%)
2.1 Total - Alimentation et agriculture	↔	11 169 455	11 119 159	(50 296)	(0,5%)	11 119 159	-	-
2.2.1	↓	1 841 579	1 639 418	(202 161)	(11,0%)	1 582 774	(56 644)	(3,5%)
2.2.2	↑	1 900 330	2 021 361	121 031	6,4%	2 019 683	(1 678)	(0,1%)
2.2.3	↔	1 783 347	1 774 842	(8 505)	(0,5%)	1 773 917	(925)	(0,1%)
2.2.4	↔	2 638 212	2 630 144	(8 068)	(0,3%)	2 689 391	59 247	2,3%
2.2.5	↓	1 401 244	-	(1 401 244)	(100,0%)	-	-	-
2.2 Total - Santé humaine	↓	9 564 712	8 065 765	(1 498 947)	(15,7%)	8 065 765	-	-
2.3.1	↔	872 797	878 843	6 046	0,7%	966 411	87 568	10,0%
2.3.2	↓	1 402 992	1 074 481	(328 511)	(23,4%)	997 583	(76 898)	(7,2%)
2.3.3	↑	1 155 741	1 430 971	275 230	23,8%	1 420 301	(10 670)	(0,7%)
2.3 Total - Ressources en eau	↔	3 431 530	3 384 295	(47 235)	(1,4%)	3 384 295	-	-
2.4.1	↑	1 603 712	2 339 593	735 881	45,9%	2 347 265	7 672	0,3%
2.4.2	↑	1 300 030	1 392 434	92 404	7,1%	1 390 362	(2 072)	(0,1%)
2.4.3	↓	2 291 726	1 593 280	(698 446)	(30,5%)	1 539 905	(53 375)	(3,4%)
2.4.4	↓	808 470	783 904	(24 566)	(3,0%)	831 679	47 775	6,1%
2.4 Total - Environnement	↔	6 003 938	6 109 211	105 273	1,8%	6 109 211	-	-
2.5.1	↓	1 027 026	985 256	(41 770)	(4,1%)	1 014 709	29 453	3,0%
2.5.2	↑	1 179 040	1 204 911	25 871	2,2%	1 175 458	(29 453)	(2,4%)
2.5 Total - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	↔	2 206 066	2 190 167	(15 899)	(0,7%)	2 190 167	-	-
Total - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	↓	39 112 775	37 881 333	(1 231 442)	(3,1%)	37 881 907	574	0,0%

Note : À la suite de la rationalisation de la structure du programme, le nombre de projets de certains programmes sectoriels a été fortement réduit et certaines activités ont été intégrées dans d'autres sous-programmes.

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 6

Sous-programme / Programme		Budget 2013	2014		2015			
			Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Variation par rapport à 2014	
				EUR	%		EUR	%
3.0 Gestion et coordination globales et activités communes	↑	3 322 482	4 322 678	1 000 196	30,1%	4 323 262	584	0,0%
3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	→	1 343 418	1 346 574	3 156	0,2%	1 445 369	98 795	7,3%
3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales	↓	2 100 450	1 955 509	(144 941)	(6,9%)	1 856 598	(98 911)	(5,1%)
3.1.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↑	-	428 227	428 227	-	428 227	-	-
3.1 Total - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	↑	3 443 868	3 730 310	286 442	8,3%	3 730 194	(116)	(0,0%)
3.2.1 Cadre gouvernemental et réglementaire et mise en place d'une infrastructure de sûreté	→	2 732 562	2 715 733	(16 829)	(0,6%)	2 545 084	(170 649)	(6,3%)
3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	↓	2 327 222	2 162 763	(164 459)	(7,1%)	2 159 115	(3 648)	(0,2%)
3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers internes et externes	→	835 825	836 565	740	0,1%	836 965	400	0,0%
3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	↓	3 018 031	2 331 522	(686 509)	(22,7%)	2 483 481	151 959	6,5%
3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	↓	1 246 377	1 153 600	(92 777)	(7,4%)	1 154 968	1 368	0,1%
3.2.6 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↑	-	642 065	642 065	-	662 635	20 570	3,2%
3.2 Total - Sûreté des installations nucléaires	↓	10 160 017	9 842 248	(317 769)	(3,1%)	9 842 248	-	-
3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	↑	2 759 064	3 677 418	918 354	33,3%	3 661 918	(15 500)	(0,4%)
3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	↓	3 162 423	2 999 416	(163 007)	(5,2%)	3 014 916	15 500	0,5%
3.3.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↑	-	250 357	250 357	-	250 357	-	-
3.3 Total - Sûreté radiologique et sûreté du transport	↑	5 921 487	6 927 191	1 005 704	17,0%	6 927 191	-	-
3.4.1 Sûreté des déchets et de l'environnement	↓	3 493 709	3 145 342	(348 367)	(10,0%)	3 151 210	5 868	0,2%
3.4.2 Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement	↓	3 544 110	3 295 630	(248 480)	(7,0%)	3 295 630	-	-
3.4.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↑	-	465 416	465 416	-	459 548	(5 868)	(1,3%)
3.4 Total - Gestion des déchets radioactifs	→	7 037 819	6 906 388	(131 431)	(1,9%)	6 906 388	-	-
3.5.1 Gestion de l'information	↑	-	1 331 720	1 331 720	-	1 323 836	(7 884)	(0,6%)
3.5.1 Évaluation des besoins et collecte et analyse d'informations	↓	1 372 728	-	(1 372 728)	(100,0%)	-	-	-
3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations	↑	-	1 289 039	1 289 039	-	1 289 039	-	-
3.5.2 Contribution à l'établissement d'un cadre mondial de sécurité nucléaire	↓	1 342 588	-	(1 342 588)	(100,0%)	-	-	-
3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	↑	-	1 320 261	1 320 261	-	1 328 261	8 000	0,6%
3.5.3 Prestation de services de sécurité nucléaire	↓	1 496 854	-	(1 496 854)	(100,0%)	-	-	-
3.5.4 Réduction des risques et amélioration de la sécurité	↓	336 642	-	(336 642)	(100,0%)	-	-	-
3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale	↑	-	1 106 456	1 106 456	-	1 106 456	-	-
3.5 Total - Sécurité nucléaire	↑	4 548 812	5 047 476	498 664	11,0%	5 047 592	116	0,0%
Total - Sûreté et sécurité nucléaires	↑	34 434 485	36 776 291	2 341 806	6,8%	36 776 875	584	0,0%

Note : À la suite de la rationalisation de la structure du programme, le nombre de projets de certains programmes sectoriels a été fortement réduit et certaines activités ont été intégrées dans d'autres sous-programmes.

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 7

Sous-programme / Programme		Budget 2013	2014		2015			
			Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Variation par rapport à 2014	
				EUR	%		EUR	%
4.0 Gestion et coordination globales et activités communes	↔	13 177 565	13 092 634	(84 931)	(0,6%)	12 638 125	(454 509)	(3,5%)
4.1.1 Concepts et planification	↑	4 519 614	6 476 389	1 956 775	43,3%	6 196 104	(280 285)	(4,3%)
4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	↓	18 395 729	15 213 321	(3 182 408)	(17,3%)	15 213 321	-	-
4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	↑	16 764 436	19 269 992	2 505 556	14,9%	19 280 062	10 070	0,1%
4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	↓	16 665 784	16 076 124	(589 660)	(3,5%)	16 076 124	-	-
4.1.5 Analyse de l'information	↓	23 249 351	10 972 520	(12 276 831)	(52,8%)	10 824 467	(148 053)	(1,3%)
4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties	↔	15 234 883	15 467 027	232 144	1,5%	16 440 469	973 442	6,3%
4.1.7 Services d'analyse pour les garanties	↑	9 679 791	10 658 302	978 511	10,1%	10 658 302	-	-
4.1.8 Évaluation de l'efficacité	↓	2 147 055	1 708 159	(438 896)	(20,4%)	1 708 159	-	-
4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	↑	-	11 334 678	11 334 678	-	14 478 748	3 144 070	27,7%
4.1 Total - Application des garanties	↔	106 656 643	107 176 512	519 869	0,5%	110 875 756	3 699 244	3,5%
4.2.1 Autres activités de vérification	↓	542 458	527 501	(14 957)	(2,8%)	527 501	-	-
4.2 Total - Autres activités de vérification	↓	542 458	527 501	(14 957)	(2,8%)	527 501	-	-
4.3.1 Évolution de l'application des garanties	↑	4 967 629	5 214 945	247 316	5,0%	1 932 560	(3 282 385)	(62,9%)
4.3.2 Mise au point d'instruments pour les garanties	↔	2 611 285	2 647 985	36 700	1,4%	2 689 283	41 298	1,6%
4.3.3 Projets spéciaux	↓	2 673 439	783 797	(1 889 642)	(70,7%)	783 797	-	-
4.3 Total - Développement	↓	10 252 353	8 646 727	(1 605 626)	(15,7%)	5 405 640	(3 241 087)	(37,5%)
Total - Vérification nucléaire	↔	130 629 019	129 443 374	(1 185 645)	(0,9%)	129 447 022	3 648	0,0%

Note : À la suite de la rationalisation de la structure du programme, le nombre de projets de certains programmes sectoriels a été fortement réduit et certaines activités ont été intégrées dans d'autres sous-programmes.

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné (non compris les investissements majeurs)

Tableau 8

Fonction		Budget 2013	2014				2015			
			Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Variation par rapport à 2014			
				EUR	%		EUR	%		
5.0.1	Direction exécutive et politique générale	↑ 7 442 432	8 180 328	737 896	9,9%	8 072 928	(107 400)	(1,3%)		
5.0.2	Services juridiques	↑ 2 548 354	2 633 110	84 756	3,3%	2 633 110	-	-		
5.0.3	Services de supervision	↑ 2 765 492	2 946 778	181 286	6,6%	2 946 778	-	-		
5.0.4	Information du public et communication	↓ 3 076 910	2 851 895	(225 015)	(7,3%)	2 851 895	-	-		
5.0.5	Technologies de l'information et de la communication	↓ 9 297 670	9 081 439	(216 231)	(2,3%)	9 081 439	-	-		
5.0.6	Gestion et services financiers	↔ 6 786 972	6 671 722	(115 250)	(1,7%)	6 671 722	-	-		
5.0.7	Gestion des ressources humaines	↑ 5 159 786	6 125 648	965 862	18,7%	6 233 266	107 618	1,8%		
5.0.8	Services généraux	↓ 27 801 755	26 792 413	(1 009 342)	(3,6%)	26 792 413	-	-		
5.0.9	Services de conférence, de traduction et d'édition	↓ 5 081 681	4 844 200	(237 481)	(4,7%)	4 844 517	317	0,0%		
5.0.10	Services des achats	↓ 1 938 696	1 809 580	(129 116)	(6,7%)	1 809 926	346	0,0%		
5.0.11	Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	↓ 4 617 741	3 622 472	(995 269)	(21,6%)	3 623 945	1 473	0,0%		
Total - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration		↔ 76 517 489	75 559 585	(957 904)	(1,3%)	75 561 939	2 354	0,0%		

Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné (non compris les investissements majeurs)

Tableau 9

Sous-fonction		Budget 2013	2014				2015			
			Prévisions aux prix de 2013	Variation par rapport à 2013		Prévisions préliminaires aux prix de 2013	Variation par rapport à 2014			
				EUR	%		EUR	%		
6.0.1.001	Gestion globale et orientations stratégiques	↓ 1 046 112	1 023 483	(22 629)	(2,2%)	1 023 483	-	-		
6.0.1.002	Coordination et appui pour le programme de CT	↔ 4 155 785	4 086 451	(69 334)	(1,7%)	4 086 451	-	-		
6.0.1.003	Gestion du programme de CT pour l'Afrique	↑ 3 817 488	4 162 821	345 333	9,0%	4 162 821	-	-		
6.0.1.004	Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	↑ 3 378 821	3 508 440	129 619	3,8%	3 508 440	-	-		
6.0.1.005	Gestion du programme de CT pour l'Europe	↓ 3 203 226	3 117 557	(85 669)	(2,7%)	3 117 557	-	-		
6.0.1.006	Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	↑ 2 489 292	2 597 897	108 605	4,4%	2 597 897	-	-		
6.0.1.007	Services des achats	↓ 1 739 959	1 548 914	(191 045)	(11,0%)	1 548 914	-	-		
6.0.1.008	Coordination et appui pour le PACT	↑ -	2 183 607	2 183 607	-	2 183 607	-	-		
6.0.1.009	Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	↑ 886 387	1 046 633	160 246	18,1%	1 047 121	488	0,0%		
Total - Gestion de la coopération technique pour le développement		↑ 20 717 070	23 275 803	2 558 733	12,4%	23 276 291	488	0,0%		

I.5 Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2014-2023
et
Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2014-2015

Plan d'investissements majeurs

98. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) présente les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la biennie, ainsi que pour les années suivantes (jusqu'à huit années supplémentaires). Il est mis à jour chaque année et résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure adéquate, fonctionnant bien et à jour. Un aperçu du plan est donné dans le tableau ci-dessous, les détails par année étant indiqués dans le tableau 10.

Plan d'investissements majeurs 2014-2023 - par programme sectoriel et par élément d'investissement majeur

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Total 2014 - 2023
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	
Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf	31 027 924
Programme sectoriel 2	31 027 924
3. Sûreté et sécurité nucléaires	
Services techniques en sûreté radiologique	887 800
Programme sectoriel 3	887 800
4. Vérification nucléaire	
Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération	11 329 500
Système d'information relatif aux garanties	13 935 207
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	4 150 000
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	6 649 249
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	7 034 000
Programme sectoriel 4	43 097 956
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	3 700 000
Provision pour investissements dans l'infrastructure TI	20 200 000
Programme sectoriel 5	23 900 000
Total - Plan d'investissements majeurs	98 913 680

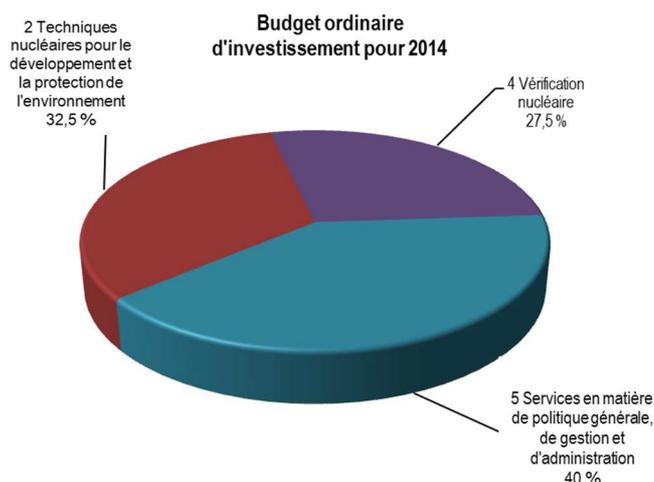
99. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier pour soutenir les investissements majeurs de l'Agence dans les infrastructures inclus dans le PIM. Il permet de répondre à des besoins dont le financement serait autrement continuellement reporté ou nécessiterait des augmentations importantes des contributions annuelles. Le FIM est revu par le Conseil dans

le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget.

Budget ordinaire d'investissement

100. En 2014, le total des besoins en investissements majeurs s'élève à 35,5 millions d'euros aux prix de 2013.

101. Le Directeur général a plafonné les fonds du budget ordinaire pour ces investissements à 8 millions d'euros (8,2 millions avec l'ajustement pour hausse des prix) en 2014. Le financement sera réparti entre des projets du programme sectoriel 2, Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement (32 %), du programme sectoriel 4, Vérification nucléaire (28 %), et du programme sectoriel 5, Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration (40 %).



102. En outre, les besoins d'investissement pour 2014 pour les projets « Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties » (ECAS) et « Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération » seront financés en partie (4,5 millions d'euros) par le solde non utilisé du FIM correspondant au projet sur l'élaboration et l'application d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX du fait des incertitudes entourant l'avenir du programme électronucléaire japonais. Si la construction et la mise en service de l'installation se poursuivent, des ressources supplémentaires seront nécessaires conformément aux projections antérieures.

103. Le reste des besoins de financement, soit 23 millions d'euros en 2014 et 12,3 millions d'euros en 2015, n'est toujours pas financé. On espère que les États Membres promettent des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins. Les détails de ces besoins sont donnés dans le tableau 12 du présent document.

Aperçu par programme sectoriel

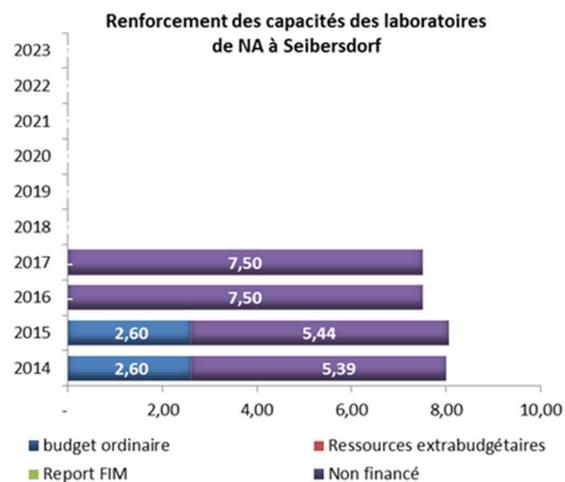
104. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des investissements majeurs inclus dans le PIM pour 2014-2023.

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf

105. Le Directeur général, dans son allocution d'ouverture à la 56^e session ordinaire de la Conférence générale en septembre 2012, avait indiqué son intention de lancer une nouvelle initiative en vue d'un projet visant à moderniser les laboratoires des sciences et des applications nucléaires de Seibersdorf. La modernisation des laboratoires de Seibersdorf a aussi été demandée dans une résolution adoptée par les États Membres à la session de 2012 de la Conférence générale. La demande de services de laboratoire s'est accrue et élargie à de nouveaux domaines, et cette tendance devrait se poursuivre.

106. La planification de la rénovation des laboratoires est préliminaire à ce stade, les estimations initiales s'élevant à 31 millions d'euros. Des activités plus détaillées de planification de la modernisation seront menées en 2013 et serviront de base à une estimation plus fine des coûts. Le projet d'investissement recevra 2,6 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement en 2014 et en 2015. Pour 2014, cela représente 32 % du total des ressources disponibles du budget ordinaire d'investissement. Des besoins d'une valeur de 5,4 millions d'euros ne sont toujours pas financés pour chacune des deux années.

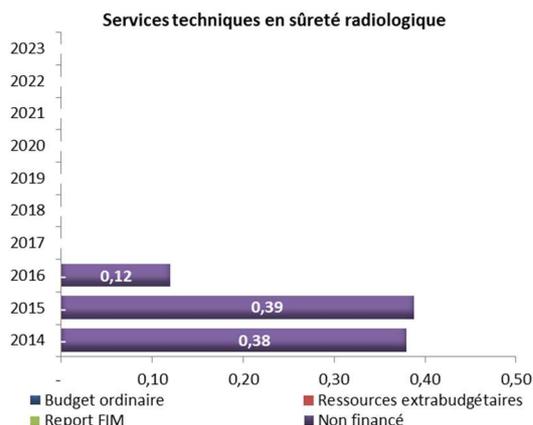


Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

Services techniques en sûreté radiologique

107. L'objet du projet relatif aux services techniques en sûreté radiologique est de parvenir à un niveau élevé de protection pour les opérations de l'Agence, y compris celles qui utilisent les services, équipements et installations mis à disposition par l'Agence et dans des situations d'urgence, et de servir de référence pour l'application d'un système de qualité des normes ISO. Les laboratoires et les activités de vérification de l'Agence emploient plus de 500 fonctionnaires professionnellement exposés à des rayonnements dans l'accomplissement de leur travail. En outre, plus de 1 100 experts et stagiaires, participant au programme de CT, sont aussi soumis à un contrôle radiologique.

108. Les montants inclus dans le PIM proposé permettraient de remplacer les équipements obsolètes et d'acheter de nouveaux équipements pour que les services techniques en sûreté radiologique restent à un niveau optimal pour les laboratoires de contrôle radiologique individuel et de contrôle radiologique du lieu de travail situés à Seibersdorf. Le total des besoins non financés, soit 400 000 € en 2014 et en 2015, est indiqué dans le graphique ci-dessous :



Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Remplacement de l'infrastructure actuelle par un système de surveillance de la prochaine génération

109. Les systèmes vidéo de télésurveillance sont des composants techniques essentiels pour l'application efficace et efficiente des garanties. Ils servent à maintenir la continuité des connaissances sur les stocks de matières nucléaires et à appuyer les activités de vérification. En 2012, le programme Garanties utilisait environ 1 400 caméras numériques, dont la vaste majorité étaient installées de façon permanente dans quelque 250 installations nucléaires de par le monde.

110. Les systèmes vidéo de télésurveillance actuellement utilisés dans des installations nucléaires reposent sur des composants mis au point pour l'application des garanties dans les années 90. Outre leur performance relativement médiocre par rapport aux techniques modernes, ces composants peuvent ne plus être produits, ce qui entraîne des risques sérieux et des coûts accrus pour la maintenance des systèmes déployés sur le terrain.

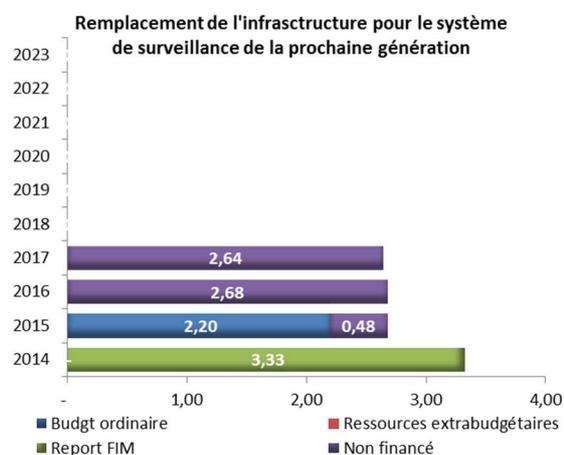
111. Le système de surveillance de la prochaine génération a été mis au point de 2005 à 2011 dans le cadre des programmes d'appui d'États Membres. Pour remplacer toutes les caméras obsolètes actuellement en service selon un échéancier optimal, il faudra acheter quelque 200 caméras par an, ainsi que

des serveurs d'images pour rassembler les images de caméras multiples.

112. Les années précédentes, l'Agence a reçu un financement important sous forme de contributions extrabudgétaires d'environ 4 millions de dollars par an. Cette contribution diminuant graduellement, il est proposé d'utiliser le FIM comme source de financement pour le système de prochaine génération dans le cadre d'une campagne quinquennale de remplacement (2013-2017). Le montant pour 2013, qui s'élève à 2,5 millions d'euros, n'apparaît pas dans le graphique ci-dessous.

113. En 2014, 3,3 millions d'euros seront financés par le solde du FIM, tandis qu'en 2015, 2,2 millions d'euros le seront par le budget ordinaire d'investissement. Des besoins de 500 000 € en 2015 ne sont toujours pas financés.

114. Le total des besoins de financement à partir de 2014 est indiqué dans le graphique ci-dessous :

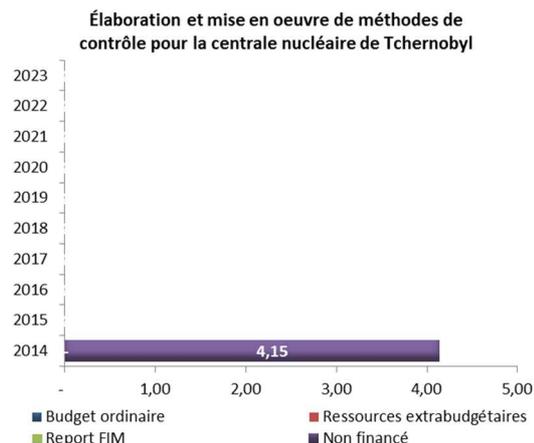


Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl

115. L'Agence doit élaborer une méthode efficace et efficiente de contrôle des matières nucléaires qui se trouveront dans le nouveau confinement sûr de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui devrait être mis en place au-dessus de la tranche 4 endommagée en 2015. Elle doit aussi élaborer une méthode efficace et efficiente de contrôle des transferts

de combustible irradié de l'entreposage en piscine et des réacteurs 1, 2 et 3 vers l'entreposage à sec provisoire. Le conditionnement et le transfert du combustible devrait commencer en 2015 et durer au moins dix ans. La nouvelle installation de conditionnement a dû être reconfigurée et subir des modifications majeures, ce qui a entraîné des retards par rapport au calendrier initial. La méthode de contrôle sera mise à jour quand les renseignements descriptifs révisés seront disponibles. L'achat et la mise en place des équipements de surveillance et de contrôle radiologique pour l'installation de conditionnement, l'entreposage à sec et le nouveau confinement sûr sont prévus pour 2014. Il est aussi prévu de mettre en place des équipements de surveillance et de contrôle radiologique sur un deuxième autorail pour surveiller le transfert de combustible usé de l'installation de conditionnement vers l'entreposage à sec. La deuxième phase d'intégration des données du site sera aussi achevée, et les données de surveillance et de contrôle radiologique concernant l'installation de conditionnement, l'entreposage à sec, le nouveau confinement sûr et les autorails seront intégrées et centralisées pour faciliter leur consultation par les inspecteurs afin de réduire l'activité d'inspection et de diminuer le plus possible les risques d'irradiation et de contamination, ainsi que pour permettre une transmission sécurisée des données de télésurveillance au Siège de l'Agence.

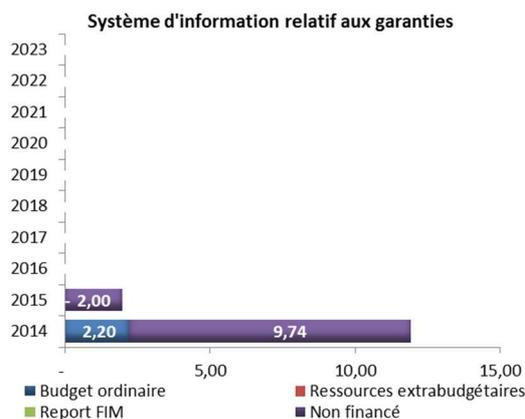
116. Les besoins de financement du projet en 2014 sont de 4,15 millions d'euros, entièrement non financés.



Système d'information relatif aux garanties

117. La collecte, le stockage et l'analyse des informations relatives aux garanties sont des aspects essentiels du système des garanties de l'Agence. Ces informations comprennent, notamment, les déclarations des États, les résultats d'inspection, les images satellitaires, les échantillons de l'environnement et les informations provenant de sources librement accessibles. La capacité de l'Agence de stocker, d'analyser et d'utiliser les données relatives aux garanties pour formuler des conclusions crédibles exige un système fiable de TI. L'actuel système de TI du Département des garanties est de moins en moins capable de satisfaire à cette exigence : la mise au point de ce système a commencé dans les années 70 sur un ordinateur central, qui est désormais obsolète et a du mal à faire face au volume et à la variété des données à traiter. La technologie étant dépassée, le système ne peut pas être maintenu et il est de plus en plus difficile de le tenir à niveau. En conséquence, avec le temps, la protection et la sécurité des informations seront aussi de plus en plus compromises. Le savoir-faire nécessaire pour maintenir et améliorer le logiciel et le matériel obsolètes actuels n'est plus disponible commercialement. Pour remédier à ces limitations et renforcer sa capacité de protéger les informations confidentielles, l'Agence a lancé un nouveau projet visant à mettre au point un système d'information moderne qui utilise les informations relatives aux garanties existantes, optimisées au plan de la sécurité, de l'accessibilité et de l'utilisabilité.

118. Le projet d'investissement recevra 2,2 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement en 2014, tandis que des besoins de 9,7 millions d'euros en 2014 et de 2 millions d'euros en 2015 ne sont toujours pas financés, comme indiqué dans le graphique ci-dessous :



Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède

119. La Finlande et la Suède envisagent toutes deux de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour stocker de façon permanente leur combustible usé respectif. En Finlande, le permis de construire devrait être accordé en 2015 et l'exploitation commencer en 2020. En Suède, l'exploitation devrait commencer en 2027. Des méthodes de contrôle doivent être élaborées pour ces installations.

120. Comme les méthodes de contrôle des installations de ce type sont encore à l'étude, les spécifications exactes des équipements et les quantités requises ne sont pas encore connues. Toutefois, sur la base d'une planification préliminaire et de ce que l'on sait aujourd'hui des technologies de mesure qui sont soit disponibles soit à un stade très avancé de mise au point, des estimations de coûts ont été faites pour les éléments suivants :

➤ Usines d'encapsulation :

- Contrôle radiologique des châteaux de transport ;

- Vérification des assemblages combustibles usés ;
- Contrôle radiologique du chargement des conteneurs en cuivre ;
- Contrôle radiologique des postes de soudage ;
- Contrôle radiologique des postes de test des soudures ;
- Contrôle radiologique de l'entreposage tampon ; et
- Contrôle radiologique des anneaux de levage des conteneurs.

➤ Dépôts géologiques :

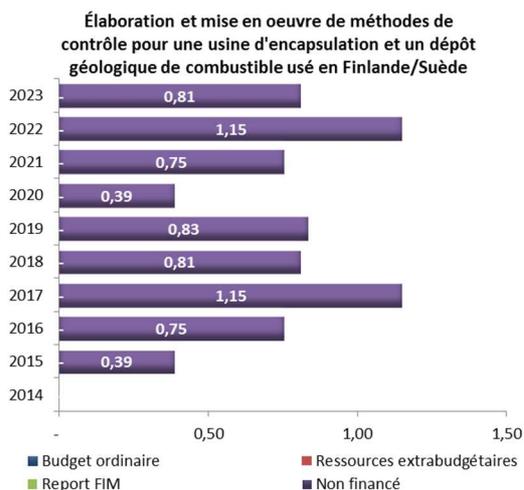
- Contrôle radiologique de l'entrée du tunnel pour véhicules ;
- Contrôle radiologique des puits d'aération et d'accès du personnel ; et
- Contrôle radiologique du confinement géologique.

121. Il n'est pas possible à ce stade d'inclure une estimation des coûts pour la surveillance microsismique des dépôts géologiques et la nécessité de cette surveillance n'a pas encore été approuvée.

122. Bien qu'à ce stade l'ensemble du projet ne soit pas financé, on suppose que tous les coûts de mise au point de technologies seront pris en charge par les programmes d'appui d'États Membres. Seuls les coûts de l'achat et de l'installation des nouveaux équipements sont inclus dans les estimations présentées ci-dessous.

123. Outre le total de 7 millions d'euros proposé pour la période 2014-2023, on estime qu'un montant supplémentaire de 1 million d'euros sera nécessaire en 2024.

124. Le tableau ci-après résume le plan de financement de ce projet, qui n'est toujours pas financé.



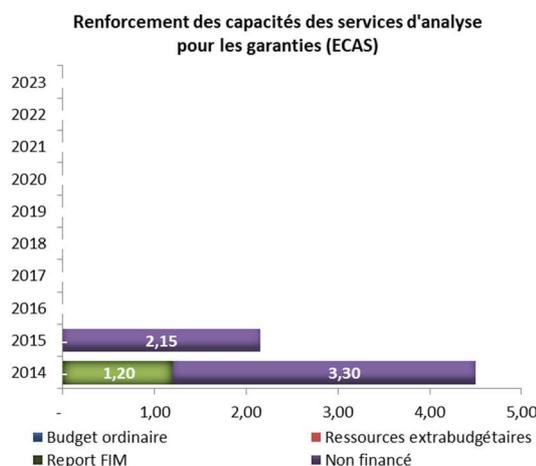
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)

125. Les États Membres et le Conseil des gouverneurs ont reconnu qu'il fallait renforcer et soutenir la capacité de l'Agence de fournir des services d'analyse pour les garanties d'un niveau, d'un type et d'une qualité adéquats.

126. Le projet ECAS concerne la modernisation complète du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) de Seibersdorf, qui comprend l'annexe de la salle blanche et le Laboratoire des matières nucléaires (NML). Après l'achèvement de l'annexe de la salle blanche en 2012, l'objectif pour cette biennie est de terminer tous les travaux d'ingénierie et de construction du nouveau NML avant la fin de 2014. Dans ce contexte, la sécurité et l'infrastructure des installations de Seibersdorf devront aussi être améliorées.

127. Le coût total révisé du projet est de 80,8 millions d'euros, comme indiqué aux États Membres dans le document GOV/INF/2012/15. Les principales modifications portent sur les volets sécurité et sûreté, besoins en infrastructure, transition et autorisation, matériel, espaces de bureau/de formation, et gestion et coordination du projet. L'augmentation par rapport au coût initial du projet sera financée exclusivement par des ressources extrabudgétaires. Des besoins en investissements de 3,3 millions d'euros en 2014 et de 2,2 millions d'euros en 2015 ne sont pas financés, tandis qu'un montant

de 1,2 million d'euros en 2014 sera financé par le report du FIM comme indiqué dans le graphique ci-dessous :



Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

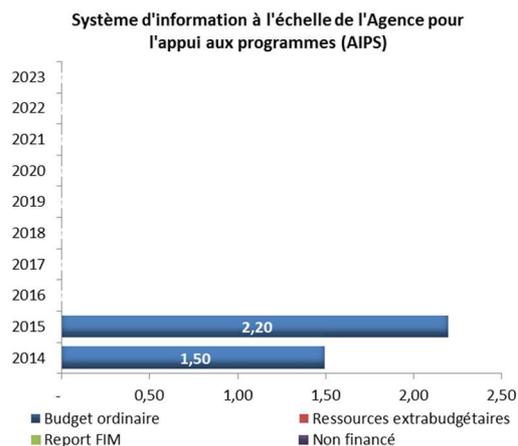
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)

128. Le projet AIPS est un projet en plusieurs étapes pour la mise en place graduelle d'un système de planification des ressources (ERP).

129. Avant la biennie 2014-2015, l'ERP a été introduit dans les domaines des finances, de la gestion des actifs, de la gestion des achats et des contacts, ainsi que de la gestion, de la budgétisation et de l'évaluation des programmes et des projets. En 2014-2015, les domaines des ressources humaines et de la paie, de la gestion des réunions et de la gestion des voyages seront terminés.

130. On finalisera les arrangements pour la clôture du projet et la mise en place de structures permanentes d'appui et de gouvernance pour le nouveau système et les données et processus associés.

131. Le coût total estimé du projet AIPS du lancement à la clôture sera d'environ 33 millions d'euros, dont 3,7 millions seront financés par le budget ordinaire d'investissement pour la biennie, comme l'indique le graphique ci-dessous :



Provision pour l'infrastructure TI

132. Ce projet essentiel fait suite au Fonds pour le remplacement du matériel (FRM) pour lequel des ressources ont été approuvées pour la dernière fois par le Conseil des gouverneurs en 2005. Il vise à couvrir les coûts liés à la mise à jour régulière de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les domaines du traitement des données, du stockage, de la création de réseaux et des équipements de sécurité, ainsi qu'à assurer la reprise après sinistre des TIC. Une infrastructure TIC fiable et sûre est essentielle à la bonne exécution du programme, et cet investissement revêt donc une importance capitale.

133. Des besoins de 1,7 million d'euros en 2014 et de 1 million d'euros en 2015 seront financés par le budget ordinaire d'investissement, tandis que pour 2015 un montant de 1,5 million d'euros n'est toujours pas financé.

134. Les besoins de financement du projet sont indiqués dans le graphique ci-dessous :

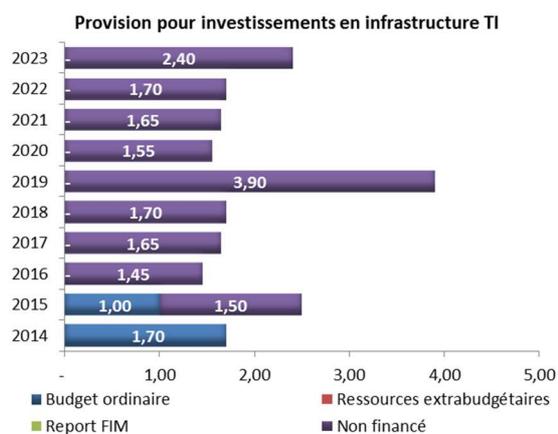


Tableau 10. Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2014-2023 (aux prix de 2013)

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement											
Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf	7 988 165	8 039 759	7 500 000	7 500 000	-	-	-	-	-	-	31 027 924
Programme sectoriel 2	7 988 165	8 039 759	7 500 000	7 500 000	-	-	-	-	-	-	31 027 924
3. Sûreté et sécurité nucléaires											
Services techniques en sûreté radiologique	379 800	388 000	120 000	-	-	-	-	-	-	-	887 800
Programme sectoriel 3	379 800	388 000	120 000	-	-	-	-	-	-	-	887 800
4. Vérification nucléaire											
Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération	3 327 975	2 678 550	2 678 550	2 644 425	-	-	-	-	-	-	11 329 500
Système d'information relatif aux garanties	11 935 207	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	13 935 207
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	4 150 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 150 000
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	4 497 449	2 151 799	-	-	-	-	-	-	-	-	6 649 249
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	387 000	754 000	1 150 000	809 000	834 000	387 000	754 000	1 150 000	809 000	7 034 000
Programme sectoriel 4	23 910 631	7 217 349	3 432 550	3 794 425	809 000	834 000	387 000	754 000	1 150 000	809 000	43 097 956
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration											
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	1 500 000	2 200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	3 700 000
Provision pour investissements dans l'infrastructure TI	1 700 000	2 500 000	1 450 000	1 650 000	1 700 000	3 900 000	1 550 000	1 650 000	1 700 000	2 400 000	20 200 000
Programme sectoriel 5	3 200 000	4 700 000	1 450 000	1 650 000	1 700 000	3 900 000	1 550 000	1 650 000	1 700 000	2 400 000	23 900 000
Total - Plan d'investissements majeurs	35 478 596	20 345 108	12 502 550	12 944 425	2 509 000	4 734 000	1 937 000	2 404 000	2 850 000	3 209 000	98 913 680

Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement, 2014-2015

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Budget 2013	Prévisions pour 2014 aux prix de 2013	Variation 2014 par rapport à 2013		Prévisions préliminaires pour 2015 aux prix de 2013	Variation 2015 par rapport à 2014	Ajustements pour hausse des prix	Prévisions pour 2014 aux prix de 2014	Prévisions préliminaires pour 2015 aux prix de 2014
			EUR	%		EUR	%		
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement									
Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf	-	2 600 000	2 600 000		2 600 000	-	2,8%	2 672 800	2 672 800
Programme sectoriel 2	-	2 600 000	2 600 000		2 600 000	-	2,8%	2 672 800	2 672 800
4. Vérification nucléaire									
Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération	-	-	-		2 200 000	2 200 000	2,8%	-	2 261 600
Système d'information relatif aux garanties	-	2 200 000	2 200 000		-	(2 200 000)	2,8%	2 261 600	-
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	1 314 350	-	(1 314 350)		-	-	-	-	-
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	368 360	-	(368 360)		-	-	2,8%	-	-
Programme sectoriel 4	1 682 710	2 200 000	517 290	30,7%	2 200 000	-	2,8%	2 261 600	2 261 600
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration									
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	6 410 988	1 500 000	(4 910 988)		2 200 000	700 000	2,8%	1 542 000	2 261 600
Provision pour investissements dans l'infrastructure TI	-	1 700 000	1 700 000		1 000 000	(700 000)	2,8%	1 747 600	1 028 000
Service de gestion des bâtiments	247 254	-	(247 254)		-	-	-	-	-
Programme sectoriel 5	6 658 242	3 200 000	(3 458 242)	(51,9%)	3 200 000	-	2,8%	3 289 600	3 289 600
Budget ordinaire d'investissement	8 340 952	8 000 000	(340 952)	(4,1%)	8 000 000	-	2,8%	8 224 000	8 224 000

Tableau 12 : Besoins en investissements non financés pour 2014-2015

135. Le tableau ci-dessous dresse la liste des besoins en investissements pour 2014-2015 qu'il ne sera pas possible de financer dans les limites fixées par le Directeur général pour le budget ordinaire d'investissement. On espère que les États Membres promettent des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2 014	2 015
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement		
Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf	5 388 165	5 439 759
Programme sectoriel 2	5 388 165	5 439 759
3. Sûreté et sécurité nucléaires		
Services techniques en sûreté radiologique	379 800	388 000
Programme sectoriel 3	379 800	388 000
4. Vérification nucléaire		
Remplacement de l'infrastructure pour le système de surveillance de la prochaine génération	-	478 550
Système d'information relatif aux garanties	9 735 207	2 000 000
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	4 150 000	-
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	3 297 449	2 151 799
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	387 000
Programme sectoriel 4	17 182 656	5 017 349
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration		
Provision pour investissements dans l'infrastructure TI	-	1 500 000
Programme sectoriel 5	-	1 500 000
Plan d'investissements majeurs - Éléments non financés	22 950 621	12 345 108

I.6 Projets de résolutions pour 2014

136. La présente section contient les projets de résolutions de l'Agence pour 2014 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2014, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2014 et Fonds de roulement en 2014).

A. Budget ordinaire

137. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2014 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 et 4 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront enregistrées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa.

138. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2013.

B. Programme de coopération technique

139. Les activités de coopération technique (CT) de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif des contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs¹ est fixé à 90 250 000 de dollars (soit 69 221 750 euros) pour 2014 et à 91 000 000 de dollars (soit 69 797 000 euros) pour 2015.

140. Les prévisions de ressources pour le programme de CT pour 2014 s'élèvent à 79 420 000 \$² et 22 millions d'euros et comprennent : a) 79 420 000 \$ pour les projets de base ; b) 2 millions d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter au financement des projets de base) ; et c) 20 millions d'euros pour les activités extrabudgétaires. Les prévisions pour 2015 s'élèvent à 80 080 000 \$³ et 22 millions d'euros et comprennent : a) 80 080 000 \$ pour les projets de base ; b) 2 millions d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter au financement des projets de base) ; et c) 20 millions d'euros pour les activités extrabudgétaires. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limitation en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2014 et 2015.

C. Fonds de roulement

141. À sa 56^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 € en 2013. Aucun changement n'est proposé pour 2014, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

¹ GOV/2013/30/Rev.1.

² Note : Ce montant est purement indicatif. Conformément à l'approche du Secrétariat en matière de monnaie unique, la planification actuelle des ressources pour le programme de CT pour 2014-2015 repose sur un taux de réalisation de 60 915 140 € par rapport à l'objectif du FCT (sur la base du taux de change au 1^{er} juillet 2013).

³ Note : Ce montant est purement indicatif. Conformément à l'approche du Secrétariat en matière de monnaie unique, la planification actuelle des ressources pour le programme de CT pour 2014-2015 repose sur un taux de réalisation de 61 421 360 € par rapport à l'objectif du FCT (sur la base du taux de change au 1^{er} juillet 2013).

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2014

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2014⁴,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2014, d'ouvrir des crédits d'un montant de 344 450 019 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante⁵ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 478 803
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 483 002
3. Sûreté et sécurité nucléaires	37 113 988
4. Vérification nucléaire	131 028 878
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 943 995
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	23 561 013
Total partiel, programmes sectoriels	<u>341 609 679</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 340
TOTAL	<u>344 450 019</u>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
 - d'autres recettes diverses de 655 000 € ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 € pour 1 \$, à 340 954 679 € (297 169 304 € plus 43 785 375 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(57)/RES/ ;

² GC(57)/2.

³ Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget d'investissement de l'Agence en 2014, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 224 000 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante⁶ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 672 800
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-
4. Vérification nucléaire	2 261 600
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 289 600
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
	<hr/>
TOTAL	8 224 000

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 224 000 € (8 224 000 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(57)/RES/ ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2014, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2014 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

⁶ Voir la note 5.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2014

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É. - U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	30 125 871	+(4 352 932 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	34 339 998	+(4 143 004 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	31 167 283	+(5 946 705 /R)
4. Vérification nucléaire	112 304 695	+(18 724 184 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	69 850 671	+(7 093 324 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 035 786	+(3 525 226 /R)
Total partiel, programmes sectoriels	<u>297 824 304</u>	+(<u>43 785 375 /R)</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 340	+(- /R)
TOTAL	<u>300 664 644</u>	+(<u>43 785 375 /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2014.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2014

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+ (-	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 672 800	+ (-	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+ (-	/R)
4. Vérification nucléaire	2 261 600	+ (-	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 289 600	+ (-	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement		+ (/R)
TOTAL	8 224 000	+ (-	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2014.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2014

La Conférence générale,

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juillet 2013 de recommander un objectif de 90 250 000 \$ É.-U. (soit 69 221 750 €) pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2014, et
 - b) Acceptant la recommandation précédente du Conseil,
1. Décide qu'en 2014 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique s'élèvera à 69 221 750 € ;
 2. Note que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à 500 000 €, seront probablement disponibles pour le programme de coopération technique ;
 3. Alloue, en euros, des contributions au programme de coopération technique de l'Agence pour 2014 de 69 221 750 € ; et
 4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2014 conformément aux dispositions de l'article XIV. F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2014

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2014,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2014 ;
2. Décide qu'en 2014 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁷ ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

⁷ INFCIRC/8/Rev.3.

PARTIE II

DÉTAILS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014-2015 PAR PROGRAMME SECTORIEL

Programme sectoriel 1

Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Introduction

Le programme sectoriel 1 assure : un appui, des services et des conseils scientifiques et techniques pour l'exploitation fiable et sûre en continu des systèmes de réacteurs de puissance et de recherche et des installations du cycle du combustible pendant toute la durée de vie ; une utilisation accrue de l'électronucléaire, en particulier dans les pays n'ayant actuellement aucun ou seulement un petit programme électronucléaire ; la mise au point de systèmes de réacteurs avancés et innovants et de leurs cycles du combustible, notamment dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) ; le renforcement des capacités pour l'analyse et la planification énergétiques ; l'étude objective du rôle de l'énergie d'origine nucléaire dans le développement durable ; et le développement des sciences nucléaires ainsi que de la gestion des connaissances, de l'information et de la communication dans le domaine nucléaire. D'ici à 2014-2015, plusieurs des pays qui se dotent d'un programme électronucléaire seront soit dans la phase de construction de réacteurs, soit dans la phase préalable de préparation. L'Agence ciblera son assistance sur ces « primo-accédants avancés » tout en maintenant son appui aux pays qui en sont à des stades antérieurs de préparation. Pour les centrales nucléaires en exploitation, depuis l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, on s'intéresse davantage aux avancées dans des domaines comme l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible, la gestion des accidents, le contrôle radiologique et la remédiation. Face à l'expansion de l'électronucléaire, les pays, y compris ceux qui n'ont pas d'activités nucléaires, vont vraisemblablement s'intéresser de près aux nouvelles activités de prospection, d'extraction et de préparation du minerai d'uranium. Afin de répondre à la demande en matière de création de capacités et de planification énergétique, l'Agence va renforcer ses partenariats, sachant qu'il est préférable de travailler en coopération pour faire face à la complexité supplémentaire des changements technologiques, des « réseaux intelligents », de la gestion de la demande et des nouvelles politiques énergétiques et environnementales. Elle restera une source fiable pour les données atomiques, moléculaires et nucléaires. Elle contribuera à améliorer l'utilisation des réacteurs de recherche existants et l'étude de nouveaux modèles de réacteurs de recherche. Avec l'avancement du projet de Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER) et les travaux préparatoires pour une centrale de démonstration (DEMO), l'Agence fera participer de nouveaux États Membres à la technologie de la fusion et facilitera la collaboration avec les partenaires ITER.

Objectifs :

- Développer et améliorer l'utilisation des technologies nucléaires actuelles à l'appui du développement durable, faire avancer la science et la technologie nucléaires, catalyser l'innovation et développer les connaissances et les compétences pour soutenir et accroître l'utilisation de l'électronucléaire et les applications des sciences nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États Membres « primo-accédants avancés » dotés d'une meilleure capacité pour développer leur infrastructure nucléaire ; recours accru dans les États Membres à l'information fournie par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auto-évaluations élaborées et de demandes de missions INIR (Examen intégré de l'infrastructure nucléaire) et NESA (évaluation des systèmes d'énergie nucléaire). • Nombre d'États Membres citant des documents publiés par l'Agence sur l'entreposage du combustible usé.
<ul style="list-style-type: none"> • Recours important aux outils d'analyse pour la modélisation énergétique ; disponibilité dans les États Membres intéressés d'experts bien formés à l'utilisation de ces outils et capables de conduire des analyses exhaustives indépendantes sur l'énergie et l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes, de la part d'États Membres et d'organisations internationales, pour des outils d'analyse de modèles énergétiques de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la coopération internationale en sciences nucléaires au service des avancées technologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements et d'États Membres participant aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires ; nombre de produits, y compris de documents, en résultant.

Titre	Principaux produits prévus
1.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	Guides, rapports, documents d'orientation, communications internes et externes.

Programme 1.1 : Énergie d'origine nucléaire

Justification : Le programme 1.1, qui coordonne les services avec tous les autres départements de l'Agence, a quatre priorités : i) aider les États Membres qui se dotent d'un programme électronucléaire à mettre en place une infrastructure solide pour pouvoir faire aboutir leurs projets de centrales nucléaires et exploiter ces centrales de manière sûre, fiable et efficace ; ii) soutenir l'exploitation des centrales nucléaires pour renforcer la sûreté et la performance, améliorer la gestion de la durée de vie et la sûreté d'exploitation à long terme des centrales (en coopération avec le programme sectoriel 3), améliorer la performance et les taux d'augmentation de puissance au moyen de systèmes avancés de contrôle des processus, développer les programmes électronucléaires et les ressources humaines dans ce domaine, appliquer des systèmes intégrés de gestion (en coopération avec le programme sectoriel 3) ; iii) catalyser les innovations et avancées techniques et aider à résoudre les problèmes concernant les réacteurs de puissance et leurs applications non électriques en coordonnant la recherche, favorisant les échanges d'informations et analysant les données et les résultats pour diverses filières de réacteurs, fournir un cadre aux utilisateurs et détenteurs de la technologie pour qu'ils examinent ensemble les innovations, et aider les États Membres à assurer la planification à long terme dans le cadre du Projet INPRO – l'objectif étant d'améliorer constamment la compétitivité économique, les niveaux de sûreté, la résistance à la prolifération, l'efficacité des ressources et la réduction le plus possible des déchets produits par les nouveaux réacteurs et combustibles ; et iv) mettre en place, gérer, préserver et développer davantage l'expertise, les connaissances et les compétences nucléaires à l'appui des États Membres. Le sous-programme 1.1.3 a été développé davantage pour refléter l'accentuation de l'appui aux États Membres qui étudient l'option/se dotent d'un programme électronucléaire ainsi que « l'approche des projets » qui permet de coordonner les activités dans l'ensemble du programme sectoriel 1. La mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire (Plan d'action) est l'une des activités majeures du programme 1.1. Afin d'éviter le chevauchement des tâches et de réaliser des gains d'efficacité, la coopération sera intensifiée avec les organisations et initiatives internationales telles que l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO), le Forum atomique européen (FORATOM), l'Association nucléaire mondiale (WNA), le Forum international Génération IV (GIF), l'Union européenne/la Commission européenne (UE/CE), l'Institut de recherche sur l'énergie électrique (EPRI) et l'Institut des opérations nucléaires (INPO).

Objectifs :

- Aider les États Membres qui envisagent de se doter d'un programme électronucléaire à planifier et mettre en place une infrastructure nucléaire nationale.
- Fournir un appui coordonné aux États Membres qui ont déjà un programme électronucléaire et à ceux qui envisagent de construire une nouvelle centrale pour les aider à améliorer la performance et la sûreté d'exploitation à long terme par l'application de bonnes pratiques et d'approches innovantes et par la prise en compte des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.
- Offrir des cadres de collaboration pour que les exploitants de réacteurs refroidis par eau tirent profit des avancées technologiques et pour que les États Membres facilitent la mise au point efficace de réacteurs à neutrons rapides et de réacteurs refroidis par gaz et qu'ils développent l'utilisation sûre des applications non électriques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction accrue des États Membres avec les services, documents, ressources matérielles, bases de données et expertise de l'Agence pour une exploitation sûre et efficace et pour la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires déjà en service et des nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres utilisant les ressources pertinentes de l'AIEA, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données.
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération accrue entre les États Membres pour le développement de la technologie des réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et pour ses applications ; • Meilleures compréhension et coopération internationale en ce qui concerne la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI^e siècle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres coopérant, avec la coordination de l'Agence, au développement de la technologie des réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et à ses applications. • Nombre de pays membres de l'INPRO.
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États Membres « primo-accédants avancés » ; capacités accrues de ces États Membres pour développer leur infrastructure nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auto-évaluations préparées et de demandes de missions INIR.

Enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Le programme 1.1 devrait : i) poursuivre la diffusion des bonnes pratiques contenues dans la collection Énergie nucléaire et d'autres publications ; ii) continuer à fournir des services d'examen et d'assistance sur mesure dans le cadre de projets de coopération technique (CT) ; iii) continuer à améliorer le niveau de coopération interdépartementale ;

iv) accroître la capacité de réponse de l'Agence aux États Membres intéressés par l'expansion ou le lancement de leur programme électronucléaire ; v) renforcer l'échange d'informations et la recherche conjointe entre États Membres ; vi) améliorer la pertinence, la qualité et la convivialité du Système d'information sur les réacteurs de puissance (PRIS), des bilans électronucléaires nationaux et des bases de données sur le Système d'information sur les réacteurs avancés ; et vii) accroître la coopération avec des organisations et initiatives internationales telles que le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne (CE), l'AEN de l'OCDE, la WANO, le GIF et FORATOM.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités de mise en œuvre du Plan d'action.
2. Activités destinées à répondre à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire et aux nouveaux besoins de développement pour assurer la mise en commun des bonnes pratiques d'exploitation à des fins d'efficacité et appuyer le lancement de programmes nucléaires.
3. Activités à l'appui d'un développement électronucléaire innovant pour assurer la durabilité sur le long terme.
4. Activités visant à renforcer la coopération internationale, l'échange d'informations, la gestion des connaissances et la mise en valeur des ressources humaines.

Sous-programme 1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires

Objectifs :

- Renforcer la performance et l'exploitation sûre des centrales nucléaires pendant toute leur durée de vie.
- Renforcer l'efficacité des processus techniques pour les nouveaux projets de centrales nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Recours à l'expertise et aux orientations de l'Agence pour appuyer les améliorations de la performance des centrales nucléaires en exploitation et pour établir et mettre en œuvre les bonnes pratiques dans les domaines de l'appui technique, y compris les aspects de sûreté, et des applications avancées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Recours à l'expertise et aux orientations de l'Agence pour appuyer la mise en œuvre de nouveaux projets de centrales nucléaires et de bonnes pratiques dans le domaine de l'appui technique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit de la continuation du sous-programme axé sur les projets nucléaires déjà existants ou nouveaux. Ce sous-programme comprend la gestion de la durée de vie des centrales en vue de renforcer la sûreté, d'améliorer la performance et de prolonger la durée de service des centrales nucléaires, ainsi que l'appui technique à tous les stades des projets nucléaires, y compris un appui aux pays qui sont des « primo-accédants » au nucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une diminution de 23 % (465 314 €) en 2014 par rapport à 2013, et une légère baisse de 1 115 € en 2015, par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.1.1.001 Appui technique aux installations nucléaires en exploitation</i>	Projets de recherche coordonnée (PRC) achevés ; publications dans la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques de la gestion du vieillissement ; échange, dans les États Membres, d'informations et d'expériences nationales pertinentes.
<i>1.1.1.002 Appui technique à des projets électronucléaires nouveaux ou en expansion</i>	Publications dans la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques des organismes d'appui technique (TSO) et sur l'examen de la conception ; échange d'informations dans les États Membres sur le stade pré-construction, la construction et la préparation d'appels d'offres.
<i>1.1.1.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux installations nucléaires en exploitation</i>	Plusieurs PRC achevés ; publications dans la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques de la gestion du vieillissement ; réunions du forum des organismes exploitants nucléaires.

Sous-programme 1.1.2 Gestion intégrée et mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire

Objectifs :

- Permettre une gestion efficace des programmes électronucléaires déjà existants, en expansion ou nouveaux et accroître les capacités d'utilisation par les États Membres de méthodes avancées de gestion et de mise en valeur des ressources humaines.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Recours aux documents, aux ressources matérielles et à l'expertise de l'Agence et prise en compte des enseignements tirés au plan international pour gérer des programmes nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Recours aux documents, aux ressources matérielles et à l'expertise de l'Agence et prise en compte des enseignements tirés au plan international pour la mise en valeur des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit de la continuation du sous-programme axé sur l'expansion des programmes nucléaires, comprenant notamment le système de gestion, la mise en valeur des ressources humaines, les appels d'offres et la passation de contrats, la participation des parties prenantes et l'élaboration de stratégies d'expansion.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une augmentation de 74 % (427 759 €) en 2014 par rapport à 2013 et une légère augmentation de 663 € en 2015, par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.1.2.001 Appui en matière de gestion pour les projets de centrales nucléaires</i>	Publications sorties dans la collection Énergie nucléaire ; échange d'informations ; services d'appui direct.
<i>1.1.2.002 Mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires</i>	Publications dans la collection Énergie nucléaire ; cours de formation ; ateliers ; produits d'apprentissage à distance ; services d'examen.
<i>1.1.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux programmes électronucléaires en expansion</i>	PRC achevés, publications dans la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques des programmes d'expansion.

Sous-programme 1.1.3 Infrastructure et planification pour les programmes électronucléaires

Objectifs :

- Améliorer la compréhension par les États Membres des prescriptions et des obligations essentielles pour mettre en œuvre un programme électronucléaire.
- Renforcer les capacités des États Membres associées au lancement d'appels d'offres et à la construction de leur première centrale nucléaire.

- Renforcer la capacité des États Membres de mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure améliorée dans les États Membres pour l'adoption d'un programme électronucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auto-évaluations préparées et de demandes de missions INIR.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités améliorées des États Membres pour la planification, la construction et l'exploitation de leurs premières centrales nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents publiés qui diffusent des enseignements et des bonnes pratiques à travers des orientations, des rapports et des études de cas.

Changements et tendances concernant le programme : Les ressources indiquées ci-dessous pour le sous-programme 1.1.3 rendent compte de la priorité accordée à l'appui aux pays qui étudient l'option/se dotent d'un programme électronucléaire et de « l'approche des projets » qui permet que ces activités soient coordonnées dans tout le programme sectoriel 1 par le Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée (INIG) et inscrites au budget du sous-programme 1.1.3. Le sous-programme mettra davantage l'accent dans le budget actuel sur les « primo-accédants avancés », autrement dit les pays qui ont déjà pris la décision de construire leur première centrale nucléaire ; sur la mise au point d'orientations et de services à l'intention des nouveaux organismes propriétaires-exploitants ; et sur la conduite d'une mission INIR avant la phase de mise en service.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une augmentation de 11 % (213 260 €) en 2014 par rapport à 2013, et une légère baisse de 150 € en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.1.3.001 Renforcement de l'infrastructure électronucléaire	Documents sur l'infrastructure électronucléaire et informations objectives sur l'électronucléaire ; atelier pour mettre en commun l'expérience et les enseignements tirés ; renforcement de la coordination et de la communication.
1.1.3.002 Création de capacités pour l'adoption de l'électronucléaire	Ateliers, cours de formation, services d'experts, ressources matérielles dont des logiciels pour la formation ; services d'examen et missions INIR ; travail en réseau.

Sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants

Objectifs :

- Accroître la coopération internationale et le dialogue sur la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI^e siècle, sur la formulation de stratégies nucléaires à long terme et sur les innovations institutionnelles et techniques dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension de la viabilité de l'énergie nucléaire dans le monde au XXI^e siècle et coopération internationale dans ce domaine ; stratégies à long terme pour l'énergie nucléaire ; innovations techniques et institutionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres de l'INPRO. • Nombre d'auto-évaluations préparées et de demandes de services NESAs (évaluation des systèmes d'énergie nucléaire).

Changements et tendances concernant le programme : On compte que la participation à l'INPRO continue d'augmenter. En vue de traduire les priorités de ses participants de plus en plus nombreux, l'INPRO axera ses activités à la fois sur les États Membres qui possèdent déjà un programme électronucléaire et sur ceux qui cherchent à en avoir un. Les activités inscrites à ce sous-programme comprennent : des études techniques, des analyses d'experts et des publications ; une assistance directe, des services et des orientations pour chaque État Membre intéressé ; de grandes réunions dites forums de dialogue pour favoriser l'échange d'informations ; enfin des projets de collaboration à l'INPRO servant aux États Membres de mécanismes de coopération. L'INPRO est axé sur la viabilité de l'énergie nucléaire dans le monde au XXI^e siècle, les stratégies à long terme pour l'énergie nucléaire et les innovations techniques et institutionnelles, comme il ressort de la Perspective de développement INPRO pour 2012-2017.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 3 % (18 367 €) en 2014 par rapport à 2013, mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.1.4.001 <i>Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</i>	Publications sur les scénarios d'énergie nucléaire en niveau mondial et exemples d'innovations ; deuxième édition de la méthodologie INPRO ; orientations pour les États Membres sur les stratégies à long terme ; Forum de dialogue de l'INPRO ; orientations du comité directeur de l'INPRO.
1.1.1.002 <i>Appui fourni à l'INPRO dans le cadre du Plan d'action</i>	Deuxième édition de la méthodologie INPRO (uniquement les chapitres sur la sûreté) ; publication(s) sur les questions de sûreté des modèles de réacteurs innovants ; orientations pour les États Membres sur la prise en compte dans les stratégies à long terme des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.

Sous-programme 1.1.5 : Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés

Objectifs :

- Offrir un cadre de collaboration pour que les exploitants de réacteurs refroidis par eau tirent profit des avancées technologiques et pour préserver la sûreté nucléaire ; faciliter dans les États Membres la mise au point efficace de réacteurs à neutrons rapides et de réacteurs refroidis par gaz ; développer l'utilisation sûre des applications non électriques des centrales nucléaires.
- Offrir un cadre de collaboration aux États Membres facilitant l'émergence de réelles avancées technologiques pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs refroidis par gaz en vue d'accroître les gains d'efficacité et la viabilité.
- Développer l'utilisation sûre du nucléaire dans des applications améliorant l'efficacité thermique et développer les applications industrielles comme le chauffage, le dessalement de l'eau et la production d'hydrogène.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation par les États Membres des informations publiées sur le développement technologique et les solutions techniques pour les réacteurs à eau ordinaire et les réacteurs avancés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui collaborent, échangent des informations et mènent des travaux de R-D conjoints, dans le cadre de l'Agence, pour résoudre les problèmes qu'ils ont en commun.
<ul style="list-style-type: none"> • Publications de l'Agence mettant en commun les connaissances d'experts sur les questions qui se posent aux « primo-accédants » et sur le développement technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres faisant appel aux informations fournies par l'Agence et à l'expertise de son personnel pour organiser des ateliers et des formations.
<ul style="list-style-type: none"> • Les États Membres mettent activement en commun des ressources pour élaborer des solutions technologiques et les publier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes des États Membres pour chercher des solutions aux problèmes qu'ils ont en commun.

Changements et tendances concernant le programme : En 2014 et 2015, le sous-programme 1.1.5 comprendra l'appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire. Il intégrera donc deux sous-programmes qui étaient traités séparément dans le cycle 2012-2013. Il aidera les États Membres dans de nouveaux domaines, notamment des formations pour évaluer la technologie des primo-accédants au nucléaire, qui feront vraisemblablement l'objet de demandes croissantes. Le sous-programme comprend de nouveaux PRC suite à l'accroissement des demandes en rapport avec les réacteurs refroidis par eau et la technologie innovante. Il comprend également des travaux sur le Plan d'action qui ont été différés au départ par manque de disponibilités financières. Il prévoit en outre de poursuivre le développement et le perfectionnement de logiciels requis pour prendre en compte des applications non électriques uniques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 26 % (496 416 €) en 2014 par rapport à 2013, mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.1.5.001 Développement technologique pour les réacteurs refroidis par eau</i>	Publications dans la collection Énergie nucléaire et rapport d'étape sur le web concernant les avancées technologiques clés et les caractéristiques de conception des réacteurs avancés refroidis par eau ; résultats de PRC pour répondre au développement technologique, aux problèmes communs et aux questions concernant les bases de conception.
<i>1.1.5.002 Développement technologique des réacteurs de faible ou moyenne puissance</i>	Publications et ateliers sur les technologies innovantes clés qui sont communes aux réacteurs de faible ou moyenne puissance dans les domaines de l'appui à l'évaluation environnementale et technologique pour les États Membres ; publication dans la collection Énergie nucléaire appliquant les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi aux réacteurs de faible ou moyenne puissance.
<i>1.1.5.003 Technologie avancée pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs refroidis par gaz</i>	Réunions techniques, ateliers, séminaires de formation théorique et pratique ; publications dans la collection Énergie nucléaire, documents TECDOC, rapports d'étape ; sites web et bases de données sur la recherche, le développement technologique et la mise en place de systèmes nucléaires à neutrons rapides et de réacteurs refroidis par gaz.
<i>1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire</i>	Perfectionnement du logiciel de l'Agence DEEP (logiciel d'évaluation économique du dessalement), du programme HEEP (Programme d'évaluation économique de l'hydrogène), du programme DE-TOP (Programme d'optimisation thermodynamique du dessalement), et des boîtes à outils pour la gestion des ressources en eau aux fins des applications non électriques des centrales nucléaires ; appui aux États Membres pour le renforcement des capacités et la formation logicielle ; publications de l'Agence, articles rédigés par des membres du personnel de l'Agence dans des publications externes ; divers PRC.
<i>1.1.5.005 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux filières de réacteurs avancés</i>	Mise en œuvre du Plan d'action, y compris élaboration de moyens de remédier aux vulnérabilités des centrales existantes ; facilitation de mesures d'amélioration des centrales nouvellement construites ; transmission des informations aux États Membres dans le cadre d'ateliers et de publications de la collection Énergie nucléaire.

Programme 1.2 Technologies du cycle du combustible nucléaire et des matériaux

Justification : Le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, élaboré à la suite de l'accident de Fukushima Daiichi, appelle des mesures dans les domaines du comportement du combustible dans des conditions d'accident grave, de la gestion du combustible usé gravement endommagé – dont le combustible qui a fondu dans le cœur – et du comportement des installations d'entreposage du combustible usé dans des conditions d'accident grave.

De manière générale, le développement de l'électronucléaire va faire peser de plus en plus de contraintes sur le cycle du combustible nucléaire. Des activités de développement sont nécessaires pour accroître la production de l'uranium, rationaliser l'utilisation des ressources d'uranium, améliorer la performance du combustible et gérer correctement le combustible usé au moyen de l'entreposage à long terme et/ou du recyclage. Avec la création de nouveaux centres de production, souvent dans des pays sans aucune expérience antérieure, l'appui de l'Agence est requis pour la diffusion des bonnes pratiques en ce qui concerne le cycle de production de l'uranium, des activités de prospection à celles de fermeture et de déclassement. En vue d'accroître l'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire, l'AIEA est en train de créer sa propre banque d'uranium faiblement enrichi (UFE), financée exclusivement par des ressources extrabudgétaires.

Pour mieux comprendre le comportement du combustible, des coopérations et de collaborations seront nécessaires, notamment pour les « primo-accédants » au nucléaire, de même que des progrès dans les capacités de modélisation, y compris pour les combustibles et les matériaux pour les réacteurs à neutrons rapides. Dans l'attente d'une décision quant au devenir final de leur combustible usé, la plupart des pays l'entreposent pour d'assez longues périodes. De nombreux pays comptent sur des périodes d'entreposage de plus de 100 ans. Ces périodes d'entreposage prolongées créent des problèmes institutionnels et techniques nouveaux. Ce souci de

viabilité a conduit en outre à s'intéresser de nouveau au recyclage de l'uranium, du plutonium et des actinides mineurs du combustible usé, particulièrement pour les réacteurs à neutrons rapides. Ces plans de recyclage représentent une utilisation plus efficace de l'uranium traité et une réduction sensible du volume, de la radiotoxicité et de la chaleur de décroissance des déchets de haute activité. Le programme proposera des orientations et des formations dans ces domaines et catalysera le développement et l'innovation technologiques. Il recensera les bonnes pratiques dans les activités portant sur un cycle du combustible nucléaire durable et encouragera la coopération entre États Membres et avec d'autres organisations internationales, comme l'AEN de l'OCDE.

Objectifs :

- Faire progresser la conception et la mise en œuvre d'un cycle du combustible nucléaire de plus en plus sûr, fiable, rentable, résistant à la prolifération et respectueux de l'environnement, qui soit le plus avantageux possible pour les États Membres.
- Appliquer les mesures pertinentes dans le cadre du Plan d'action, notamment la collecte de données sur le combustible et les installations d'entreposage endommagés à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ainsi que le renforcement des échanges d'informations sur le comportement du combustible nucléaire dans des conditions d'accident grave.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des orientations, services d'examen, formations et forums d'échange de technologies fournis par l'Agence pour la planification, la conduite stratégique, la R-D et la mise en œuvre d'activités portant sur un cycle du combustible nucléaire sûr, économique, résistant à la prolifération et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres et de participants utilisant les orientations, les services d'examen et les formations de l'Agence. • Nombre de participants/organisations/États Membres prenant part aux forums de l'Agence pour l'échange d'informations et de technologies. • Nombre de documents TECDOC pertinents et de comptes rendus de conférences/d'ateliers/de réunions qui ont été établis. • Nombre de réunions de formation qui ont été organisées.
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun entre États Membres de bonnes pratiques de conception, d'ingénierie, d'assurance de la qualité, de fabrication et d'exploitation du combustible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de publications, par tâches, dans le cadre du sous-programme. • Nombre de participants aux activités de l'Agence et, par voie de conséquence, mise en commun des bonnes pratiques d'ingénierie du combustible des réacteurs de puissance.
<ul style="list-style-type: none"> • Participation importante à des activités s'inscrivant dans le Plan d'action de l'AIEA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant à des activités s'inscrivant dans le Plan d'action. • Publication de documents dans le cadre de la réponse au Plan d'action.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Des efforts supplémentaires sont requis sur un certain nombre de points dans le domaine du combustible nucléaire. En rapport avec le Plan d'action sur la sûreté nucléaire, il importe de mettre en relief toutes les activités liées au comportement du combustible dans des conditions d'accident et à la gestion du combustible usé gravement endommagé. Suite au retour d'information d'États Membres, diverses activités inscrites au programme ont encore besoin d'être adaptées. Deux activités sont accentuées davantage : le cycle de production de l'uranium et l'appui aux pays démarrant des activités dans ce domaine. Certains des efforts portant sur les combustibles nucléaires de la génération actuelle seront recentrés pour soutenir la mise au point des combustibles nucléaires futurs ou avancés, mais les activités d'appui aux utilisateurs de combustible nucléaire seront maintenues. La gestion à long terme du combustible usé sera privilégiée, de même que les technologies de recyclage qui soutiennent et renforcent la viabilité du cycle du combustible nucléaire.

La structure de ce programme sera donc adaptée afin de traiter ces questions en utilisant les ressources disponibles de manière plus efficace et efficiente. Le programme a été restructuré en trois sous-programmes axés respectivement sur les ressources et la production d'uranium, le combustible des réacteurs de puissance et la gestion du combustible usé.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Mise en œuvre des parties du Plan d'action portant sur les installations du cycle du combustible et la gestion du combustible gravement endommagé.
2. Installations du cycle du combustible visant à appuyer l'utilisation croissante de l'électronucléaire et à assurer la production efficiente et sûre d'uranium.
3. Activités encourageant la coopération internationale et l'échange d'informations sur les questions de cycle du combustible nucléaire, ainsi que les pratiques actuelles du cycle du combustible.

Sous-programme 1.2.1 Ressources et production d'uranium

Objectif :

- Améliorer la capacité des États Membres à comprendre, planifier et élaborer des activités du cycle de production de l'uranium, au moyen d'orientations sur les bonnes pratiques, de publications, d'examens par des pairs, de formations et de bases de données fournis par l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Données précises et actualisées disponibles sur les ressources mondiales d'uranium. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parution bisannuelle de la publication conjointe de l'AIEA et de l'AEN de l'OCDE intitulée Uranium : Ressources, production et demande. • Utilisation accrue de codes et bases de données de l'AIEA à partir de l'accès des utilisateurs à : NFCIS (Système d'information sur le cycle du combustible nucléaire), NFCSS (Système de simulation du cycle du combustible nucléaire), UDEPO (Base de données sur la répartition mondiale des gisements d'uranium) et ThDEPO (Répartition mondiale des gisements et des ressources de thorium).
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources matérielles disponibles pour comprendre et analyser le cycle de production de l'uranium. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications diffusées par tâches dans le cadre du sous-programme. • Élaboration/révision des normes et principes directeurs de l'Agence pour la notification des ressources d'uranium/de thorium en vue d'aider à la communication mondiale.
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et mise en commun des bonnes pratiques concernant le cycle de production de l'uranium ; appui aux États Membres pour la compréhension et l'application de ces bonnes pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de l'Agence à des réunions concernant les bonnes pratiques dans le cycle de production de l'uranium. • Volume de formation (personnes-heures) assurée dans le cadre de cours sur les bonnes pratiques concernant le cycle de production de l'uranium.

Changements et tendances concernant le programme : L'augmentation des ressources indiquée ci-dessous et le développement parallèle de l'ensemble des activités inscrites au sous-programme 1.2.1. en 2014 reflètent la volonté de privilégier le cycle de production de l'uranium et de soutenir les pays démarrant des activités dans ce domaine.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une augmentation de 4 % (45 317 €) en 2014 par rapport à 2013, et une diminution de 2 % (27 874 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.2.1.001 Ressources et production d'uranium</i>	Ressources d'uranium, publication bisannuelle d'informations sur la production et la demande d'uranium ; bases de données à jour sur les gisements d'uranium et de thorium ; documents d'appui des bonnes pratiques de production de l'uranium et du thorium ; réunions de grande audience sur les bonnes pratiques concernant les cycles de production de l'uranium et du thorium.

Sous-programme 1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance

Objectifs :

- Permettre aux États Membres de mettre sur pied des programmes de R-D appropriés pour appuyer des technologies efficaces de conception et de fabrication et pour optimiser la performance en réacteur des combustibles et des matériaux actuels ou avancés, à des fins de fiabilité et d'efficacité.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation, dans les États Membres intéressés, de l'appui et des informations fournis par l'Agence pour améliorer les connaissances de base et pour mettre en évidence des liens entre les différents niveaux de structures des matériaux et les propriétés opérationnelles des matériaux du combustible et du cœur. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de PRC qui ont bénéficié d'un appui Nombre de participants aux réunions et ateliers de l'Agence sur les concepts fondamentaux en science des matériaux concernant les combustibles de réacteurs.
<ul style="list-style-type: none"> Mise en commun, entre États Membres, des bonnes pratiques de conception, d'ingénierie, d'assurance de la qualité, de fabrication et d'exploitation du combustible. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications diffusées par tâches dans le cadre du sous-programme. Nombre de participants aux activités de l'Agence se traduisant par la mise en commun des bonnes pratiques d'ingénierie du combustible des réacteurs de puissance.
<ul style="list-style-type: none"> Mise en commun des connaissances dans la mise au point de combustibles avancés innovants et de combustibles et matériaux pour les réacteurs avancés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux activités de l'Agence portant sur les combustibles avancés innovants et sur les combustibles et matériaux pour les réacteurs avancés. Degré de coordination avec d'autres travaux sur les combustibles avancés.

Changements et tendances concernant le programme : Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité globales du programme 1.2, ce sous-programme inclut désormais les aspects relatifs au combustible traités dans le sous-programme 1.2.4 du cycle biennal précédent.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une augmentation de 36 % (228 464 €) en 2014 par rapport à 2013, et une diminution de 9 % (76 248 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.2.2.001 Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance	Publications sur la conception, la fabrication et la performance des matériaux et des combustibles avancés.
1.2.2.002 Banque d'UFE	Création d'une banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA conformément au document GOV/2010/67.
1.2.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux questions de combustible des réacteurs de puissance	Publications sur le comportement du combustible nucléaire dans des conditions d'accident.

Sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible utilisé des réacteurs nucléaires de puissance

Objectif :

- Améliorer la capacité des États Membres à planifier, élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion du combustible utilisé sûrs, respectueux de l'environnement et efficaces, qui permettent de combler l'intervalle entre le déchargement du combustible utilisé et son devenir final.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Participation importante à des activités s'inscrivant dans le Plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant aux activités liées à la gestion du combustible utilisé dans le cadre du Plan d'action. Publication de documents dans le cadre de la réponse au Plan d'action.
<ul style="list-style-type: none"> Les États Membres et le public ont recours aux informations sur la gestion du combustible utilisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres citant des documents publiés par l'Agence. Nombre de fichiers audio et vidéo téléchargés sur la gestion du combustible utilisé.
<ul style="list-style-type: none"> Les États Membres ont recours aux informations sur le recyclage du combustible utilisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation à des conférences internationales de résultats sur des activités de l'Agence ou directement par des membres du personnel de l'Agence. Diffusion de publications.

Changements et tendances concernant le programme : Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité globales du programme 1.2, ce sous-programme inclut désormais des aspects relatifs au combustible utilisé traités dans le sous-programme 1.2.4 du cycle biennal précédent.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une augmentation de 31 % (316 915 €) en 2014 par rapport à 2013, et de 8 % (104 122 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.2.3.001 <i>Entreposage du combustible usé</i>	Compte rendu d'une conférence internationale ; brochures d'information du public, dépliants, fichiers audio et fichiers vidéo ; document technique d'un PRC ; document technique sur les options actuellement démontrées et disponibles.
1.2.3.002 <i>Recyclage du combustible usé</i>	Développement et mise en commun des connaissances des informations sur les cycles du combustible fermés.
1.2.3.003 <i>Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux questions de combustible usé</i>	Collecte et analyse des données provenant des installations d'entreposage du combustible usé sur le site ; conseils sur la gestion du combustible usé gravement endommagé et du corium ; coordination de projets de recherche sur le combustible usé gravement endommagé et sur le corium ; étude de scénarios de dimensionnement pour les installations d'entreposage de combustible usé.

Programme 1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable

Justification : Toutes les analyses et projections indépendantes prévoient une forte augmentation persistante des besoins énergétiques mondiaux. Cette augmentation est due essentiellement à la croissance démographique mondiale et au développement économique actuel des pays en développement. L'amélioration de l'accès à l'énergie exige un effort de planification. Le programme 1.3 aide les États Membres à améliorer leurs capacités d'analyse de leurs systèmes et options énergétiques. Il s'attache à élaborer et transférer des modèles et des données de planification, à former des experts locaux et à faciliter la mise en place d'une expertise locale pour tracer des plans énergétiques nationaux aux fins du développement durable. Il vise à donner toutes ses chances à l'électronucléaire en communiquant des informations objectives autorisées sur l'énergie nucléaire dans les différentes délibérations et initiatives internationales qui préparent le terrain pour un nucléaire compétitif.

De manière générale, les pays qui envisagent l'option électronucléaire sûre, sécurisée et avantageuse et ceux qui l'ont déjà adoptée bénéficient d'un accès aisé et très large à toutes les informations nucléaires pertinentes et d'une gestion efficace des connaissances nucléaires.

La somme des informations et des connaissances nucléaires continuera sans cesse d'augmenter parallèlement à la somme des expériences d'exploitation, des avancées techniques et scientifiques, des travaux de recherche-développement et des améliorations des techniques de collecte, de stockage, de diffusion et de gestion de l'information. Si cet amoncellement d'informations et de connaissances n'est pas bien géré, il risque de constituer plus un handicap qu'un profit. En revanche, s'il est bien géré, le profit à en tirer sera maximisé. À travers le système international d'information nucléaire (INIS), la Bibliothèque de l'AIEA et le sous-programme 1.3.3 sur la gestion des connaissances nucléaires, le programme 1.3 aide tous les États Membres – quel que soit leur niveau et domaine d'intérêt – à tirer pleinement profit du développement continu des informations et des connaissances nucléaires.

Objectifs :

- Renforcer les capacités des États Membres à utiliser la planification énergétique et électronucléaire pour élaborer des stratégies durables et effectuer des études sur les options de systèmes énergétiques et d'approvisionnement en électricité, la planification des investissements dans l'énergie et la formulation de politiques sur l'environnement et l'énergie.
- Renforcer les capacités des États Membres à gérer les connaissances nucléaires et fournir des services et une assistance pour la gestion des connaissances.
- Fournir au Secrétariat de l'AIEA et aux États Membres des informations sous forme imprimée et électronique dans le domaine de la science et la technologie nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Recours important aux outils d'analyse pour la modélisation énergétique ; présence dans les États Membres concernés d'experts bien formés à leur utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes émanant d'États Membres et d'organisations internationales pour des outils de l'Agence d'analyse de modèles énergétiques.
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence est reconnue par les États Membres et les autres organisations internationales comme partenaire compétent pour les questions de développement énergétique durable et comme source d'information objective et à jour sur la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où les analyses énergie-économie-environnement (3E) de l'Agence sont demandées ou sont intégrées dans le processus décisionnel des États Membres ou d'autres institutions ou bureaux.

Effets	Indicateurs de performance
nucléaire dans le contexte du développement énergétique et économique durable.	
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue par les États Membres des méthodes et des outils de gestion des connaissances ; accès facile et sans restriction des États Membres et de l'Agence à INIS et à la Bibliothèque pour des informations spécialisées, pertinentes et fiables sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant la méthodologie et les orientations de l'Agence dans leurs projets de gestion des connaissances nucléaires. Nombre de recherches effectuées dans la collection INIS et de documents téléchargés.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Suite aux évaluations effectuées par le Bureau des services de supervision interne (OIOS), le programme 1.3 assurera les tâches suivantes : révision des manuels pour ses modèles de planification énergétique ; élaboration de séries de données initiales pour que les stagiaires les utilisent avec les modèles ; poursuite de l'élaboration de progiciels d'apprentissage à distance ; poursuite de l'élaboration et des essais de modèles plus simples ; organisation de réunions pour que les formateurs partagent les enseignements tirés ; collaboration avec le Département de la CT pour l'application d'une approche graduée de la formation imposant des préalables à l'inscription à des cours avancés ; instauration d'un système de suivi des publications des participants aux PRC ; poursuite des efforts d'information active ; et définition de critères de hiérarchisation des demandes d'information, d'appui et d'assistance. En ce qui concerne l'élaboration des documents, des efforts supplémentaires seront faits pour réduire le nombre de réunions en ayant davantage recours à des formes de communication moins coûteuses.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Sous-programme 1.3.3, Gestion des connaissances nucléaires.
2. Sous-programme 1.3.4, Information nucléaire.
3. Sous-programmes 1.3.1, Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique, et 1.3.2, Analyse énergie-économie-environnement (3E).

Sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique

Objectif :

- Renforcer la capacité et les moyens des États Membres pour l'élaboration de stratégies énergétiques durables et la réalisation d'études pour le développement et la gestion des systèmes énergétiques et du secteur de l'électricité, la planification des investissements dans l'énergie et la formulation d'une politique de l'énergie et de l'environnement.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des outils d'analyse de l'Agence, formation d'experts à l'utilisation de ces outils pour réaliser sur une base indépendante des analyses exhaustives sur l'énergie et l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes émanant des États Membres et d'autres organismes internationaux pour les outils d'analyse (modèles énergétiques) de l'Agence. Nombre d'experts des États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 1.3.1 prend en compte la mise en œuvre des recommandations comme suit : révision des manuels sur les modèles de planification énergétique ; élaboration de séries de données initiales pour que les stagiaires les utilisent avec les modèles ; poursuite de l'élaboration de progiciels d'apprentissage à distance ; poursuite de l'élaboration et des essais de modèles plus simples ; organisation de réunions pour que les formateurs partagent les enseignements tirés ; collaboration avec le Département de la CT pour l'application d'une approche graduée de la formation imposant des préalables à l'inscription à des cours avancés.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une baisse de 2 % (29 284 €) en 2014 par rapport à 2013, et une légère augmentation de 68 € en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	Informations mises à jour sur la situation et les tendances dans le domaine de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire dans différentes régions du monde ; sites web internes et externes actualisés ; publication de la collection de Données de référence n°1.

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.3.1.002 Modèles et renforcement des capacités pour la planification énergétique et électronucléaire</i>	Appui technique, y compris dans le cadre de projets de CT, pour les études de planification énergétique d'États Membres ; outils d'analyse (modèles) améliorés applicables à des situations nationales très diverses ; cours de formation.
<i>1.3.1.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la modélisation, aux données et à la création de capacités pour le secteur énergétique</i>	Informations sur les aspects économiques de l'électronucléaire, notamment en rapport avec les améliorations de la sûreté et la prolongation de la durée de vie.

Sous-programme 1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)

Objectif :

- Aider les États Membres à mieux comprendre la compatibilité de la technologie nucléaire avec les objectifs nationaux de développement durable et son apport au développement socio-économique, à la protection du climat et à la sécurité énergétique.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence est reconnue par les États Membres et les autres organisations internationales comme partenaire compétent dans l'étude des problèmes de développement énergétique durable et comme source d'information objective et à jour sur la technologie nucléaire dans le contexte du développement énergétique et économique durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où les analyses économiques ou 3E de l'Agence sont demandées ou sont intégrées dans le processus décisionnel des États Membres ou d'autres organismes ou bureaux.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme prend en compte les produits du cycle biennal précédent dans le traitement des défis et problèmes nouveaux qui se posent pour l'énergie nucléaire du fait de l'évolution rapide du paysage énergétique mondial.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 6 % (80 608 €) en 2014 par rapport à 2013, et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.3.2.001 Analyse technico-économique</i>	Études économiques (études de faisabilité, évaluations de coûts, comparaisons, analyses de l'efficacité et des avantages par rapport aux coûts) ; évaluation intégrée des politiques énergie-eau-sols-climat ; évaluations comparatives de systèmes énergétiques ou de leurs attributs.
<i>1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable</i>	Rapports et présentations sur diverses questions liées au développement durable et au changement climatique, notamment sur la contribution potentielle des technologies nucléaires ; études de cas et profils nationaux analysant les stratégies de développement énergétique durable.
<i>1.3.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à l'analyse des 3E</i>	Outils d'évaluation du coût de la mise en conformité aux normes de sûreté renforcée.

Sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires

Objectifs :

- Accroître dans les États Membres l'application de stratégies de gestion des connaissances nucléaires par l'élaboration et la diffusion de méthodologies, d'orientations et d'outils de l'Agence ainsi que leur mise en œuvre dans les programmes nationaux, et par la prestation de services de gestion des connaissances et d'une assistance.
- Renforcer la synergie entre les ressources et les services d'informations et de connaissances nucléaires de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Application de la méthodologie et des outils de gestion des connaissances nucléaires par les États Membres pour la préservation des connaissances nucléaires, la création de capacités et l'innovation dans le domaine de la science et la technologie nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant la méthodologie et les orientations de l'Agence dans leurs projets de gestion des connaissances nucléaires. Nombre d'États Membres (établissements de formation théorique et pratique) participant à la mise en réseau d'activités de formation théorique et pratique.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 1.3.3 continuera d'étendre ses programmes et ses services pour servir les priorités des États Membres. Une croissance du programme est également escomptée en raison d'un financement extrabudgétaire accru du Japon et de la Fédération de Russie, de la collaboration avec l'UE et du développement continu d'initiatives dans le cadre du programme de CT. L'année 2012 a été à ce jour l'année la plus chargée pour ce sous-programme, avec un nombre inhabituellement élevé de réunions et l'élaboration en cours d'un volume important de documents d'orientation. Un nouveau PRC sur les indicateurs de gestion des connaissances va être lancé pour aider les organismes dans les États Membres à évaluer l'efficacité de leur programme de gestion des connaissances. La priorité sera d'assurer l'harmonisation au niveau de l'Agence et d'améliorer l'appui à d'autres départements et la coopération avec eux.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une légère augmentation de 1 119 € en 2014 par rapport à 2013, et une légère augmentation de 173 € en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.3.3.001 Mise en œuvre de la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires	Publications, rapports et comptes rendus de réunions sur des questions d'actualité ; outils et produits spécifiques de gestion des connaissances (par ex. systèmes de préservation des connaissances pour différents types de réacteurs).
1.3.3.002 Facilitation d'un enseignement durable en sciences et technologie nucléaires	Une école sur la gestion des connaissances nucléaires et deux sur la gestion de l'énergie nucléaire par an ; publications sur l'enseignement du nucléaire ; réunions régionales et inter-régionales annuelles pour faciliter le travail en réseau pour l'enseignement du nucléaire ; possibilités supplémentaires d'enseignement à distance pour les États Membres.
1.3.3.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la gestion des connaissances nucléaires	Nouveau système de préservation des connaissances, basé sur l'expérience pertinente acquise pour des accidents nucléaires majeurs, qui prend en compte d'autres incidents importants de même que les accidents de Three Mile Island, de Tchernobyl et de Fukushima Daiichi ; rapport dans les collections Énergie nucléaire ou TECDOC sur le renforcement des capacités en gestion des connaissances nucléaires.

Sous-programme 1.3.4 Information nucléaire

Objectifs :

- Fournir au Secrétariat de l'AIEA, aux délégations et à d'autres utilisateurs des informations sous forme imprimée et électronique dans le domaine de la science et la technologie nucléaires.
- Faciliter l'échange durable d'informations émanant des États Membres sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Accès facile et sans restriction des États Membres et de l'Agence aux informations spécialisées, pertinentes et fiables sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire stockées dans la base de données INIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entrées disponibles dans la base de données INIS. Nombre de recherches effectuées dans la collection INIS et de documents téléchargés.
<ul style="list-style-type: none"> Accès facile et sans restriction des États Membres de l'Agence et d'autres utilisateurs du fonds de la Bibliothèque aux informations spécialisées, pertinentes et fiables sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services de la Bibliothèque utilisés. Disponibilité et facilité d'accès des informations.
<ul style="list-style-type: none"> Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN) opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres participant à l'INLN. Nombre de demandes d'informations nucléaires de la part des membres de l'INLN.

Changements et tendances concernant le programme : En 2014 et 2015, le sous-programme 1.3.4 comprendra à la fois INIS et la Bibliothèque. Il intégrera ce faisant deux sous-programmes qui étaient traités séparément dans le cycle 2012-2013. INIS et la Bibliothèque sont toutes deux d'importantes ressources de l'Agence. INIS est le plus grand fournisseur d'informations dans le monde dans le domaine de la science et la technologie nucléaires. La diminution des ressources indiquée ci-dessous traduit les gains de productivité escomptés pour tirer pleinement parti de l'évolution rapide des technologies de l'information et de la reprogrammation prévue des améliorations à apporter à la technologie de l'information.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une augmentation de 84 % (2 214 660 €) en 2014 par rapport à 2013, et une légère baisse de 2 500 € en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	Collection de Ressources d'informations accessible, pertinente et à jour ; publications imprimées out électroniques, monographiques ou en séries, qui ont été acquises ; INLN opérationnel.
1.3.4.002 Collection et services INIS	Collection accessible, pertinente et à jour d'enregistrements bibliographiques ou en texte intégral INIS ; bonne coopération avec les centres INIS nationaux ; thésaurus et normes d'accompagnement de haute qualité.
1.3.4.003 Soutien, dans le cadre du Plan d'action, lié à l'information nucléaire	Accroissement des ressources d'information concernant la sûreté nucléaire disponibles dans la Bibliothèque de l'AIEA et par l'application de recherche de la collection INIS.

Programme 1.4 Sciences nucléaires

Justification : Les sciences nucléaires sont le fondement de toutes les applications nucléaires, y compris de l'énergie nucléaire. L'Agence continuera de fournir et de tenir à jour des bibliothèques de données nucléaires, atomiques et moléculaires indispensables pour les activités dans le domaine de l'énergie et la technologie nucléaires ; elle le fera par le travail en réseau au plan international et par des projets spécifiques intéressant les données pour les applications médicales, les réacteurs à fission et à fusion avancés, les techniques d'analyse nucléaire et la dosimétrie. Les réacteurs de recherche ont plusieurs applications cruciales, comme la production d'isotopes et les essais de matériaux. Les grands sujets de préoccupation avec les réacteurs de recherche en exploitation sont leur vieillissement, leur sous-utilisation et l'emploi de combustibles à l'uranium hautement enrichi (UHE). Le programme 1.4 s'efforce d'y remédier en incitant les États Membres à participer à des associations de réacteurs de recherche en vue d'accroître l'utilisation, de gérer les équipements vieillissants et les stocks de combustible usé et d'aider à la planification de nouvelles installations. La collaboration internationale sera aussi encouragée pour déterminer le rôle des réacteurs de recherche dans l'élaboration de réacteurs de puissance et de cycles du combustible innovants. Le programme 1.4 aidera les États Membres à tirer parti des applications des rayonnements comme les rayons X synchrotroniques, les neutrons et les faisceaux d'ions, dans les domaines des sciences des matériaux, de la biotechnologie, de l'environnement et du patrimoine culturel. L'appui à l'instrumentation nucléaire, qui apporte un soutien de base, passera par la formation et par des services liés à la qualité pour des applications durables des techniques nucléaires. La cartographie rapide des rayonnements de l'environnement se poursuivra dans le cadre d'une R-D adaptative. La fusion nucléaire promet d'être une source d'énergie majeure du futur. L'Agence continuera de faciliter l'échange de connaissances dans le domaine de la fusion nucléaire et de la physique des plasmas entre les pays parties au projet ITER et ses États Membres, sur la base des recommandations du Conseil international de la recherche sur la fusion. L'appui au Centre international de physique théorique (CIPT) se poursuivra et des formations sur des questions intéressant l'Agence seront menées avec sa collaboration pour développer les capacités de recherche de scientifiques des États Membres en développement.

Objectifs :

- Accroître les moyens des États Membres de développer et d'appliquer les sciences nucléaires comme instrument de leur développement technologique et économique.
- Aider les États Membres dans le domaine de la gestion et de l'utilisation efficace des réacteurs de recherche.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Développement de la coopération internationale en sciences nucléaires pour le progrès technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements et d'États Membres participant aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires ; nombre de produits/documents en résultant.
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru aux mécanismes et orientations de l'Agence pour utiliser plus efficacement les réacteurs de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres recherchant l'appui de l'Agence dans la gestion des réacteurs de recherche.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : La coordination étroite instaurée entre les programmes 1.1, 1.2 et 2.5 sur les questions d'intérêt commun a contribué à une mise en œuvre efficace des projets et des services pour les États Membres et sera donc poursuivie. La tenue de réunions de l'Agence parallèlement à d'autres événements internationaux est toujours un moyen efficace d'exécuter le programme avec succès, tout comme l'est l'engagement de l'Agence dans des initiatives internationales ayant trait aux sciences nucléaires, comme certains projets de l'UE et de l'AEN/OCDE. L'appui aux projets de CT sur les techniques/l'instrumentation nucléaires éprouvées passera par le recours à l'expertise qui existe dans les États Membres, approche qui s'est avérée extrêmement fructueuse et mutuellement bénéfique.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités visant à promouvoir la coopération internationale et l'échange d'informations dans le domaine de la recherche sur la fusion nucléaire et la physique des plasmas.
2. Activités visant à renforcer la gestion et l'utilisation efficace des réacteurs de recherche ; services de laboratoire pour des formations avancées ; ressources matérielles pour la mise en valeur des ressources humaines.
3. Activités visant à répondre aux besoins émergents dans les domaines de l'électronucléaire et d'autres applications et aspects de la science des matériaux ; services de données atomiques et nucléaires ; activités visant à réduire les risques de prolifération liés à l'utilisation de l'UHE.

Sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires

Objectif :

- Accroître les moyens et l'expertise des États Membres pour l'adoption sûre et économique des différentes technologies nucléaires en assurant un accès rapide à des données atomiques et nucléaires fiables pour des applications énergétiques ou non énergétiques.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des ensembles de données atomiques et nucléaires recommandées par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de téléchargements de données atomiques et nucléaires du site web de l'Agence effectués par an.

Changements et tendances concernant le programme : Dans le cycle 2014-2015, les activités du sous-programme 1.4.1 s'inscriront dans le prolongement de tâches capitales menées dans les cycles biennaux précédents, à savoir l'évaluation et la compilation des données, la fourniture de services de données aux États Membres, l'organisation de PRC, l'envoi de missions dans les centres collaborateurs et l'appui fourni pour l'échange d'informations. Par souci d'efficacité, le nombre de projets est passé de cinq à trois. La production d'une base de données comporte de nombreuses étapes – mesures, évaluation, constitution de la base de données, traitement, référencement et validation – avant que celle-ci ne soit utilisable par le public. Ces différentes tâches étant généralement assurées par différents experts, pour un grand nombre extérieurs à l'Agence, il est essentiel que le rôle de coordination de l'Agence à cet égard s'inscrive aussi dans le long terme. Comme elles se déroulent généralement à cheval sur les programmes biennaux de l'Agence, un grand nombre de ces activités sont nécessairement de longue durée.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 2 % (62 901 €) en 2014 par rapport à 2013, et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.4.1.001 Fourniture de services de données	Accès facile aux données sur le web grâce à des outils de recherche et de visualisation améliorés ; documentation et rapports pour une utilisation rationnelle des données ; bases de données atomiques et nucléaires nouvelles ou améliorées ; réseaux de données coordonnés et cours de formation.
1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires	Mise à jour des bases de données IBANDL (Bibliothèque de données nucléaires pour l'analyse par faisceaux d'ions) et RIPL-3 (Bibliothèque de paramètres d'entrée de référence) ; tenue à jour et amélioration des normes pour les sections efficaces neutroniques ; validation et amélioration de l'IRDF (Fichier international de dosimétrie des réacteurs et de fusion) de la bibliothèque de dosimétrie.
1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires	Versions améliorées des bases de données ALADDIN (Interface d'échange de données atomiques) et AMBDAS (système bibliographique de données atomiques et moléculaires) contenant des ensembles de données évalués à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Sous-programme 1.4.2 Réacteurs de recherche

Objectifs :

- Renforcer la capacité des États Membres de traiter tous les aspects de la gestion des réacteurs de recherche, y compris le vieillissement, la modernisation et la gestion de l'exploitation, la conversion du cœur et des cibles, le rapatriement du combustible dans le pays d'origine, ainsi que la planification et la construction de nouvelles installations.
- Accroître les moyens des États Membres d'utiliser les réacteurs de recherche de manière sûre, fiable et efficace pour la recherche et le développement technologique.
- Progresser au niveau des procédures pour la création aux niveaux régional et international d'associations, de réseaux et d'installations collectives.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru à l'assistance et aux orientations de l'Agence pour l'utilisation, l'infrastructure, le cycle du combustible, l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications actuelles de l'Agence sur l'utilisation, l'infrastructure, le cycle du combustible, l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche.
<ul style="list-style-type: none"> • Travail en réseau accru au sein de la communauté mondiale des réacteurs de recherche grâce à l'utilisation des bases de données de l'Agence et à la participation à des réseaux, associations et centres d'excellence soutenus par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réacteurs de recherche en exploitation, temporairement à l'arrêt ou en construction dont les entrées dans la base de données sur les réacteurs de recherche n'ont pas été actualisées ces cinq dernières années. • Nombre de réseaux et d'associations de réacteurs de recherche partageant activement des activités et communiquant sur une base régulière.
<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru à l'assistance de l'Agence sur les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche, en particulier pour réduire le plus possible le commerce de l'uranium hautement enrichi (UHE) et donc le risque de prolifération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres recevant une assistance de l'AIEA sur les questions de cycle du combustible des réacteurs de recherche, y compris une assistance pour réduire le plus possible le commerce de l'UHE pour les réacteurs de recherche.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme portera sur : i) la collaboration régionale et internationale dans le cadre d'associations, de réseaux et de centres d'excellence pour améliorer l'utilisation des réacteurs de recherche et l'étendre aux pays qui n'en disposent pas en propre ; ii) l'amélioration de l'exploitation et de la maintenance pour maximiser la disponibilité et la fiabilité ; iii) la diffusion de bonnes pratiques sur la modernisation et la rénovation ; iv) la planification ou la mise en route au niveau national d'un premier ou d'un nouveau réacteur de recherche ; v) l'assistance pour contrecarrer la sous-utilisation, le financement insuffisant ou la dépendance excessive des financements publics en soutenant la planification stratégique et organisationnelle et en développant les analyses de marché et les compétences pour commercialiser des biens et des services fournis par les réacteurs de recherche ; vi) l'assistance sur les questions de vieillissement ; vii) l'assistance sur les questions de combustible usé ; viii) la réduction au maximum des utilisations civiles de l'UHE.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 3 % (44 238 €) en 2014 par rapport à 2013, mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche	Plusieurs PRC et réunions techniques sur diverses applications des réacteurs de recherche ; publications sur l'utilisation et les applications des réacteurs de recherche ; conférence internationale en 2015 sur les réacteurs de recherche ; coopération renforcée dans le cadre de réseaux et d'associations de réacteurs de recherche ; planification stratégique et organisationnelle pour les réacteurs de recherche.
1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche	Base de données sur les réacteurs de recherche ; rapports et formations sur le renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche ; appui aux projets de CT sur l'infrastructure et le renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche.
1.4.2.003 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	Rapports sur les combustibles U-Mo à haute densité ; bonnes pratiques pour l'entreposage du combustible usé ; systèmes hybrides et applications basés sur l'UFE ; production de Mo-99 sans UHE et conversion des réacteurs de recherche ; cours de formation sur le combustible U-Mo ; rapatriement de l'UHE dans le pays d'origine.
1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche	Nouveaux PRC, rapports sur des réunions techniques, missions d'examen par des pairs ; rapport sur les systèmes numériques de contrôle-commande pour les nouvelles installations et la modernisation des réacteurs de recherche existants.

Sous-programme 1.4.3 Applications des accélérateurs et instrumentation nucléaire

Objectif :

- Accroître les capacités des États Membres afin qu'ils puissent adopter et tirer parti des applications des accélérateurs de particules, de la spectrométrie et de l'instrumentation.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure éprouvée et optimisée pour les sciences nucléaires en place dans les États Membres intéressés et exploitée par des experts qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires participant à des conférences, des réunions et des formations dans le cadre de ce sous-programme. • Nombre de publications/rapports suite à l'utilisation des accélérateurs, de la spectrométrie et de l'instrumentation nucléaires.

Changements et tendances concernant le programme : les changements apportés au sous-programme 1.4.3 offrent une meilleure intégration à tous les niveaux. Les projets sur les applications des accélérateurs ont été regroupés en un seul projet, les activités au siège et au Laboratoire de la spectrométrie et des applications nucléaires (NSAL) à Seibersdorf ont été mieux intégrées et les liaisons avec les centres collaborateurs et d'autres organisations internationales ont été développées. Le nouveau projet centré sur les deux nouvelles lignes de faisceaux au laboratoire Elettra et à l'Institut Ruđer Bošković sera intégré à des projets de CT et des ateliers au CIPT ; quant au nouveau projet sur l'instrumentation pour le contrôle radiologique de l'environnement, il fait partie du Plan d'action, en collaboration avec les programmes 1.1 et 1.2.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une baisse de 1 % (28 571 €) en 2014 par rapport à 2013, mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.4.3.001 Promotion des applications des accélérateurs dans des disciplines multiples	Plusieurs PRC et réunions techniques sur un large éventail d'applications des accélérateurs dans différentes disciplines, l'accent portant sur la science des matériaux et les applications énergétiques ; colloque sur les applications des accélérateurs (AccApp2015) ; base de données sur les accélérateurs.
1.4.3.002 Facilitation d'expériences à l'aide d'accélérateurs	Expériences, cours de formation et ateliers avec travaux pratiques sur la ligne de faisceaux synchrotron de l'AIEA à ELETTRA et sur la ligne de faisceaux d'ions à l'Institut Ruđer Bošković ; plusieurs PRC et réunions techniques correspondants.
1.4.3.003 Instrumentation nucléaire	Plusieurs PRC et réunions techniques sur l'instrumentation nucléaire, l'accent portant sur ses applications dans des domaines comme le contrôle radiologique de l'environnement, la spectrométrie nucléaire, la R-D basée sur les accélérateurs et le patrimoine culturel ; cours de formation et matériel pour le cours ; bulletin d'information sur la fluorescence X ; réseau d'instrumentation nucléaire.
1.4.3.004 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la mise au point de matériel pour le contrôle radiologique de l'environnement	Système de spectrométrie gamma mobile comprenant des détecteurs gamma portables, un système d'acquisition de données, un logiciel d'analyse et un système d'information géographique pour cartographier <i>in situ</i> la contamination radiologique ; système de détection gamma basé sur un véhicule aérien sans pilote pour un levé rapide de zones de superficie moyenne.

Sous-programme 1.4.4 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire**Objectif :**

- Renforcer les programmes de recherche dans la physique du plasma, la fusion nucléaire contrôlée et la technologie liée à la fusion nucléaire, notamment en facilitant l'échange d'informations entre chercheurs dans ces domaines.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure infrastructure et capacités de recherche sur la fusion dans les États Membres. • Échange d'informations amélioré entre chercheurs dans la physique du plasma, la fusion nucléaire et la technologie liée à la fusion nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants à des PRC, des réunions techniques et des expériences menées en commun. • Nombre de participants à la Conférence sur l'énergie de fusion et à la série d'ateliers DEMO.

Changements et tendances concernant le programme : La tendance la plus significative dans ce domaine est le recadrage opéré par le passage de la recherche pure à la technologie. Avec la construction du réacteur ITER en cours et le projet de suivi DEMO à l'horizon, les questions de technologie retiennent davantage l'intérêt. Suite aux recommandations du Conseil international de la recherche sur la fusion, les activités inscrites à ce sous-programme se développent dans la direction de la technologie de la fusion. Une nouvelle série d'ateliers DEMO et un PRC sur la fusion inertielle sont prévus dans ce sens. Les activités liées au projet ITER se développant parallèlement, les activités de l'ensemble de ce sous-programme sont de plus en plus nombreuses.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 31 % (187 940 €) en 2014 par rapport à 2013, mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
1.4.4.001 Recherche et technologie sur la fusion nucléaire	Plusieurs PRC et réunions techniques sur la fusion nucléaire et la physique des plasmas ; Conférence sur l'énergie de fusion en 2014 ; série d'ateliers DEMO ; coopération avec ITER.

Sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam

Objectif :

- Renforcer les moyens scientifiques, en particulier ceux des pays en développement, par la formation et l'échange de connaissances entre scientifiques de pays en développement et de pays développés dans les domaines de la science et la technologie nucléaires et des applications connexes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à profit, par les scientifiques d'États Membres en développement et développés, des connaissances qu'ils ont acquises en participant à des programmes scientifiques du CIPT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de scientifiques bénéficiant des programmes du CIPT dans des domaines d'activité de l'Agence et mettant à profit les connaissances acquises en les utilisant dans leur établissement d'origine. • Nombre de publications produites par des scientifiques ayant participé à des événements scientifiques au CIPT.
<ul style="list-style-type: none"> • Frein à la fuite des cerveaux des États Membres en développement en permettant aux scientifiques de ces pays d'effectuer leurs travaux de recherche doctorale dans des instituts internationaux de renom, au moyen de bourses et, de ce fait, renforcement de la qualité des travaux scientifiques dans ces pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bourses, dans le cadre du programme sandwich de formation théorique et pratique (STEP), financées par l'Agence, le CIPT et d'autres.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme annuel des activités soutenues par le CIPT sera approuvé par son Comité directeur, sur les recommandations du Comité du programme ou du Conseil scientifique du CIPT. Les sessions de formation avancée porteront sur des thèmes présentant un intérêt pour les États Membres de l'Agence dans les domaines des sciences nucléaires, de l'énergie, de la sûreté et la sécurité nucléaires et de diverses applications. En outre, des sujets de recherche et d'étude, destinés à appuyer les programmes scientifiques et techniques de l'Agence et sur lesquels les scientifiques et les collaborateurs du CIPT travailleront, seront recensés et utilisés.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 4 % (83 267 €) en 2014 par rapport à 2013, et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>1.4.5.001 Appui au CIPT</i>	Formations et supports de cours sur des thèmes traités dans les ateliers et les séminaires ; publications scientifiques.

Stratégie à moyen terme (SMT)

Sous-objectifs de la SMT	Projets
<p>A01 Aider les États Membres qui étudient l'option électronucléaire et ceux qui construisent leur premier réacteur ou première installation du cycle du combustible à renforcer l'élaboration d'une infrastructure</p>	<p>1.1.3.001 Renforcement de l'infrastructure électronucléaire 1.1.3.002 Création de capacités pour l'adoption de l'électronucléaire 1.3.1.002 Modèles et renforcement des capacités pour la planification énergétique et électronucléaire 1.3.1.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la modélisation, aux données et à la création de capacités pour le secteur énergétique 1.3.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à l'analyse des 3E 1.3.3.001 Mise en œuvre de la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires 1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologie nucléaires. 1.3.3.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la gestion des connaissances nucléaires 1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche</p>
<p>A02 Aider les États Membres ayant des programmes électronucléaires à en planifier le développement et à améliorer la performance à toutes les étapes du cycle du combustible</p>	<p>1.1.1.002 Appui technique à des projets électronucléaires nouveaux ou en expansion 1.1.1.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux installations nucléaires en exploitation 1.1.2.001 Appui en matière de gestion pour les projets de centrales nucléaires 1.1.2.002 Mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires 1.1.2.003 Appui fourni dans le cadre du plan d'action aux programmes électronucléaires en expansion 1.2.2.001 Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance 1.2.3.001 Entreposage du combustible usé 1.2.3.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux questions de combustible usé</p>
<p>A03 Aider les États Membres à renforcer les capacités dans les sciences nucléaires, l'analyse des systèmes énergétiques, les évaluations techniques, la gestion des projets et planification à long terme pour la viabilité de l'électronucléaire</p>	<p>1.1.1.001 Appui technique aux installations nucléaires en exploitation 1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants 1.1.1.002 Appui fourni à l'INPRO dans le cadre du Plan d'action 1.2.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux questions de combustible des réacteurs de puissance 1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances 1.3.2.001 Analyses technico-économiques</p>
<p>A04 Soutenir les innovations dans tous les domaines de l'électronucléaire pour une mise en œuvre à court et à long terme.</p>	<p>1.1.5.001 Développement technologique pour les réacteurs refroidis par eau 1.1.5.002 Développement technologique des réacteurs de faible ou moyenne puissance 1.1.5.003 Technologie avancée pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs refroidis par gaz 1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire 1.2.3.002 Recyclage du combustible usé 1.4.4.001 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire</p>
<p>A05 Aider à tous les stades des applications des réacteurs de recherche</p>	<p>1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche 1.4.2.003 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche 1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche</p>

Sous-objectifs de la SMT	Projets
A06 Renforcer les normes de sûreté et orientations de sécurité nucléaires, les examens par des pairs et les services consultatifs	1.1.5.005 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux filières de réacteurs avancés
A07 Servir de source d'information objective et fiable sur des questions concernant l'électronucléaires et les sciences nucléaires	1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA 1.3.4.002 Collection et services INIS
A08 Faciliter et aider la collaboration internationale pour la recherche-développement en faveur des utilisations bénéfiques de l'énergie nucléaire	1.4.5.001 Appui au CIPT
A09 Aider, sur demande, à créer des mécanismes volontaires pour l'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire	1.2.2.002 Banque d'UFE
B07 Gérer et diffuser des sources objectives et fiables d'informations sur les données atomiques, moléculaires et nucléaires	1.4.1.001 Fourniture de services de données 1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires 1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires
B08 Promouvoir les applications des techniques nucléaires/radiologiques avancées	1.4.3.001 Promotion des applications des accélérateurs dans des disciplines multiples 1.4.3.002 Facilitation d'expériences à l'aide d'accélérateurs 1.4.3.003 Instrumentation nucléaire 1.4.3.004 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la mise au point de matériel pour le contrôle radiologique de l'environnement
C05 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des installations nucléaires	1.3.4.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à l'information nucléaire
D01 Assurer un appui dans des domaines d'activité suscitant un intérêt et une demande accrue, comme l'électronucléaire pour les États primo-accédants, l'infrastructure de sûreté et de sécurité, la santé, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les applications industrielles pertinentes.	1.2.1.001 Ressources et production d'uranium
D03 Développer des partenariats avec l'ONU et d'autres organisations multilatérales, les organismes régionaux de développement et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux compétents.	1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable
F01 Dans le cadre de l'approche de la gestion basée sur les résultats, chercher à réaliser des gains d'efficacité dans la gestion en visant les domaines prioritaires, tout en satisfaisant les demandes adressées à l'Agence pour bénéficier de ses services uniques en vue d'utiliser la technologie nucléaire sans accroître le risque de prolifération.	1.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes

Les sous-objectifs de la SMT ci-après ne sont rattachés aux projets que comme sous-objectifs secondaires :

- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres ;
- D05 Favoriser les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, les échanges d'informations et de technologie et les initiatives de renforcement des capacités en faisant appel à l'expertise existant dans les États Membres et les centres de ressources régionaux et en encourageant le travail en réseau ;
- D07 Promouvoir les bonnes pratiques de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets ;
- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 13

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
1.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	1 242 563	-	-	1 235 983	-	-
1.S Services partagés internes	1 399 328	41 192	10 620	1 400 160	42 226	10 620
	2 641 891	41 192	10 620	2 636 143	42 226	10 620
1.1.1.001 Appui technique aux installations nucléaires en exploitation	1 092 352	-	-	1 092 352	-	-
1.1.1.002 Appui technique à des projets électronucléaires nouveaux ou en expansion	288 885	-	-	287 740	-	-
1.1.1.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux installations nucléaires en exploitation	222 379	-	-	222 379	-	-
1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	1 603 617	-	-	1 602 471	-	-
1.1.2.001 Appui en matière de gestion pour les projets de centrales nucléaires	469 779	70 930	-	478 599	-	-
1.1.2.002 Mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires	358 558	-	-	345 919	-	-
1.1.2.003 Appui fourni dans le cadre du plan d'action aux programmes électronucléaires en expansion	183 568	-	-	187 978	-	-
1.1.2 Gestion intégrée et mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire	1 011 905	70 930	-	1 012 496	-	-
1.1.3.001 Renforcement de l'infrastructure électronucléaire	1 622 321	1 076 433	-	1 626 155	1 076 433	-
1.1.3.002 Création de capacités pour l'adoption de l'électronucléaire	616 694	1 070 812	-	612 582	1 052 567	-
1.1.3 Infrastructure et planification pour les programmes électronucléaires	2 239 015	2 147 244	-	2 238 737	2 128 999	-
1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	636 040	1 584 504	-	636 040	1 584 504	-
1.1.1.002 Appui fourni à l'INPRO dans le cadre du Plan d'action	38 788	19 153	-	38 788	19 153	-
1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	674 828	1 603 657	-	674 828	1 603 657	-
1.1.5.001 Développement technologique pour les réacteurs refroidis par eau	929 521	-	-	929 727	-	-
1.1.5.002 Développement technologique des réacteurs de faible ou moyenne puissance	317 467	-	-	317 261	-	-
1.1.5.003 Technologie avancée pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs refroidis par gaz	590 211	-	-	590 211	-	-
1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire	404 444	-	-	404 444	-	-
1.1.5.005 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux filières de réacteurs avancés	158 755	-	-	158 755	-	-
1.1.5 Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	2 400 397	-	-	2 400 397	-	-
1.1 Énergie d'origine nucléaire	7 929 763	3 821 831	-	7 928 930	3 732 657	-
1.2.1.001 Ressources et production d'uranium	1 280 196	29 882	51 173	1 251 442	29 882	51 173
1.2.1 Ressources et production d'uranium	1 280 196	29 882	51 173	1 251 442	29 882	51 173
1.2.2.001 Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance	678 048	-	-	608 584	-	-
1.2.2.002 Banque d'UFE	-	1 185 373	-	-	1 095 722	-
1.2.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux questions de combustible des réacteurs de puissance	192 117	-	-	183 198	-	-
1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance	870 165	1 185 373	-	791 782	1 095 722	-

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 13

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
1.2.3.001 Entreposage du combustible usé	426 835	47 019	-	512 794	-	-
1.2.3.002 Recyclage du combustible usé	263 389	-	-	274 006	-	-
1.2.3.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action aux questions de combustible usé	651 283	-	-	661 598	-	-
1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance	1 341 507	47 019	-	1 448 398	-	-
1.2 Technologies du cycle du combustible nucléaire et des matériaux	3 491 867	1 262 273	51 173	3 491 622	1 125 604	51 173
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	506 211	-	-	500 231	-	-
1.3.1.002 Modèles et renforcement des capacités pour la planification énergétique et électronucléaire	1 246 301	-	-	1 252 401	-	-
1.3.1.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la modélisation, aux données et à la création de capacités pour le secteur énergétique	96 858	-	-	96 858	-	-
1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	1 849 370	-	-	1 849 489	-	-
1.3.2.001 Analyse technico-économique	635 047	-	-	707 651	-	-
1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	683 782	-	-	611 179	-	-
1.3.2.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à l'analyse des 3E	32 286	-	-	32 286	-	-
1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 351 116	-	-	1 351 116	-	-
1.3.3.001 Mise en œuvre de la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires	1 094 788	-	-	1 069 928	-	-
1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en sciences et technologie nucléaires.	947 585	34 853	-	972 758	-	-
1.3.3.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la gestion des connaissances nucléaires	161 866	19 861	-	161 866	-	-
1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires	2 204 239	54 714	-	2 204 552	-	-
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	2 533 039	-	-	2 533 039	-	-
1.3.4.002 Collection et services INIS	2 324 150	-	-	2 319 495	-	-
1.3.4.003 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à l'information nucléaire	64 572	-	-	64 572	-	-
1.3.4 Information nucléaire	4 921 761	-	-	4 917 107	-	-
1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 326 485	54 714	-	10 322 264	-	-
1.4.1.001 Fourniture de services de données	1 137 808	-	-	1 200 915	-	-
1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires	989 103	-	-	953 044	-	-
1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires	584 938	-	-	557 893	-	-
1.4.1 Données atomiques et nucléaires	2 711 850	-	-	2 711 853	-	-

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 13

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche	439 888	29 882	159 122	439 909	29 882	179 398
1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche	392 431	274 985	56 011	381 219	48 473	88 780
1.4.2.003 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	424 944	305 977	27 283	424 063	305 977	61 162
1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche	467 271	188 960	75 340	479 537	165 041	112 611
1.4.2 Réacteurs de recherche	1 724 535	799 804	317 756	1 724 728	549 372	441 951
1.4.3.001 Promotion des applications des accélérateurs dans des disciplines multiples	835 508	-	-	841 687	-	70 562
1.4.3.002 Facilitation d'expériences à l'aide d'accélérateurs	399 011	-	-	449 293	-	-
1.4.3.003 Instrumentation nucléaire	898 372	-	-	842 191	-	121 263
1.4.3.004 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la mise au point de matériel pour le contrôle radiologique de l'environnement	374 164	-	84 625	374 164	-	84 625
1.4.3 Applications des accélérateurs et instrumentation nucléaire	2 507 055	-	84 625	2 507 335	-	276 450
1.4.4.001 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire	796 634	-	-	796 326	-	-
1.4.4 Recherche sur la fusion nucléaire et technologie	796 634	-	-	796 326	-	-
1.4.5.001 Appui au CIPT	2 348 722	-	-	2 348 722	-	-
1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam	2 348 722	-	-	2 348 722	-	-
1.4 Sciences nucléaires	10 088 797	799 804	402 381	10 088 964	549 372	718 401
Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 478 803	5 979 814	464 174	34 467 923	5 449 859	780 194

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
Activités non financées des tâches

Tableau 14

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
1.S.3.005 Section des solutions opérationnelles de MTIT (Attribution au PS 1)	Solutions logicielles	10 620	10 620
1.2.1.001 Ressources et production d'uranium	Gestion générale	51 173	51 173
1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche	Échange d'informations - réunions, conférences, ateliers and rapports connexes sur l'utilisation et les applications des réacteurs de recherche	50 764	76 061
	Renforcement des capacités dans les États Membres et collaboration avec d'autres organisations concernant les réacteurs de recherche	11 736	21 667
	Coordination d'un PRC sur l'élaboration d'une approche intégrée de l'automatisation en routine de l'analyse par activation neutronique	44 533	29 833
	Coordination d'un PRC sur la normalisation de petites installations de sources de neutrons et la gestion des faisceaux de neutrons pour les applications médicales	41 243	40 993
	Coordination d'associations régionales de réacteurs de recherche	10 846	10 846
1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche	Gestion et administration de projet	-	8 998
	Conférences, colloques et ateliers sur l'infrastructure, la planification et le renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche	-	27 371
	Publications liées à l'infrastructure, à la planification et au renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche, ainsi qu'à la base de données relatives à ces réacteurs	56 011	52 411
1.4.2.003 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	Organisation et appui en matière de conférences, de colloques et d'ateliers sur les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche	14 585	51 638
	Préparation, révision et mise à jour de publications relatives aux questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	3 174	-
	Renforcement des capacités dans les États membres et collaboration avec d'autres organisations concernant les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche	6 349	6 349
	PRC sur les méthodes innovantes dans l'analyse des réacteurs de recherche : référencement par rapport aux données expérimentales sur le taux de combustion et l'activation de matières	3 174	3 174
1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche	Mise en place de conférences, de colloques et d'ateliers sur l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche	13 944	53 666
	Publications concernant l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche, ainsi que la base de données relatives à ces réacteurs	10 054	20 108
	Renforcement des capacités dans les États Membres et collaboration avec d'autres organisations concernant l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche	12 908	12 908
	PRC sur les matériaux de structure du coeur des réacteurs de recherche	38 435	25 930
1.4.3.001 Promotion des applications des accélérateurs dans des disciplines multiples	Coordination d'un PRC sur les expériences à l'aide d'accélérateurs et la modélisation informatique en vue de l'étude et de la mise au point de matériaux résistants aux rayonnements (ACE)	-	70 562
1.4.3.003 Instrumentation nucléaire	Coordination d'un PRC sur les progrès réalisés dans les mesures par fluorescence X en 3D	-	60 631
	Coordination d'un PRC sur l'utilisation de la spectroscopie par traitement numérique du signal (DSP) dans les applications très sensibles	-	60 631
1.4.3.004 Appui fourni dans le cadre du Plan d'action à la mise au point de matériel pour le contrôle radiologique de l'environnement	Gestion et administration de projet	59 439	59 439
	Mise à disposition de détecteurs mobiles pour le contrôle radiologique sur site et sans fil de l'environnement	25 186	25 186

Programme sectoriel 2

Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Introduction

Les objectifs généraux du programme sectoriel 2 continuent de contribuer aux utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires. En s'appuyant sur un ensemble fondamental d'activités de recherche-développement adaptative et appliquée, ce programme sectoriel fournit aux États Membres des conseils reposant sur une base scientifique, des supports de formation théorique et pratique, des normes et des documents de référence, ainsi que des documents techniques. Les secteurs clés dans lesquels la demande d'assistance augmente sont notamment les maladies non transmissibles, la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau et la dégradation de l'environnement. Les laboratoires de ce programme sectoriel au Siège de l'AIEA, à Monaco et à Seibersdorf restent un important vecteur d'exécution du programme de l'Agence. Il est prioritaire de faire en sorte que les laboratoires puissent répondre aux besoins des États Membres. Des investissements seront réalisés aux laboratoires selon un plan comportant plusieurs phases pour veiller à ce qu'ils soient adaptés à l'utilisation prévue et capables de répondre aux besoins des États Membres.

L'assurance de la qualité (AQ) est un élément essentiel pour un fonctionnement efficient et sûr des laboratoires. Renforcer l'AQ est prioritaire pour que les laboratoires puissent atteindre et maintenir des niveaux élevés de compétence, démontrer leur savoir-faire et servir de laboratoires de référence pour les États Membres. Les partenariats sont un outil de plus en plus efficace d'exécution des activités du programme sectoriel 2 et on s'efforcera de les renforcer et de les développer. Le système des centres collaborateurs de l'AIEA restera un mécanisme utile de coopération avec les organismes d'États Membres. Il sera amélioré et renforcé sur la base des enseignements tirés. L'accent sera aussi mis sur les relations avec des partenaires importants du système des Nations Unies. Dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, une attention particulière sera accordée à l'intensification de la coopération avec les bureaux régionaux et nationaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La formation théorique et pratique est un autre aspect important de l'appui du programme sectoriel à l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires dans les États Membres. La portée mondiale d'internet et la possibilité de développer continuellement les contenus permettent à l'Agence de fournir des informations actuelles et pertinentes à un public toujours plus large. On compte sur un renforcement de la tendance à la mise au point d'outils et de plateformes de formation en ligne afin d'atteindre une plus large audience et de réaliser des économies.

Objectif :

- Renforcer la capacité des États Membres de satisfaire les besoins humains fondamentaux et d'analyser et de gérer les environnements marins et terrestres en intégrant dans les programmes de développement durable les techniques nucléaires et isotopiques qui présentent des avantages comparatifs.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue par les États Membres des techniques nucléaires et isotopiques pour améliorer la sécurité alimentaire, la santé humaine et la gestion des ressources en eau et pour gérer les environnements marins et terrestres et le développement industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de recherche coordonnée (PRC) • Nombre d'activités de formation.

Titre	Principaux produits prévus
2.0.0.001 <i>Gestion et coordination globales et activités communes</i>	Préparation du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire en ce qui concerne les applications nucléaires, du Rapport sur l'application de la stratégie à moyen terme, du Rapport sur l'exécution du programme, du rapport du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA), de réunions d'information, et de réunions avec des États Membres et d'autres parties prenantes.
2.0.0.002 <i>Gestion des activités de recherche coordonnée</i>	Mise en œuvre complète de PRC, de contrats de recherche, techniques et doctoraux et d'accords de recherche ; réunions techniques, publications, bases de données et diffusion de techniques.

Titre	Principaux produits prévus
2.0.0.003 AP - Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	Propositions pour des projets liés, rapports sur la mise en œuvre d'activités ayant trait au Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.
2.0.0.004 Renforcement des capacités des laboratoires des sciences et des applications nucléaires de Seibersdorf	Il est prévu de moderniser l'infrastructure existante des laboratoires pour respecter les prescriptions fondamentales de qualité, d'acheter de nouveaux équipements pour remplacer les logiciels anciens ou obsolètes et d'étendre l'espace de laboratoire et de bureau pour le personnel actuel et pour répondre à la demande croissante de services des États Membres.

Programme 2.1 Alimentation et agriculture

Justification : Près de 870 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde. La persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à grande échelle est exacerbée par de nombreuses tendances émergentes susceptibles de s'accélérer à l'avenir. D'ici 2050, la population mondiale devrait atteindre 9 milliards de personnes, soit 34 % de plus qu'aujourd'hui. Pour nourrir cette population plus nombreuse, il faudra que la production alimentaire augmente de plus de 70 % et ce, malgré des défis sans précédent comme la dégradation des ressources, la variabilité climatique, la rareté de l'eau et la diminution des terres arables. Les pertes avant et après récoltes dues aux maladies et aux ravageurs des animaux et des plantes s'élèvent en moyenne à 30-40 % de la production agricole. Cela nuit à la sécurité alimentaire aux plans local et mondial, et exerce des pressions sur la capacité de production agricole et les écosystèmes.

Le Programme mixte FAO/AIEA soutient les paysans par l'introduction de nouvelles variétés de cultures, la lutte contre les ravageurs, le diagnostic des maladies animales, l'augmentation de la production de l'élevage, l'amélioration de la gestion des sols et de l'eau, et le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments. Il met l'accent sur l'appui aux États Membres dans l'adaptation, l'élaboration et le transfert des techniques nucléaires et connexes pour l'alimentation et l'agriculture et sur la promotion de bonnes pratiques agricoles pour assurer la sécurité alimentaire et un développement agricole durable. Les efforts seront axés sur la production alimentaire ainsi que sur la protection et la sécurité sanitaire des aliments. Pour relever ces nouveaux défis, il faudra aussi mettre un accent accru sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence, l'agriculture intelligente face au climat et l'application des techniques avancées d'irradiation des aliments.

Objectif :

— Contribuer à l'intensification durable de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde en relevant les défis de la production alimentaire, ainsi que de la protection et de la sécurité sanitaire des aliments grâce à la création de capacités et au transfert de technologies aux États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire accrue et utilisation durable des ressources naturelles grâce à l'application des techniques nucléaires et connexes, ainsi que de principes directeurs et de produits d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui améliorent leur sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, avec des impacts sociaux et économiques ou environnementaux notables.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires pour l'intensification durable de la production agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements nationaux de recherche agricole qui utilisent, dans le domaine de la recherche-développement agricole, les techniques, les principes directeurs et les produits recommandés par l'Agence.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Le renforcement de la coopération à travers des programmes coordonnés et cohérents, exécutés avec la FAO est crucial pour la réalisation des objectifs stratégiques des deux organismes. Une initiative visant à moderniser les laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires et à redynamiser leurs activités a été annoncée par le Directeur général de l'AIEA à la 56^e session de la Conférence générale et une résolution appuyant cette initiative a été présentée et adoptée par les États Membres.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Promouvoir la sécurité alimentaire pour accroître la productivité agricole durable.
2. Appuyer l'agriculture intelligente face au climat en vue d'une adaptation efficace au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

3. Renforcer la sécurité sanitaire et le contrôle des aliments, y compris la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire.

Sous-programme 2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau

Objectifs :

- Améliorer les capacités de gestion des terres et de l'eau des États Membres pour assurer la viabilité agricole et environnementale dans le contexte du changement climatique tout en intensifiant/diversifiant le système de production agricole grâce au développement et à l'application des techniques nucléaires.
- Développer et renforcer les capacités des États Membres dans l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour évaluer les impacts de la gestion des terres et de l'eau sur les sols et les ressources en eau en vue d'une production alimentaire durable.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des États Membres d'atténuer l'impact du changement climatique et des activités d'utilisation des terres, de la dégradation des terres, de l'érosion des sols et de la rareté de l'eau sur la production d'aliments et de biomasse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de gestion innovante des sols, de l'eau et des plantes élaborés et adaptés pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la qualité des sols, leur résistance et l'adaptation des cultures au changement climatique.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue et renforcée des États Membres en ce qui concerne l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour évaluer l'impact des pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau de l'exploitation et à l'échelle d'une zone sur la conservation des sols et des ressources en eau pour une production alimentaire durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays faisant rapport sur l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour évaluer les impacts des pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau de l'exploitation et à l'échelle d'une zone sur la conservation des sols et des ressources en eau.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme reflète les préoccupations croissantes des États Membres concernant la gestion des sols et des ressources en eau agricoles pour une production alimentaire durable et la conservation des ressources agricoles compte tenu des impacts du changement et de la variabilité climatiques sur la dégradation des sols, la désertification, la rareté de l'eau et la productivité des terres. L'agriculture intelligente face au climat en vue de la sécurité alimentaire et de la conservation des ressources agricoles nécessite la mise au point d'outils et de technologies visant à améliorer les pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau de l'exploitation et à l'échelle d'une zone pour l'agriculture pluviale et irriguée, et l'évaluation de leurs impacts positifs sur la production alimentaire, la qualité des sols, la quantité et la qualité de l'eau dans les systèmes de cultures et les systèmes intégrés cultures-élevage, y compris l'agriculture de conservation.

L'expérience acquise au cours de la biennie passée a montré que les objectifs de ce sous-programme étaient très généraux, ce qui a entravé sa gestion efficace et ciblée dans la mesure où il comprenait deux domaines relativement distincts, à savoir la gestion des sols et de l'eau et la sélection des plantes par mutation. Pour permettre de mettre l'accent requis sur l'agriculture intelligente face au climat, les activités liées à la sélection des plantes et à l'amélioration de la biodiversité ont été transférées à un sous-programme nouvellement créé, le sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole. Cette nouvelle structure permettra à ces deux sous-programmes de se concentrer sur leurs domaines respectifs et de pouvoir répondre activement et plus efficacement aux besoins en évolution rapide des États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 51 % (2 072 087 €) en 2014 par rapport à 2013 et augmentent de 3 % (60 049 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	Données sur les domaines essentiels de la dégradation des terres et l'efficacité des pratiques améliorées de gestion des sols ; stratégies de production alimentaire et bioénergétique ; publications dans des revues scientifiques et des bulletins d'information ; appui à dix projets de coopération technique (CT) ; et formation à l'aide de bourses.
2.1.1.002 Gestion de l'eau en vue d'une agriculture permettant d'économiser des ressources	Ensembles de données, méthodologies et principes directeurs pour évaluer la productivité de l'eau pour les cultures, promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture, et améliorer la conservation des ressources agricoles et des intrants externes ; publications dans des revues scientifiques et des bulletins d'information ; appui à dix projets de CT ; et formation à l'aide de bourses.

Sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale

Objectif :

— Renforcer la capacité des États Membres d'intensifier durablement les systèmes de production animale et d'évaluer, de maîtriser et de gérer les risques liés aux maladies animales transfrontières et aux zoonoses par l'élaboration et l'application des techniques nucléaires et connexes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des ressources alimentaires du bétail disponibles localement recommandées par l'Agence tout en protégeant l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fermes d'élevage appliquant les normes et les techniques recommandées par l'Agence dans l'alimentation et la gestion de la reproduction.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation améliorée de stratégies et de pratiques de reproduction et de sélection qui améliorent la productivité des petits systèmes d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui introduisent des stratégies de caractérisation et de sélection génétiques des animaux et des pratiques améliorées de reproduction.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue de diagnostic et de lutte contre les TAD et les zoonoses préjudiciables à la santé humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres rendant compte à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et/ou déclarés exempts de maladies animales transfrontières, et nombre de laboratoires vétérinaires satisfaisant aux normes d'AQ.

Changements et tendances concernant le programme : Un accent croissant continue d'être mis sur les technologies moléculaires et nucléaires servant à mettre au point et à transférer des techniques de diagnostic précoce et rapide des TAD pour permettre aux États Membres de faire face plus tôt, et avec une efficacité et une sensibilité accrues, aux risques que représentent ces maladies. En outre, l'utilisation d'agents pathogènes inactivés/tués par irradiation gamma comme les composants de vaccins, et d'isotopes stables pour suivre les molécules de manière non invasive constituera de plus en plus la base des activités de cette bienné. Le sous-programme réagira à ces tendances à travers des consultations avec les États Membres et les responsables dans les domaines des technologies de diagnostic, de la vaccinologie et du traçage des molécules, de la caractérisation et de l'introgession moléculaires ainsi que des variations et du changement climatiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 7 % (134 892 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent de 2 % (41 973 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales	Publications ; principes directeurs ; instructions permanentes d'opération (IPO) ; cours ; ateliers ; base de données pour l'enregistrement des données de production ; et intrants pour les projets de CT visant à améliorer l'utilisation des ressources locales d'aliments du bétail et les stratégies de reproduction et de sélection.
2.1.2.002 Réduction des menaces des maladies animales transfrontières et des zoonoses	Technologies nucléaires et connexes de diagnostic précoce et rapide des TAD et des zoonoses, et de lutte contre ces affections ; signatures isotopiques d'espèces sauvages migratoires en corrélation avec des isoscapes environnementaux ; vaccins radioatténués ; et principes directeurs et IPO.

Sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments

Objectif :

— Améliorer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments, y compris la préparation et la conduite d'interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, et le commerce international de produits alimentaires grâce à l'utilisation de techniques nucléaires et connexes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue et élargie des technologies établies et novatrices d'irradiation des aliments à des fins sanitaires et phytosanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui autorisent l'exportation/l'importation d'aliments irradiés. Nombre d'installations traitant les aliments.
<ul style="list-style-type: none"> Recours aux techniques intégrées d'analyse médico-légale, de traçabilité et de contrôle des contaminants des aliments et renforcement du commerce national/international ; pratiques agricoles améliorées sur l'utilisation des produits agrochimiques pour optimiser la production alimentaire et la préservation de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires qui élaborent et/ou appliquent des techniques et des méthodes de contrôle des aliments. Nombre de méthodes d'analyse validées transférées aux États Membres ou mises en œuvre par ceux-ci en vue de la sécurité sanitaire et de l'intégrité des aliments.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'application de dispositions/procédures harmonisées ainsi que de normes internationales pour la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique ; élaboration et diffusion de principes directeurs et de protocoles sur les contremesures agricoles et les stratégies de remédiation pour la production, les terres et l'eau en agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dispositions et de procédures administratives harmonisées ainsi que de normes internationales élaborées et diffusées. Nombre de principes directeurs sur les contremesures agricoles et de stratégies de remédiation, y compris les protocoles de contrôle et d'échantillonnage, élaborés et diffusés.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.1.3 travaille sur les tendances à des systèmes plus spécifiques de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments, y compris les nouvelles applications des techniques d'irradiation des aliments basées sur des appareils à rayonnements (faisceau d'électrons et rayons X), pour fournir des moyens efficaces de réduire au minimum les pertes et le gaspillage de produits alimentaires sans utilisation de matières radioactives, et donc de calmer les inquiétudes des consommateurs concernant les rayonnements ionisants.

En ce qui concerne la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire et radiologique dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, des pratiques de terrain et de laboratoire seront mises au point en relation avec des protocoles d'échantillonnage et des stratégies d'analyse harmonisés (notamment pour les sols, ainsi que les produits agricoles et alimentaires). Les programmes de contrôle seront élaborés en vue de la surveillance des produits et le choix d'options pratiques pour l'application de contremesures agricoles et de stratégies de remédiation afin de restaurer les systèmes de production et de distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et piscicoles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 3 % (38 398 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent légèrement (de 7 475 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies novatrices de rayonnements	Normes internationales, principes directeurs, protocoles et méthodes pour les applications sanitaires et phytosanitaires de l'irradiation des aliments utilisant des technologies de rayonnements novatrices et établies ; bases de données actualisées sur les autorisations des aliments irradiés et les installations d'irradiation des aliments.
2.1.3.002 Traçabilité pour assurer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et renforcer le commerce international	Méthodes validées d'analyse médico-légale, de traçabilité et de contrôle des contaminants des aliments pour améliorer leur sécurité sanitaire et leur qualité et renforcer le commerce international ; scientifiques et techniciens de laboratoire formés ; programmes d'assurance/de contrôle de la qualité mis en œuvre dans les laboratoires des États Membres.
2.1.3.003 Préparation et conduite des interventions en cas d'urgence radiologique (alimentation et agriculture)	Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (EPR-JPLAN) révisé, 2015 et dispositions de coopération entre la FAO et l'AIEA pour les situations d'urgence nucléaire ou radiologique ; normes de sûreté révisées de l'AIEA et normes

Titre	Principaux produits prévus
	Codex sur les limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments ; et conseils sur les contremesures agricoles et les stratégies de remédiation.

Sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs

Objectif :

— Renforcer les capacités des États Membres pour la réduction, l'isolement ou l'éradication des populations des principaux ravageurs nuisibles pour les cultures, le bétail et l'homme à l'échelle d'une zone en développant la technique de l'insecte stérile (TIS) et en l'intégrant à d'autres méthodes de lutte contre les ravageurs.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance et utilisation accrue par les États Membres de la TIS et de techniques connexes ainsi que de systèmes d'aide à la décision. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant des technologies améliorées, des études de faisabilité et d'aide à la décision, des principes directeurs ainsi que des manuels et des normes.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.1.4 est de plus en plus sollicité par les États Membres en ce qui concerne la gestion respectueuse de l'environnement des principaux ravageurs des plantes responsables de pertes économiques majeures, mais aussi la lutte contre les insectes nuisibles du bétail et les moustiques nocifs, pour lesquels il y a des résolutions spécifiques de la Conférence générale. Ces tendances ont été confirmées par une évaluation externe détaillée effectuée en 2011, et qui a tiré une conclusion très positive en ce qui concerne les effets et les résultats de ce sous-programme. Les recommandations spécifiques ont été incorporées comme résultats dans le programme de travail et budget 2014-2015. Étant donné que les demandes sont nombreuses et les ressources limitées, toutes les requêtes ne peuvent être satisfaites ni toutes les activités exécutées. En particulier, il faut des ressources supplémentaires pour appuyer le projet relatif aux moustiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 3 % (100 176 €) en 2014 par rapport à 2013 et augmentent légèrement (de 82 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.1.4.001 <i>Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes</i>	Méthodes et souches améliorées, évaluations de la faisabilité et mise en œuvre de programmes intégrés à l'échelle d'une zone, conception d'installations d'élevage, traitements après récolte, principes directeurs, bases de données, modèles, formation et appui technique à des projets de CT.
2.1.4.002 <i>Lutte contre les insectes nuisibles du bétail pour une agriculture durable</i>	Procédures améliorées d'élevage en masse, de stérilisation et de lâcher des mouches stériles ; création de capacités ; évaluations géo-génétiques et études de faisabilité ; conseils en matière de stratégie et de politique ; approches harmonisées entre partenaires internationaux clés ; et appui technique aux projets de CT.
2.1.4.003 <i>Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies</i>	Méthodes d'élevage à moyenne échelle et de stérilisation d' <i>Aedes albopictus</i> et d' <i>Anopheles arabiensis</i> ; compréhension de la génétique des moustiques comme base pour l'élaboration de systèmes de sexage ; évaluations du comportement des moustiques mâles ; formation et appui technique pour des projets de CT.

Sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole

Objectif :

— Renforcer la capacité des États Membres de promouvoir la viabilité agricole et environnementale dans le contexte du changement et de la variabilité climatiques, tout en intensifiant et en diversifiant les systèmes de production végétale grâce au développement et à l'application de méthodologies de sélection par mutation et de biotechnologies qui améliorent l'efficacité.

Effets	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Programmes de sélection végétale des États Membres capables d'appliquer les méthodologies intégrant les biotechnologies qui améliorent l'induction des mutations et l'efficacité pour la sélection de variétés améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui bénéficient d'un appui dans l'utilisation des techniques nucléaires pour l'amélioration des cultures.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit d'un nouveau sous-programme de la biennelle. Les activités du sous-programme 2.1.5 faisaient précédemment partie du sous-programme 2.1.1 ; toutefois, elles ont été séparées pour tenir compte de leur nature spécialisée et répondre aux demandes ciblées concernant la recherche-développement adaptative sur les techniques de sélection par mutation et l'intensification des systèmes de production agricole. La Section de la sélection des plantes et de la phytogénétique étudie les problèmes liés à la remise en état et à la mise en place de dispositifs autonomes d'induction des mutations ainsi qu'à la résolution des nouveaux problèmes dus au changement climatique. La séparation en deux sous-programmes distincts administrés par deux sections différentes (la Section de la sélection des plantes et de la phytogénétique et la Section de la gestion des sols et de l'eau et de la nutrition des plantes) permet de délimiter clairement des domaines d'intervention et des tâches mieux adaptés au nouveau système AIPS-Hyperion. La coopération actuelle entre ces deux sections se poursuivra à travers la mise en œuvre conjointe des PRC et des projets de CT.

Changements et tendances concernant les ressources : Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau sous-programme, les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 1 948 677 € en 2014 par rapport à 2013 et diminuent de 1 % (10 683 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique	Matériel génétique mutant amélioré (rendement, qualité, et caractéristiques nutritionnelles et commerciales) comme ressource pour la sélection ayant une plus grande adaptabilité aux stress climatiques ; supports d'information ; et formation du personnel des États Membres.
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	Protocoles et principes directeurs pour l'amélioration de l'efficacité de la détection des mutations et des ressources génétiques ; scientifiques formés ; et ressources génétiques mutantes caractérisées disponibles pour distribution.

Programme 2.2 Santé humaine

Justification : Les techniques nucléaires et radiologiques sont utilisées dans le diagnostic et le traitement de nombreux problèmes de santé ou pour compléter les techniques non nucléaires. Les questions abordées par le programme comprennent l'utilisation des techniques d'isotopes stables dans la lutte contre la malnutrition, les modalités de diagnostic par l'imagerie et les techniques de traitement faisant appel aux rayonnements dans le cadre d'un système durable de gestion de la qualité pour garantir la sûreté des patients, des travailleurs et des membres du public. L'imagerie est devenue importante dans la prise en charge des maladies non transmissibles responsables de plus de la moitié des décès dans le monde.

L'amélioration de la capacité des États Membres dans l'utilisation clinique des technologies de radiothérapie avancées pour les traitements curatifs et palliatifs du cancer ainsi que dans les applications de radiobiologie restera un élément central de ce programme. La mise en œuvre des modalités d'imagerie et de traitement nécessite un appui en matière de physique médicale, y compris l'élaboration de principes directeurs de l'AQ et de protocoles de dosimétrie harmonisés, et la fourniture de services de dosimétrie pour permettre d'obtenir des résultats cliniques appropriés et de réduire les risques d'erreurs, d'accidents et de diagnostics erronés.

Les efforts d'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des supports didactiques se poursuivront, en particulier pour permettre à la communauté médicale professionnelle de se tenir au courant des changements rapides dans ce domaine. L'accent est actuellement mis sur la santé des femmes, notamment dans le domaine de la nutrition, ce qui contribue à l'équité entre les sexes. L'un des piliers de ce programme est la prévention grâce à des efforts visant à permettre l'ingestion adéquate de nutriments au cours des 1 000 premiers jours suivant la conception. Un nouveau domaine à étudier concerne l'effet du changement climatique sur la nutrition.

Objectif :

— Renforcer la capacité des États Membres à satisfaire leurs besoins en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des problèmes de santé grâce à la mise au point et à l'application de techniques nucléaires dans un cadre d'AQ.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue des techniques nucléaires et d'isotopes stables dans le domaine de la santé humaine grâce à l'appui de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres utilisant les techniques nucléaires en médecine radiologique. Nombre d'établissements des États Membres utilisant les techniques nucléaires dans le domaine de la nutrition.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres d'exécuter des programmes d'AQ. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres utilisant l'Équipe d'assurance de la qualité en radio-oncologie (QUATRO), l'Audit de la gestion de la qualité en médecine nucléaire (QUANUM), et la Vérification de l'assurance de la qualité pour l'amélioration et l'enseignement de la radiologie diagnostique (QUAADRIL).

Enseignements tirés des examens et des évaluations :

- L'investissement dans les nouvelles technologies n'est pas toujours accompagné d'un investissement adéquat dans la mise en valeur des ressources humaines dans les États Membres. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer le rôle central pour la création de capacités, et notamment la transition vers les nouvelles technologies.
- La mise en œuvre des principes directeurs de l'Agence visant à renforcer l'AQ dans les États Membres est difficile en raison des ressources limitées allouées à l'amélioration de la qualité. Il convient d'accroître les efforts de l'Agence visant sensibiliser davantage à la nécessité de promouvoir l'AQ dans les États Membres.
- Les activités de l'Agence concernant l'élaboration de programmes et de matériel didactique en étroite coopération avec des pédagogues seront renforcés.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités d'appui aux États Membres dans la transition sûre vers des modalités nouvelles et éprouvées, y compris celles ayant trait à la création de capacités de professionnels.
2. Activités conçues pour appuyer l'utilisation des technologies existantes dans les États Membres.
3. Technologies nucléaires émergentes reflétant les priorités déterminées par chaque État Membre.

Sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition

Objectif :

— Améliorer les capacités des États Membres en ce qui concerne la lutte contre la malnutrition et la résolution des questions nutritionnelles liées à l'environnement tout au long du cycle de vie.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires pour des stratégies durables et efficaces de lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements d'États Membres utilisant les techniques nucléaires pour élaborer et évaluer des stratégies nutritionnelles d'amélioration de la santé tout au long du cycle de vie.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de nutritionnistes et de professionnels de la santé publique utilisant les techniques nucléaires dans les domaines de la nutrition et des questions de santé publique connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nutritionnistes et de professionnels de la santé publique formés à l'application des techniques nucléaires dans le domaine de la nutrition.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme sera centré sur les questions nutritionnelles tout au long du cycle de vie. Il continuera à mettre l'accent sur la nutrition au cours des 1 000 premiers jours suivant la conception, pour refléter l'attention accrue accordée à la nutrition en début de vie et à la prévention des maladies non transmissibles plus tard dans la vie. Les nouveaux domaines comprennent les interventions agricoles basées sur l'alimentation destinées à améliorer la nutrition en collaboration avec la FAO et d'autres parties prenantes. En outre, les questions nutritionnelles et les problèmes environnementaux liés, en particulier en rapport avec le changement climatique, seront étudiés. Le sous-programme continuera de mettre l'accent sur la création de capacités, par le biais d'un soutien aux PRC de doctorat qui contribueront à la formation de futurs décideurs/responsables dans le domaine de la nutrition. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, les activités seront légèrement réduites en 2015, notamment en ce qui concerne les PRC. Certaines tâches pourraient être réintroduites si des fonds extrabudgétaires sont disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 11 % (202 161 €) en 2014 par rapport à 2013 et, et de 4 % (56 644 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.2.1.001 <i>Nutrition tout au long du cycle de vie</i>	Principes directeurs et ressources de formation théorique en ligne, rapports et publications spécialisées, intrants de projets de CT.

Sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique

Objectif :

— Améliorer la prise en charge du cancer, des cardiopathies et d'autres maladies non transmissibles en renforçant les capacités professionnelles en vue d'une mise en œuvre efficace de la médecine nucléaire et de pratiques d'imagerie diagnostique intégrée.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des moyens de prise en charge d'affections majeures comme les maladies cardio-vasculaires et le cancer par l'application de techniques nucléaires et d'imagerie, ainsi que des normes/principes directeurs de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres appliquant la médecine nucléaire et des procédures d'imagerie diagnostique qui se portent volontaires pour participer aux enquêtes de bases de données de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue d'établir des procédures diagnostiques plus avancées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études en cardiologie nucléaire. Nombre d'études par tomographie à émission de positons (TEP)/tomodensitométrie (CT) en oncologie.

Changements et tendances concernant le programme : Les demandes d'appui concernant les applications médicales des techniques nucléaires augmentent régulièrement, comme en témoigne le nombre croissant de projets de CT. Ce sous-programme continuera de mettre l'accent sur l'utilisation de l'imagerie diagnostique médicale intégrée, y compris de techniques radiologiques telles que la CT et l'imagerie par résonance magnétique (IRM), dans la prise en charge de maladies chroniques telles que les troubles cardiaques et le cancer, qui sont aussi en train de devenir les nouvelles priorités de l'OMS. Les applications de la PET/CT, de la tomographie informatisée d'émission monophotonique (SPECT)/CT, de la CT et de l'IRM, et leur gestion, seront abordées à la fois d'un point de vue normatif et dans une perspective de recherche. Les principaux produits seront des documents d'orientation et des ressources web d'apprentissage électronique et, en ce qui concerne la recherche, de nouveaux PRC sont prévus dans les domaines intéressant les États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 6 % (121 031 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent légèrement (de 1 678 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.2.2.001 <i>La médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles</i>	Documents d'orientation, principes directeurs, instructions permanentes d'opération (IPO), conférence internationale et résultats des PRC.
2.2.2.002 <i>Ressources didactiques pour l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine</i>	Examen et mise à jour de Human Health Campus ; mise à jour de la base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB), établissement d'un laboratoire polyvalent pour la collecte centralisée de données et préparation de supports d'apprentissage électronique ; préparation de webinaires et de matériel didactique ; et harmonisation des programmes de formation en médecine nucléaire.

Sous-programme 2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer

Objectif :

— Renforcer la capacité des États Membres à mettre en place des politiques judicieuses en ce qui concerne la radiothérapie et la cancérothérapie ainsi que d'autres applications des rayonnements à la santé humaine, en veillant à l'utilisation efficace, efficiente et sûre des technologies avancées actuelles et futures de radiothérapie.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la prise en charge des cancéreux grâce à l'application d'approches basées sur des données scientifiques et des normes de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements de radiothérapie des États Membres appliquant les guides et les normes de l'Agence dans le cadre d'une coopération active avec elle. Nombre de modules, de cours et de matériels didactiques mis à la disposition des États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Conformément aux objectifs généraux du programme Santé humaine, le sous-programme mettra en œuvre des mécanismes modernes pour dispenser des formations dans des contextes de ressources limitées, y compris des stratégies d'apprentissage électronique. Les nouveaux domaines comprennent des techniques novatrices (comme la radiothérapie par modulation d'intensité, la radiothérapie guidée par l'image, la radiothérapie stéréotaxique, la radiothérapie péropératoire, la tomothérapie et la radiobiologie appliquée), et la possibilité de les utiliser efficacement dans les pays en développement sera examinée. Le sous-programme mettra l'accent sur le recours à la radiothérapie en oncologie pédiatrique dans les pays en développement et d'autres domaines d'intérêt comme le fractionnement de dose et la curiethérapie dans le cancer de la prostate. Certaines activités pourraient être entreprises si des fonds extrabudgétaires sont disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une baisse (de 8 505 €) en 2014 par rapport à 2013 et une légère diminution (de 925 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.2.3.001 <i>Radio-oncologie clinique</i>	Documents, publications spécialisées, bases de données, matériels didactiques, et ressources d'apprentissage électronique de l'Agence.
2.2.3.002 <i>Effets biologiques des rayonnements</i>	Production de matériels didactiques ; fourniture de compétences pour mettre en œuvre des essais cliniques utilisant des stratégies novatrices ; et progrès en matière de recherche sur la radiostérilisation pour les banques de tissus.

Sous-programme 2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie

Objectif :

- Renforcer la capacité des États Membres à mettre en place des modalités d'imagerie et de traitement de manière sûre et efficace.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">• Renforcement de l'AQ et de la dosimétrie dans les laboratoires nationaux d'étalonnage et les hôpitaux dans les États Membres grâce au recours aux services de dosimétrie de l'Agence.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'installations des États Membres qui utilisent les services de dosimétrie de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none">• Utilisation accrue par les États Membres des principes directeurs de l'Agence en dosimétrie et en radiophysique médicale et pour l'établissement de systèmes d'AQ destinés à optimiser le diagnostic et le traitement médicaux.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'installations des États Membres qui utilisent les principes directeurs de l'Agence dans les domaines de la dosimétrie et de l'AQ/du contrôle de la qualité (CQ).• Nombre d'installations des États Membres qui utilisent les principes directeurs de l'Agence relatifs à la création de capacités.

Changements et tendances concernant le programme : L'accent sera mis au cours de cette biennie sur les orientations concernant l'AQ/le CQ en physique médicale, la consolidation des mécanismes d'audit externe et l'appui aux États Membres dans l'utilisation de protocoles harmonisés pour les nouvelles technologies et la création de capacités. Les services de dosimétrie fournis par l'Agence aux États Membres dans le cadre d'activités de laboratoire seront renforcés par l'introduction d'une nouvelle technologie d'audit de la dosimétrie. Un appui sera fourni pour les activités de recherche et de coordination afin de tester et d'améliorer les protocoles de dosimétrie et les principes directeurs de l'AQ/du CQ. La mise en œuvre de programmes de formation clinique en physique médicale sera renforcée à travers des efforts en collaboration avec des associations professionnelles et des établissements d'enseignement. Un appui sera fourni pour l'élaboration de progiciels de formation spécialement destinés aux physiciens médicaux intervenant dans les situations d'urgence nucléaire ou radiologique si des fonds extrabudgétaires deviennent disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 8 068 € en 2014 par rapport à 2013 et augmentent de 2 % (59 247 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	Résultats du Service postal d'audit des doses basé sur la dosimétrie thermoluminescente ; correction des écarts d'étalonnage de faisceaux dans les États Membres ; mise à jour de la base de données pour le service international d'audit externe des doses (IDEA).
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	Publications et matériels didactiques de l'Agence dans le domaine de la dosimétrie des rayonnements.
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	Publications sur les principes directeurs et les matériels didactiques pour l'imagerie médicale et le traitement, et méthodologies relatives aux procédures d'audit en médecine radiologique.

Programme 2.3 Ressources en eau

Justification : La gestion des ressources en eau nécessite des approches multidisciplinaires basées sur les sciences physiques et sociales qui doivent être fortement appuyées par des données scientifiques ayant trait à la disponibilité et à la répartition des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines. La nécessité d'une évaluation des ressources en eau scientifiquement valable est reconnue depuis plus d'un siècle, mais il n'y a toujours pas d'évaluations nationales exhaustives (y compris des eaux souterraines), ce qui limite la capacité des États Membres d'utiliser pleinement leurs ressources en eau pour répondre à la demande dans ce domaine. Les techniques isotopiques en hydrologie – basées sur des « empreintes » d'isotopes radioactifs et stables dans l'eau – facilitent l'évaluation rapide et efficiente ainsi que la gestion des ressources en eau. Les activités de l'Agence dans ce domaine doivent être poursuivies car la plupart des pays n'ont pas la capacité requise pour utiliser l'hydrologie isotopique. Les priorités du programme sont l'augmentation de la capacité pertinente et de l'utilisation des isotopes pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau.

Objectif :

- Permettre aux États Membres d'utiliser l'hydrologie isotopique pour l'évaluation et la gestion de leurs ressources en eau, y compris la caractérisation des impacts du changement climatique sur la disponibilité de l'eau.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources en eau et élaboration de politiques connexes dans les États Membres reposant de plus en plus sur une base de connaissances scientifiquement fondée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et utilisation de méthodes isotopiques et de données isotopiques mondiales pour la gestion des bassins et des eaux souterraines, y compris l'adaptation au changement climatique.
<ul style="list-style-type: none"> • Existence dans les États Membres de personnel formé et de l'infrastructure connexe pour l'hydrologie isotopique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès accru aux bases de données de l'Agence. • Capacité accrue des États Membres d'analyser les isotopes stables et le tritium dans les échantillons d'eau.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Un enseignement essentiel a été de formuler des activités basées sur des lacunes spécifiques pour lesquelles les techniques isotopiques et l'Agence présentent un avantage et apportent les contributions les plus importantes aux objectifs internationaux dans le domaine de l'eau. En conséquence, les tâches liées aux isotopes stables, aux réservoirs géothermiques et aux fuites dans les barrages ont été réduites. Les analyses de routine des isotopes stables ont pratiquement été éliminées des activités du Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'AIEA. La réorganisation du laboratoire a permis d'augmenter les activités ayant trait aux applications des radio-isotopes avec les ressources existantes. L'analyse des lacunes a conduit à des tâches en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Services de l'Agence intéressant les États Membres, comme indiqué dans les résolutions de la Conférence générale.
2. Avantages comparatifs de la technologie nucléaire par rapport aux options non nucléaires possibles pour l'application proposée.
3. Hiérarchisation par les États Membres de leurs besoins et de leurs efforts en matière de développement.

Sous-programme 2.3.1 Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie

Objectif :

- Donner aux États Membres accès à des données isotopiques mondiales et à des produits cartographiques, et diffuser des informations sur l'hydrologie isotopique par des publications et des activités de formation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des établissements des États Membres d'utiliser les techniques isotopiques pour la gestion des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès et contribution des États Membres aux réseaux mondiaux de l'Agence sur les isotopes. • Capacité renforcée des États Membres d'utiliser les techniques d'hydrologie isotopique.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.3.1 continuera à accorder une attention particulière aux réseaux mondiaux sur les isotopes de l'eau et au renforcement de la capacité des États Membres d'effectuer des analyses d'isotopes stables par spectrométrie par absorption laser. Les changements introduits dans le présent cycle consistent notamment à faciliter l'accès aux cartes isotopiques mondiales et régionales, l'accès en ligne aux données relatives aux isotopes de l'eau et aux produits connexes, la publication de documents techniques sur l'hydrologie isotopique, et l'accès aux comptes rendus des travaux du colloque quadriennal sur l'hydrologie isotopique, qui doit se tenir au printemps 2015. Le sous-programme poursuivra d'autres activités liées à la formation, à l'apprentissage électronique et à l'échange d'informations.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 1 % (6 046 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 10 % (87 568 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.3.1.001 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines	Mises à jour des bases de données du Système d'analyse, de représentation et de recherche de données en hydrologie isotopique (WISER) et nouveaux produits d'analyse spatiale/de cartographie.
2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et connexes	Produits de cartographie, bulletins d'information, atlas, programmes de formation/produits d'apprentissage électronique avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE).

Sous-programme 2.3.2 Évaluation isotopique et gestion des ressources en eau

Objectif :

- Permettre aux États Membres d'utiliser les techniques isotopiques pour l'évaluation des ressources en eau à l'échelle locale et nationale et pour la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue de l'hydrologie isotopique par les États Membres dans le cadre de leurs efforts d'évaluation des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui utilisent les isotopes dans leurs activités d'évaluation et de gestion des ressources en eau dans le cadre du programme de CT. • Méthodes isotopiques éprouvées et/ou améliorées pour la compréhension de l'hydrologie des cours d'eau et la gestion de niveaux élevés de nutriments.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.3.2 a été reformulé pour cette biennelle de manière à être davantage centré sur les besoins croissants des États Membres en matière d'évaluation intégrée des ressources en eau à l'échelle nationale et régionale. Cette reformulation cadre avec l'évaluation comparative récente de l'OIOS qui a souligné le rôle utile que joue l'Agence en contribuant à la réalisation d'évaluations par la promotion des techniques isotopiques dans le cadre de projets de CT et de projets de collaboration avec d'autres organismes de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG). Compte tenu des ressources actuellement disponibles et conformément aux recommandations de l'OIOS, les activités relatives à la sûreté des barrages, aux réservoirs géothermiques et à la salinité des aquifères côtiers seront progressivement éliminées.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 23 % (328 511 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 7 % (76 898 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.3.2.001 <i>Évaluation globale des ressources</i>	Rapports d'évaluation nationaux pour les États Membres participants.
2.3.2.002 <i>Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines</i>	Rapports d'évaluations transfrontières.

Sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie**Objectifs :**

- Permettre aux États Membres d'utiliser les radio-isotopes du carbone et des gaz rares pour la gestion des cours d'eau et des eaux souterraines.
- Renforcer la capacité des États Membres pour l'analyse du tritium environnemental dans les échantillons d'eau.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et gestion améliorées des systèmes de cours d'eau et d'eaux souterraines à l'aide des isotopes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de PRC et de projets de CT dans lesquels des isotopes de gaz rares sont utilisés avec l'assistance de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité améliorée des États Membres pour l'analyse du tritium environnemental dans les échantillons d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des États Membres d'obtenir des données isotopiques de qualité dans leurs propres laboratoires.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.3.3 met un accent particulier sur les applications des radionucléides pour la gestion des ressources en eau, conformément aux recommandations de l'évaluation comparative de l'OIOS. De nouvelles activités relatives à l'utilisation des radionucléides à courte et à longue période pour la datation et l'évaluation de la réalimentation des nappes phréatiques, ainsi que des études de la vulnérabilité à la pollution constituent l'essentiel de ce sous-programme. Celui-ci comprend trois PRC, dont deux nouveaux, visant à améliorer les méthodes faisant appel aux radionucléides en hydrologie et à utiliser les méthodes actuelles pour résoudre les principaux problèmes liés aux ressources en eaux souterraines et de surface dans les États Membres. Les isotopes stables ne font plus parties de ses priorités.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 24 % (275 230 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent de 1 % (10 670 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.3.3.001 <i>Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période</i>	Réseau élargi de laboratoires des États Membres fournissant des services d'analyse isotopique pour des projets de CT et protocoles de mesure pour l'échantillonnage et l'analyse des isotopes.
2.3.3.002 <i>Recours aux isotopes de gaz rares pour des études de la recharge et de la pollution des eaux souterraines</i>	Méthodes d'échantillonnage améliorées pour l'analyse des isotopes de l'hélium, et utilisation de l'hélium et d'autres gaz rares pour l'évaluation des ressources en eau.

Programme 2.4 Environnement

Justification : La compréhension et la protection de la capacité de l'environnement naturel de fournir des services essentiels sont considérées, dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), comme faisant partie intégrante du processus de développement. En particulier, l'OMD 7 consiste à « Préserver l'environnement ». Les pressions importantes et cumulées que subit l'environnement comme la surexploitation, les pertes d'habitat, les espèces invasives, et la pollution menacent directement les écosystèmes tant terrestres que marins, les services qu'ils fournissent et plus généralement, le développement durable. Comme l'a souligné le « document final de Rio+20 », la question de l'impact du changement climatique sur la préservation de l'environnement et les ressources naturelles est une question environnementale de plus en plus importante.

Les techniques nucléaires et isotopiques ont un rôle important à jouer dans la gestion de l'environnement et l'élaboration de stratégies d'atténuation/d'adaptation. L'objectif général du programme est de renforcer la capacité des États Membres de comprendre les processus et la dynamique des environnements marins, terrestres et atmosphériques et de déterminer les problèmes environnementaux causés par les polluants radioactifs et non radioactifs et le changement climatique à l'aide de techniques nucléaires et isotopiques.

Les activités du programme appuient le commerce international, la viabilité écologique, l'évaluation efficace des risques environnementaux et la remédiation d'environnements pollués, tout en améliorant les capacités d'analyse

Programme sectoriel 2

correspondantes des laboratoires concernés des États Membres grâce à des PRC, des activités avec les centres collaborateurs et des projets de CT aux niveaux national, régional et interrégional. Le programme renforce encore les capacités des États Membres aux prises avec le problème des niveaux élevés de contamination radioactive ou à d'autres formes de contamination de l'environnement, d'origine naturelle ou artificielle, pour une gestion durable des environnements terrestres, marins et atmosphériques et de leurs ressources naturelles. Il fournira en outre des informations scientifiques et une assistance à des organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Objectifs :

- Déterminer les problèmes environnementaux causés par les polluants radioactifs et non radioactifs et le changement climatique à l'aide de techniques nucléaires, isotopiques et connexes, et proposer des stratégies et des outils d'atténuation/d'adaptation.
- Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer des stratégies pour la gestion durable des environnements terrestres, marins et atmosphériques et de leurs ressources naturelles, afin de répondre de manière efficace et efficiente aux priorités de développement liées à l'environnement.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité améliorée des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour déterminer les problèmes environnementaux causés par les polluants radioactifs et non radioactifs et le changement climatique afin d'élaborer des stratégies et des outils d'atténuation/d'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant aux projets nationaux et régionaux du cycle de CT 2014–2015. • Nombre de nouvelles matières certifiées produites et de nouvelles méthodologies d'analyse publiées et/ou validées.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité améliorée des États Membres d'élaborer des stratégies pour la gestion durable des environnements terrestres, marins et atmosphériques et de leurs ressources naturelles, pour répondre de manière efficace et efficiente aux priorités de développement liées à l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications scientifiques présentées aux conférences, réunions et ateliers internationaux, nombre de nouveaux articles scientifiques publiés sur la gestion des environnements terrestres, marins et atmosphériques et de leurs ressources naturelles dans des scénarios de changements climatiques et environnementaux. • Taux de mise en œuvre du programme 2.4 au cours de la bienné 2014-2015.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : L'exécution des sous-programmes sera encore améliorée par le renforcement de leurs activités.

Cela consistera notamment à:

- Diversifier les matières de référence pour répondre aux besoins des États Membres tels qu'ils ressortent des fortes augmentations des ventes.
- Continuer à intégrer les études sur les environnements terrestres, côtiers, marins et atmosphériques pour améliorer la compréhension des processus environnementaux.
- Renforcer les études environnementales indirectes pour mieux comprendre les changements climatiques et environnementaux, suivre les sources de pollution, et mieux comprendre l'impact connexe en matière de sûreté et au plan socio-économique sur la préservation de l'environnement et la gestion des produits de la mer. Une attention particulière sera accordée à l'approche des facteurs de perturbation multiples (acidification des océans, réchauffement et hypoxie) et aux proliférations d'algues toxiques.
- Renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence radiologique.

Ces activités seront appuyées par l'établissement d'un système de qualité qui permettra d'élaborer un modèle pour les laboratoires des États Membres.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités qui apportent une contribution importante à la réalisation des OMD, avec un accent tout particulier sur l'OMD 7.
2. Activités qui soutiennent les laboratoires des États Membres par le travail en réseau et l'élaboration de principes directeurs et renforcent leur connaissance de l'environnement à l'aide de techniques nucléaires.
3. Activités qui visent à réduire les obstacles techniques au commerce et favorisent la compétitivité des États Membres les moins avancés et en développement (par exemple les questions liées à l'acidification des océans et à la prolifération des algues toxiques). Des efforts sont en cours pour mettre l'accent sur

l'augmentation de l'efficacité de l'exécution du programme, en partie grâce à une collaboration plus étroite avec les établissements des États Membres à travers des réseaux (par exemple le réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA)) et par le biais des centres collaborateurs de l'AIEA et d'autres partenariats aux plans national, régional et international. L'accent sera mis sur la qualité des services, qui sera assurée par exemple par l'élaboration de principes directeurs et de normes, et la production de matières de référence.

Sous-programme 2.4.1 Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce

Objectif :

- Améliorer la fiabilité et la comparabilité des résultats des mesures d'analyse nucléaire dans les laboratoires des États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des laboratoires des États Membres à prélever des échantillons et à effectuer des mesures avec l'aide des matières de référence fournies par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de matières de référence fournies par an aux laboratoires des États Membres en tant qu'indicateur de l'acceptation et de l'importance des activités de l'AIEA. • Nombre de matières de référence de l'AIEA disponibles sur la page web du sous-programme Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce.

Changements et tendances concernant le programme : La restructuration des projets dans l'ensemble du programme s'est traduite par une augmentation du nombre d'activités du sous-programme 2.4.1. Les matières de référence et les tests de compétence sont les activités de base du sous-programme. Une autre caractéristique est le travail de préparation en vue de l'établissement à l'Agence d'un système interne de qualité pour les laboratoires et de l'homologation des premières méthodes d'analyse. Cela augmentera la crédibilité de l'Agence en tant que fournisseur de produits d'AQ et de CQ dans le domaine des techniques nucléaires liées à l'environnement.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 46 % (735 881 €) en 2014 par rapport à 2013 et sont en légère hausse (de 7 672 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires	Production et vente de matières de référence ; conduite de tests de compétence ; mise à disposition de procédures de référence ; site web intégré de l'Agence pour l'interaction avec les clients ; et harmonisation des processus de production et d'homologation des matières de référence de l'Agence.
2.4.1.002 Gestion de la qualité et activités d'appui aux réseaux	Mise en place de la gestion de la qualité dans les laboratoires de l'AIEA avec la pleine homologation d'une première procédure d'analyse ; assistance et conseils aux laboratoires des États Membres concernant la prestation de leurs services d'analyse ; réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA) opérationnel ; et personnel formé.

Sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux

Objectifs :

- Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour évaluer les changements climatiques et environnementaux et leurs effets sur la contamination marine due aux polluants radioactifs et non radioactifs.
- Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques nucléaires et connexes pour déterminer, contrôler et atténuer les impacts des changements climatiques et environnementaux sur les ressources marines et côtières.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour déterminer, évaluer et suivre l'évolution des tendances de la pollution en rapport avec les changements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui participent aux projets nationaux et régionaux du cycle de CT 2014-2015 et utilisent les techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer l'évolution des tendances de la pollution en rapport avec les

Effets	Indicateurs de performance
climatiques et environnementaux et pour effectuer une évaluation basée sur les risques des impacts des changements du cycle du carbone et de l'acidification des océans connexe.	changements climatiques/environnementaux et les impacts basés sur les risques des changements du cycle du carbone et de l'acidification des océans connexe.
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance des changements climatiques et environnementaux et des impacts de l'acidification des océans sur les tendances et les niveaux de pollution, les voies de bioaccumulation des contaminants dans les organismes côtiers, et la vulnérabilité écologique et socio-économique des écosystèmes et des organismes d'importance écologique et économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications scientifiques présentées aux conférences internationales et d'articles scientifiques publiés sur les changements climatiques et environnementaux, et sur les impacts de l'acidification des océans, notamment la vulnérabilité écologique et socio-économique des écosystèmes et du biote. Nombre de représentants d'États Membres qui recherchent activement des informations sur l'acidification des océans et les impacts socio-économiques possibles.

Changements et tendances concernant le programme : L'intégration renforcée des activités du sous-programme 2.4.2 est reflétée dans la réorganisation de la structure de ses projets.

En particulier :

- Les techniques nucléaires et isotopiques continuent de jouer un rôle prédominant dans les études radio-écologiques et radiochimiques pour une meilleure compréhension des changements climatiques et environnementaux et des effets connexes sur les tendances de pollution.
- Les technologies radio-écologiques sont renforcées pour permettre de mieux comprendre les impacts de sûreté et les effets socio-économiques du changement climatique sur la vulnérabilité des ressources marines ; une attention particulière sera accordée à l'acidification des océans, qui reste une des conséquences les plus graves, pour l'environnement marin, associées au réchauffement de la planète ; des études des processus d'acidification et des impacts environnementaux et socio-économiques renforceront et soutiendront les activités du Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC) établi au NAEL avec l'appui de l'Initiative sur les utilisations pacifiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 7 % (92 404 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent légèrement (de 2 072 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux	Publications (rapports techniques, publications de l'Agence et autres).
2.4.2.002 Évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	Publications de l'Agence et autres, bulletins d'information, rapport de la RCR, appui aux projets de CT, rapports sur les cours, contributions aux activités conjointes dans le cadre de projets internationaux, et coopération avec d'autres organismes de l'Organisation des Nations Unies et des programmes relatifs à l'acidification des océans.

Sous-programme 2.4.3 Techniques nucléaires pour le développement des écosystèmes terrestres, côtiers et marins

Objectifs :

- Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour contrôler la contamination marine due aux polluants radioactifs et non radioactifs, y compris l'évaluation de leurs origines et des capacités de dispersion en rapport avec les processus océanographiques.
- Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques nucléaires et connexes pour déterminer, contrôler et atténuer les impacts des contaminants marins et évaluer les impacts et le devenir des contaminants radioactifs et non radioactifs et des toxines des proliférations d'algues toxiques sur les ressources, la pêche et l'aquaculture côtières.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité améliorée des États Membres d'utiliser des techniques nucléaires et connexes pour surveiller la survenue et la dispersion de la pollution radioactive et non radioactive et pour effectuer l'évaluation basée sur les risques des impacts des contaminants radioactifs et non radioactifs, y compris les biotoxines, dans leurs environnements marins et côtiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui participent aux projets nationaux et régionaux du cycle de CT 2014-2015 et qui utilisent des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer la pollution radioactive et non radioactive et effectuer l'évaluation basée sur les risques des impacts des contaminants, y compris les biotoxines, dans leurs environnements marins et côtiers.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Connaissance améliorée de la détermination de l'origine des polluants, des modèles de prévision de la dispersion, des voies de transport des contaminants, des facteurs et des taux de transfert des radionucléides, des métaux traces, des biotoxines et des contaminants organiques dans les organismes marins et côtiers, y compris les espèces d'importance commerciale, et des biomoniteurs potentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communications scientifiques présentées aux conférences, réunions et ateliers internationaux ; nombre de nouveaux articles scientifiques publiés sur les facteurs de transfert, les voies d'absorption, le comportement et le devenir des radionucléides, les métaux traces, les biotoxines et les contaminants organiques des organismes marins déterminés scientifiquement.

Changements et tendances concernant le programme : La restructuration des projets dans l'ensemble du programme s'est traduite par une diminution du nombre d'activités du sous-programme 2.4.3.

L'intégration des activités est reflétée dans la réorganisation de la structure des projets. En particulier :

- Les techniques nucléaires et isotopiques joueront un rôle prépondérant dans les études radio-écologiques et chimiques du contrôle radiologique de l'environnement et de la gestion des ressources marines et des produits de la mer.
- Les études des traceurs radio-écologiques et environnementaux ont été renforcées pour permettre de mieux comprendre les changements environnementaux ainsi que les impacts connexes de sûreté et les effets socio-économiques sur la préservation de l'environnement et la gestion des ressources de produits de la mer ; une attention particulière sera accordée aux toxines des proliférations d'algues toxiques.
- L'utilisation des isotopes stables a été étendue aux études d'évaluation de l'environnement et au traçage des sources de la pollution environnementale due aux contaminants organiques et inorganiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 31 % (698 446 €) en 2014 par rapport à 2013 et, et de 3 % (53 375 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement	Rapports, documents, manuels et principes directeurs sur les radionucléides appliqués à des études des environnements côtiers publiés qui témoignent d'une meilleure connaissance des interactions entre la terre et les océans dans le cycle de l'eau ; méthodes isotopiques pour des études environnementales.
2.4.3.002 Techniques nucléaires pour la gestion des ressources marines et la sécurité sanitaire des produits de la mer	Publications de l'Agence et autres, rapport de la RCR, appui aux projets de CT, rapports sur les cours, contributions aux activités conjointes dans le cadre de projets internationaux, et coopération avec d'autres organismes de l'Organisation des Nations Unies et des programmes ayant trait aux proliférations d'algues toxiques.

Sous-programme 2.4.4 Application des techniques d'analyse aux environnements marins et terrestres

Objectifs :

- Fournir un appui et des compétences techniques aux États Membres sur l'application des techniques nucléaires et isotopiques pour les études de contrôle radiologique de l'environnement, et pour accroître la capacité des États Membres de comprendre les processus de transfert, le comportement et l'impact des polluants et des radionucléides dans les écosystèmes terrestres, aquatiques et atmosphériques.
- Augmenter le nombre de méthodes de détermination des polluants nucléaires et non nucléaires présents dans les échantillons des environnements terrestres et marins aux fins du contrôle radiologique.
- Élaborer les procédures recommandées pour la détermination des polluants nucléaires et non nucléaires de l'environnement et établir des principes directeurs sur le comportement et l'impact des radionucléides dans l'environnement.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité améliorée des laboratoires des États Membres d'appliquer les techniques nucléaires et non nucléaires pour le contrôle radiologique des environnements terrestres et marins. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cours auxquels participent les États Membres sur l'application des techniques nucléaires et non nucléaires au contrôle radiologique des environnements terrestres et marins.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité améliorée des États Membres de comprendre les processus de transfert, le comportement et l'impact des polluants et des radionucléides dans les divers écosystèmes terrestres, aquatiques et atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications sur le comportement et l'impact des contaminants présents dans l'environnement. Nombre d'États Membres qui ont amélioré leur capacité de comprendre les processus de transfert, le comportement et l'impact des polluants et des radionucléides dans les divers écosystèmes terrestres, aquatiques et atmosphériques.
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles procédures recommandées pour la détermination des polluants nucléaires et non nucléaires de l'environnement ; et principes directeurs sur le comportement et l'impact des radionucléides dans l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de procédures novatrices, très rigoureuses et très précises d'analyse des faibles concentrations élaborées pour obtenir des résultats de contrôle radiologique adaptés aux besoins.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme continuera de mettre l'accent sur le comportement et le transport des radionucléides dans l'environnement terrestre, et sur les activités de remédiation dans les zones contaminées. Il étudiera en outre les contaminants dans les zones marines et côtières, y compris les radionucléides, les polluants organiques persistants et les éléments traces. La compréhension de l'application des techniques nucléaires et de méthodologies de contrôle des contaminants dans l'environnement est un élément clé de ce sous-programme. Le transfert de l'information et la préparation de documents ayant trait à des principes directeurs seront hautement prioritaires.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 3 % (24 566 €) en 2014 par rapport à 2013 et augmentent de 6 % (47 775 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.4.4.001 <i>Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement</i>	Méthodologies d'analyse pour la détermination des contaminants nucléaires et non nucléaires ; création de capacités dans les États Membres pour améliorer la connaissance du contrôle radiologique, de l'évaluation et de la remédiation de l'environnement.

Programme 2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements

Justification : Les produits radio-isotopiques et les applications de la technique des rayonnements continuent de jouer un rôle important dans l'amélioration des soins de santé, la sécurité sanitaire des aliments, la qualité de l'environnement, et la croissance industrielle. Ce programme répondra aux besoins des États Membres dans les domaines ci-dessus, en mettant l'accent non seulement sur l'homologation et la création de capacités pour la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques, mais aussi sur les applications de la technologie des rayonnements. Les principes directeurs, les documents techniques, et les matériels didactiques web qui seront élaborés sur la CQ/l'AQ renforceront la capacité des États Membres de produire localement des radiopharmaceutiques, et d'appliquer la technologie des rayonnements. Dans le domaine des soins de santé, des projets seront exécutés sur les radiopharmaceutiques diagnostiques [technétium 99m (^{99m}Tc) et gallium 68 (⁶⁸Ga)] et thérapeutiques [lutétium 177 (¹⁷⁷Lu)] utilisés pour les troubles neurologiques, les infections et le cancer en étroite collaboration avec le sous-programme 2.2. La possibilité de produire du ^{99m}Tc par accélérateur comme solution au problème des pénuries d'approvisionnement sera explorée.

Le radiotraitement est un mode efficace éprouvé d'élaboration de matières nouvelles et d'inactivation microbienne. Dans le cadre de ce programme, la mise au point de nouvelles matières hautement efficaces pour l'emballage des aliments, les soins de santé et l'ingénierie tissulaire sera poursuivie avec les programmes 1.4, 2.1 et 2.2. Le radiotraitement est une « technologie verte » permettant d'obtenir des produits propres, stériles, qui ne contiennent pas les additifs toxiques utilisés dans les processus classiques. Il sert à atténuer la contamination bactérienne pour traiter les eaux usées en vue de leur réutilisation dans l'industrie, en agriculture et en horticulture ; contrer les menaces de contamination délibérée ou fortuite des zones d'exposition du public ; et préserver les objets du patrimoine culturel. Les techniques radiologiques sont de puissants outils pour l'AQ et l'optimisation des processus industriels. L'utilisation des techniques émergentes dans les systèmes polyphasés et en imagerie 3D dans les industries pétrochimiques et minières sera étudiée.

Objectif :

- Renforcer les capacités nationales de production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques ainsi que d'application de la technologie des rayonnements, et contribuer ainsi à l'amélioration des soins de santé et à un développement industriel sûr et propre dans les États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité renforcée des États Membres d'utiliser les radio-isotope/radiopharmaceutiques et la technologie des rayonnements comme outils pour une gestion améliorée des soins de santé et des pratiques industrielles durables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de laboratoires des États Membres qui adaptent/contribuent à l'élaboration et à l'amélioration des méthodologies pour divers produits, techniques et applications. • Nombre de publications techniques, de bases de données, de principes directeurs et de matériels didactiques mis à la disposition des États Membres.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Les activités de projets relevant de ce programme mettront un accent tout particulier sur l'appui à la mise en valeur des ressources humaines et sur des mesures d'AQ en établissant des principes directeurs, des protocoles, des procédures et des matériels didactiques pour promouvoir l'utilisation des produits radio-isotopiques et de la technologie des rayonnements, ainsi que la création de capacités pour renforcer les compétences locales de production dans les États Membres. Une coordination étroite des activités dans les domaines des radiopharmaceutiques avec le programme Santé humaine et le programme Alimentation et Agriculture dans l'utilisation de la technologie du radiotraitement pour améliorer la sécurité sanitaire et le commerce des aliments sera poursuivie et renforcée pour permettre de fournir un appui global aux États Membres. L'établissement de techniques radiologiques émergentes pour les applications industrielles reste un domaine important pour les États Membres en développement.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités dans lesquelles les techniques nucléaires présentent une utilité certaine et un avantage distinct pour répondre aux besoins et aux intérêts des États Membres.
2. Projets qui appuient de nouveaux radio-isotopes et la technologie des rayonnements, ainsi que la fourniture des services et du savoir-faire connexes.

Sous-programme 2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles**Objectif :**

- Améliorer la capacité des États Membres de produire et d'utiliser des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques pour appuyer la prise en charge du cancer et d'autres maladies non transmissibles.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Avantages accrus pour un plus grand nombre de patients dans les États Membres en développement grâce à une plus grande disponibilité des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques pour les centres utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de laboratoires des États Membres qui participent à l'élaboration et à l'application de méthodologies pour la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques. • Nombre de documents techniques sur les sujets susmentionnés mis à la disposition des États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.5.1 mettra l'accent sur les produits radio-isotopiques qu'on peut produire localement, par exemple le ^{99m}Tc produit par accélérateur en tant qu'option en cas d'interruption de l'approvisionnement en ^{99}Mo ; il accordera aussi une place importante au ^{68}Ga , un radionucléide utilisé en PET produit avec des générateurs de $^{68}\text{Ge}/^{68}\text{Ga}$ qui a un impact notable sur les diagnostics en médecine nucléaire, et à l'élaboration de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques pouvant avoir des applications cliniques. Les activités communes effectuées sur les radiopharmaceutiques avec le programme Santé humaine se poursuivront. Les fonctions seront des fonctions normatives destinées à renforcer l'AQ et le respect des réglementations, par exemple grâce à des formations homologuées basées sur le web dans le domaine de la radiopharmacie opérationnelle, un accent accru sur la publication de manuels techniques, des principes directeurs harmonisés et la mise en commun de pratiques optimales, et des efforts visant à étudier les questions pertinentes pour promouvoir la disponibilité de certains produits et techniques à l'échelle mondiale.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 4 % (41 770 €) en 2014 par rapport à 2013 et augmentent de 3 % (29 453 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux	Pratiques et principes directeurs améliorés sur la production de nouveaux radio-isotopes à l'aide de cyclotrons et de molybdène 99 (⁹⁹ Mo) produit sans UHE (uranium hautement enrichi) ou de la production de ^{99m} Tc ; et élaboration de formations web homologuées en radiopharmacie opérationnelle.
2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques	Méthodologies et protocoles pour la mise au point et la production de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques pouvant avoir des applications cliniques (en coordination avec la Section de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique, Division de la santé humaine).

Sous-programme 2.5.2 Technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications industrielles.

Objectif :

- Renforcer la capacité des États Membres d'adopter et d'utiliser la technologie des rayonnements en vue de la mise au point de produits pour les soins de santé et des procédés et pratiques industriels plus propres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités nationales accrues d'utilisation des techniques radio-isotopiques et de la technologie des rayonnements en vue de la production efficiente de matériaux avancés pour les soins de santé, la sécurité sanitaire des aliments et des procédés industriels plus propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de laboratoires d'États Membres qui contribuent à la mise au point et à l'utilisation des méthodologies relatives au radiotraitement, à l'analyse de la composition et aux applications industrielles des techniques radio-isotopiques. • Nombre de documents techniques sur les sujets susmentionnés mis à la disposition des États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Un appui accru sera accordé en vue de fournir des services plus efficaces aux États Membres pour la mise en place ou l'amélioration des systèmes de gestion de la qualité en ce qui concerne les installations d'irradiation gamma et par faisceaux d'électrons. Il y aura plus d'activités axées sur : i) la démonstration de nouvelles applications des rayonnements éprouvées dans un nombre limité de pays en vue d'une diffusion plus large ; ii) l'élaboration de principes directeurs, de protocoles, de procédures et de matériels didactiques sur les techniques radiologiques et les applications des radiotraceurs ; et iii) la création de capacités dans ces domaines dans les États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 2 % (25 871 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent de 2 % (29 453 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.5.2.001 Applications industrielles des radio-isotopes et des techniques radiologiques	Manuels et matériel didactique sur les applications des sources de rayonnements scellées dans l'industrie et méthodologies pour l'application de techniques d'analyse par activation neutronique de grands échantillons pour les objets archéologiques et les objets d'art basées sur les constatations de PRC.
2.5.2.002 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications environnementales	Méthodologies et procédures normalisées de fabrication de produits radio-traités pour application dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, des soins de santé et de l'industrie, en vue de renforcer les capacités des États Membres dans l'application de la technologie des rayonnements à la dépollution et à la décontamination des agents biologiques.

Stratégie à moyen terme

Sous-objectifs de la SMT	Projets
<p>B01 Améliorer la santé humaine en favorisant : l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la nutrition ; l'utilisation sûre et efficace de la médecine radiologique aux fins du diagnostic et du traitement des patients ; la mise au point de programmes nationaux intégrés et complets dans le cadre de partenariats, et en particulier du programme commun OMS-AIEA de lutte contre le cancer ; et la formation théorique et pratique de praticiens</p>	<p>2.2.1.001 Nutrition tout au long du cycle de vie 2.2.2.001 La médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles 2.2.2.002 Ressources didactiques pour l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine 2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements 2.2.3.001 Radio-oncologie clinique 2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements 2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit 2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique</p>
<p>B02 En partenariat avec la FAO, faciliter l'utilisation des technologies nucléaires dans les États Membres pour contribuer à la sécurité alimentaire dans le monde</p>	<p>2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat 2.1.1.002 Gestion de l'eau en vue d'une agriculture permettant d'économiser des ressources 2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales 2.1.2.002 Réduction des menaces des maladies animales transfrontières et des zoonoses 2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements novatrices 2.1.3.002 Traçabilité pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et pour renforcer le commerce international 2.1.3.003 Préparation et conduite des interventions en cas d'urgence radiologique (alimentation et agriculture) 2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes 2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles du bétail pour une agriculture durable 2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies 2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique 2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité</p>
<p>B03 Fournir une assistance aux États Membres dans l'utilisation des techniques isotopiques pour la cartographie et l'évaluation des ressources en eau en vue de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau</p>	<p>2.3.1.001 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines 2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et connexes 2.3.2.001 Évaluation globale des ressources 2.3.2.002 Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines 2.3.3.001 Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période 2.3.3.002 Recours aux isotopes de gaz rares pour des études de la recharge et de la pollution des eaux souterraines</p>

Sous-objectifs de la SMT	Projets
B04 Faciliter l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour mieux comprendre l'environnement et appuyer les efforts de préservation de l'environnement	2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires 2.4.1.002 Gestion de la qualité et activités d'appui aux réseaux 2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux 2.4.2.002 Évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans 2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement 2.4.3.002 Techniques nucléaires pour la gestion des ressources marines et la sécurité sanitaire des produits de la mer 2.4.4.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement
B05 Appuyer la création de capacités dans les domaines de la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques et de l'application des technologies des rayonnements	2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux 2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques 2.5.2.001 Applications industrielles des radio-isotopes et des techniques radiologiques 2.5.2.002 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications environnementales
B06 Veiller à ce que les laboratoires de l'Agence soient capables de répondre aux besoins des États Membres et améliorer et moderniser les laboratoires selon que de besoin	2.0.0.004 Renforcement des capacités des laboratoires des sciences et des applications nucléaires de Seibersdorf
B08 Promouvoir les applications des techniques nucléaires/radiologiques avancées	2.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes 2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée
C01 Renforcer le régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	2.0.0.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

Les sous-objectifs de la SMT ci-après ne sont rattachés aux projets que comme sous-objectifs secondaires :

- D06 Promouvoir la coopération régionale entre les États Membres face aux enjeux de développement transfrontières.
- F06 Utiliser les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour fournir des rapports transparents aux États Membres sur le coût exact des opérations et des projets.

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 15

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
2.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	1 766 720	-	-	1 992 868	-	-
2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée	708 758	-	-	708 758	-	-
2.0.0.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	116 887	969 296	-	116 887	969 296	-
2.0.0.004 Renforcement des capacités des laboratoires des sciences et des applications nucléaires de Seibersdorf	514 000	-	-	514 000	-	-
2.S Services partagés internes	4 042 608	49 539	12 772	3 815 960	50 784	12 772
	7 148 972	1 018 835	12 772	7 148 473	1 020 080	12 772
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	1 094 812	110 765	13 366	1 139 553	121 214	185 490
2.1.1.002 Gestion de l'eau en vue d'une agriculture permettant d'économiser des ressources	925 303	187 644	49 344	942 291	187 644	69 106
2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau	2 020 115	298 409	62 710	2 081 843	308 858	254 597
2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales	874 207	52 134	-	948 138	52 134	-
2.1.2.002 Réduction des menaces des maladies animales transfrontières et des zoonoses	1 381 077	392 593	-	1 263 997	392 593	-
2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	2 255 283	444 728	-	2 212 135	444 728	-
2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements novatrices	357 979	28 229	-	469 186	28 229	-
2.1.3.002 Traçabilité pour assurer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et renforcer le commerce international	1 048 174	529 682	-	928 716	370 794	-
2.1.3.003 Préparation et conduite des interventions en cas d'urgence radiologique (alimentation et agriculture)	141 097	28 229	436 138	141 097	28 229	536 440
2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	1 547 250	586 139	436 138	1 538 999	427 252	536 440
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	1 739 527	312 328	-	1 730 216	312 328	-
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles du bétail pour une agriculture durable	1 141 100	199 473	-	1 104 129	199 473	-
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	611 719	56 205	130 952	658 086	56 205	272 684
2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs	3 492 346	568 007	130 952	3 492 431	568 007	272 684
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique	955 486	253 368	125 620	934 490	253 368	84 500
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	1 024 554	208 053	331 220	1 034 570	208 053	84 500
2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole	1 980 040	461 421	456 840	1 969 060	461 421	169 000
2.1 Alimentation et agriculture	11 295 034	2 358 704	1 086 640	11 294 468	2 210 265	1 232 721
2.2.1.001 Nutrition tout au long du cycle de vie	1 665 791	-	50 708	1 608 233	-	144 238
2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition	1 665 791	-	50 708	1 608 233	-	144 238
2.2.2.001 La médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles	1 403 367	-	192 976	1 484 825	-	145 976
2.2.2.002 Ressources didactiques pour l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine	644 138	119 997	-	560 899	119 997	-
2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	2 047 504	119 997	192 976	2 045 723	119 997	145 976

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 15

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	1 196 314	-	25 000	1 235 515	-	25 000
2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements	604 810	55 589	-	564 153	59 420	-
2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer	1 801 123	55 589	25 000	1 799 669	59 420	25 000
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	1 107 304	-	76 540	1 065 925	-	93 477
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	450 275	-	-	529 126	-	56 215
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	1 104 875	-	66 521	1 128 211	-	-
2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie	2 662 454	-	143 061	2 723 262	-	149 692
2.2.5.001 Gestion, coordination et évaluation du programme	-	-	-	-	-	-
2.2.5.002 Mobilisation de ressources pour la lutte contre le cancer	-	-	-	-	-	-
2.2.5.003 Information active et partenariats dans la lutte contre le cancer	-	-	-	-	-	-
2.2.5 Programme d'action en faveur de la cancérothérapie	-	-	-	-	-	-
2.2 Santé humaine	8 176 873	175 586	411 745	8 176 887	179 417	464 905
2.3.1.001 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines	547 987	-	-	552 449	-	-
2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et connexes	344 163	-	-	429 441	-	-
2.3.1 Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie	892 150	-	-	981 890	-	-
2.3.2.001 Évaluation globale des ressources	604 844	-	88 832	605 124	-	88 832
2.3.2.002 Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines	477 822	-	29 611	398 967	-	29 611
2.3.2 Évaluation isotopique et gestion des ressources en eau	1 082 666	-	118 442	1 004 091	-	118 442
2.3.3.001 Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période	534 168	-	-	541 796	-	-
2.3.3.002 Recours aux isotopes de gaz rares pour des études de la recharge et de la pollution des eaux souterraines	928 034	-	178 563	909 381	-	178 563
2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie	1 462 202	-	178 563	1 451 177	-	178 563
2.3 Ressources en eau	3 437 018	-	297 005	3 437 158	-	297 005
2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires	1 467 925	108 140	186 932	1 449 170	108 140	151 186
2.4.1.002 Gestion de la qualité et activités d'appui aux réseaux	903 617	47 243	187 425	930 168	47 243	-
2.4.1 Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce	2 371 542	155 383	374 356	2 379 338	155 383	151 186
2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux	680 713	9 449	442 827	616 481	9 449	403 908
2.4.2.002 Evaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	736 735	178 729	511 719	798 836	178 729	320 601
2.4.2 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	1 417 448	188 179	954 546	1 415 318	188 179	724 509

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 15

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement	776 735	49 322	525 504	804 913	49 322	102 270
2.4.3.002 Techniques nucléaires pour la gestion des ressources marines et la sécurité sanitaire des produits de la mer	844 688	42 677	248 757	761 601	42 677	-
2.4.3 Techniques nucléaires pour le développement des écosystèmes terrestres, côtiers et marins	1 621 423	91 999	774 262	1 566 513	91 999	102 270
2.4.4.001 Elaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	790 765	74 187	321 781	839 862	74 187	262 878
2.4.4 Application des techniques d'analyse aux environnements marins et terrestres	790 765	74 187	321 781	839 862	74 187	262 878
2.4 Environnement	6 201 177	509 748	2 424 945	6 201 031	509 748	1 240 842
2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux	404 080	-	-	479 947	-	-
2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques	595 101	-	-	549 483	-	-
2.5.1 Produits radio- isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles	999 181	-	-	1 029 430	-	-
2.5.2.001 Applications industrielles des radio-isotopes et des techniques radiologiques	473 810	-	-	463 394	-	-
2.5.2.002 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications environnementales	750 937	-	-	731 076	-	-
2.5.2 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications industrielles	1 224 747	-	-	1 194 469	-	-
2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 223 928	-	-	2 223 900	-	-
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 483 002	4 062 873	4 233 107	38 481 917	3 919 510	3 248 245

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
Activités non financées des tâches

Tableau 16

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
2.S.3.005 Section des solutions opérationnelles de MITT (Attribution au PS 2)	Solutions logicielles	12 772	12 772
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	Résistance accrue des sols à la sécheresse et aux inondations par des approches de l'écosystème tenant compte des interactions entre les sols, les plantes et les animaux	13 366	92 750
	Fertilité et qualité accrues des sols par l'utilisation de plantes de couverture et l'application stratégique d'engrais et de fumier : rôle des techniques nucléaires	-	92 740
2.1.1.002 Gestion de l'eau en vue d'une agriculture permettant d'économiser des ressources	Approches visant à améliorer, pour les environnements déficitaires en eau, les géotypes de cultures qui utilisent l'eau et les nutriments de manière très efficace	49 344	69 106
2.1.3.003 Préparation et conduite des interventions en cas d'urgence radiologique (alimentation et agriculture)	Gestion générale	66 820	66 820
	Services et conseils aux États Membres	11 859	11 859
	Échange d'informations	71 022	71 022
	Création de capacités	90 377	90 377
	PRC sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence	106 066	206 368
	Recherche - développement en laboratoire	89 994	89 994
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	Promotion de l'échange d'informations	-	141 732
	Recherche appliquée et développement technique (activités de laboratoire pour la lutte contre les insectes ravageurs)	82 314	82 314
	Promotion de la création de capacités et du transfert de technologies aux États Membres	48 638	48 638
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique	Services et conseils aux États Membres	41 120	-
	Recherche appliquée et développement technique (activités de laboratoire)	84 500	84 500
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	Services et conseils aux États Membres	41 120	-
	Recherche appliquée et développement technique (activités de laboratoire)	84 500	84 500
	Promotion de la création de capacités et du transfert de technologies aux États Membres	205 600	-
2.2.1.001 Nutrition tout au long du cycle de vie	Nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants	25 000	36 000
	Nutrition et maladies non transmissibles	-	36 000
	Nutrition et environnement, y compris l'agriculture	-	46 529
	Information active et partenariats avec des organismes des N-U et d'autres organisations	25 708	25 708
2.2.2.001 La médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles	SPECT synchronisée dans la planification d'une ICP liée à une ischémie chez les patients souffrant de STEMI	84 296	84 296
	Renforcement du rôle du Lu177 et du Y90 dans le traitement du cancer	108 680	61 680

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
Activités non financées des tâches

Tableau 16

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	Mise en place de stratégies et de normes dans le domaine de la radio-oncologie clinique	25 000	25 000
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	Appui aux réseaux d'audit nationaux pour la dosimétrie en radiothérapie	-	42 637
	Mise en place et extension de services de laboratoire de dosimétrie à l'attention des États Membres	76 540	50 840
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	Mise au point de techniques pour la diffusion d'étalons pour la dose absorbée dans l'eau en kilovolt(s) de rayons X par le réseau de LSED	-	56 215
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	Formation théorique et clinique en radiophysique médicale	66 521	-
2.3.2.001 Évaluation globale des ressources	Mise en œuvre dans les pays pilotes, de l'IAWAVE, un projet de l'AIEA d'accroissement de la disponibilité d'eau pour le renforcement des capacités nationales d'évaluation exhaustive des ressources en eau.	88 832	88 832
2.3.2.002 Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines	Utilisation de traceurs isotopiques stables pour quantifier l'impact de l'enrichissement des nutriments dû aux activités humaines sur la productivité aquatique des systèmes fluviaux et lacustres	29 611	29 611
2.3.3.002 Recours aux isotopes de gaz rares pour des études de la recharge et de la pollution des eaux souterraines	Utilisation de traceurs isotopiques stables et radio-isotopiques pour évaluer les interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines et leur impact sur la qualité des eaux de rivière	105 662	105 662
	Renforcement des capacités des États Membres pour l'analyse de radio-isotopes et de gaz noble	72 901	72 901
2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires	Création de capacités	25 700	-
	Production de nouveaux matériaux de référence par l'AIEA	134 586	98 840
	Élaboration de méthodes recommandées pour l'analyse de radionucléides et d'autres analytes	26 646	52 346
2.4.1.002 Gestion de la qualité et activités d'appui aux réseaux	Renforcement des capacités liées aux moyens d'assurance de la qualité des analyses au titre de soutien aux laboratoires des États Membres	83 186	-
	Élaboration d'un système interne de gestion de la qualité (SGQ)	61 680	-
	Appui aux réseaux internationaux de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA)	23 685	-
	Métrologie en chimie - mise en œuvre de l'assurance de la qualité et de principes métrologiques dans des laboratoires des États Membres	18 874	-
2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux	Gestion générale du sous-programme Outils isotopiques pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	100 353	51 400
	Renforcement des capacités, dans les États Membres, pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	77 100	88 408
	Application de méthodes nucléaires et isotopiques pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	88 226	86 274
	Techniques nucléaires d'analyse et applications à des échantillons marins pour l'étude des tendances et de la variabilité climatiques	80 734	81 412
	PRC sur la référenciation de modèles océaniques pour la dispersion et l'impact radiologique des rejets de radionucléides des centrales nucléaires de Fukushima Daiichi	96 413	96 413

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
 Activités non financées des tâches

Tableau 16

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
2.4.2.002 Évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	Gestion générale	123 360	-
	Amélioration des connaissances et des outils pour l'évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	55 331	50 907
	Coordination du Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC)	199 212	193 972
	Activités communes avec d'autres programmes internationaux	58 093	-
	PRC sur l'impact économique de l'acidification des océans	75 722	75 722
2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement	Renforcement des capacités, dans les États Membres, pour la mesure et l'évaluation de la pollution radioactive et non radioactive et de son impact sur les écosystèmes terrestre, côtier et marin	54 302	53 693
	Renforcement des capacités, dans les États Membres, pour la mesure et l'évaluation de la pollution radioactive et non radioactive et de son impact sur les écosystèmes terrestre, côtier et marin	424 162	-
	Étude des tendances temporelles mondiales de la pollution dans certaines zones côtières par l'application d'outils isotopiques et nucléaires	47 040	48 576
2.4.3.002 Techniques nucléaires pour la gestion des ressources marines et la sécurité sanitaire des produits de la mer	Gestion générale du projet 2.4.3.002	174 760	-
	Renforcement des capacités, dans les États Membres, pour une meilleure gestion et une utilisation sûre de l'écosystème	25 700	-
	Amélioration des connaissances et des outils pour une utilisation durable et sûre des ressources environnementales dans les États Membres	27 992	-
	Activités communes avec d'autres programmes internationaux	20 305	-
2.4.4.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	Renforcement des capacités, dans les États Membres, pour l'amélioration de la connaissance du contrôle radiologique, de l'évaluation et de la remédiation de l'environnement	51 400	25 700
	Élaboration d'outils pour le contrôle radiologique de l'environnement	24 672	-
	Mise en place d'une méthodologie d'analyse pour la détermination des contaminants nucléaires et non nucléaires, et amélioration des connaissances	130 914	155 316
	Activités communes avec d'autres programmes internationaux	51 022	51 022
	PRC sur l'élaboration de facteurs de transfert des radionucléides aux animaux d'élevage (sols-pâturages-troupeau)	63 774	30 840

Programme sectoriel 3

Sûreté et sécurité nucléaires

Introduction

Le programme sectoriel 3 œuvre pour la réalisation et le maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement. Il contribue à l'objectif stratégique C, « Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires » de la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 et met en œuvre le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire approuvé à la 55^e session de la Conférence générale.

Ce programme sectoriel répond à la demande d'élévation du niveau de sûreté du nombre croissant d'installations nucléaires, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il concerne aussi l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé.

Le programme sectoriel 3 exécute les fonctions statutaires de l'Agence consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour les appliquer. L'Agence aide les États Membres en renforçant les capacités nationales et en favorisant la coopération internationale, et en transférant des connaissances des pays ayant des programmes électronucléaires matures vers les pays qui entreprennent de tels programmes par le biais de réseaux de connaissances. La sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et maintient une plateforme d'information efficace pour leur application. À la demande d'un État, elle fournit une assistance pour élaborer et mettre en œuvre une solide infrastructure de sécurité nucléaire, y compris pour la prévention, la détection et l'intervention.

Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut éliminer complètement le risque d'accident nucléaire grave et la menace de terrorisme nucléaire. Ce programme sectoriel prévoit donc aussi des capacités nationales et internationales pour se préparer à intervenir efficacement en cas d'incident ou de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, notamment d'acte de terrorisme nucléaire, et à en atténuer les conséquences.

Objectifs :

- Améliorer continûment la sûreté et la sécurité mondiales grâce à l'élaboration et à la large application de normes de sûreté et de principes directeurs de sécurité, à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux dans le monde entier, à des examens par des pairs et à des services intégrés et modulaires, et à la création de capacités et de réseaux.
- Renforcer continûment les capacités et les arrangements nationaux, régionaux et internationaux pour garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité, ainsi que la planification et la conduite des interventions d'urgence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités de sûreté et de sécurité nucléaires aux niveaux national, régional et international. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de bonnes pratiques et de conclusions positives des examens et des services.
<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble à jour, détaillé et complet de normes de sûreté et de principes directeurs de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes de sûreté nouvelles ou révisées par an.
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau mondial de communication et de partage des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de problèmes résolus grâce aux réseaux de communication.

Titre	Principaux produits prévus
3.0.0.001 Renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	Politiques, normes et principes directeurs ; bases de données et produits promotionnels (site web, brochures, etc.) ; plans intégrés de création de capacités nationales ; plateformes de mise en réseau des connaissances ; et conformité des pratiques internes avec la réglementation de la sûreté radiologique.
3.0.0.002 Groupe d'action pour la sûreté nucléaire	Missions au Japon et recommandations sur la façon d'inclure les enseignements tirés de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ; réunion d'experts internationaux ; et produits promotionnels (plateforme du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire accessible aux seuls États Membres, brochures, DVD, etc.).

Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence

Justification : Malgré les efforts louables déployés par la communauté nucléaire, il y a encore des incidents et des urgences liés aux rayonnements qui peuvent porter préjudice au public, aux travailleurs, aux patients, aux biens et/ou à l'environnement. Ces événements peuvent aller d'accidents graves dans des centrales nucléaires à des incidents sans conséquences radiologiques, mais suscitant beaucoup d'intérêt et d'émotion parmi les médias et au sein du public. Les actes criminels mettant en jeu des matières radioactives constituent aussi des scénarios qui doivent retenir l'attention. Les États Membres et la communauté internationale doivent être prêts à intervenir efficacement en cas de tels événements. Des capacités et des arrangements d'intervention nationaux et internationaux efficaces sont essentiels pour réduire le plus possible l'impact des événements radiologiques.

Le recours à l'énergie nucléaire ne peut être durable sans un renforcement des capacités et des arrangements nationaux, régionaux et internationaux de préparation et conduite des interventions d'urgence (PCI). De solides capacités et arrangements nationaux en la matière sont des conditions préalables à la mise en place d'un programme électronucléaire national efficace.

La fourniture d'assistance technique, le partage de l'information sur les événements passés et l'élaboration d'arrangements de PCI internationaux efficaces profiteront à tous les États Membres. Toute intervention efficace en cas d'urgence passe par une évaluation initiale cohérente et une gestion adéquate de l'urgence, lesquelles ne sont possibles qu'avec des activités coordonnées de PCI. Cependant, tous les États Membres ne disposent pas de capacités adéquates. La Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire (Convention sur la notification rapide), la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique (Convention sur l'assistance) et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) imposent des obligations et des fonctions spécifiques à l'Agence en ce qui concerne la PCI. Une autre fonction statutaire de l'Agence est d'élaborer des normes de sûreté dans ce domaine et de prendre des dispositions pour leur application. Enfin, l'Agence a un rôle important consistant à évaluer les événements radiologiques et à aider à informer le public de leur importance.

Objectifs :

- Maintenir et renforcer des capacités et des arrangements de PCI efficaces et compatibles au sein de l'Agence, ainsi qu'aux niveaux national et international, pour l'alerte avancée et l'intervention efficace en cas d'incidents et d'urgences, qu'ils soient dus à un accident, à une catastrophe naturelle, à une négligence ou à un acte criminel.
- Améliorer la communication/le partage de l'information sur les incidents et les urgences nucléaires ou radiologiques avec les États Membres, les parties prenantes internationales et le public/les médias.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des capacités et des arrangements de PCI aux niveaux national et international.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de défaillances/enseignements identifiés chaque année en ce qui concerne les capacités et les arrangements de PCI aux niveaux national et international.
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des capacités et des arrangements de PCI de l'Agence.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de défaillances/enseignements identifiés chaque année en ce qui concerne les capacités et les arrangements du Système des incidents et des urgences (IES) de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la communication/du partage de l'information sur les incidents et les urgences nucléaires ou radiologiques.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'incidents et d'urgences signalés chaque année au Centre des incidents et des urgences (IEC).

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Ce programme tient compte des besoins des États Membres tels qu'ils ont été exprimés dans les résolutions pertinentes de la Conférence générale, dans les décisions du Conseil des gouverneurs et dans les recommandations du Groupe d'experts sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence. Il tient compte aussi des enseignements tirés des cycles de programme précédents.

Il est évident que la PCI est un domaine transversal, qui fait partie explicitement ou implicitement de la plupart des programmes de l'Agence ; par conséquent l'IEC cherche en permanence à appliquer une approche interne cohérente de la PCI par une coordination efficace.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités nécessaires pour honorer les obligations relatives aux Conventions sur la notification rapide et sur l'assistance.

2. Activités qui sont liées aux Conventions, mais non requises par elles (par exemple, activités de PCI internes, Réseau d'intervention et d'assistance).
3. Activités visant à introduire ou renforcer la PCI pour les États Membres qui lancent un programme électronucléaire.

Sous-programme 3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international

Objectifs :

— Renforcer les capacités et les arrangements nationaux de PCI grâce à l'élaboration de normes de sûreté, de directives opérationnelles et d'outils, ainsi que la fourniture d'assistance en vue de leur application, et grâce à des examens de la PCI par des pairs.

— Renforcer le cadre de la PCI au niveau international et établir un processus durable pour la poursuite de l'amélioration continue de la préparation et de la conduite des interventions.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des arrangements et des capacités nationaux de PCI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de formation à la PCI organisées chaque année. • Nombre d'examens de la préparation aux situations d'urgence (EPREV) par des pairs réalisés chaque année.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du cadre de la PCI au niveau international et processus durable d'amélioration continue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de l'IEC avec des parties prenantes internationales.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme poursuit et fusionne les activités pertinentes du cycle biennal précédent. Il a été élaboré sur la base des besoins et des enseignements identifiés lors de l'évaluation de la PCI aux niveaux national et international ainsi que des enseignements tirés de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Il prend également en compte les recommandations à long terme du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

Resource changes and trends: Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une légère hausse de 3 156 € en 2014 par rapport à 2013 et une augmentation de 7 % (98 795 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres	Publications nouvelles ou révisées sur la PCI ; formation de formateurs et d'experts/de planificateurs/d'intervenants nationaux ; supports didactiques standard nouveaux ou révisés ; rapports nationaux d'auto-évaluation, rapports EPREV et IRRS (Service intégré d'examen de la réglementation) ; plans d'action sur la PCI propres aux pays.
3.1.1.002 Amélioration de la gestion internationale des situations d'urgence	Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (Plan commun), rapports du Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques (IACRNE), accords opérationnels bilatéraux, procédures opérationnelles, site web, et documents promotionnels/d'information active.

Sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales

Objectifs :

— Intervenir efficacement en cas d'incident ou d'urgence.

— Renforcer la formation aux dispositions opérationnelles.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'intervention en cas d'incident ou d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fonctionnaires de l'Agence formés chaque année. • Nombre d'activités de formation aux dispositions opérationnelles avec la participation d'États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme poursuit et fusionne les activités du cycle biennal précédent. Il a été élaboré à partir d'évaluations et de la nécessité de perfectionner le Système des incidents et des urgences de l'AIEA et les dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales qui coparrainent le Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 7 % (144 941 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 5 % (98 911 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.1.2.001 Mettre en place, maintenir et renforcer les capacités d'intervention du Secrétariat	Dossiers d'intervention, rapports d'assistance, programme annuel de formation, échéancier et dossiers de formation, maintien et renforcement des arrangements d'intervention (Plan d'intervention en cas d'incident et d'urgence (REPLIE), procédures, listes de contrôle), et amélioration des capacités d'intervention et d'évaluation.
3.1.2.002 Maintenir/renforcer les arrangements d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	Manuel des opérations de communication en cas d'incident et d'urgence et documents et ateliers connexes, exercices ConvEx, amélioration de la base de données sur les points de contact, protocoles avec des organisations internationales, renforcement du Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence (USIE) et de l'Échange international d'informations sur les rayonnements (IRIX), Système international d'information sur le contrôle radiologique (IRMIS) (version initiale), renforcement des arrangements d'assistance dans le cadre du Réseau d'intervention et d'assistance (RANET), et tenue à jour de la méthodologie de l'Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (INES).

Sous-programme 3.1.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

Objectifs :

- Renforcer la PCI dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.
- Accroître la transparence et l'efficacité des communications en cas d'urgence et améliorer la diffusion des informations dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les arrangements nationaux et internationaux de PCI dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de défaillances/enseignements identifiés chaque année en ce qui concerne les capacités et les arrangements de PCI aux niveaux national et international.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les arrangements et les capacités de l'Agence en matière de communications en cas d'urgence dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de défaillances/enseignements identifiés chaque année en ce qui concerne les capacités et les arrangements de PCI de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 3.1.3 est un nouveau sous-programme créé pour l'exécution efficiente des activités du Secrétariat liées à la PCI dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 428 228 € en 2014 et aucune augmentation n'est prévue en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.1.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	Arrangements nationaux et internationaux de PCI nouveaux ou renforcés dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire ; et arrangements et capacités de l'Agence renforcés en matière de communications en cas d'urgence dans le cadre du Plan d'action.

Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires

Justification : À la suite de l'accident de Fukushima Daiichi, les activités de sûreté nucléaire prévues pour 2014-2015 correspondent aux mesures énumérées dans le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2011. L'évaluation des enseignements et les conclusions tirées ont été prises en compte pour l'élaboration du programme. Malgré l'accident, pour des raisons économiques et écologiques, l'intérêt des États Membres pour le lancement de nouveaux programmes électronucléaires, ou l'expansion des programmes existants, continue de croître. Il faut aider les États Membres en matière de création de capacités et d'infrastructures de sûreté en renforçant la coopération internationale, en conformité avec le régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires. Avec le regain d'intérêt pour l'électronucléaire et l'exploitation à long terme des installations existantes, il faut de solides capacités d'évaluation de la sûreté en phase avec les avancées technologiques, des méthodes et des outils d'évaluation de la sûreté, de solides prescriptions dans le domaine de la sûreté de conception ainsi que des systèmes de gestion, des orientations bien définies et une culture de sûreté. Pour évaluer la sûreté des installations nucléaires nouvelles et existantes en fonction des risques liés aux aléas naturels ou des événements d'origine humaine, y compris le sabotage et les aspects environnementaux liés aux sites, des méthodes de pointe sont nécessaires. L'Agence renforcera les liens entre la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), les normes de sûreté de l'AIEA et le Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche pour qu'ils soient tous appliqués de manière stratégique et synergique. À la lumière des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, toutes les normes de sûreté seront revues et révisées si nécessaire, et de nouvelles normes de sûreté seront élaborées. La promotion de l'application des normes de sûreté et l'examen de leur mise en œuvre grâce à des services d'examen de la sûreté et d'examen par des pairs sont des éléments importants pour les États Membres qui souhaitent mettre en place une solide infrastructure de sûreté et améliorer constamment la sûreté des installations nucléaires et l'efficacité des organismes de réglementation. Le renforcement de l'expérience d'exploitation et de la prévention des événements passent par la mise en commun des pratiques optimales concernant, par exemple, l'identification, l'analyse et la mise en œuvre de mesures correctives. Les systèmes internationaux de l'AIEA pour la notification des événements dans les installations nucléaires permettent le partage de données sur l'expérience d'exploitation avec les organismes de réglementation et les organismes nucléaires dans les États Membres.

Objectifs :

- Améliorer constamment la sûreté des installations nucléaires pendant l'évaluation des sites, la conception, la construction et l'exploitation grâce à la mise à disposition d'un ensemble de normes de sûreté et à leur application.
- Aider les États Membres à mettre en place l'infrastructure de sûreté appropriée.
- Faciliter l'adhésion à la CNS et au Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et leur application, et renforcer la coopération internationale.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du régime mondial de sûreté grâce à l'acceptation des normes de sûreté de l'Agence relatives à l'infrastructure législative et gouvernementale et aux installations nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes de sûreté nouvelles ou révisées intéressant les organismes gouvernementaux et les installations nucléaires approuvées par la Commission des normes de sûreté (CSS).
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté des installations nucléaires dans les États Membres grâce à la mise en œuvre des recommandations et des suggestions des services de sûreté s'appuyant sur les normes de l'Agence en la matière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de recommandations et de suggestions de l'Agence provenant de services de sûreté prises en compte de manière adéquate par les organismes de réglementation et les installations nucléaires.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Ce programme est basé sur la stratégie à moyen terme, les recommandations présentées par les États Membres lors des conférences de l'Agence, les résolutions de la Conférence générale et les résultats de la deuxième réunion extraordinaire des parties contractantes à la CSN (août 2012). Il tient compte des enseignements tirés et du retour d'information des activités des services d'examen de la sûreté. Toutefois, sa mise en œuvre dépend beaucoup des ressources extrabudgétaires.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets sur la création de capacités et le renforcement de l'échange d'informations.
2. Projets établissant des normes de sûreté et fournissant des services pour les conventions et les codes de conduite.
3. Projets liés à l'application des normes.

Sous-programme 3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté

Objectifs :

- Mettre en place des cadres gouvernementaux, réglementaires et de sûreté efficaces, indépendants et durables pour les installations nucléaires sur la base des normes de sûreté de l'AIEA.
- Renforcer le cadre mondial de sûreté nucléaire en appliquant un processus cohérent d'élaboration, de revue et de révision pour des normes de sûreté à jour et de haute qualité concernant le cadre gouvernemental et réglementaire pour les installations nucléaires.
- Mettre en place un processus renforcé de création de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté conformément aux normes de sûreté de l'AIEA.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de réglementation efficaces, indépendants et durables dans les États Membres, avec un cadre gouvernemental, réglementaire et de sûreté adéquat pour assurer un contrôle réglementaire efficace pendant toute la durée de vie des installations nucléaires, conformément aux normes de sûreté de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions d'examen de la sûreté (par exemple missions IRRS et missions d'assistance d'experts). • Pourcentage de recommandations et suggestions de l'Agence dûment prises en compte par les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> • Normes de sûreté nouvelles ou révisées relatives au cadre gouvernemental et réglementaire soumises à l'approbation du Comité des normes de sûreté nucléaire (NUSSC). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de projets de documents approuvés par la CSS.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la compétence des organismes de réglementation en vue de la sûreté d'utilisation des installations nucléaires dans les États Membres ayant des programmes nucléaires nouveaux ou bien établis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres ayant recours aux programmes de formation de l'Agence dans le domaine réglementaire pour appuyer des programmes durables de formation théorique et pratique. • Nombre d'États Membres ayant recours aux outils et à la méthodologie découlant des Principes directeurs pour l'évaluation systématique des besoins en compétences réglementaires (SARCoN) pour le renforcement des compétences.

Changements et tendances concernant le programme : Compte tenu de la tendance à la hausse du nombre de pays qui relancent ou entreprennent des programmes électronucléaires, les projets du sous-programme ont été modifiés et consolidés pour tirer parti du travail effectué par l'Agence pour aider les pays à développer leur cadre gouvernemental et réglementaire. La création de capacités pour les installations nucléaires a gagné en importance et est traitée séparément.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 1 % (16 829 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 6 % (170 649 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine	Normes de sûreté, échange d'informations, rapports de mission, informations dans le cadre du Réseau international d'organismes de réglementation (RegNet).
3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG	Normes de sûreté et rapports.
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	Rapports, supports de formation, plateformes web améliorées et produits multimédias.

Sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires

Objectifs :

- Mettre à la disposition des États Membres des normes actualisées d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception s'appuyant sur la technologie et les pratiques optimales existantes.
- Fournir aux États Membres des services consultatifs et des services d'examen pour l'application des normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception.
- Élaborer des prescriptions relatives aux connaissances en matière d'évaluation de la sûreté et fournir un appui aux États Membres dans le domaine des compétences d'évaluation de la sûreté et de la création de capacités.

Outcome	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et harmonisation des capacités d'évaluation de la sûreté pour la conception, l'autorisation et l'exploitation des installations nucléaires, et renforcement de la collaboration et du partage d'informations sur l'évaluation de la sûreté entre les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres utilisant les normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception de l'Agence et ses ressources de coopération technique (CT) et de connaissances en matière d'évaluation de la sûreté. • Nombre d'États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire et ont établi en temps voulu des programmes complets de renforcement des capacités d'évaluation de la sûreté.

Changements et tendances concernant le programme : Les principales normes de sûreté de la catégorie des prescriptions ont été mises au point (n° SSR-2/1 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA) ; toutefois, celles concernant certains systèmes spécifiques comme le contrôle-commande et celles relatives à l'évaluation de la protection contre les incendies, aux objectifs de sûreté et aux indicateurs de sûreté doivent encore être élaborées. Le réexamen de prescriptions (n° GSR Part 4 et SSR-2/1 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA) à la suite de l'accident de Fukushima Daiichi a conduit à proposer des améliorations et a permis de relever des domaines dans lesquels les normes de sûreté peuvent être clarifiées ; la priorité va aux normes sur les systèmes de refroidissement des réacteurs, le confinement et la gestion des accidents graves. De nombreux États Membres lançant des programmes électronucléaires, les activités de l'Agence concernant la sûreté de la conception et l'évaluation de la sûreté visent surtout à aider ces primo-accédants à se doter de compétences et de capacités en évaluation de la sûreté en tant qu'outil principal pour la prise de décisions. Les normes et leur application aux modèles innovants seront planifiées et réalisées de façon à appuyer l'évaluation de la conception et de la sûreté de ces réacteurs.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont en diminution de 7 % (164 459 €) en 2014 par rapport à 2013 et en légère baisse (3 648 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.2.2.001 <i>Évaluation de la conception et de la sûreté des installations nucléaires</i>	Rapports d'examen, sessions de formation et ateliers, supports de formation et rapports consultatifs.
3.2.2.002 <i>Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté</i>	Réseau mondial d'évaluation de la sûreté (GSAN) opérationnel ; deux exercices internationaux organisés chaque année ; moyens et supports de formation et ateliers.

Subprogramme 3.2.3 Safety and Protection against Internal and External Hazards

Objectifs :

- Renforcer les capacités des États Membres à évaluer et surveiller leurs installations nucléaires sur le plan de la sûreté des sites et de la conception en fonction des dangers internes et externes, des aspects techniques du sabotage et de l'impact radiologique sur l'environnement grâce à une approche intégrée.
- Aider les États Membres, en particulier ceux qui se lancent dans l'électronucléaire, en ce qui concerne le choix et l'évaluation des sites et la protection des installations contre les dangers internes et externes grâce à l'application harmonisée des normes de sûreté de l'Agence dans le cadre du programme de CT et des missions spéciales demandées par les États Membres.
- Aider les États Membres à résoudre les nouveaux problèmes techniques liés aux événements naturels touchant les installations nucléaires et à appuyer les organismes exploitants et les organismes de réglementation dans les situations de crise et à la suite d'événements externes majeurs.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des activités du Centre international pour la sûreté sismique (ISSC) dans les domaines de l'élaboration de principes directeurs de sûreté, de la notification des événements externes et de la coopération internationale à l'aide des ressources des programmes ordinaire et extrabudgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'information émanant d'États Membres concernant les documents sur la sûreté et les systèmes de notification d'événements externes et des services similaires de l'ISSC.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de normes de sûreté de l'Agence dans les domaines de la sûreté des installations dans le cadre des missions du service d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes (SEED) et formulation à l'intention des États Membres de recommandations conformes aux orientations données dans ces documents. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services d'examen de la sûreté SEED demandés par les États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des méthodologies pour l'analyse des dangers externes et internes, la conception des installations, les mesures de protection contre les dangers externes, et les outils de communication et de diffusion de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents d'appui (rapports de sûreté et documents techniques (TECDOC)).

Changements et tendances concernant le programme : Un accent accru sera mis sur les services d'examen de la sûreté et les activités de formation en matière de sûreté des sites et de la conception à la lumière de l'accident de Fukushima Daiichi dans le cadre des programmes électronucléaires existants et nouveaux.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, restent au même niveau en 2014 et 2015 par rapport à 2013.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.2.3.001 Promotion d'une approche intégrée de la sûreté des sites et des installations	Guides de sûreté nouveaux et mis à jour sur le choix et l'évaluation des sites, la protection contre les dangers externes et la conception des installations ; rapports de missions de CT et rapports spéciaux de missions demandées par des États Membres pour évaluer la performance de sûreté des installations face aux événements externes.
3.2.3.002 Compétences, méthodes et outils pour l'évaluation de la sûreté des installations	TECDOC nouveaux ou mis à jour requis pour l'application des guides de sûreté ; rapports de sûreté/TECDOC dans les domaines où des orientations sont nécessaires et qui ne sont pas traités par d'autres publications de l'AIEA ; et ateliers sur les activités de création de capacités et la diffusion de l'information lors de réunions internationales.

Sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires

Objectifs :

- Amélioration de la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à l'application des recommandations et des suggestions des missions de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et d'autres services connexes d'examen de la sûreté d'exploitation.
- Renforcement de la capacité des États Membres d'améliorer la performance en matière de sûreté d'exploitation par l'échange et l'utilisation de données sur l'expérience d'exploitation en encourageant l'auto-évaluation et l'examen de la sûreté de leurs programmes par l'Agence.
- Renforcement de la sûreté de l'exploitation à long terme des centrales nucléaires par le biais du Service d'examen par des pairs des questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme des réacteurs modérés par eau (SALTO) et d'autres missions d'experts spécifiques liées au SALTO.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à l'application des recommandations et des suggestions des missions OSART et d'autres services d'examen de la sûreté d'exploitation conformes aux directives OSART. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions OSART demandées par les États Membres chaque année. Pourcentage des recommandations et suggestions de l'Agence sur l'amélioration de la sûreté d'exploitation dûment prises en compte dans les centrales nucléaires des États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorations de la sûreté d'exploitation grâce à l'application des recommandations et des suggestions des missions du service d'examen par des pairs de l'expérience relative à la performance en matière de sûreté d'exploitation (PROSPER). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions PROSPER demandées par des États Membres et pourcentage des recommandations et suggestions de l'Agence dûment prises en compte.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la préparation des centrales nucléaires pour l'exploitation à long terme sur la base des missions SALTO et autres missions d'experts connexes conformes aux directives SALTO et aux normes de sûreté pertinentes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions SALTO d'examen par des pairs demandées, y compris les missions d'experts spécifiques visant à résoudre des problèmes de sûreté relevés par de précédentes missions.

Changements et tendances concernant le programme : Dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, on mettra davantage l'accent sur : i) l'amélioration et l'intégration des services d'examen de la sûreté d'exploitation ; ii) l'élaboration d'outils et de programmes de formation pour aider les États Membres à améliorer l'organisation et la gestion de la sûreté et la culture de sûreté ; iii) le renforcement de l'approche systématique des interactions entre les personnes, la technologie et les organisations ; iv) l'appui aux États Membres pour la mise au point de programmes d'exploitation à long terme ; et v) le renforcement du recours à l'expérience d'exploitation par le biais de l'IRS. Pendant la biennie, le projet « Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme », financé précédemment par le programme sectoriel 1, sera financé par ce sous-programme.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 23 % (686 509 €) en 2014 par rapport à 2013 et augmentent de 7 % (151 959 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.2.4.001 <i>Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation</i>	Rapports de missions OSART ; base de données à jour sur les résultats des missions OSART ; révision des normes de sûreté pour la sûreté d'exploitation ; publication des principales conclusions de missions OSART ; et rapport sur l'évaluation de l'efficacité de ces missions.
3.2.4.002 <i>Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale</i>	Le produit global prévu est le renforcement de l'apprentissage dans les États Membres pour améliorer la sûreté nucléaire grâce à l'échange de données sur les événements avec d'autres États Membres, qui adopteront ensuite des mesures correctives pour éviter la répétition d'un événement similaire.
3.2.4.003 <i>Organisation et gestion efficaces de la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres</i>	Guides de sûreté sur l'organisation et la gestion de la sûreté et la culture de sûreté, et sur l'interaction entre les personnes, la technologie et les organisations ; rapport de sûreté sur l'analyse homme-technologie-organisation ; et programme et supports didactiques pour des modules de formation.
3.2.4.004 <i>Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme</i>	Rapports de missions SALTO, rapports de missions d'experts sur des questions particulières liées à la gestion du vieillissement ; prise en compte du rapport de sûreté sur les enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement (IGALL) dans la pratique des centrales nucléaires et dans les services de sûreté de l'AIEA.

Sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible

Objectifs :

- Renforcer la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible dans les États Membres grâce à l'application efficace du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, à l'élaboration et à l'application de normes de sûreté, à la fourniture de services d'examen de la sûreté et à l'échange de données sur l'expérience d'exploitation.
- Appuyer la création de capacités dans les États Membres pour la mise en place d'une infrastructure de sûreté pour les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible et pour la promotion de la coopération internationale et du partage des connaissances et des données d'expérience.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible des États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États Membres ayant des réacteurs de recherche conformes aux dispositions du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et aux normes de sûreté de l'AIEA. Pourcentage de recommandations des services d'examen de la sûreté prises en compte par les États Membres tel que mesuré par les missions de suivi.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'échange d'informations sur l'expérience d'exploitation et les questions relatives aux réacteurs de recherche et aux installations du cycle du combustible. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États Membres participant au Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche (IRSRR) et à des réunions internationales. Pourcentage d'États Membres participant au Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible (FINAS) et à des réunions.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États Membres qui participent au système de suivi et s'acquittent de leurs obligations.

Changements et tendances concernant le programme : On mettra davantage l'accent sur les services d'examen de la sûreté et les activités de formation concernant certaines questions de sûreté visées par le Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, ainsi que sur la prise en compte des incidences de l'accident de Fukushima Daiichi sur la sûreté des réacteurs de recherche.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont en diminution de 7 % (92 777 €) en 2014 par rapport à 2013 et en légère hausse (1 368 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche	Normes de sûreté et publications connexes, rapports de réunions/missions, comptes rendus de conférences, supports didactiques, auto-évaluations d'États Membres et base de données de l'IRSRR.
3.2.5.002 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible	Normes de sûreté et publications connexes, rapports de réunions/missions, supports didactiques et base de données du FINAS.

Sous-programme 3.2.6 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

Objectifs :

- Incorporation des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi dans les publications de la collection Normes de sûreté de l'AIEA.
- Fourniture de services de l'Agence sur la base des enseignements tirés, et amélioration consécutive de la sûreté des installations nucléaires dans le monde entier.
- Fourniture d'une formation aux États Membres sur la base des normes de sûreté renforcées compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la sûreté des installations nucléaires dans le monde entier grâce aux services fournis par l'AIEA et tenant compte des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions des services d'examen de la sûreté menées chaque année dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire. Nombre de recommandations prises en compte par les États Membres conformément aux rapports de mission tel que mesuré par les missions de suivi.
<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un ensemble de normes de sûreté à jour contenant des révisions basées sur les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté révisées chaque année à la lumière de l'accident de Fukushima Daiichi.
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'une formation aux États Membres sur la base des normes de sûreté révisées compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cours/ateliers organisés chaque année.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit d'un sous-programme nouveau à l'appui du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 642 065 € en 2014 et une augmentation de 3 % (20 570 €) est prévue en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.2.6.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	Missions, rapports de sûreté, supports didactiques et ateliers.

Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport

Justification : Ce programme est axé sur la protection des personnes contre les effets préjudiciables attribués à la radioexposition. Il porte sur l'élaboration de normes de sûreté et la prise de dispositions pour leur application – qui sont toutes deux des fonctions statutaires de l'Agence. Le renforcement des capacités, passant par la formation théorique et pratique, et la création de réseaux sont des éléments transversaux clés du cadre mondial de sûreté et sont inscrits dans tout le programme. L'importance des engagements internationaux en tant qu'élément du cadre de sûreté est également prise en compte. Les activités du programme sont en cours pour la plupart avec quelques changements d'orientation, compte tenu des résolutions de la Conférence générale. Elles s'adressent notamment aux organismes nationaux et aux organisations internationales compétentes intervenant dans les questions de sûreté radiologique et de sûreté du transport. Les bénéficiaires sont les gouvernements, les organismes de réglementation, les travailleurs, les patients, les membres du public, les utilisateurs et les exploitants.

Les normes et les guides de sûreté de l'AIEA continueront d'être revus, compte tenu notamment des enseignements de l'accident de Fukushima Daiichi. Il s'agit entre autres de mettre en œuvre des mesures pour appliquer les normes de sûreté et le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'Agence. Cela passe par des examens par des pairs et des services consultatifs, l'information active et l'échange d'informations, des documents d'orientation et des supports didactiques. Ces activités permettent d'obtenir des informations en retour et des assurances essentielles sur l'efficacité globale du programme, et facilitent la planification et la prévision des prochaines questions à traiter.

Objectif :

— Harmoniser à l'échelle mondiale l'élaboration et l'application des normes de sûreté de l'Agence dans ce domaine et accroître la sûreté des sources de rayonnements, et rehausser ainsi la protection de la population, dont le personnel de l'Agence, contre les effets nocifs des rayonnements.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation et application au niveau international des normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport de l'AIEA et engagements internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes et de guides de sûreté radiologique et de sûreté du transport approuvés par les comités des normes de sûreté de l'AIEA pendant la période 2014-2015. • Nombre d'États accueillant des missions d'examen ou d'évaluation de l'AIEA pendant la période 2014-2015.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Beaucoup de temps et d'efforts doivent être consacrés à la sensibilisation aux normes internationales de sûreté et aux engagements internationaux connexes, à la promotion de leur application et au maintien d'approches visant à démontrer qu'ils sont respectés. Une harmonisation au niveau international, en particulier de l'application des normes de sûreté et du Code de conduite, ainsi que de ses orientations complémentaires pour l'importation/l'exportation, est nécessaire.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Renforcement du cadre mondial de sûreté par l'élaboration de normes de sûreté et d'engagements internationaux et par la fourniture d'une assistance aux États Membres pour les appliquer.

Sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques

Objectifs :

- Améliorer la sûreté radiologique dans les États Membres.
- Assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et d'informations fournis par l'Agence, y compris dans le cadre de projets de CT.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté radiologique dans les États Membres grâce à l'élaboration et l'acceptation mondiale des normes de sûreté de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États participant à l'élaboration des normes de sûreté de l'Agence pendant la période 2014-2015.
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services techniques en sûreté radiologique pour les propres opérations de l'Agence qui soient conformes aux normes de sûreté de l'Agence et puissent servir de modèle pour les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de services fournis à d'autres départements/divisions/sections de l'AIEA pendant la période 2014-2015.
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services techniques en sûreté radiologique pour les opérations de l'Agence menées dans le cadre d'activités de CT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cours techniques organisés par la Section de la sûreté et du contrôle radiologiques en coopération avec le Département de la CT pendant la période 2014-2015.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme a pour objet de veiller à ce que les fondements de la sûreté radiologique soient en place, en accordant une attention particulière à la radioprotection des patients et des travailleurs, y compris dans le cadre de services techniques. Les normes de sûreté de l'Agence sont l'objet d'une attention accrue dans le monde, car de plus en plus d'organisations, d'organismes de réglementation et d'utilisateurs les considèrent comme des références internationales. En 2014-2015, l'Agence continuera d'encourager et d'aider les États Membres à appliquer les prescriptions révisées des Normes fondamentales internationales et des guides de sûreté associés, et complétera les concepts et les approches connexes. Dans le domaine médical, l'augmentation du recours aux rayonnements doit être dûment justifiée et contrôlée et les activités de l'Agence doivent tenir dûment compte des patients et des spécialistes de la santé. L'Agence continuera aussi de mettre l'accent sur la protection des travailleurs et du public. Le budget de ce sous-programme est en augmentation car les services techniques en sûreté radiologique, qui constituaient précédemment un service partagé, seront financés par le programme sectoriel 3.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont en augmentation de 33 % (918 354 €) en 2014 par rapport à 2013, et en légère baisse (15 500 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.3.1.001 Critères et normes de radioprotection	Préparation et publication de guides de sûreté et réunions/ateliers pour les États Membres en vue de l'application des Normes fondamentales internationales (n° GSR Part 3 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA).
3.3.1.002 Radioprotection des patients	Publications liées à la sûreté portant sur la radioprotection des patients ; systèmes de notification pour les procédures radiologiques et la radiothérapie ; site internet contenant des informations actualisées sur la réduction des doses lors des expositions médicales à l'usage des professionnels de la santé et des patients.
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	Préparation et publication de documents sur la sûreté ; élargissement et création de réseaux de radioprotection ; modules de formation actualisés et nouveaux ; rapports et outils d'auto-évaluation pour le Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle (ORPAS) ; expansion et fonctionnement des réseaux de radioprotection professionnelle (ORPNET) ; mise en œuvre du projet pour l'ensemble thématique de sûreté 2 ; colloque et rapports sur le Système d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE) ; données et analyse pour le Système d'information sur la radioexposition professionnelle en médecine, dans l'industrie et la recherche (ISEMIR) ; et deuxième Conférence internationale sur la radioprotection professionnelle.

Titre	Principaux produits prévus
3.3.1.004 <i>Services techniques en sûreté radiologique</i>	Rapports techniques ; formation de boursiers et de scientifiques ; services de contrôle, de protection et de formation ; certification des méthodes d'essai ; assistance aux départements des garanties, de la coopération technique, des sciences et des applications nucléaires, et de l'énergie nucléaire ; et appui aux laboratoires de Seibersdorf et Monaco.

Sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport

Objectif :

— Renforcer la sûreté radiologique et la sûreté du transport dans les États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble complet et à jour de normes de sûreté et de documents d'appui couvrant la sûreté du transport, l'infrastructure réglementaire et la formation théorique et pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté approuvées en 2014-2015.
<ul style="list-style-type: none"> Engagements internationaux convenus et appliqués par les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États déclarant appuyer le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Nombre d'États déclarant appuyer les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'application des normes de sûreté et des orientations de l'AIEA par les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation relative des indicateurs de performance pour les ensembles thématiques de sûreté 1, 6 et 7 dans le Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique (RASIMS) à partir du début de 2014.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme tient compte de l'importance croissante que revêt la mondialisation du cadre de sûreté pour optimiser les synergies et améliorer l'efficacité. Les États Membres formuleront davantage de demandes d'examen indépendants par des pairs et de missions consultatives pour compléter leurs auto-évaluations, en particulier dans le domaine de l'infrastructure réglementaire. En ce qui concerne l'assistance technique fournie aux États Membres, une approche plus ciblée sur ceux dont l'infrastructure réglementaire de sûreté est insuffisante ou inexistante doit être adoptée. En outre, un accord international sur les mouvements transfrontières de matières radioactives est en cours d'élaboration. Dans le domaine de la sûreté du transport, la révision du n° TS-R-1 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA a été achevée et des mesures ont été prises pour atténuer les problèmes liés aux refus d'expéditions.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 5 % (163 007 €) en 2014 par rapport à 2013, et augmentent de 1 % (15 500 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.3.2.001 <i>Contrôle des sources de rayonnements</i>	Les États Membres et leurs organismes de réglementation ont les connaissances et les compétences pour établir/améliorer l'infrastructure réglementaire nationale de sûreté radiologique en vue d'un contrôle adéquat des sources de rayonnements.
3.3.2.002 <i>Sûreté du transport</i>	Ensemble complet de normes de sûreté du transport et de guides les complétant ; appui pour l'application des guides ; exécution d'un plan d'action relatif aux refus d'expéditions.
3.3.2.003 <i>Assistance technique et gestion de l'information</i>	Profils d'infrastructure de sûreté radiologique mis à jour pour les États Membres recevant une assistance de l'AIEA ; rapports sur les réunions du RASIMS ; approbation des achats de sources du point de vue de la sûreté radiologique ; et rapports du Comité directeur sur la formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets, et des réunions des directeurs du cours d'études supérieures.

Sous-programme 3.3.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

Objectifs :

- Exécuter les activités du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire liées à la sûreté radiologique et à la sûreté du transport pour lesquelles des ressources extrabudgétaires sont disponibles.
- Fournir une assistance technique et un appui efficaces sur la base de l'expérience internationale et des pratiques optimales pour l'évaluation de la situation radiologique dans les territoires de la préfecture de Fukushima affectés par l'accident de Fukushima Daiichi.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un forum international pour discuter de la radioprotection après l'accident de Fukushima Daiichi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire exécutées pour lesquelles des ressources extrabudgétaires ont été fournies.
<ul style="list-style-type: none"> • Solutions optimisées tenant compte de tous les facteurs influant sur la prise de décisions dans le domaine de la radioprotection, avec une communication efficace avec le public comme élément essentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes durables en place dans la préfecture de Fukushima dans les domaines de la radioprotection et de la santé, avec une communication efficace avec le public.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme consiste à exécuter les activités du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire liées à la sûreté radiologique et à la sûreté du transport pour lesquelles des ressources extrabudgétaires sont disponibles. Une réunion d'experts internationaux sur la radioprotection après l'accident de Fukushima Daiichi – analyses et conséquences est prévue. En outre, le sous-programme prévoit la fourniture d'une assistance directe à la préfecture de Fukushima.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 250 357 € en 2014, et aucune augmentation n'est prévue en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.3.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	Amélioration de la communication entre les autorités centrales et locales et les résidents dans les zones touchées par l'accident de Fukushima Daiichi en accroissant la sensibilisation et en améliorant les connaissances concernant les rayonnements et leurs effets ; réunion d'experts internationaux sur la radioprotection après l'accident de Fukushima Daiichi – analyses et conséquences ; et comptes rendus de la réunion.

Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs

Justification : Les installations du cycle du combustible et la manipulation, l'utilisation et le traitement des matières radioactives produisent des déchets radioactifs et peuvent donner lieu à des rejets dans l'environnement. Ces déchets doivent être gérés avec soin, leurs rejets contrôlés et les installations soigneusement déclassées, ce qui peut exiger la remise en état de sites. Les déchets radioactifs doivent être immobilisés et entreposés de manière sûre, et à terme être stockés définitivement dans des installations appropriées. Ces activités exigent des normes de sûreté de grande qualité.

Il est extrêmement important que le programme de l'Agence sur la gestion des déchets radioactifs favorise un régime de sûreté mondial auquel les États Membres pourront recourir. Les projets de gestion des déchets radioactifs durant habituellement des dizaines d'années, la continuité et la durabilité des activités du programme sont des facteurs importants. C'est pourquoi la plupart des projets proposés visent à poursuivre des projets existants.

Le recours aux bonnes pratiques et à des techniques fiables dans le cadre de la gestion des déchets radioactifs est nécessaire pour atteindre un niveau élevé de sûreté. Un important objectif du programme est d'aider les États Membres à trouver des solutions aux problèmes des déchets radioactifs, du déclassement et de la remédiation de sites. Le programme aide les pays à mettre en commun leur expérience, leurs bonnes pratiques et leurs approches technologiques pour assurer une gestion sûre et efficace des déchets. Une assistance est fournie aux pays qui possèdent des sources radioactives retirées du service et aux primo-accédants pour la gestion des déchets radioactifs et la mise en place d'une infrastructure en temps voulu.

Les bénéficiaires du programme sont les organes nationaux chargés de la gestion des déchets radioactifs, comme les organismes de réglementation, les exploitants d'installations de gestion des déchets radioactifs ou d'installations produisant des déchets radioactifs, et les organismes d'appui technique.

Objectif :

— Faire en sorte que soient harmonisées au niveau mondial les politiques et les normes qui régissent la sûreté des déchets et la protection du public et de l'environnement, ainsi que les dispositions relatives à leur application, y compris les technologies fiables et les bonnes pratiques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du régime mondial de sûreté par l'application harmonisée au niveau international de normes de sûreté relatives aux déchets et le recours à des technologies fiables et aux bonnes pratiques internationales pour parvenir à un niveau de sûreté élevé dans la gestion des déchets, le déclassé et la remédiation de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation par la CSS de normes de sûreté des déchets nouvelles ou révisées. • Examens par des pairs à la demande d'États Membres. • Nombre de parties contractantes à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune). • Recommandations du Comité technique international sur les déchets radioactifs (WATEC).

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Le nombre d'installations en cours de déclassé continue d'augmenter, et des efforts soutenus sont nécessaires pour maintenir des normes de sûreté de haute qualité. Il est tout aussi important de communiquer aux États Membres des informations à jour sur les bonnes pratiques et de faciliter l'échange de données d'expérience. La mise en œuvre du stockage définitif des déchets radioactifs (en particulier des déchets de haute activité (DHA) et du combustible usé) reste un défi majeur. L'Agence doit donc continuer d'accorder un rang de priorité élevé au stockage définitif. L'intérêt croissant pour la production d'uranium appelle des recommandations nouvelles ou révisées sur la sûreté et les techniques appropriées afin d'empêcher l'apparition de nouveaux sites contaminés. Les réseaux et les projets internationaux de l'Agence se sont avérés être des mécanismes efficaces de partage des informations et de transfert des connaissances parmi et entre les pays en développement et les pays développés.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Élaboration de normes de sûreté et d'engagements internationaux, assistance aux États Membres pour leur application, fourniture de services pour la Convention commune et transfert de technologie.

Sous-programme 3.4.1 Sûreté des déchets et de l'environnement

Objectifs :

— Élaborer et tenir à jour un ensemble complet de normes de sûreté internationales et de documents d'appui, comprenant des rapports de sûreté, des documents techniques, des logiciels et d'autres instruments pertinents.
— Promouvoir l'application des normes de sûreté de l'AIEA et des instruments d'appui sur la sûreté des déchets, du déclassé, de la remédiation et de l'environnement dans les programmes des États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Consensus international sur les normes de sûreté des déchets radioactifs de l'AIEA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation par la CSS de normes de sûreté des déchets radioactifs nouvelles ou révisées.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et amélioration de la sûreté des pratiques de gestion des déchets radioactifs, de déclassé, de remédiation et de protection de l'environnement dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande par les États Membres de services tels que les examens par des pairs ; poursuite des projets d'harmonisation et de démonstration en matière de sûreté ; et application avérée des normes de sûreté. • Nombre de parties contractantes à la Convention commune.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme maintient les deux sous-programmes de la bienné 2012-2013. Le sous-programme 3.4.1 comprend des projets relatifs à la sûreté du combustible usé et à la gestion des déchets radioactifs. Tous ces projets couvrent la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs, le déclassé, la remédiation de l'environnement, ainsi que l'évaluation et la gestion des rejets radioactifs dans l'environnement. On poursuivra les activités dans le domaine du stockage définitif des DHA en élaborant et en revoyant des argumentaires de sûreté tant pour la sûreté d'exploitation que pour la sûreté après fermeture des installations de stockage définitif.

Face à l'intérêt croissant porté à la production d'uranium, des recommandations et des supports didactiques nouveaux ou révisés seront élaborés pour les primo-accédants (pays et organismes). Les projets de déclassé se multiplient dans le monde entier et il est important de poursuivre les activités dans ce domaine afin de fournir aux États Membres des orientations à jour et de faciliter l'échange d'informations et d'enseignements.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont en diminution de 10 % (348 367 €) en 2014 par rapport à 2013 et en légère hausse (5 868 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.4.1.001 <i>Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé</i>	Élaboration de normes de sûreté ; application des normes de sûreté (projets d'harmonisation internationale et groupes de travail, examens et évaluations par des pairs, assistance au titre de la CT, activités du Réseau de sûreté nucléaire en Asie (ANSN)) ; organisation de la 5 ^e réunion d'examen de la Convention commune ; et coordination du Comité des normes de sûreté des déchets (WASSC).
3.4.1.002 <i>Évaluation et gestion des rejets dans l'environnement</i>	Guides de sûreté, documents techniques, rapports d'examens par des pairs.
3.4.1.003 <i>Sûreté du déclassé et de la remédiation</i>	Normes de sûreté et publications connexes ; supports didactiques ; renforcement du Forum international de travail pour la supervision réglementaire des anciens sites (RSLs) et des projets d'harmonisation/démonstration de la sûreté (projet international de gestion du risque dans le domaine du déclassé (DRiMa)) ; respect des engagements concernant le FCT et les ressources extrabudgétaires ; et initiative pour la remédiation d'anciens sites de production d'uranium en Asie centrale (par exemple coordination technique).

Sous-programme 3.4.2 Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement

Objectifs :

- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations et de remédiation des sites contaminés.
- Fournir un appui aux pays qui se lancent dans l'électronucléaire et aux pays en développement pour la planification et la mise en place d'une infrastructure de gestion des déchets radioactifs, des politiques et des stratégies pertinentes, ainsi que des capacités et des moyens humains nécessaires pour les questions liées aux déchets.
- Faciliter le partage de données d'expérience et le transfert de connaissances sur les applications efficaces de solutions pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations et de remédiation environnementale des sites contaminés.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • États Membres renforçant leurs capacités et améliorant leurs pratiques de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations nucléaires et de remédiation des sites contaminés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres ayant élaboré une politique et une stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs. • Taux d'application des recommandations proposées par le WATEC à sa réunion annuelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue des primo-accédants à l'importance de prendre en compte assez tôt la gestion des déchets radioactifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire et ont élaboré une politique et une stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération internationale et amélioration des compétences nationales en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations nucléaires et de remédiation environnementale de sites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant à des activités en réseau.

Changements et tendances concernant le programme : La structure du sous-programme 3.4.2 reste la même que pendant le cycle précédent. Il comprend cinq projets portant sur les aspects technologiques de la gestion des déchets radioactifs et classés par thème, couvrant la gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs, le stockage définitif de ces déchets, la gestion des sources retirées du service, le déclassé et la remédiation de l'environnement, l'échange d'informations et la diffusion des connaissances pour la création de capacités. Comme les activités directement liées à la gestion des déchets, au déclassé et à la remédiation de l'environnement après un accident ont été transférées au sous-programme 3.4.3, ce sous-programme couvre les activités liées à l'élaboration de nouvelles publications, à la poursuite de la préparation de supports de formation

en ligne et à l'amélioration des systèmes d'information et des bases de données sur la gestion des déchets, ainsi que la coopération internationale et les activités de coordination. Le budget étant très limité, l'intensité des activités prévues n'est pas optimale et leur durée a été prolongée pour tenir compte des ressources disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 7 % (248 480 €) en 2014 par rapport à 2013, et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.4.2.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs	Mise en œuvre efficace des activités préalables au stockage définitif dans les États Membres appuyée par la publication de documents techniques présentant les pratiques optimales, conception de supports didactiques (formation en ligne) et cours dans le cadre du budget ordinaire et des projets de CT.
3.4.2.002 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé	Quatre documents envoyés à l'équipe de coordination de la documentation de NE et quatre documents mis en chantier, ensemble de supports didactiques (formation en ligne), organisation de dix activités de formation et cours, et 12 projets de CT.
3.4.2.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	Achèvement des opérations de récupération de sources et promotion d'une méthodologie cohérente de gestion des sources radioactives scellées retirées du service dans l'ensemble des États Membres.
3.4.2.004 Déclassement des installations nucléaires et remédiation de l'environnement	Exécution efficace des projets de déclassement et de remédiation dans les États Membres appuyés par l'Agence.
3.4.2.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.	Maintien, actualisation et amélioration des systèmes web ; amélioration de la mise en œuvre des pratiques optimales recommandées pour la gestion des déchets radioactifs ; amélioration de l'accès à l'information, favorisant la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

Sous-programme 3.4.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

Objectifs :

- Exécuter les activités du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire liées à la gestion des déchets radioactifs pour lesquelles des ressources extrabudgétaires sont disponibles.
- Contribuer à renforcer les capacités de gestion du déclassement des installations nucléaires, de remédiation environnementale des sites contaminés et de gestion des déchets radioactifs résultant d'accidents nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la communauté internationale aux enseignements tirés des accidents nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire liées à la gestion des déchets radioactifs exécutées pour lesquelles des ressources extrabudgétaires ont été fournies.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité de la récupération et solutions optimisées tenant compte de tous les facteurs influant sur la prise de décisions concernant la gestion des déchets, le déclassement et la remédiation de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes durables dans la préfecture de Fukushima dans les domaines de la gestion des déchets, du déclassement et de la remédiation de l'environnement.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme regroupe les mesures du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire concernant la gestion des déchets radioactifs pour l'exécution desquelles des ressources extrabudgétaires ont été fournies. Il est divisé en deux projets concernant l'un la sûreté des déchets et de l'environnement, l'autre la technologie des déchets. En outre, le sous-programme prévoit la fourniture d'une assistance directe à la préfecture de Fukushima. À l'exception du projet Modélisation et données pour l'évaluation de l'impact radiologique (MODARIA), toutes les activités dépendent exclusivement d'un financement extrabudgétaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 465 416 € en 2014, et en légère baisse de 1 % (5 868 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.4.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire – sûreté des déchets	Rapport sur MODARIA ; programmes dans la préfecture de Fukushima pour une assistance à long terme aux personnes vivant et travaillant dans la zone touchée grâce à un plan durable sur l'information du public et sa participation à la prise de décisions concernant la gestion des déchets.
3.4.3.002 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire – technologie des déchets	Rapport de la collection Énergie nucléaire et documents techniques résultant des projets exécutés.

Programme 3.5 Sécurité nucléaire

Justification :

Le risque que des matières nucléaires ou autres matières radioactives soient utilisées pour des actes malveillants n'a pas diminué et continue d'être considéré comme une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Bien que des progrès considérables aient été accomplis ces dernières années contre cette menace, il reste beaucoup à faire. La responsabilité première de la sécurité nucléaire incombe aux gouvernements, mais la coopération internationale est, et continuera d'être, considérée comme essentielle pour faciliter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et étayer les efforts mondiaux de lutte contre les actes criminels ou terroristes. La sécurité des matières nucléaires et des installations et activités associées a toujours bénéficié d'un rang de priorité très élevé et constitué un impératif à long terme. La compréhension des menaces potentielles mettant en jeu l'utilisation malveillante d'autres matières radioactives et d'installations et d'activités associées a considérablement augmenté, tout comme la priorité donnée à l'amélioration de la sécurité de ces matières.

Le programme est conçu pour aider les États Membres, à leur demande, à se conformer aux prescriptions, ayant ou non force obligatoire, des instruments internationaux, et à établir et maintenir une sécurité nucléaire efficace. Il a été restructuré pour tenir compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013, du retour d'information provenant des États Membres, des résolutions de la Conférence générale et des forums internationaux, dont la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux. On met davantage l'accent sur la préparation d'orientations de sécurité nucléaire à jour, détaillées et complètes, conformes à la direction formulée par le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire ; l'assistance pour leur application par le biais d'examen par des pairs et de services consultatifs, et la création de capacités, notamment de réseaux professionnels de formation théorique et pratique ; et la coordination et la promotion des activités de coopération internationale en sécurité nucléaire tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements. Des ressources extrabudgétaires seront indispensables pour financer la majorité des activités du programme.

Objectifs :

- Contribuer aux efforts mondiaux en vue d'une sécurité nucléaire efficace en préparant des orientations de sécurité nucléaire à jour, détaillées et complètes, en prenant des dispositions pour leur application par le biais d'examen par des pairs et de services consultatifs, et en favorisant la création de capacités, notamment la formation théorique et pratique.
- Faciliter l'adhésion aux instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire et leur mise en œuvre, et renforcer la coopération et la coordination internationales de l'assistance de manière à appuyer l'utilisation de l'énergie et des applications nucléaires.
- Conduire et renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire, en réponse aux résolutions de la Conférence générale et aux directives du Conseil des gouverneurs.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration constante de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives, et des installations, des emplacements et du transport nucléaires et radiologiques dans le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États ayant établi ou amélioré les mesures et systèmes nationaux de sécurité nucléaire en s'appuyant sur les conseils ou l'aide de l'Agence. • Nombre de publications de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA produites et utilisées dans les États Membres, et entrée en vigueur de l'amendement à la CPPMN.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité des États à mettre en place des systèmes nationaux de sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres mettant en place des systèmes en s'appuyant sur l'aide de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la coordination et de la coopération mondiales pour la fourniture d'un appui aux efforts nationaux visant à renforcer la sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités reprises par d'autres initiatives, nombre d'activités menées en liaison avec l'AIEA.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Le programme 3.5 est axé en priorité sur l'achèvement d'un ensemble complet et à jour de publications de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et la fourniture de services universels pour en promouvoir l'utilisation. Toutefois, les ressources du budget ordinaire sont insuffisantes pour répondre à toutes les demandes d'appui et la mise en œuvre du programme restera tributaire des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) et des conditions liées à ces contributions.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Achèvement et tenue à jour de recommandations et d'orientations universellement applicables, publiées dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, et fourniture de services d'évaluation à la demande d'États Membres. Fourniture d'une assistance pour la création de capacités, les programmes de mise en valeur des ressources humaines et les activités de réduction des risques.

Sous-programme 3.5.1 : Gestion de l'information

Objectifs :

- Maintenir une plate-forme d'information exhaustive permettant une bonne compréhension des besoins mondiaux en matière de sécurité nucléaire et appuyant la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire.
- Améliorer les capacités des États Membres en matière de cybersécurité et de sécurité des informations.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données et outils exhaustifs et tenus à jour répondant aux besoins des États sans faire double emploi avec les autres programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bases de données mises au point par l'Agence pour aider la communauté mondiale de la sécurité nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités de cybersécurité aux niveaux des États et des installations pour appuyer la prévention, la détection et l'intervention en cas d'incidents de sécurité informatique pouvant affecter directement ou indirectement la sûreté et la sécurité nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays demandant une assistance en vue de renforcer leurs capacités de cybersécurité et de sécurité des informations.
<ul style="list-style-type: none"> • Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) planifiés et mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'INSSP approuvés par des États et accord de ceux-ci quant à l'exactitude et la pertinence des informations pour leurs besoins d'appui.

Changements et tendances concernant le programme : Dans le précédent cycle de programme et budget, les États Membres ont manifesté un intérêt croissant pour la sécurité informatique et la sécurité des informations dans les centrales nucléaires et les installations nucléaires. Les cyberattaques ont augmenté dans le monde entier et la communauté mondiale a besoin de réunions de partage d'informations, de consultations, d'orientations techniques et de formation.

L'assistance fournie par l'Agence aux États Membres dans le cadre des INSSP a considérablement augmenté du fait que la communauté internationale de la sécurité nucléaire a davantage conscience des activités de l'Agence dans ce domaine.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 1 331 720 € en 2014, et en baisse de 1 % (7 884 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.5.1.001 Évaluation des besoins, des priorités et des menaces en matière de sécurité nucléaire	Élaboration et application d'INSSP, élaboration d'un mécanisme ou d'un outil d'auto-évaluation à l'intention des États.
3.5.1.002 Partenariats pour le partage d'informations concernant la base de données sur les incidents et les cas de trafic	Partage d'informations, réunions techniques et formation de partenaires professionnels pour améliorer l'efficacité du programme de l'Agence sur la sécurité nucléaire.
3.5.1.003 Sécurité des informations et cybersécurité, et services de technologie de l'information	Publication d'orientations sur la sécurité des informations et la cybersécurité, sensibilisation aux situations et formation technique, assistance technique aux États Membres, recherches coordonnées, et élaboration et application d'outils de technologie de l'information à l'appui des activités du Bureau de la sécurité nucléaire.

Sous-programme 3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations

Objectifs :

- Établir des orientations internationales et prendre des dispositions pour leur application, sur demande, et élaborer ou renforcer, appliquer et tenir à jour un régime de protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives, et des installations et activités associées, y compris le transport.
- Améliorer les capacités institutionnelles, réglementaires et techniques des États en matière de sécurité pour protéger les matières nucléaires et radioactives et les installations et activités associées, y compris le transport.
- Réduire le risque d'actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives, et des installations et activités associées, y compris le transport.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'orientations techniques publiées et utilisées par les États Membres pour établir et tenir à jour le régime national de sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de profils de documents sur la sécurité nucléaire des matières, installations et activités approuvés par le NSGC. • Nombre de documents d'orientation publiés et utilisés pour des activités de formation et des services consultatifs.
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des connaissances et création de capacités en sécurité nucléaire des matières, installations et activités dans les États, notamment par la préparation et l'exécution d'activités de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de spécialistes formés et utilisés pour la création effective de capacités dans les États.
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du risque global associé à l'électronucléaire et aux applications nucléaires non énergétiques en médecine et dans l'agriculture, la recherche, l'industrie, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions internationales d'examen par des pairs, de consultation et d'évaluation demandées par les États, et retour d'information de ces derniers sur l'application des recommandations desdites missions.

Changements et tendances concernant le programme : On prévoit une augmentation de la demande d'élaboration d'orientations techniques de sécurité et d'activités de formation en protection physique des installations nucléaires, en particulier pour les centrales nucléaires. Les prescriptions de sécurité pour les installations médicales et les autres utilisateurs de matières radioactives deviendront essentielles dans le cycle de vie des sources radioactives et des installations associées. L'utilisation à des fins de sécurité des systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires sera un élément fondamental pour leur protection. On prévoit aussi une augmentation de la demande par les États Membres de services consultatifs et de missions d'évaluation sur la protection physique des matières, installations et activités ; ces services et missions seront organisés sur une base modulaire et adaptés aux besoins des États demandeurs. Comme dans les programmes et plans sur la sécurité nucléaire précédents, on tiendra pleinement compte des activités et des synergies pertinentes avec d'autres programmes de l'Agence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 1 289 039 € en 2014, et aucune augmentation n'est prévue en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire pour le cycle du combustible nucléaire	Existence d'un ensemble complet d'orientations, de procédures, de méthodologies, de programmes d'assistance et de ressources harmonisés avec les instruments internationaux et conformes au n° 13 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA pour maximiser l'efficacité de la sécurité du cycle du combustible nucléaire.
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires grâce à la comptabilité et au contrôle	Ensemble complet d'orientations, de procédures, de méthodologies et de programmes visant à aider les États qui en font la demande à respecter leurs obligations conformément aux instruments internationaux et les recommandations relatives à la comptabilité et au contrôle des matières nucléaires prescrites dans le n° 13 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA.
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	Ensemble complet d'orientations, conformes au programme approuvé par le NSGC, à l'intention des États Membres et des autorités compétentes sur la manière d'élaborer ou de renforcer, et de mettre en place et de tenir à jour un régime de sécurité nucléaire pour les matières radioactives et les installations et activités associées.

Titre	Principaux produits prévus
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	Orientations techniques sur la protection physique, procédures, méthodologies et formation pour les activités de transport ; amélioration de l'infrastructure et des capacités nationales de réglementation et de sécurité nucléaires pour la sécurité du transport ; et amélioration de la durabilité des systèmes nationaux de sécurité du transport.

Sous-programme 3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire

Objectifs :

- Aider les États Membres à établir et maintenir une infrastructure institutionnelle efficace pour étayer les efforts nationaux visant à protéger les personnes, les biens, l'environnement et la société contre l'utilisation non autorisée de matières nucléaires et autres matières radioactives.
- Aider les États Membres à détecter, localiser et intercepter les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et à intervenir efficacement.
- Aider les États Membres à renforcer le cadre de gestion de scène de crime de caractère radiologique, à recueillir des indices pour utilisation dans le cadre de procédures judiciaires ultérieures, à entreprendre des examens de criminalistique nucléaire à l'appui des enquêtes et à déterminer l'origine des matières pour analyser les vulnérabilités de la sécurité nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure perception de la nécessité d'une infrastructure institutionnelle nationale efficace pour assurer le respect des obligations nationales et internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA disponibles dans toutes les langues officielles de l'AIEA et utilisées par les États. • Nombre de fonctionnaires ou de consultants formés et utilisant les connaissances acquises et les enseignements tirés lors des cours de sensibilisation sur l'infrastructure institutionnelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la probabilité de détection de matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et d'intervention adéquate. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA disponibles dans toutes les langues officielles de l'AIEA et utilisées par les États. • Nombre de fonctionnaires ou de consultants formés et utilisant les connaissances acquises et les enseignements tirés lors de cours pertinents.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité des États d'appuyer les enquêtes criminelles concernant des matières nucléaires et autres matières radioactives et de déterminer l'origine de ces matières pour analyser les vulnérabilités de la sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA disponibles dans toutes les langues officielles de l'AIEA et utilisées par les États. • Nombre de fonctionnaires ou de consultants formés et utilisant les connaissances acquises et les enseignements tirés lors de cours pertinents.

Changements et tendances concernant le programme : Comme les plans antérieurs sur la sécurité nucléaire ont été mis en œuvre et que des enseignements ont été tirés des activités de coordination et de coopération avec les États Membres – missions du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ), grandes manifestations publiques, et création de capacités aux frontières, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la surveillance aux frontières (BMWG) – il faut désormais se concentrer davantage sur les aspects de coordination entre les divers organismes nationaux s'occupant de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. Comme la sécurité nucléaire est un problème mondial, cette évolution contribuera aussi à l'efficacité du cadre mondial de sécurité nucléaire. Le lancement du projet sur l'infrastructure institutionnelle, étayé par les deux projets techniques concernant l'architecture de détection et d'intervention et la gestion de scène de crime radiologique et la criminalistique nucléaire, vise à répondre à ce besoin.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 1 320 261 € en 2014, et en augmentation de 1 % (8 000 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.5.3.001 Infrastructure institutionnelle pour les matières hors contrôle réglementaire	Plans d'action communs, arrangements pratiques, plans de surveillance aux frontières, rapports de missions d'examen par des pairs, INSSP adaptés aux besoins des États Membres, préparation et publication d'orientations pertinentes, réunions de coordination, activités associées de sensibilisation et de création de capacités.
3.5.3.002 Architecture de détection et d'intervention pour la sécurité nucléaire	PRC ; missions ; cours, séminaires et ateliers ; préparation et publication d'orientations ; fourniture d'équipements de détection des rayonnements ; préparation de documents stratégiques ; et optimisation des ressources par une coordination efficace avec d'autres grands programmes d'assistance dans ce domaine.
3.5.3.003 Gestion de scène de crime radiologique et criminalistique nucléaire	Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, programme de formation à la sécurité nucléaire, missions d'évaluation, coordination et coopération avec des organismes professionnels et les États Membres, et PRC.

Sous-programme 3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale

Objectifs :

- Faire en sorte que le NSP soit mis en œuvre au sein du Bureau de la sécurité nucléaire en coordination avec d'autres organisations, initiatives et activités d'assistance internationales, afin de réduire les doubles emplois.
- Aider à mettre en place et promouvoir un cadre mondial exhaustif de sécurité nucléaire, notamment en produisant et en utilisant des orientations détaillées dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA.
- Élaborer un programme coordonné de formation théorique et pratique qui réponde aux besoins des États Membres et faciliter l'exécution de ce programme par l'intermédiaire du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN), du réseau des centres nationaux de soutien en sécurité nucléaire et du Portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC).

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité nucléaire par la production d'orientations à jour, détaillées et complètes concernant la sécurité nucléaire mondiale et intéressant tous les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant au NSGC, nombre de publications produites dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, entrée en vigueur de l'amendement à la CPPMN.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la création de capacités dans les États Membres par la mise en œuvre d'un programme mondial de formation théorique et pratique, à la disposition de tous les États Membres par le biais des réseaux INSEN et NSSC et du NUSEC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres utilisant les cours théoriques et pratiques élaborés par l'AIEA, et nombre d'États Membres et d'organismes participant aux réseaux INSEN et NSSC.
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des programmes de l'AIEA en coordination avec ceux d'autres initiatives afin de réduire les doubles emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités reprises par d'autres initiatives, nombre d'activités menées en liaison avec l'AIEA.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme vise à poursuivre et renforcer davantage le processus d'une participation accrue des États Membres aux activités relatives à la sécurité nucléaire en facilitant leur contribution au développement des réseaux de formation théorique et pratique, conformément aux mécanismes de supervision standard de l'Agence et, en particulier, à la préparation de publications sur la sécurité nucléaire par une participation au NSGC.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, sont de 1 106 456 € en 2014, et aucune augmentation n'est prévue en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
3.5.4.001 Cadre, réseaux et partenariats internationaux en sécurité nucléaire	Arrangements pratiques, accords de contribution, rapports aux organes directeurs.
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	Manuels et documentation pour des cours de master en sécurité nucléaire ; programmes modulaires de formation sur tous les aspects de la sécurité nucléaire.

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire</i>	Publication d'orientations sur la sécurité nucléaire faisant l'objet d'un consensus et approuvées par les États Membres ; avis techniques au Directeur général sur le programme de sécurité nucléaire de l'Agence, et au Directeur général et à l'ensemble de la communauté de la sécurité nucléaire sur les problèmes actuels et émergents dans ce domaine.

Stratégie à moyen terme

Sous-objectifs de la SMT	Projets
A01 Aider les États Membres qui étudient l'option électronucléaire et ceux qui construisent leur premier réacteur ou leur première installation du cycle du combustible à renforcer l'élaboration d'une infrastructure	3.4.2.004 Déclassement des installations nucléaires et remédiation de l'environnement
C01 Renforcer le cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	3.0.0.001 Renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires 3.0.0.002 Groupe d'action pour la sûreté nucléaire 3.3.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire 3.4.1.001 Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé 3.4.1.002 Évaluation et gestion des rejets dans l'environnement 3.4.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire – sûreté des déchets 3.4.3.002 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire – technologie des déchets 3.5.1.002 Partenariats pour le partage d'informations concernant la base de données sur les incidents et les cas de trafic 3.5.3.001 Infrastructure institutionnelle pour les matières hors contrôle réglementaire 3.5.4.001 Cadre, réseaux et partenariats internationaux en sécurité nucléaire
C02 Établir et améliorer constamment des normes et des orientations	3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres 3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG 3.3.1.001 Critères et normes de radioprotection 3.3.2.002 Sûreté du transport 3.4.1.003 Sûreté du déclassement et de la remédiation 3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire
C03 Aider les États Membres à mettre en place et renforcer la création de capacités en sûreté et sécurité	3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires 3.2.2.002 Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté 3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines
C04 Contribuer à mettre en place des capacités nationales, régionales et internationales d'intervention et d'assistance en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique.	3.1.0.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire 3.1.1.002 Amélioration de la gestion internationale des situations d'urgence 3.1.2.001 Mettre en place, maintenir et renforcer les capacités d'intervention du Secrétariat 3.1.2.002 Maintenir/renforcer les arrangements d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales

Sous-objectifs de la SMT	Projets
C05 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des installations nucléaires	3.2.6.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire 3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine 3.2.2.001 Évaluation de la conception et de la sûreté des installations nucléaires 3.2.3.001 Promotion d'une approche intégrée de la sûreté des sites et des installations 3.2.3.002 Compétences, méthodes et outils pour l'évaluation de la sûreté des installations 3.2.4.001 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation 3.2.4.002 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale 3.2.4.003 Organisation et gestion efficaces de la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres 3.2.4.004 Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme 3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche
C06 Aider les États Membres à renforcer le contrôle des sources radioactives et à atténuer les effets d'une mise au rebut non autorisée	3.3.2.001 Contrôle des sources de rayonnements
C07 Aider les États Membres à renforcer la sûreté radiologique et la sûreté du transport au niveau national	3.2.5.002 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible 3.3.1.002 Radioprotection des patients 3.3.1.003 Radioprotection professionnelle 3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique 3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information
C08 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des déchets et de l'environnement et à mettre en place et renforcer une infrastructure de gestion des déchets	3.4.2.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs 3.4.2.002 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible utilisé 3.4.2.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service 3.4.2.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.
C09 Renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire	3.5.3.003 Gestion de scène de crime radiologique et criminalistique nucléaire
C10 Aider les États Membres à renforcer leur infrastructure de sécurité nucléaire	3.5.1.001 Évaluation des besoins, des priorités et des menaces en matière de sécurité nucléaire 3.5.1.003 Sécurité des informations et cybersécurité, et services de technologie de l'information 3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire pour le cycle du combustible nucléaire 3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires grâce à la comptabilité et au contrôle 3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées 3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives 3.5.3.002 Architecture de détection et d'intervention pour la sécurité nucléaire

Le sous-objectif de la SMT ci-après n'est rattaché aux projets que comme sous-objectif secondaire :

- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres.

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 17

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
3.0.0.001 Renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	1 131 072	1 291 813	-	1 131 072	1 291 813	-
3.0.0.002 Groupe d'action pour la sûreté nucléaire	1 484 469	-	97 229	1 480 826	-	-
3.S Services partagés internes	1 752 702	48 172	12 420	1 753 663	49 382	12 420
	4 368 243	1 339 985	109 649	4 365 562	1 341 195	12 420
3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres	796 357	659 017	186 705	844 121	610 550	186 705
3.1.1.002 Amélioration de la gestion internationale des situations d'urgence	564 782	403 318	-	618 175	477 911	-
3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	1 361 139	1 062 335	186 705	1 462 296	1 088 461	186 705
3.1.2.001 Mise en place, maintien et renforcement des capacités d'intervention du Secrétariat	1 429 938	407 157	-	1 295 537	200 495	-
3.1.2.002 Maintien/renforcement des arrangements d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	551 516	481 241	-	583 770	318 726	-
3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales	1 981 454	888 399	-	1 879 308	519 221	-
3.1.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	430 228	423 118	-	430 228	423 118	-
3.1.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	430 228	423 118	-	430 228	423 118	-
3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 772 821	2 373 852	186 705	3 771 831	2 030 801	186 705
3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine	1 288 313	2 105 441	87 303	1 300 112	2 012 921	83 506
3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG	1 167 241	115 972	35 980	990 079	115 972	-
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	281 696	28 968	42 344	271 776	28 968	39 219
3.2.1 Cadre gouvernemental et réglementaire et mise en place d'une infrastructure de sûreté	2 737 250	2 250 381	165 627	2 561 966	2 157 861	122 726
3.2.2.001 Évaluation de la conception et de la sûreté des installations nucléaires	1 198 722	382 412	90 070	1 194 034	382 412	85 383
3.2.2.002 Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté	979 771	5 255 142	62 803	980 708	5 255 142	63 740
3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	2 178 493	5 637 553	152 873	2 174 743	5 637 553	149 123
3.2.3.001 Promotion d'une approche intégrée de la sûreté des sites et des installations	652 600	-	71 138	652 600	-	71 138
3.2.3.002 Compétences, méthodes et outils pour l'évaluation de la sûreté des installations	191 795	3 655 140	-	192 206	3 655 140	-
3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers internes et externes	844 395	3 655 140	71 138	844 806	3 655 140	71 138
3.2.4.001 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation	841 199	221 242	43 028	939 237	221 242	25 372
3.2.4.002 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale	852 486	14 805	42 800	862 189	14 805	43 735
3.2.4.003 Organisation et gestion efficaces de la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	321 086	102 800	38 360	323 030	102 800	50 596
3.2.4.004 Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme	334 938	138 165	51 245	381 466	138 165	63 648
3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	2 349 708	477 013	175 432	2 505 922	477 013	183 351

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 17

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche	863 773	-	143 394	869 198	-	115 878
3.2.5.002 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible	299 349	349 617	125 795	295 831	349 617	110 068
3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 163 122	349 617	269 189	1 165 029	349 617	225 946
3.2.6.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	642 984	453 235	-	664 130	412 228	-
3.2.6 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	642 984	453 235	-	664 130	412 228	-
3.2 Sûreté des installations nucléaires	9 915 952	12 822 938	834 259	9 916 596	12 689 412	752 283
3.3.1.001 Critères et normes de radioprotection	993 459	159 078	-	1 001 486	148 798	-
3.3.1.002 Radioprotection des patients	895 444	-	-	903 283	-	-
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	517 447	226 160	-	484 888	226 160	-
3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique	1 319 384	-	-	1 319 387	-	-
3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	3 725 734	385 238	-	3 709 045	374 958	-
3.3.2.001 Contrôle des sources de rayonnements	1 140 918	221 206	47 059	1 145 945	309 038	32 500
3.3.2.002 Sûreté du transport	939 846	183 267	-	945 513	177 886	-
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	939 020	-	59 583	944 011	-	59 583
3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	3 019 784	404 473	106 642	3 035 469	486 924	92 083
3.3.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	252 109	-	-	252 109	-	-
3.3.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	252 109	-	-	252 109	-	-
3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 997 627	789 711	106 642	6 996 624	861 882	92 083
3.4.1.001 Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé	1 322 196	-	-	1 343 042	-	102 800
3.4.1.002 Évaluation et gestion des rejets dans l'environnement	781 975	-	41 526	778 024	-	37 332
3.4.1.003 Sûreté du déclassement et de la remédiation	1 067 345	330 502	-	1 057 295	330 502	-
3.4.1 Sûreté des déchets et de l'environnement	3 171 516	330 502	41 526	3 178 361	330 502	140 132
3.4.2.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs	766 739	54 981	39 065	761 680	64 276	48 608
3.4.2.002 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé	891 696	89 905	-	891 696	86 550	-
3.4.2.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	318 954	157 328	15 889	285 190	157 328	-
3.4.2.004 Déclassement des installations nucléaires et remédiation de l'environnement	717 565	78 852	-	726 341	81 611	-
3.4.2.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.	633 151	17 481	95 160	663 515	17 481	95 160
3.4.2 Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement	3 328 104	398 546	150 114	3 328 422	407 245	143 768

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 17

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
3.4.3.001 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire - sûreté des déchets	330 378	-	-	337 346	-	-
3.4.3.002 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire - technologie des déchets	139 368	128 602	-	125 803	135 102	-
3.4.3 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	469 746	128 602	-	463 149	135 102	-
3.4 Gestion des déchets radioactifs	6 969 365	857 650	191 640	6 969 933	872 849	283 900
3.5.1.001 Évaluation des besoins, des priorités et des menaces en matière de sécurité nucléaire	436 301	506 009	-	436 301	497 785	-
3.5.1.002 Partenariats pour le partage d'informations concernant la base de données sur les incidents et les cas de trafic	379 175	669 632	-	379 175	669 632	-
3.5.1.003 Sécurité des informations et cybersécurité, et services de technologie de l'information	527 474	765 004	-	519 370	717 631	-
3.5.1 Gestion de l'information	1 342 950	1 940 644	-	1 334 846	1 885 047	-
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire pour le cycle du combustible nucléaire	647 057	906 979	-	647 057	869 971	-
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires grâce à la comptabilité et au contrôle	127 022	430 315	-	127 022	421 063	-
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	265 779	7 831 488	-	265 779	7 803 732	-
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	259 343	460 409	-	259 343	441 905	-
3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations	1 299 201	9 629 191	-	1 299 201	9 536 671	-
3.5.3.001 Infrastructure institutionnelle pour les matières hors contrôle réglementaire	528 321	4 793 226	-	528 321	4 756 218	-
3.5.3.002 Architecture de détection et d'intervention pour la sécurité nucléaire	324 198	222 647	-	324 198	177 415	-
3.5.3.003 Conduite d'opération sur les lieux d'actes délictueux impliquant des matières radioactives et criminalistique nucléaire	476 194	607 654	-	484 418	562 422	-
3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	1 328 713	5 623 528	-	1 336 937	5 496 056	-
3.5.4.001 Cadre, réseaux et partenariats internationaux en sécurité nucléaire	412 306	766 070	-	412 306	766 070	-
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	357 182	811 282	-	357 182	811 282	-
3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire	349 627	254 206	-	349 627	149 091	-
3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale	1 119 115	1 831 558	-	1 119 115	1 726 443	-
3.5 Sécurité nucléaire	5 089 980	19 024 921	-	5 090 100	18 644 217	-
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires	37 113 988	37 209 057	1 428 895	37 110 646	36 440 356	1 327 391

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
Activités non financées des tâches

Tableau 18

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
3.S.3.005 Section des solutions opérationnelles de MTTT (Attribution au PS 3)	Solutions logicielles	12 420	12 420
3.0.0.002 Groupe d'action pour la sûreté nucléaire	Gestion et coordination globales	42 979	-
	Coordination des activités internes relatives au Plan de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	54 251	-
3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres	Normes, directives et outils en matière de PCI	44 924	44 924
	Services aux États Membres en matière de PCI	141 782	141 782
3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine	Élaboration, revue et révision des normes de sûreté et de documents connexes relatifs au cadre gouvernemental et réglementaire pour les installations nucléaires	11 511	11 511
	Mise en oeuvre du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et aide aux États Membres dans l'application des recommandations formulées	34 833	36 716
	Appui à la mise en oeuvre de l'infrastructure de sûreté nucléaire sur la base du SSG-16 pour les États Membres qui se dotent d'un programme électronucléaire	16 979	16 979
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international dans le domaine de l'organisation, de la participation et du soutien concernant les conférences et forums internationaux, les réseaux de réglementation, les institutions et groupes de travail internationaux, et d'autres activités internationales dans la sphère réglementaire	23 980	18 300
3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG	Organisation de réunions d'examen avec les parties contractantes, y compris la maintenance du site Internet sécurisé de la CSN	35 980	
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	Formations, séminaires et supports didactiques concernant la réglementation élaborés, donnés et mis à jour sur la base des normes de sûreté de l'AIEA, et amélioration de la plateforme Internet pour la dissémination de supports didactiques et de cours en ligne	20 958	17 834
	Appui et assistance aux réseaux de formation en matière réglementaire et mise en oeuvre du service d'examen par des pairs pour la formation théorique et pratique	21 385	21 385
3.2.2.001 Évaluation de la conception et de la sûreté des installations nucléaires	Révision des normes de sûreté	31 903	31 903
	Services d'examen de l'évaluation de la sûreté	48 266	43 578
	Coopération internationale	9 902	9 902
3.2.2.002 Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté	Approches d'évaluation de la conception et de la sûreté	24 818	25 756
	Programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté (SAET)	21 146	21 146
	Accroissement des capacités et des compétences pour l'évaluation de la conception et de la sûreté	16 839	16 839
3.2.3.001 Promotion d'une approche intégrée de la sûreté des sites et des installations	Élaboration, revue et révision des normes de sûreté et des documents techniques d'appui sur l'évaluation de la sûreté des activités et des installations nucléaires et sur la conception des centrales nucléaires	16 458	16 458
	Missions d'examen SEED et de services consultatifs, aide aux États Membres dans la mise en oeuvre des recommandations formulées et appui au renforcement des capacités	27 335	27 335
	Appui au système et aux outils de notification des événements externes pour l'évaluation des risques externes en vue de la transmission d'informations à l'IEC	17 583	17 583
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international par une participation et un soutien à des conférences internationales, des institutions et groupes de travail internationaux et d'autres activités internationales	9 762	9 762
3.2.4.001 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation	Élaboration, revue et révision de normes de sûreté et de documents d'appui relatifs à la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	34 985	17 329
	Mise en oeuvre du programme OSART et aide aux États Membres dans l'application des recommandations formulées	8 043	8 043

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
Activités non financées des tâches

Tableau 18

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
3.2.4.002 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale	Élaboration, revue et révision de normes de sûreté et de documents d'appui relatifs aux données sur l'expérience d'exploitation	7 944	7 944
	Examen du programme d'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation (PROSPER) et aide aux États Membres dans la mise en oeuvre des recommandations formulées	12 096	17 087
	Coordination du programme relatif au Système de notification des incidents (IRS) et promotion au niveau international de l'échange d'informations et du partage de connaissances concernant l'expérience d'exploitation	16 829	12 774
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international par une participation et un soutien à des conférences internationales, des institutions et groupes de travail internationaux et d'autres activités internationales	5 930	5 930
3.2.4.003 Organisation et gestion efficaces de la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	Élaboration, revue et révision de normes de sûreté et de documents d'appui sur l'organisation et la gestion efficaces de la sûreté et la culture de sûreté	14 929	32 349
	Missions et services consultatifs pour l'auto-évaluation et l'amélioration de la culture de sûreté et aide aux États Membres dans la mise en oeuvre des recommandations formulées	6 138	-
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international par une participation et un soutien à des conférences internationales, des institutions et groupes de travail internationaux et d'autres activités internationales	17 293	18 247
3.2.4.004 Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme	Élaboration, revue et révision de normes de sûreté et de documents d'appui sur les questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO) et promotion au niveau international de l'échange d'informations et du partage de connaissances sur les enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement (IGALL)	30 162	38 205
	Missions relatives aux questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO) et aide aux États Membres dans la mise en oeuvre des recommandations formulées	18 119	22 478
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international par une participation et un soutien à des conférences internationales, des institutions et groupes de travail internationaux et d'autres activités internationales	2 965	2 965
3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche	Élaboration, revue et révision de normes de sûreté et de documents d'appui dans le domaine de la sûreté des réacteurs de recherche et aide aux États Membres dans l'application du Code de conduite de l'AIEA pour la sûreté des réacteurs nucléaires et l'appui aux normes de sûreté	9 930	7 944
	Missions d'examen de la sûreté et de services consultatifs et aide aux États Membres dans la mise en oeuvre des recommandations formulées	14 922	14 922
	Appui au renforcement des capacités concernant l'infrastructure de sûreté des réacteurs de recherche	89 584	-
	Surveillance et amélioration de la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture	14 922	43 358
	Exploitation du Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche (IRSRR) et promotion au niveau international de l'échange d'informations et du partage de connaissances	8 894	27 608
	Organisation de la Conférence internationale sur la gestion sûre et l'utilisation efficace des réacteurs de recherche	-	14 335
	Exécution d'un projet de recherche coordonné (PRC) sur la création d'une base de données relatives aux propriétés des matières pour les composants irradiés de la structure du coeur en vue de la sûreté de l'exploitation et de l'extension de la durée de vie des réacteurs de recherche	5 140	7 710
3.2.5.002 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible	Élaboration, revue et révision de normes de sûreté et de documents d'appui concernant les installations du cycle du combustible et aide aux États Membres dans l'application de ces normes et documents	41 323	30 073
	Missions d'examen de la sûreté et de services consultatifs et aide aux États Membres dans la mise en oeuvre des recommandations formulées	23 200	23 200
	Appui au renforcement des capacités concernant l'infrastructure de sûreté des installations du cycle du combustible	46 222	46 222
	Exploitation du Système de notification des incidents relatifs aux installations du cycle du combustible (FINAS) et promotion au niveau international de l'échange d'informations et du partage de connaissances	15 050	10 573
3.3.2.001 Contrôle des sources de rayonnements	Élaboration, mise à jour et traduction de supports didactiques concernant le contrôle des sources, formations pratiques à l'intention des organismes de réglementation	47 059	32 500

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires
Activités non financées des tâches

Tableau 18

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	Tenue à jour des profils de sûreté radiologique pour les États Membres bénéficiant d'une assistance de l'AIEA	59 583	59 583
3.4.1.001 Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé	Secrétariat de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs	-	102 800
3.4.1.002 Évaluation et gestion des rejets dans l'environnement	Évaluation des impacts des matières radioactives naturelles, conception des systèmes de contrôle radiologique de l'environnement	41 526	37 332
3.4.2.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs	Gestion générale	10 280	10 280
	Nouveaux documents sur des sujets spécifiques de la gestion avant stockage définitif des déchets	12 688	-
	Gestion du PRC sur les DHA, mise en place d'un PRC sur les déchets émetteurs alpha, publication d'un rapport relatif au PRC sur le traitement du graphite irradié	7 517	29 747
	Réseau de laboratoires pour la caractérisation de déchets nucléaires (LABONET)	8 581	8 581
3.4.2.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	Renforcement des capacités de gestion des sources radioactives scellées retirées du service	15 889	-
3.4.2.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.	Coordination internationale	95 160	95 160

Programme sectoriel 4

Vérification nucléaire

Introduction

Le programme sectoriel 4 concourt au mandat statutaire de l'Agence pour ce qui est d'instituer et d'appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires, et d'étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties, à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle des activités de cet État dans le domaine de l'énergie atomique. À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties. Au titre de ce programme, elle conduit des activités de vérification, d'analyse d'informations et d'évaluation et fournit les outils de contrôle et les services d'analyse nécessaires à l'application des garanties. Ces activités lui permettent de constituer un ensemble exhaustif d'informations à partir duquel des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties. L'Agence apporte aussi, sur demande, son concours à d'autres tâches de vérification, par exemple en rapport avec le processus de limitation des armes nucléaires et de désarmement. Les activités de développement et de planification stratégique lui permettent de renforcer et d'améliorer sa base d'informations, de prévoir les besoins technologiques futurs, de s'y préparer et d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'ensemble du système des garanties. Les prévisions relatives au programme et aux ressources financières présentées dans le présent document sont fondées sur les informations disponibles actuellement en ce qui concerne l'infrastructure, les matières et les activités nucléaires des États. L'impact que les tâches supplémentaires et les tâches censées s'achever pendant les deux années à venir auront sur les ressources a été pris en compte. Celui des tâches qui ont un caractère indéterminé et les ressources dont elles pourraient avoir besoin ont été évalués dans la mesure du possible.

Objectifs :

- Décourager la prolifération des armes nucléaires en détectant, à un stade précoce, l'utilisation abusive de matières ou de techniques nucléaires et en donnant des assurances crédibles quant au respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.
- Contribuer à la limitation des armes nucléaires et au désarmement en répondant aux demandes des États concernant la vérification et toute autre assistance technique découlant des accords et arrangements connexes.
- Améliorer et optimiser de manière continue les opérations et les capacités du département pour que soit menée efficacement la mission de vérification de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions relatives aux garanties quant à l'utilisation pacifique de toutes les matières nucléaires dans les États ou l'utilisation pacifique des matières nucléaires déclarées et, le cas échéant, des matières nucléaires, installations et autres articles auxquels des garanties sont appliquées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des activités de garanties sont exécutées et des conclusions relatives aux garanties sont tirées.
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité et efficience du système des garanties accrues grâce à la mise en œuvre de mesures de renforcement dans tous les États. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties et un protocole additionnel (PA) en vigueur.
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution satisfaisante à la vérification du processus de limitation des armes nucléaires et de désarmement, sur demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation technique et appui approprié fourni, à la demande d'États, pour la vérification des matières fissiles qui ne sont plus utilisées dans des armes et d'autres produits fissiles.

Titre	Principaux produits prévus
<p>4.0.0.001 Gestion et coordination globales</p>	<p>Politiques et principes directeurs, rapports ; informations relatives aux garanties sur les pays ; plans d'action et de suivi pour l'application des mécanismes et des outils de gestion ; plan de communication global ; et contributions au rapport annuel.</p>

Titre	Principaux produits prévus
4.0.0.002 <i>Gestion de la qualité</i>	Personnel formé à la gestion de la qualité ; système de gestion des documents, documents relatifs aux garanties qui soient d'actualité ; outils de technologie de l'information (TI) pour la gestion de la qualité gérés ; indicateurs de performance des garanties ; vérifications/évaluations de l'OIOS exécutées dans le domaine des garanties, recommandations suivies ; programmes et rapports de vérification sur les garanties ; méthodologie de calcul des coûts afférents aux garanties; et programme de gestion des connaissances.
4.0.0.003 <i>Resources management</i>	Contributions au programme et budget, au rapport sur l'exécution du programme et au rapport à mi-parcours ; contributions au rapport sur l'application des garanties (SIR) ; plans annuels de dotation en personnel ; inspecteurs recrutés et désignés ; normes et procédures de santé et de sûreté au travail ; site web et formation consacrés à la sûreté et à la radioprotection.
4.0.0.004 <i>Security</i>	Nouvelles politiques et procédures de sécurité ; incidents concernant la sécurité physique et la sécurité de l'information suivis de près et pris en considération ; campagnes de sensibilisation à la sécurité ; et personnel formé.

Programme 4.1 Application des garanties

Justification : En vue de l'application efficace du système des garanties, il est nécessaire que l'Agence mène diverses activités pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations des États. Il s'agit notamment d'accéder aux informations et aux emplacements pertinents pour les garanties dans les États ; de fournir et d'utiliser du matériel convenablement préparé, étalonné, testé et bien entretenu ; d'analyser des informations ; d'élaborer des méthodes de contrôle à appliquer dans certains États et dans certains types d'installations ; et de doter le personnel des compétences spécialisées et de la formation dont il a besoin pour appliquer les garanties de manière efficace et efficiente. Ce programme comprend des projets permettant à l'Agence de constituer un ensemble exhaustif d'informations à partir duquel des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties.

Objectifs :

- Instituer et administrer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, les équipements, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires.
- Appliquer des garanties, conformément aux accords de garanties conclus avec l'Agence, ou à tout autre accord bilatéral ou multilatéral, ou à la demande d'un État, à telle ou telle des activités de cet État dans le domaine de l'énergie nucléaire.
- Donner des assurances crédibles que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un accord de garanties généralisées (AGG) et un protocole additionnel en vigueur ;
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires déclarées restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un accord de garanties généralisées en vigueur ;
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires, installations et autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords du type INFCIRC/66/Rev.2 restent affectés à des activités pacifiques ;
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'application des garanties.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les informations pertinentes pour les garanties sont évaluées pour chaque État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États pour lesquels une évaluation au niveau de l'État a été effectuée.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Le programme comprend des activités répertoriées dans la stratégie à moyen terme pour 2012–2017 et donne suite aux recommandations formulées à l'issue d'évaluations externes du programme, de l'application des garanties et de vérifications internes. Les mouvements de personnel sont importants et l'Agence doit faire face à la concurrence d'autres organismes alors que le

nombre de spécialistes du nucléaire disponibles est limité. Les priorités concernent donc la gestion des connaissances, la planification des effectifs et le perfectionnement du personnel. Les questions d'égalité des sexes et les activités visant à garantir une représentation géographique équitable seront également intégrées dans la formation du personnel des États Membres et dans certaines politiques de recrutement.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États Membres.

Sous-programme 4.1.1 Concepts et planification

Objectifs :

- Veiller à ce que les objectifs stratégiques du programme des garanties soient atteints.
- Veiller à ce que les évaluations au niveau de l'État, les méthodes de contrôle au niveau de l'État et les processus du département permettent une application efficace et efficiente des garanties.
- Veiller à ce que les activités des garanties soient menées de manière efficace et efficiente grâce à une formation appropriée et actualisée.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Application efficace et efficiente des garanties grâce à des évaluations au niveau de l'État, des méthodes et mesures de contrôle bien conçues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de documents relatifs à l'application des garanties élaborés, examinés et/ou révisés en fonction des besoins du département.
<ul style="list-style-type: none"> • Processus clés des garanties consignés, mis à jour et réexaminés périodiquement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de processus des garanties approuvés qui ne sont plus à jour ni valides.
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel à même d'exécuter des activités des garanties de manière efficace et efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de formations formelles aux garanties dispensées, selon les besoins.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme est consacré aux activités d'appui opérationnel direct occupant un rang de priorité élevé, activités essentielles pour que l'Agence puisse s'acquitter avec efficacité et efficience de ses obligations en matière de garanties. Ces activités couvrent la planification stratégique ; la conception et l'amélioration des processus ; l'examen et l'application des méthodes et mesures de contrôle nécessaires ; et la formation. Les activités et ressources associées à la planification stratégique, y compris l'appui à la recherche-développement (R-D) fourni par des États Membres, ont été regroupées dans un nouveau projet intitulé *Planification stratégique* (4.1.1.004). Les activités et ressources relevant du projet 4.3.1.001, *Concepts de contrôle*, ont été ajustées en conséquence, et l'ancien projet 4.3.3.005, *Coordination des programmes d'appui d'États Membres*, a été entièrement intégré dans le nouveau projet.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 43 % (1 956 775 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent de 4 % (280 285 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.1.001 Méthodes de contrôle	Examens des rapports d'évaluation au niveau de l'État ; examens des méthodes de contrôle au niveau de l'État ; examens et conseils relatifs aux méthodes et mesures de contrôle ; examens des arrangements subsidiaires et des formules types.
4.1.1.002 Conception des processus	Processus améliorés, descriptifs/cartographie des processus, indicateurs de performance, procédures et guides ; plans de conservation des connaissances et stratégie de gestion des connaissances, et conceptions d'outils TI à l'appui des activités de gestion de la qualité.
4.1.1.003 Formation	Analyse des besoins en formation ; programmes de formation ; procédures d'évaluation ; environ 50 cours ; rapports et évaluation des cours ; matériel et outils didactiques ; programme de stage pour six stagiaires.

Titre	Principaux produits prévus
4.1.1.004 <i>Planification stratégique</i>	Documents, rapports d'ateliers et rapports techniques sur la planification stratégique ; programme et rapport biennaux sur l'appui et la mise en service d'instruments; documents sur l'intégration des garanties dans la conception des installations ; élaboration et révision de politiques, concepts, méthodes et processus ; rapports du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI), propositions de tâches pour les programmes d'appui d'États Membres (PAEM), rapports d'exécution, documents et compte rendus de réunions.

Sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A

Objectifs :

- Donner des assurances crédibles que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un accord de garanties généralisées (AGG) et un protocole additionnel en vigueur et que les matières nucléaires déclarées restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un accord de garanties généralisées en vigueur.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Détection rapide du détournement de matières nucléaires des activités nucléaires pacifiques, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les États ayant un accord de garanties en vigueur, pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été pris en considération. • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée.
<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État évaluées grâce à une analyse bien documentée continue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des informations relatives aux garanties sont reçues, recueillies, vérifiées et analysées.
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de vérification exécutées au niveau de l'État, du site, de l'installation et d'autres emplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État sont élaborées, approuvées et appliquées. • Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été élaboré et appliqué.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités sur le terrain ont été réduites dans certains États à la suite de l'application de garanties intégrées ; cependant, dans les États qui n'ont pas de protocole additionnel en vigueur elles devraient se maintenir au niveau actuel. L'élaboration et l'application de méthodes de contrôle au niveau de l'État auront des incidences sur les activités d'évaluation et celles menées sur le terrain, avec pour conséquences une efficacité et une efficacité accrues.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 17 % (3 182 408 €) en 2014 par rapport à 2013 et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.2.001 <i>Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de vérification des renseignements descriptifs (VRD) ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des activités menées au titre de l'accès complémentaire et de la VRD.
4.1.2.002 <i>Vérification dans les États ayant un AGG</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
4.1.2.003 <i>Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Chine</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.

Sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B**Objectifs :**

- Donner des assurances crédibles que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur et que les matières nucléaires déclarées restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires, les installations et les autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords du type INFCIRC/66/Rev.2 restent affectés à des activités pacifiques.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Détection rapide du détournement de matières nucléaires des activités nucléaires pacifiques, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les États ayant un accord de garanties en vigueur, pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été pris en considération. • Pourcentage d'États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée.
<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État évaluées grâce à une analyse bien documentée continue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des informations relatives aux garanties ont été reçues, recueillies, vérifiées et analysées.
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de vérification exécutées au niveau de l'État, du site, de l'installation et d'autres emplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été élaborées, approuvées et appliquées. • Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été élaboré et appliqué.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités sur le terrain ont été réduites dans certains États à la suite de l'application de garanties intégrées; cependant, dans les États qui n'ont pas de protocole additionnel en vigueur, elles devraient se maintenir au niveau actuel. L'élaboration et l'application de méthodes de contrôle au niveau de l'État auront des incidences sur les activités d'évaluation et celles menées sur le terrain, avec pour conséquences une efficacité et une efficience accrues. Une « Équipe spéciale sur l'Iran » a été créée dans le cadre du projet 4.1.3.002, *Vérification dans les États ayant un AGG*, témoignant du rang de priorité élevé accordé aux activités des garanties en République islamique d'Iran. Les activités en Inde continuent de croître. Toutes les activités menées aux États-Unis d'Amérique sont financées par des ressources extrabudgétaires. Les activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du

plutonium, qui faisaient partie au stade de la planification du projet 4.1.3.004, *Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : États-Unis d'Amérique*, ont été transférées vers un nouveau projet distinct 4.2.1.002, *Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium*.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 15 % (2 505 556 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 10 070 € en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des activités menées au titre de l'accès complémentaire et de la VRD.
<i>4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
<i>4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections.
<i>4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : États-Unis d'Amérique</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des activités menées au titre de l'accès complémentaire et de la VRD.

Sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C

Objectifs :

- Donner des assurances crédibles que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur et que les matières nucléaires déclarées restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Détection rapide du détournement de matières nucléaires des activités nucléaires pacifiques, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les États ayant un accord de garanties en vigueur, pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été pris en considération. • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été évaluée.
<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État évaluées grâce à une analyse bien documentée continue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des informations relatives aux garanties sont reçues, recueillies, vérifiées et analysées.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de vérification exécutées au niveau de l'État, du site, de l'installation et d'autres emplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été élaborées, approuvées et appliquées. • Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été élaboré et appliqué.

Changements et tendances concernant le programme : Toutes les activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium, qui faisaient partie au stade de la planification du projet 4.1.4.003, *Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Fédération de Russie, France et Royaume-Uni*, ont été transférées vers un nouveau projet distinct 4.2.1.002, *Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium*. De même, toutes les activités relatives à l'élaboration et à l'application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède, qui faisaient partie précédemment du projet 4.1.4.001, *Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur*, ont été transférées vers un nouveau projet distinct 4.3.3.006, *Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède*. L'élaboration et l'application de méthodes de contrôle au niveau de l'État pour tous les États auront des incidences sur les activités d'évaluation et celles menées sur le terrain, avec pour conséquences une efficacité et une efficacité accrues.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 4 % (589 660 €) en 2014 par rapport à 2013 et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des activités menées au titre de l'accès complémentaire et de la VRD.
4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Fédération de Russie, France et Royaume-Uni	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des activités menées au titre de l'accès complémentaire, selon le cas, et de la VRD.

Sous-programme 4.1.5 Analyse de l'information

Objectif :

— Fournir les connaissances requises pour tirer des conclusions crédibles en matière de garanties grâce à la collecte, l'évaluation, l'analyse, l'organisation, la sécurisation et la diffusion des informations nécessaires en temps voulu.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification efficace et conclusions relatives aux garanties crédibles grâce à la communication d'informations adéquates et la valeur ajoutée des analyses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où des informations supplémentaires remettent en cause une conclusion relative aux garanties de sorte que celle-ci doit être revue.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps voulu d'informations et de compétences contribuant aux processus conjoints du département (Évaluation au niveau de l'état et exécution d'activités sur le terrain). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'informations disponibles en temps voulu.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des méthodologies, méthodes, processus, outils et procédures nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de méthodologies, de méthodes, de processus, d'outils et de procédures récemment approuvées en place.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme a été scindé en quatre projets conformément à la réorganisation du Département des garanties en 2011. Il regroupe toujours tous les projets consacrés à la collecte permanente d'informations relatives aux garanties, à l'évaluation poussée par des experts techniques, et à l'analyse de toutes les sources qui est nécessaire pour tirer des conclusions solidement étayées en matière de garanties à partir d'activités de vérification obligatoires. Il couvre aussi des activités d'élaboration de méthodologies et de processus d'analyse qui faisaient précédemment partie du projet Analyse intégrée (ancien projet 4.3.1.3).

Les deux projets consacrés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), Gestion de l'architecture des TIC et Opérations et sécurité des TIC, ont été regroupées dans un nouveau sous-programme distinct (4.1.9).

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 53 % (12 276 831 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 1 % (148 053 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.5.001 Analyse de l'infrastructure des États	Rapports d'analyse ou autres moyens électroniques appartenant à l'imagerie satellitaire commerciale et à d'autres sources fournissant des informations géoréférencées ; rapports d'analyse sur des questions relatives au cycle du combustible avancé ; contributions à l'évaluation au niveau de l'État, aux activités sur le terrain et autres analyses des informations relatives aux garanties.
4.1.5.002 Analyse des informations déclarées	Informations déclarées par les États actualisées et stockées dans des bases de données répondant aux besoins en matière d'analyse ; déclarations officielles aux États ; rapports d'analyse étayant les activités de vérification et l'évaluation au niveau de l'État ; contribution au rapport sur l'application des garanties (SIR) ; méthodologies perfectionnées ; appui à la formation pour les systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC).
4.1.5.003 Analyse des facteurs propres aux États	Rapports ou autres moyens électroniques couplés à l'analyse d'informations provenant de sources librement accessibles et de bases de données commerciales ; rapports d'analyse rédigés à partir d'informations sur les activités d'achats nucléaires ; contributions à l'évaluation au niveau de l'État, aux activités sur le terrain et autres analyses des informations relatives aux garanties.
4.1.5.004 Informations et analyse concernant le cycle du combustible nucléaire	Rapports d'évaluation sur les résultats d'analyse d'échantillons ; rapports d'évaluation sur les résultats des mesures ; rapports sur l'estimation des incertitudes ; évaluation du bilan matières ; méthodes documentées et solutions TI ; personnel de l'Agence et partenaires extérieurs formés ; services de consultants ; nombreuses contributions aux activités sur le terrain et à l'application générale des garanties.

Sous-programme 4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties

Objectifs :

- Permettre et améliorer l'application des garanties grâce à la fourniture en temps voulu d'instruments des garanties appropriés et fiables et d'un appui adéquat sur le terrain.
- Établir et gérer un système de gestion des actifs et de suivi du matériel opérationnel conforme aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
- Assurer la sûreté de la manipulation d'équipements portatifs grâce à une organisation appropriée du flux des équipements, des contrôles de la contamination et des mesures de décontamination.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps utile d'instruments des garanties appropriés et fiables pour les inspections et appui adéquat sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de demandes de matériel portatif et fixe émanant d'inspecteurs satisfaites en temps voulu. • Fiabilité des instruments des garanties mesurée par la moyenne des temps de bon fonctionnement.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Gestion des actifs et suivi en temps réel du matériel conformément aux IPSAS préservés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conclusions tirées par des vérificateurs internes et externes. Proportion du matériel dont les informations de suivi ont été perdues par rapport à l'ensemble du matériel.
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'articles de matériel contaminés fournis à des fins d'inspection. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipements contaminés fournis aux inspecteurs.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme couvre les activités clés de vérification du département. Aucun changement important concernant le programme n'est prévu, si ce n'est une tendance générale à réduire la dépendance par rapport aux ressources extrabudgétaires.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 2 % (232 144 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 6 % (973 442 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.6.001 Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive	Instruments portatifs d'analyse non destructive (AND) fournis aux inspecteurs ; systèmes de mesure non automatique transportables et autres systèmes ; appui direct aux inspecteurs sur le terrain ; compétences préservées ; et résultats des mesures.
4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties	Systèmes de surveillance et des moniteurs automatiques préparés, installés et testés ; appui aux inspecteurs sur le terrain ; et appui interne à l'examen et à l'analyse des données.
4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel	Matériel des garanties reçu et soumis à un contrôle de la contamination ; matériel entreposé ; équipements d'inspection livrés ; données et système de gestion du stock de matériel conformes aux IPSAS ; et performance du matériel et données de fiabilité.
4.1.6.004 Intégration et coordinations de systèmes	Solutions techniques pour des systèmes complexes ; infrastructure de télésurveillance fiable ; vérification de la sécurité du matériel/des logiciels et du confinement ; procédures et outils modernes ; documentation sur le matériel et dossiers d'autorisation.

Sous-programme 4.1.7 Services d'analyse pour les garanties

Objectif : Maintenir et améliorer les capacités, les moyens et les services d'analyse destructive et d'analyse des échantillons de l'environnement afin de renforcer les capacités de vérification de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Analyse précise, exacte et en temps voulu d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement prélevés aux fins des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'utilisation des capacités d'analyse du laboratoire. Pourcentage d'échantillons prélevés aux fins des garanties analysés dans les délais convenus.

Changements et tendances concernant le programme : Les principales tâches couvertes par ce sous-programme qui fournit des services d'analyse restent inchangées. Deux projets opérationnels en 2012-2013, Analyse d'échantillons (ancien projet 4.1.7.1) et Appui en matière d'analyse (ancien projet 4.1.7.2), ont été regroupés dans un seul projet 4.1.7.001 intitulé *Services d'analyse et analyse d'échantillons*. La quantité et la qualité des services d'analyse fournis devraient s'améliorer grâce aux nouvelles installations de Seibersdorf.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 10 % (978 511 €) en 2014 par rapport à 2013 mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	Résultats de l'analyse des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement ; expédition et logistique des échantillons; gestion du Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) ; réserves et fourniture de trousseaux et de matières d'échantillonnage.

Sous-programme 4.1.8 Évaluation de l'efficacité

Objectifs :

- Veiller à ce que les activités clés des garanties fassent l'objet d'examen de contrôle de la qualité afin de confirmer que les activités d'application des garanties ont atteint leurs objectifs et étayent les conclusions relatives aux garanties.
- Veiller à ce que le Conseil des gouverneurs soit informé chaque année des résultats de l'application des garanties et des conclusions qui en ont été tirées pendant l'année précédente.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation que les activités des garanties atteignent les objectifs fixés en la matière et étayent les conclusions relatives aux garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'examen de contrôle de la qualité non exécutés comme prévu dans le plan annuel d'évaluation de l'efficacité des garanties correspondant.
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation que les activités des garanties atteignent les objectifs fixés en la matière et étayent les conclusions relatives aux garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inexactitudes répertoriées dans le rapport sur l'application des garanties. • Nombre de jours après la date de diffusion fixée où le rapport sur l'application des garanties est communiqué aux États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme sur l'évaluation de l'efficacité renforcera davantage les examens indépendants de contrôle de la qualité auxquels il procède sur les résultats des activités d'application et d'évaluation des garanties exécutées.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 20 % (438 896 €) en 2014 par rapport à 2013 et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.8.001 Évaluation de l'efficacité des garanties	Rapports sur les résultats des examens de contrôle de la qualité des activités d'application et d'évaluation des garanties; rapport sur l'évaluation des données; et rapport sur l'application des garanties.

Sous-programme 4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Objectifs :

- Fournir les outils d'information et de communication nécessaires pour répondre aux besoins internes changeants du département.
- Fournir des services de TIC fiables et totalement disponibles.
- Veiller à la sécurité des informations relatives aux garanties.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru d'applications et de bases de données fonctionnant dans l'environnement intégré pour les garanties (ISE). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'applications fonctionnant dans l'ISE. • Pourcentage de bases de données intégrées dans un seul dépôt dans l'environnement intégré pour les garanties.
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité accrue des services de maintenance et d'appui pour les applications dans le domaine des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps moyen entre la notification d'un problème et sa résolution.
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de l'information améliorée grâce à la mise en œuvre de la politique de sécurité des informations relatives aux garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des procédures avec la politique de sécurité des informations.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme a été récemment créé pour que l'accent puisse être clairement mis sur les solutions TIC plutôt que sur la gestion des informations.

Des changements risquent de survenir en raison de l'évolution de la technologie, qui pourraient avoir des incidences sur le développement et l'infrastructure de la TI et l'appui en TI.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, s'élèvent à 11 334 677 € en 2014 et une augmentation de 28 % (3 144 070 €) est prévue en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.1.9.001 Développement des TIC	Systèmes de TI du département mis en place (qu'il s'agisse de produits élaborés en interne ou de produits commerciaux) ; logiciels fournis aux États Membres pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de présentation de rapports pour les garanties ; migration des données non structurées du département.
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	Service d'assistance, de courrier électronique, de stockage de fichiers, de réseau, de bases de données, de sécurité de la TI et d'hébergement d'applications; services de conception d'ordinateurs de bureau/d'ordinateurs portables ; normes et évaluation des équipements et gestion de leur cycle de vie ; gestion des appareils mobiles ; plate-forme mobile, reprise après sinistre et mise en œuvre de mesures de sécurité de la prochaine génération.

Programme 4.2 Autres activités de vérification

Justification : Dans le passé, l'Agence s'est vu confier des missions spéciales comprenant la vérification de programmes d'armement nucléaire démantelés. Afin d'être prête à contribuer, sur demande, au processus de limitation des armes nucléaires et de désarmement, notamment en procédant à la vérification de matières n'étant plus nécessaires à des fins militaires et à la vérification de l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, elle va renforcer sa capacité à contribuer et répondre aux demandes des États concernant la vérification et l'assistance technique dans ce domaine.

Objectif :

— Être toujours prête à accomplir, sur demande, des tâches de vérification qui contribuent au processus de limitation des armes nucléaires et de désarmement, en prenant par exemple des mesures de vérification s'appliquant aux matières qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité à être prête à prévoir des mesures de vérification et une assistance technique. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'outils et de techniques de vérification et financement disponibles.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : Parmi les objectifs stratégiques à moyen et à long termes répertoriés dans le domaine de la vérification nucléaire, l'Agence doit être prête à collaborer, conformément à son Statut, aux tâches de vérification qu'elle pourrait être amenée à exécuter, afin de contribuer au processus de désarmement nucléaire ou de limitation des armes nucléaires. En 2010, elle a été priée d'assumer un rôle de vérification dans le cadre de l'*Accord entre le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la gestion et la neutralisation du plutonium spécifié comme n'étant plus requis à des fins militaires et à la coopération dans ce domaine*, tel qu'amendé. Par conséquent, elle devra être prête à aider la communauté internationale dès que la demande lui en sera faite.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États Membres.

Sous-programme 4.2.1 Autres activités de vérification

Objectifs :

- Être prête à vérifier, à la demande du Conseil des gouverneurs, que la République populaire démocratique de Corée (RPDC) s'acquitte de ses obligations au titre de son accord de garanties TNP (INFCIRC/403) et qu'elle abandonne son programme nucléaire de manière exhaustive, vérifiable et irréversible.
- Être prête à vérifier la neutralisation du plutonium spécifié comme n'étant plus requis à des fins militaires, conformément à un accord qui doit être conclu par l'Agence, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, tel qu'il sera approuvé par le Conseil des gouverneurs.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Être toujours prête à appliquer des garanties au titre du document INFCIRC/403 et à mener d'autres activités de vérification en RPDC, conformément à ce qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de documents et de plans requis élaborés pour permettre la conduite d'activités de vérification en RPDC.

Titre	Principaux produits prévus
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir le cadre juridique, les méthodes et le matériel de vérification nécessaires à la conduite d'activités de vérification au titre de l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de dispositions, de méthodes et de systèmes nécessaires aux activités de vérification au titre de l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium qui sont en place.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités tendant à ce que l'Agence soit prête à mener des activités de vérification en RPDC se poursuivent comme durant les deux années précédentes et comme approuvé par le Conseil des gouverneurs. Un nouveau projet, 4.2.1.002, *Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium*, a été incorporé dans ce sous-programme. Ces activités de vérification nécessiteront des négociations entre l'Agence, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi que l'approbation du Conseil des gouverneurs.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, traduisent une baisse de 3 % (14 957 €) en 2014 par rapport à 2013 mais n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée</i>	Rapport d'évaluation au niveau de l'État pour la RPDC ; plans d'application des garanties ou d'autres mesures de surveillance et/ou de vérification dans différents scénarios.
<i>4.2.1.002 Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium</i>	Méthodes de vérification ; procédures d'inspection, déclarations et documentation relatives aux activités d'inspection, à leurs résultats et aux conclusions qui en ont été tirées ; besoins en matériel ; matériel installé et testé.

Programme 4.3 Développement

Justification : Les activités de développement permettent à l'Agence d'optimiser l'étendue et la qualité des informations sur la base desquelles les conclusions peuvent être établies en matière de garanties, de prévoir les besoins technologiques futurs et de s'y préparer, et d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'ensemble du système des garanties. Ce programme comprend des projets portant sur : la mise au point de concepts de contrôle, ainsi que du matériel, des logiciels et de l'infrastructure nécessaires au traitement et à l'analyse efficaces et efficients de l'information ; l'évaluation de stratégies d'inspection appropriées grâce à des méthodes et à des technologies de vérification adaptées ; et enfin la conception d'instruments et d'une infrastructure de communications. Il couvre également la formation et la fourniture d'un appui aux États pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en matière de garanties.

Objectif :

- Optimiser les capacités de l'Agence à mener efficacement la mission de vérification au titre des garanties.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités, techniques, matériel, logiciels et autres outils de contrôle nécessaires renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux plans approuvés, utilisation, sur le terrain et au Siège, de concepts, de méthodes, de techniques, de matériel, de logiciels et d'autres outils nécessaires de contrôle nouveaux et perfectionnés.

Enseignements tirés des examens et des évaluations : L'Agence doit disposer de technologies, méthodes et capacités adéquates pour s'acquitter efficacement de ses mandats en matière de vérification, aujourd'hui comme à l'avenir. À cette fin, des ressources financières suffisantes sont nécessaires, ainsi que des activités de recherche, de développement et de planification à long terme. L'application de méthodes de contrôle au niveau de l'État a fait évoluer les garanties vers plus d'efficacité en rationalisant les processus et en introduisant des gains d'efficience.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États Membres.

Sous-programme 4.3.1 Évolution de l'application des garanties

Objectifs :

- Mettre au point des concepts et des méthodes de contrôle pour les activités de vérification, afin de mieux appliquer des garanties au niveau de l'État, d'appliquer des garanties à de nouveaux types d'installations, de renforcer la capacité à détecter des matières et activités nucléaires non déclarées et de remédier aux déficiences des méthodes de contrôle.
- Concevoir, améliorer et maintenir une infrastructure des TIC répondant aux besoins en termes de fonctionnalité, de performance et de capacité qu'il faut satisfaire pour l'analyse intégrée des informations.
- Améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC), ainsi que la coopération avec ces derniers.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Application des garanties et orientations renforcées sur la mise au point des méthodes, mesures et techniques de contrôle nécessaires à l'évolution future de l'application des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'élaboration de concepts, de politiques et d'orientations pour les garanties achevées aux échéances fixées.
<ul style="list-style-type: none"> • Informations pertinentes pour les garanties disponibles en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des inspecteurs et des évaluateurs pour ce qui est de la disponibilité en temps voulu d'informations pertinentes pour les garanties.
<ul style="list-style-type: none"> • SNCC efficaces et efficients dans tous les États ayant un accord de garanties en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États s'acquittant de leurs obligations en matière de déclaration.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités intégrées dans le précédent projet 4.3.1.3 *Analyse intégrée*, ont été transférées au sous-programme 4.1.5 *Analyse de l'information*, et réparties entre les quatre projets qui constituent ce dernier. Le projet 4.3.1.4, *Développement et sécurité de l'infrastructure des TIC*, a été transféré vers le nouveau sous-programme 4.1.9, *Technologies de l'information et de la communication*. Un nouveau projet 4.3.1.002, *Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA*, a été créé pour assurer le suivi de celui consacré à la *phase de transition du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)*, qui devrait s'achever en 2013.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 5 % (247 316 €) en 2014 par rapport à 2013 et diminuent de 63 % (3 282 385 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.3.1.001 <i>Concepts de contrôle</i>	Politiques, méthodes, méthodologies et lignes directrices nouvelles et révisées pour l'application de garanties au niveau de l'État. Méthodes de contrôle génériques pour de nouveaux types d'installations nucléaires.
4.3.1.002 <i>Système d'information relatif aux garanties</i>	Logiciels modernisés (logiciels de l'unité centrale reconfigurés et logiciels autres que ceux-là déplacés) ; dépôt de données mis en place (migration des données de l'unité centrale et autres données, capacité d'accéder à l'ISE) ; outils et capacités d'analyse installés (logiciels d'analyse des données, dossier de pays, système d'exploitation géospatiale).

Titre	Principaux produits prévus
4.3.1.004 Développement des SNCC	Guides contenant des prescriptions de référence et des recommandations pour l'efficacité des SNCC ; formation et ateliers destinés au personnel des SNCC organisés ; missions du Service consultatif sur les SNCC de l'AIEA et autre assistance et suivi techniques fournis ; et évaluation annuelle de la performance des SNCC.

Sous-programme 4.3.2 Mise au point d'instruments pour les garanties

Objectifs :

- Garantir la disponibilité d'instruments efficaces, actualisés et rentables pour la vérification des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties.
- Mettre au point des méthodes innovantes et moderniser les techniques de contrôle classiques, et évaluer l'application de nouvelles technologies pour la détection des activités non déclarées.
- Assurer la synergie entre la mise au point de matériel pour les garanties et les applications de sécurité nucléaire grâce à la fourniture d'un savoir-faire technique et de services d'essai et d'évaluation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps voulu d'instruments d'analyse non destructive (AND), de systèmes de scellés, de systèmes pour la vérification du confinement, la surveillance, la surveillance automatique et la télésurveillance à la pointe de la technologie, autorisés aux fins des inspections. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de procédures d'autorisation achevées. • Nombre de tâches de développement (internes et des PAEM) retardées de plus de deux ans par rapport au calendrier fixé.
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et évaluation, y compris au moyen d'essais et d'analyses des spécifications, des technologies pouvant remédier aux lacunes dans les technologies utilisées pour l'application des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles technologies sélectionnées pour l'évaluation.
<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation technique et qualité des appareils de mesure des rayonnements installés ou distribués dans le cadre des programmes de sûreté et de sécurité nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions d'installation de matériel, de campagnes d'essai et/ou d'activités de formation auxquelles participe l'équipe chargée de la sécurité nucléaire.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme consacré à la mise au point d'instruments vise à pérenniser l'appui technique et scientifique à la mission essentielle de vérification et il est conçu de manière à être suffisamment souple pour faire face à l'évolution dynamique des besoins. D'une manière générale, on peut dire que la tendance consiste à mettre au point des technologies et des méthodes de détection des matières et activités non déclarées plutôt qu'à recourir à des techniques traditionnelles de contrôle comptable des matières. La composition des projets dans le sous-programme a été modifiée pour que soient mieux prises en compte les composantes communes de la gestion de tâches de nature différente.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 1 % (36 700 €) en 2014 par rapport à 2013 et de 2 % (41 298 €) en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes	Installation d'instruments et de composants pour remplacer des articles vieillissants ou pour permettre l'application de méthodes et de solutions innovantes.
4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodologies	Introduction de méthodes nouvelles et améliorées et leur application à de nouveaux systèmes du matériel des garanties mis à la disposition des inspecteurs de l'Agence.

Sous-programme 4.3.3 Projets spéciaux

Objectifs :

- Veiller à ce que des méthodes de contrôle efficaces et efficientes soient appliquées en temps voulu dans des États Membres à des projets spéciaux nécessitant des investissements importants.
- Maintenir et développer encore plus des services d'analyse efficaces et efficientes des échantillons prélevés aux fins des garanties en faisant en sorte que les travaux de modernisation du Laboratoire des matières nucléaires (NML) soient achevés de manière efficiente dans les délais.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Méthodes de contrôle et systèmes de vérification efficaces et efficaces disponibles et mis en place pour tous les projets spéciaux menés dans des installations des États. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle le matériel et les logiciels de vérification, ainsi que les informations connexes, sont disponibles conformément aux calendriers prévus.
<ul style="list-style-type: none"> Un NML modernisé et rénové facilitant l'expansion des travaux d'analyse et répondant aux critères de sécurité et de sûreté pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> NML achevé conformément à l'étude de conception détaillée ; mise en service de l'installation dans les délais et les limites budgétaires.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme regroupe maintenant quatre projets pluriannuels complexes nécessitant des investissements importants. Outre les trois projets précédents, un nouveau projet 4.3.3.006, *Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède* y a été inclus. Les tâches relatives au projet 4.3.3.005, *Coordination des programmes d'appui d'États Membres*, ont été transférées au projet 4.1.1.004, *Planification stratégique*. Le projet 4.3.3.004, *Préparation à de nouveaux mandats*, a été retiré de ce sous-programme et les activités y afférentes ont été réparties entre d'autres projets pertinents du domaine des garanties. Les crédits prévus pour le projet 4.3.3.001, *Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon (JMOX)*, ont diminué très nettement par rapport aux estimations précédentes en raison des incertitudes qui planent sur l'avenir du programme électronucléaire japonais. Si la construction et la mise en service de l'installation se poursuivent, des ressources supplémentaires seront dégagées, conformément aux projections antérieures.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 71 % (1 889 642 €) en 2014 par rapport à 2013 et n'augmentent pas en 2015 par rapport à 2014.

Projets

Titre	Principaux produits prévus
4.3.3.001 <i>Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX</i>	Plan et échéancier du projet mis à jour selon le plan de construction ; poursuite de l'élaboration d'une méthode de contrôle ainsi que du matériel et de la documentation connexes selon les besoins et sous réserve des ressources supplémentaires nécessaires.
4.3.3.003 <i>Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl</i>	Méthodes de contrôle, besoins en matériel déterminés ; matériel installé et testé pour la vérification de la nouvelle enveloppe de confinement sûr (sarcophage) et le transfert de combustible irradié vers des installations d'entreposage à sec.
4.3.3.005 <i>Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)</i>	Documentation relative à la gestion du projet ; nouveau NML construit et mis en service ; ancien NML vidé et matériel transféré dans le nouveau NML ; travaux d'amélioration de la sécurité et de l'infrastructure.
4.3.3.006 <i>Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède</i>	Méthodes de contrôle ; besoins en matériel déterminés et matériel installé ; matériel testé pour la vérification de l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé.

Stratégie à moyen terme

Sous-objectifs de la SMT	Projets
<p>E01 S'employer à renforcer la capacité du système des garanties à tirer des conclusions indépendantes et solidement étayées en matière de garanties et renforcer sa capacité de détection rapide d'une utilisation abusive éventuelle de matières ou d'installations nucléaires à des fins interdites</p>	<p>4.0.0.002 Gestion de la qualité</p> <p>4.1.1.001 Méthodes de contrôle</p> <p>4.1.1.002 Conception des processus</p> <p>4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</p> <p>4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG</p> <p>4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Chine</p> <p>4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</p> <p>4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG</p> <p>4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66</p> <p>4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : États-Unis d'Amérique</p> <p>4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</p> <p>4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG</p> <p>4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Fédération de Russie, France et Royaume-Uni</p> <p>4.1.5.002 Analyse des informations déclarées</p> <p>4.1.5.004 Informations et analyse concernant le cycle du combustible nucléaire</p> <p>4.3.3.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX</p>
<p>E02 Collaborer, conformément à son Statut, aux tâches de vérification au titre d'accords de désarmement nucléaire ou de limitation des armements à la demande des États parties à ces accords</p>	<p>4.2.1.001 Activités de vérification en RPDC</p> <p>4.2.1.002 Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium</p>
<p>E03 Encourager les États à conclure des accords de garanties et des protocoles additionnels et à accepter le modèle révisé de protocole relatif aux petites quantités de matières ; fournir aux États dans ce contexte une assistance, des orientations et une formation sur la mise en œuvre de leurs accords, et exercer pleinement le mandat et les pouvoirs de l'Agence</p>	<p>4.0.0.001 Gestion et coordination globales</p>
<p>E04 Peaufiner le concept de contrôle au niveau de l'État pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités des garanties dans tous les États conformément à leurs accords de garanties, et élaborer et mettre en œuvre des méthodes de contrôle au niveau de l'État pour tous les États ayant un AGG en vigueur</p>	<p>4.3.1.001 Concepts de contrôle</p>
<p>E05 Diversifier davantage les sources d'informations pertinentes pour les garanties et optimiser l'utilisation de ces informations lors de la planification, l'exécution et l'évaluation des activités des garanties ; demander aux États d'accroître le partage volontaire d'informations pertinentes pour les garanties et fiables</p>	<p>4.1.5.001 Analyse de l'infrastructure des États</p> <p>4.1.5.003 Analyse des facteurs propres aux États</p>

Sous-objectifs de la SMT	Projets
E06 Renforcer la sécurité physique et celle des informations pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations relatives aux garanties ; employer des systèmes d'information modernes et sécurisés pour les garanties	4.0.0.004 Sécurité
E07 Renforcer les capacités techniques de l'Agence, en suivant l'évolution de la technologie afin de repérer les innovations scientifiques et techniques prometteuses aux fins de la vérification ; renforcer la planification de la R-D à l'Agence et nouer des partenariats constructifs avec des États Membres	4.1.1.004 Planification stratégique 4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes 4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodologies
E08 Installer du matériel de pointe et des technologies de l'information et de la communication avancées ; accroître le recours à ces technologies pour rendre plus efficaces les opérations exécutées quotidiennement par l'Agence sur le terrain et au Siège ; renforcer les capacités d'analyse du Laboratoire d'analyse pour les garanties et étendre le Réseau de laboratoires d'analyse de l'Agence	4.1.6.001 Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive 4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties 4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel 4.1.6.004 Intégration et coordinations de systèmes 4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons 4.1.9.001 Développement des TIC 4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC 4.3.1.002 Système d'information relatif aux garanties 4.3.3.005 Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)
E09 Instituer et appliquer des stratégies pour que l'Agence puisse continuer de disposer d'un personnel compétent dans le domaine des garanties grâce à des politiques de gestion des connaissances et de recrutement appropriées	4.1.1.003 Formation
E10 Veiller à ce que les États aient des autorités nationales compétentes en matière de garanties et les aider à établir des systèmes nationaux ou régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC) et à les rendre plus efficaces ; développer la coopération entre l'Agence et les SNCC/SRCC	4.3.1.004 Développement des SNCC
E11 Donner aux États des orientations sur l'incorporation de caractéristiques pertinentes pour les garanties dans les nouvelles installations	4.3.3.003 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl 4.3.3.006 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède
E12 Communiquer de manière ponctuelle et transparente les conclusions relatives aux garanties et les autres informations sur les garanties et les questions de vérification ; aider les États à mieux comprendre comment sont établies les conclusions relatives aux garanties	4.1.8.001 Évaluation de l'efficacité des garanties
F02 Fournir des orientations et un soutien étendus pour la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence	4.0.0.003 Gestion des ressources

Les sous-objectifs de la SMT ci-après ne sont rattachés aux projets que comme sous-objectifs secondaires :

- F04 Assurer une hiérarchisation ciblée des activités pour tirer le bénéfice maximal du programme de l'Agence, les activités étant clairement axées sur les domaines dans lesquels l'Agence peut avoir un impact sans équivalent, notamment en renforçant la planification stratégique et politique et la coordination des politiques.
- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 19

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
4.0.001 Gestion et coordination globales	2 373 957	-	-	2 370 334	-	-
4.0.002 Gestion de la qualité	1 147 543	-	-	1 147 543	-	-
4.0.003 Gestion des ressources	1 383 421	99 297	-	1 393 701	99 297	-
4.0.004 Sécurité	676 380	-	192 406	514 823	-	-
4.S Services partagés internes	7 707 188	169 096	43 596	7 396 417	173 344	43 596
	13 288 489	268 393	236 002	12 822 818	272 641	43 596
4.1.1.001 Méthodes de contrôle	2 001 995	-	-	2 001 995	-	-
4.1.1.002 Conception des processus	512 434	99 297	-	563 834	99 297	-
4.1.1.003 Formation	2 466 594	422 158	79 764	2 136 426	422 158	215 516
4.1.1.004 Planification stratégique	1 552 380	518 363	1 131	1 545 535	516 186	11 788
4.1.1 Concepts et planification	6 533 404	1 039 818	80 895	6 247 791	1 037 641	227 304
4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	14 537 464	-	555 122	14 537 464	-	555 122
4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG	234 405	-	-	234 405	-	-
4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Chine	587 394	-	-	587 394	-	-
4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	15 359 263	-	555 122	15 359 263	-	555 122
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	7 534 656	-	109 435	7 528 488	-	109 435
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG	9 468 086	-	82 972	9 484 606	-	82 972
4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66	2 435 403	-	-	2 435 403	-	-
4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : États-Unis d'Amérique	-	391 836	-	-	391 836	-
4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	19 438 144	391 836	192 406	19 448 496	391 836	192 406
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	14 841 005	-	130 576	14 841 005	-	130 576
4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG	283 596	-	-	283 596	-	-
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Fédération de Russie, France et Royaume-Uni	1 081 002	189 704	-	1 081 002	189 704	-
4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	16 205 603	189 704	130 576	16 205 603	189 704	130 576
4.1.5.001 Analyse de l'infrastructure des États	3 188 130	718 263	619 619	3 114 104	718 263	619 619
4.1.5.002 Analyse des informations déclarées	2 425 951	148 053	270 762	2 351 925	148 053	270 762
4.1.5.003 Analyse des facteurs propres aux États	2 633 607	550 589	801 353	2 633 607	550 589	801 353
4.1.5.004 Informations et analyse concernant le cycle du combustible nucléaire	2 854 650	468 240	350 951	2 854 650	377 218	350 951
4.1.5 Analyse de l'information	11 102 339	1 885 145	2 042 686	10 954 286	1 794 123	2 042 686

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 19

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
4.1.6.001 Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive	3 444 552	435 001	1 455 196	3 301 989	435 001	716 598
4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties	5 898 262	139 847	7 293 290	6 864 325	139 847	6 237 817
4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel	2 834 056	-	360 897	2 787 796	-	407 157
4.1.6.004 Intégration et coordination de systèmes	3 590 418	307 195	958 886	3 813 176	-	762 273
4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties	15 767 288	882 043	10 068 268	16 767 287	574 848	8 123 844
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	10 836 322	207 958	59 764	10 836 322	-	59 764
4.1.7 Services d'analyse pour les garanties	10 836 322	207 958	59 764	10 836 322	-	59 764
4.1.8.001 Évaluation de l'efficacité des garanties	1 722 079	-	-	1 722 079	-	-
4.1.8 Évaluation de l'efficacité	1 722 079	-	-	1 722 079	-	-
4.1.9.001 Développement des TIC	4 425 219	158 755	1 241 480	6 786 074	198 236	3 840 841
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	7 122 546	566 450	1 634 150	7 904 994	566 450	9 523 467
4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	11 547 765	725 205	2 875 630	14 691 067	764 685	13 364 308
4.1 Application des garanties	108 512 207	5 321 708	16 005 347	112 232 194	4 752 837	24 696 011
4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	530 249	-	-	530 249	-	-
4.2.1.002 Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium	-	436 139	-	-	483 334	-
4.2.1 Autres activités de vérification	530 249	436 139	-	530 249	483 334	-
4.2 Autres activités de vérification	530 249	436 139	-	530 249	483 334	-
4.3.1.001 Concepts de contrôle	378 604	-	-	378 604	-	-
4.3.1.002 Système d'information relatif aux garanties	4 246 653	311 758	523 679	924 050	370 979	513 832
4.3.1.004 Développement des SNCC	612 002	174 808	947 252	646 352	174 808	964 543
4.3.1 Évolution de l'application des garanties	5 237 260	486 566	1 470 930	1 949 007	545 787	1 478 374
4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes	1 434 144	64 572	102 257	1 434 144	34 962	131 868
4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodologies	1 236 987	189 644	352 585	1 279 406	108 750	376 089
4.3.2 Mise au point d'instruments pour les garanties	2 671 131	254 217	454 842	2 713 550	143 712	507 957

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 19

Programme / Sous-programme / Projet	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
4.3.3.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX	435 103	-	-	435 103	-	-
4.3.3.003 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	354 440	-	-	354 440	-	-
4.3.3.005 Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	-	116 539	-	-	-	-
4.3.3.006 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	-	-	-	-	-
4.3.3 Projets spéciaux	789 543	116 539	-	789 543	-	-
4.3 Développement	8 697 933	857 322	1 925 773	5 452 099	689 499	1 986 331
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire	131 028 878	6 883 562	18 167 122	131 037 360	6 198 311	26 725 938

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
Activités non financées des tâches

Tableau 20

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
4.S.3.005 Section des solutions opérationnelles de MTIT (Attribution au PS 4)	Solutions logicielles	43 596	43 596
4.0.0.004 Sécurité	Campagne de sensibilisation à la sécurité pour le Département des garanties	30 398	-
	Gestion du contrôle de l'accès à Seibersdorf	37 480	-
	Gestion du contrôle de l'accès au CIV	87 048	-
	Gestion des questions relatives à la sécurité de l'information	37 480	-
4.1.1.003 Formation	Mise en oeuvre du programme annuel de formation aux garanties	59 764	200 516
	Mise en oeuvre du programme de stages	20 000	-
	Évaluation des besoins de formation et mise en place de programmes de formation théorique et pratique	-	15 000
4.1.1.004 Planification stratégique	Coordination des processus de planification stratégique, notamment du plan de R-D à long terme, analyse, appui et orientations aux États sur l'action à mener	1 131	2 446
	Coordination des activités des programmes d'appui d'États Membres	-	9 342
4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur par la Division des opérations A	555 122	555 122
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur	109 435	109 435
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG	Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur par la Division des opérations B	82 972	82 972
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel par la Division des opérations C	130 576	130 576
4.1.5.001 Analyse de l'infrastructure des États	Collecte et analyse de l'imagerie satellitaire commerciale	239 782	239 782
	Traitement et analyse de données spatiales et élaboration de produits connexes	136 310	165 921
	Évaluations de la technologie	21 449	21 449
	Activités de recherche, de développement et d'intégration	222 079	192 468
4.1.5.002 Analyse des informations déclarées	Réception, traitement, analyse et tenue à jour des informations relatives à la comptabilité des matières nucléaires	168 598	168 598
	Analyse des opérations et mise en oeuvre de nouveaux processus et outils pour concevoir de nouvelles solutions	80 715	80 715
	Fourniture d'un service complet englobant la réception, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations obtenues au titre du protocole additionnel	21 449	21 449
4.1.5.003 Analyse des facteurs propres aux États	Analyse de l'information et appui au processus d'évaluation au niveau de l'État par le département	742 892	742 892
	Mise en oeuvre et gestion du programme d'information active sur les achats	37 013	37 013
	Évaluation de projets de CT susceptibles d'être pertinents pour les garanties	21 449	21 449

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
 Activités non financées des tâches

Tableau 20

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
4.1.5.004 Informations et analyse concernant le cycle du combustible nucléaire	Évaluation et comparaison de données tirées des déclarations des États et d'activités de vérification sur le terrain menées par l'AIEA (mesures d'AND et examen d'échantillons prélevés aux fins de l'échantillonnage de l'environnement, de l'analyse destructive et de l'analyse d'impuretés)	107 959	107 959
	Élaboration et mise à jour de méthodologies et gestion de la R-D dans le domaine de l'échantillonnage de l'environnement, de l'analyse d'impuretés, de l'analyse destructive et non destructive, de l'évaluation du bilan matières et de méthodologies statistiques pour les garanties	185 066	185 066
	Tâches d'appui à des partenaires du département et des partenaires externes	57 927	57 927
4.1.6.001 Matériel portable et fixe d'analyse non destructive	Fourniture et maintenance de matériel portable et fixe d'analyse non destructive	1 455 196	716 598
4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties	Fourniture et maintenance d'instruments de surveillance	3 520 170	2 650 714
	Fourniture de systèmes de surveillance automatique	3 773 120	3 587 103
4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel	Gestion des actifs, entreposage et suivi du matériel de vérification et des composants du système des garanties	43 949	43 949
	Réception et livraison de matériel et de fournitures neufs et d'occasion à des fins de vérification au titre des garanties	316 948	363 208
4.1.6.004 Intégration et coordination de systèmes	Fourniture et maintenance de scellés et de matériel de confinement	657 088	414 027
	Fourniture et maintenance d'instruments de télésurveillance	161 508	25 700
	Études techniques pour les projets de services techniques et scientifiques aux garanties	140 290	322 546
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	Coordination de la logistique pour les échantillons et gestion du réseau de laboratoires d'analyse (NWAL)	59 764	59 764
4.1.9.001 Développement des TIC	Élaboration et maintenance du système de TIC essentiel à l'activité des garanties	1 211 840	3 811 201
	Gestion de l'analyse des opérations, de l'architecture, de l'assurance qualité et de la gestion de projets des TIC	29 640	29 640
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	Fourniture de services pour les travaux et la sécurité de l'infrastructure des TIC	1 489 606	6 730 590
	Appui aux utilisateurs des TIC	144 544	2 792 877
4.3.1.002 Système d'information relatif aux garanties	Mise en place d'un système d'information unique, intégré et sûr pour le Département des garanties	523 679	513 832
4.3.1.004 Développement des SNCC	Élaboration et mise en oeuvre de cours SNCC	947 252	949 822
	Préparation, conduite et suivi de missions ISSAS	-	14 721
4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes	Mise au point d'instruments/composants portatifs et fixes pour l'analyse non destructive	19 859	19 859
	Mise au point de matériel informatique de surveillance automatique	30 998	30 998
	Mise au point d'instruments et de composants de surveillance	51 400	51 400
	Mise au point d'instruments et de composants de scellés et de confinement	-	29 611

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
Activités non financées des tâches

Tableau 20

Projet	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodologies	Mise au point de systèmes d'instrumentation automatiques	25 700	-
	Mise au point de systèmes d'instrumentation intégrés pour les garanties	61 300	-
	Prévisions concernant l'évolution de la technologie et évaluation d'innovations	151 185	151 185
	Gestion de la qualité dans les activités de développement (processus, normes, procédures, documentation)	57 859	168 364
	Infrastructure de données	56 540	56 540

Programme sectoriel 5

Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Introduction

Sous la direction et l'autorité du Directeur général, le programme de l'Agence vise à atteindre les buts et objectifs de ses États Membres. Cela exige une coordination efficace pour assurer une approche de l'organisation unique, notamment en ce qui concerne les politiques générales, les interactions avec les États Membres, la planification des politiques et des stratégies, y compris la gestion des risques conformément à la stratégie à moyen terme, l'élaboration et l'exécution des programmes, la définition des priorités, l'évaluation de la performance, et la gestion des échanges d'informations au sein du Secrétariat, entre le Secrétariat et les États Membres, et à l'intention des médias et du public. Un large éventail de services administratifs et juridiques continuera à être fourni aux programmes de l'Agence pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat de manière efficiente et efficace. En 2014-2015, le présent programme sectoriel jouera encore un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS).

Le programme sectoriel 5 veillera davantage à la coordination des efforts de sécurité dans le cadre d'une fonction centralisée spécialisée au sein de l'Agence.

L'Agence continuera de mettre davantage l'accent sur les résultats, l'efficacité, l'efficacités, la qualité, la responsabilisation et la gestion des risques. Les activités de supervision de l'Agence continueront à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficacités grâce à des vérifications, des évaluations et des enquêtes ainsi qu'à la fourniture d'un appui consultatif à la direction et au Conseil des gouverneurs.

Objectifs :

- Instituer pleinement l'approche de l'organisation unique et de la gestion basée sur les résultats pour assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités de tous les programmes de l'Agence et de l'utilisation des ressources.
- Faire mieux connaître et comprendre le travail de l'Agence et assurer aux parties prenantes un accès en temps voulu aux informations scientifiques et techniques pertinentes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Totale coordination des activités de planification, d'élaboration, d'exécution et d'évaluation du programme de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de double emploi dans le programme de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture en temps voulu aux programmes scientifiques et techniques de l'Agence de services administratifs et juridiques appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction exprimé concernant l'efficacités des services administratifs et juridiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Services d'appui liés à l'information et stratégies de communication efficaces et efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilité d'accès aux informations de l'Agence pour le Secrétariat, les États Membres, les médias et le public.

5.0.1 Direction exécutive et politique générale

Objectif :

- Assurer la direction et la coordination de la politique générale de toutes les activités de l'Agence au niveau exécutif de façon à répondre aux besoins des États Membres et à instaurer une culture de l'organisation unique et une approche de la gestion basée sur les résultats.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution efficace, efficiente et transparente des programmes et activités de l'Agence concernant les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de satisfaction des États Membres quant à l'efficacités, l'efficacités et la transparence du programme exécuté.

Changements et tendances concernant le programme : La planification des politiques et la formulation de stratégies ont été renforcées pour que les activités de l'Agence soient conformes aux orientations des États Membres, y compris la stratégie à moyen terme. Les activités de coordination et d'exécution des politiques continueront d'assurer la rapidité et l'efficacités de la mise en œuvre des politiques et de l'exécution du programme. Un système de gestion des risques au niveau de l'Agence a été intégré dans la planification

stratégique, l'élaboration du programme et budget et la planification du travail pour que les risques soient identifiés, étudiés et atténués de manière uniforme dans le processus de prise de décisions.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 10 % (737 896 €) en 2014 par rapport à 2013, et diminuent de 1 % (107 400 €) en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits prévus
5.0.1.001 <i>Direction exécutive</i>	Direction et publication de politiques générales, coordination des activités du Secrétariat et liaison avec les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
5.0.1.002 <i>Organes directeurs</i>	Réunions des organes directeurs ; documents pour les réunions des organes directeurs ; et réunions d'information sur le programme de l'Agence à l'intention des États Membres.
5.0.1.003 <i>Coordination et gestion générales</i>	Direction générale de tous les services d'appui et de la communication interne correspondante ; établissement/suivi de plans d'action ; liaison avec les organismes du système des Nations Unies et le gouvernement hôte ; coordination du programme et budget ; et examens de la sécurité et de la coordination avec d'autres organisations sises au CIV.

5.0.2 Services juridiques

Objectif :

— Améliorer la mise en œuvre du programme grâce à des avis juridiques appropriés formulés en temps voulu.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Avis juridiques de la qualité optimale fournis au Directeur général, au Secrétariat et aux divers organes de l'Agence, ainsi qu'aux États Membres sur demande. 	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence et ponctualité de l'appui juridique fourni à tous les clients.

Changements et tendances concernant le programme : La consolidation de l'appui juridique général et des travaux importants liés aux garanties renforcées et aux autres activités de vérification, de la protection contre le terrorisme nucléaire et de la coopération technique devrait se poursuivre. Ceci est aussi vrai des demandes d'assistance des États Membres pour la préparation de législations nationales, en particulier sur la mise en œuvre d'accords internationaux auxquels ces États sont parties. L'administration du personnel et la gestion continuent en outre de nécessiter un nombre croissant d'avis juridiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 3 % (84 756 €) en 2014 par rapport à 2013, et aucune augmentation n'est proposée en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.2.001 <i>Services juridiques</i>	Services juridiques de qualité optimale fournis au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres lors de l'élaboration et de l'exécution d'activités de l'Agence.

5.0.3 Services de supervision

Objectif :

— Donner au Directeur général, aux hauts responsables et à d'autres parties prenantes des assurances indépendantes et objectives que les activités de l'Agence sont exécutées de manière efficiente et efficace et en conformité avec les règlements, règles et politiques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance par le Directeur général et les autres parties prenantes du volume de travail de l'OIOS. Évaluation de la qualité et de l'utilité des résultats de l'OIOS par les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des tâches de l'OIOS qui ont commencé conformément au plan de travail. Pourcentage de réponses positives à l'enquête de satisfaction auprès des clients de l'OIOS concernant la qualité et l'utilité des tâches effectuées par ce bureau.

Changements et tendances concernant le programme : L'importance accordée par l'Agence aux résultats, à l'efficacité, à l'efficacités, à la qualité, à la responsabilisation et à la gestion des risques, ainsi que sa dépendance à l'égard des systèmes informatiques dans l'exécution de ses programmes, parallèlement à l'accent accru mis sur les fonctions de supervision dans la plupart des organisations et organismes des Nations Unies, signifient que les activités de supervision de l'Agence seront encore renforcées.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 7 % (181 286 €) en 2014 par rapport à 2013, et aucune augmentation n'est proposée en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.3.001 Services de supervision	Rapports de grande qualité sur l'efficacité, l'efficacités et la conformité des travaux de l'Agence par rapport au plan de travail défini par le Bureau des services de supervision interne.

5.0.4 Information du public et communication

Objectif :

- Favoriser une bonne compréhension et une participation positive du public, ainsi que la communication, par les médias, d'informations exactes sur les questions nucléaires et les travaux de l'Agence, notamment sur le rôle du Directeur général, pour un soutien accru du public et des États Membres.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et soutien des travaux de l'Agence par les médias et le public, appui plus large avec une base démographique/géographique élargie et un retour d'information positif accru. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entrevues avec les médias (du Directeur général et d'autres), de conférences de presse, de réunions d'information, de réponses écrites et de visites d'information offertes aux médias chaque année. • Nombre de téléchargements vidéo et audio par les organismes de diffusion et autres depuis le serveur FTP de l'Agence chaque année. • Nombres de visites, de lecteurs des documents d'information publics de l'Agence en versions papier et électronique, de visites du site web de l'Agence ; évaluations positives des médias sociaux.

Changements et tendances concernant le programme : L'Agence est largement reconnue comme la principale source mondiale autorisée d'évaluations des questions relatives au nucléaire. Les attentes ont augmenté en ce qui concerne la transparence de la communication dans tous les domaines de compétences de l'Agence, en particulier à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Les États Membres, les médias, le public et les membres du personnel attendent en toute confiance des informations cohérentes, facilement compréhensibles et applicables présentées en temps voulu et de manière intégrée. L'Agence devra donc veiller à ce que ses activités, très variées, soient encouragées à un haut niveau et dans les régions où elle intervient. Parallèlement, elle doit suivre l'évolution rapide de l'environnement technologique en veillant à ce qu'un dispositif de gouvernance web soit en place pour lui permettre de traiter un flux d'informations croissant et d'être prête à communiquer sur les cas d'urgence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 7 % (225 015 €) en 2014 par rapport à 2013, et aucune augmentation n'est proposée en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.4.001 Information du public et communication	Meilleure compréhension des effets positifs des travaux de l'Agence par le public ; appui accru du public aux travaux de l'Agence et à son mandat.

5.0.5 Technologies de l'information et de la communication

Objectif :

- Répondre de la façon la plus efficace et efficiente aux besoins en technologies de l'information et de la communication (TIC) des programmes et des États Membres de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Services et infrastructure des TIC utilisés et optimisés pour répondre aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage annuel de résultats positifs dans le cadre d'accords de prestation de services (APS). Disponibilité — mesurée par le pourcentage de temps utilisable par mois en dehors des périodes de maintenance prévues — des services essentiels pour les applications et l'infrastructure des TIC.

Changements et tendances concernant le programme : Les services de TIC de l'Agence devront continuer à s'adapter non seulement à l'évolution de la technologie et des besoins des programmes de l'Agence, mais également aux tendances et aux meilleures pratiques du secteur, qui évoluent vers la centralisation des informations utilisées pour planifier et gérer les ressources d'une organisation en vue de réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle et d'éliminer les doubles emplois et la reprise de travaux. L'Agence a aménagé une zone technique sécurisée et fiable pour abriter son centre informatique. Cet investissement évitera les doubles emplois et viendra consolider l'infrastructure des TIC dans toute l'Agence tout en permettant de satisfaire aux normes de sécurité requises pour assurer la confidentialité des informations. La sécurité des TIC reste — et restera — un défi en raison de la complexité sans cesse croissante des menaces et des attaques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent légèrement de 2 % (216 231 €) en 2014 par rapport à 2013, et aucune augmentation n'est proposée en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.5.001 Technologies de l'information et de la communication	Services pour les utilisateurs finals des TIC, services pour l'infrastructure des TIC, solutions TIC, gestion de programmes, architecture de l'information et politique générale concernant les TIC.

5.0.6 Gestion et services financiers

Objectifs :

— Faire en sorte que les États Membres maintiennent leur confiance dans la gestion financière de l'Agence et fournir avec efficacité et efficacie des services pertinents appuyant tous les programmes de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Planification financière saine et en temps voulu, élaboration du programme et budget, information financière précise et fiable. 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation en temps voulu et degré d'utilisation des documents et rapports budgétaires et financiers. Politiques, règles et règlements et systèmes appuyant les pratiques et l'information financières revus et mis à jour si nécessaire.
<ul style="list-style-type: none"> Administration financière efficiente de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Paiement en temps voulu des traitements, des droits du personnel, des voyages et des achats de biens et services.
<ul style="list-style-type: none"> Approbation des états financiers de l'Agence par le Vérificateur extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Opinion sans réserve du Vérificateur extérieur.

Changements et tendances concernant le programme : En 2011, l'Agence a publié ses premiers états financiers conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), en utilisant l'AIPS. L'amélioration et la rationalisation des processus opérationnels appuyant les IPSAS, notamment en mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficience des contrôles internes, restent des activités prioritaires. L'appui à la mise en œuvre des futures phases de l'AIPS en est une autre.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent légèrement de 2 % (115 250 €) en 2014 par rapport à 2013, et aucune augmentation n'est proposée en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.6.001 Gestion et services financiers	Programme et budget de l'Agence ; états financiers de l'Agence ; rapports aux organes directeurs et aux donateurs ; gestion efficace des fonds confiés par les États Membres ; et paiement en temps voulu de tous les vendeurs et membres du personnel.

5.0.7 Gestion des ressources humaines

Objectifs :

- Fournir des conseils et un soutien efficaces en ce qui concerne la gestion des ressources humaines pour le recrutement et la mise en valeur de personnel pleinement compétent et varié, et pour la gestion de sa performance ; et optimiser sa santé et son bien-être.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Personnel de l'Agence répondant individuellement et collectivement à tous les besoins des programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage annuel d'administrateurs répondant entièrement aux profils de postes requis. Meilleure polyvalence du personnel dans le cadre de la politique de mobilité.
<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes-femmes au sein du personnel de l'Agence et répartition géographique en conformité avec son Statut. 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse annuelle du nombre de femmes aux postes de responsabilité élevés. Diminution du nombre d'États Membres sous-représentés.
<ul style="list-style-type: none"> Niveau optimal de santé et de bien-être du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse annuelle du nombre d'examen médicaux. Hausse annuelle du nombre de certificats d'aptitude médicale traités en 24 heures, grâce à des outils de TI renforcés.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme est influencé par : la demande mondiale croissante en talents, en particulier dans l'industrie nucléaire ; la baisse de la compétitivité des traitements du système des Nations Unies, en particulier pour les postes élevés ; les problèmes de financement de l'Agence dans le contexte de la crise financière mondiale ; un nouveau système de planification des ressources (ERP), avec les risques et les avantages de la phase opérationnelle ; l'accent accru mis sur la gestion de la qualité ; et les exigences en matière de gains d'efficacité et de responsabilisation. Tous ces facteurs auront un impact élevé sur l'exécution des programmes. Cela à son tour influera sensiblement sur la demande des services de gestion des ressources humaines. Le changement majeur est que l'accent portera désormais sur les services de grande valeur, y compris le développement organisationnel et la planification du personnel pour optimiser la capacité des ressources humaines avec des moyens limités, des exigences accrues en matière d'élaboration de politiques, la résolution de problèmes de personnel, l'utilisation des pratiques optimales et la rationalisation des processus.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 19 % (965 862 €) en 2014 par rapport à 2013, et de 2 % (107 618 €) en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.7.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	Plans de recrutement ; mesures d'acquisition de talents et de sensibilisation ; outils de sélection. Rapports et plans d'action sur la parité hommes-femmes ; personnel provenant de différents États Membres ; et examens médicaux.

5.0.8 Services généraux

Objectif :

- Permettre à l'Agence de s'acquitter de ses tâches grâce à une infrastructure de services généraux d'administration et d'appui efficaces et efficaces.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Service aux clients efficace et de qualité optimale pour la fourniture de services administratifs et d'appui généraux. Fourniture en temps voulu d'un service d'appui coordonné et axé sur le client. 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des clients concernant la qualité des services généraux d'appui fournis. Économies réalisées dans la fourniture des services administratifs généraux.

Changements et tendances concernant le programme : On continuera de mettre l'accent sur la rationalisation et la simplification des méthodes de travail en vue d'obtenir des gains d'efficacité et d'assurer un environnement plus rationalisé et contrôlé. Ceci s'appliquera à tous les domaines des services généraux d'administration et d'appui. La mise en œuvre de l'AIPS devrait avoir un impact positif dans les domaines des voyages et des transports et de la gestion des biens et du matériel, en permettant de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer les systèmes d'information pour la gestion. L'évolution rapide du secteur des voyages constituera encore un défi, et des efforts particuliers seront déployés pour maintenir les frais de voyage à un niveau acceptable. On

continuera de stocker la correspondance officielle reçue et envoyée dans le système électronique de gestion des dossiers de l'Agence. La hausse continue des demandes de services de vidéoconférence devrait se poursuivre. Des projets ambitieux de gestion des installations seront entrepris, comme la maintenance des installations de sécurité et la construction de nouveaux laboratoires à Seibersdorf.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 4 % (1 009 342 €) en 2014 par rapport à 2013, et aucune augmentation n'est proposée en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits prévus
5.0.8.001 <i>Gestion des services généraux</i>	Permettre à l'Agence de s'acquitter de ses tâches en fournissant des services généraux d'administration et d'appui efficaces et efficaces.
5.0.8.002 <i>Infrastructure de reprise après sinistre et capacité de gestion des incidents</i>	Construire un centre de données sécurisé et sûr pour héberger et gérer les TIC et les sites de reprise des opérations de l'Agence après sinistre ainsi qu'une installation qui sera utilisée par le groupe de gestion de crise lors de situations de crise.
5.0.8.003 <i>Fonds d'immobilisations pour les services de gestion des bâtiments</i>	Demande de contributions correspondant à la demande de crédits budgétaires du Service de gestion des bâtiments de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/IDI).

5.0.9 Services linguistiques, de conférence et de publication

Objectif :

— Permettre un échange et une diffusion efficaces des informations utiles pour l'exécution du travail et du mandat de l'Agence entre le Secrétariat et les États Membres en organisant des réunions et des conférences, en produisant des documents dans les six langues officielles de l'Agence, et en établissant et en distribuant des publications.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Dialogue et communication multilingues améliorés et efficaces entre l'Agence et les principales parties prenantes et les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Services linguistiques : productivité mesurée par le nombre de mots traduits par heure de travail. Services de conférence : satisfaction des clients (États Membres et organisateurs de réunions) mesurée par rapport aux données de 2012-2013. Services de publication : satisfaction des clients (internes et externes) concernant les services fournis.

Changements et tendances concernant le programme : Le recours croissant aux technologies de l'information pour des tâches liées aux services de conférence, de traduction et de publication est considéré comme un facteur clé tant à présent que dans l'avenir. La méthode d'affectation des coûts des services partagés adoptée à l'échelle pilote pour 2012-2013 a été perfectionnée et est devenue un élément établi du budget pour 2014-2015. L'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité et de la cohérence de la documentation et de la correspondance communiquées aux États Membres. L'externalisation de travaux appropriés dans le domaine de la publication se poursuivra au niveau actuel. Avec le départ à la retraite prochain de nombreux fonctionnaires de rang élevé, la planification des remplacements est devenue une priorité absolue.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 5 % (237 481 €) en 2014 par rapport à 2013, et augmentent légèrement de 317 € en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principaux produits prévus
5.0.9.001 <i>Services linguistiques, de conférence et de publication</i>	Environ 27 000 pages de documents et de comptes rendus traduits dans les six langues officielles de l'AIEA ; appui organisationnel et services administratifs et logistiques à environ 1 860 réunions de l'Agence ; et production d'environ 250 publications et supports d'information.

5.0.10 Services d'achats

Objectif :

— Fournir des biens et services pour appuyer la réalisation des buts et des objectifs de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Optimisation des ressources de l'Agence dans l'achat des biens et services en tenant compte de cet élément à chaque étape du processus d'achat et grâce à une compétition internationale juste, transparente et efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation effective des ressources conformément aux indicateurs de performance clés établis dans les plans approuvés pour les achats importants (d'une valeur supérieure à 150 000 €) de l'Agence. Respect du règlement financier et des règles de gestion financière.

Changements et tendances concernant le programme : Les innovations comprennent : la réduction des coûts de transaction pour les achats de faible valeur ; la réduction du risque pour les achats essentiels grâce à une planification mûrement réfléchie et à des mesures de réduction du risque des équipes d'achat pour l'ensemble de l'Agence ; la réduction du personnel grâce à l'achat direct d'articles à faible valeur et standards ; des améliorations de l'optimisation des ressources mesurée par les indicateurs de performance dans les projets importants d'achat.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, diminuent de 7 % (129 116 €) en 2014 par rapport à 2013, et augmentent légèrement de 346 € en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonction

Titre	Principal produit prévu
5.0.10.001 Services de sous-traitance et gestion stratégique des approvisionnements	Bons de commande, contrats et transactions d'achat de faible valeur.

Stratégie à moyen terme

Sous-objectifs de la SMT	Sous-fonctions
F02 Apporter des orientations et un soutien généraux en ce qui concerne la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence	5.0.1.001 Direction exécutive 5.0.1.002 Organes directeurs 5.0.1.003 Coordination et gestion générales 5.0.3.001 Services de supervision 5.0.10.001 Services de sous-traitance et gestion stratégique des approvisionnements
F03 Assurer une coordination efficace au sein du Secrétariat, par exemple en précisant les lignes hiérarchiques et de responsabilité, en tenant dûment compte de la gestion de la qualité et des risques	5.0.8.002 Infrastructure de reprise après sinistre et capacité de gestion des incidents
F05 Mettre en œuvre et gérer l'ensemble des fonctions du système de planification des ressources de l'Agence (Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS), et établir ainsi un système commun d'information et de gestion pour les fonctions d'appui.	5.0.1.004 AIPS
F07 Utiliser les meilleures pratiques, comme l'application globale de la gestion de la qualité et le référencement, améliorer l'efficacité de l'Agence dans ses activités liées au programme et ses pratiques de gestion	5.0.6.001 Gestion et services financiers 5.0.8.001 Gestion des services généraux
F09 Adopter les avancées technologiques dans des domaines comme la traduction, l'imprimerie et les relations avec les médias et le public, et préserver la sécurité des informations confiées à l'Agence, notamment en ce qui concerne les garanties et la sécurité nucléaire	5.0.4.001 Information du public et communication 5.0.4.001 Internet et communications imprimées 5.0.5.001 Technologies de l'information et de la communication 5.0.5.002 Provision pour investissements en infrastructure TI 5.0.9.001 Services linguistiques, de conférence et de publication 5.0.9.003 Services de publication
F10 Tout en réduisant les coûts administratifs, adopter des techniques plus innovantes pour trouver et justifier des sources de financement supplémentaires	5.0.8.003 Fonds d'immobilisations pour les services de gestion des bâtiments
F11 Appliquer des procédures de recrutement plus ciblées, et adopter des conditions d'emploi non monétaires attrayantes conformes aux normes fixées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	5.0.7.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines
F12 Adopter des politiques et des directives renforcées pour préciser les lignes hiérarchiques et de responsabilité	5.0.2.001 Services juridiques

Les sous-objectifs de la SMT ci-après ne sont rattachés aux projets que comme sous-objectifs secondaires :

- F04 Assurer une hiérarchisation plus ciblée des activités pour tirer parti au maximum du programme de l'Agence, les activités étant clairement axées sur les domaines dans lesquels l'Agence peut avoir un impact sans équivalent, notamment en renforçant la planification des stratégies et des politiques ainsi que la coordination des politiques.
- F06 Utiliser les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour fournir des rapports transparents aux États Membres sur le coût exact des opérations et des projets.
- F08 Renforcer l'engagement de l'Agence vis-à-vis d'une approche plus systématique de l'identification, de la quantification et de la communication en ce qui concerne les gains d'efficacité, notamment en améliorant la coordination entre le personnel et le programme et en répondant avec plus de souplesse aux nouveaux enjeux du programme.
- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

Programme sectoriel 5 — Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 21

Fonction/Sous-fonction	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
5.0.1.001 Direction exécutive	4 535 834	-	-	4 535 834	-	-
5.0.1.002 Organes directeurs	2 526 969	-	-	2 526 969	-	-
5.0.1.003 Coordination et gestion générales	1 229 193	-	393 673	1 118 786	-	393 673
5.0.1 Direction exécutive et politique générale	8 291 996	-	393 673	8 181 589	-	393 673
5.0.2.001 Services juridiques	2 654 968	576 760	-	2 654 968	477 463	-
5.0.2 Services juridiques	2 654 968	576 760	-	2 654 968	477 463	-
5.0.3.001 Services de supervision	2 965 185	-	-	2 965 185	-	-
5.0.3 Services de supervision	2 965 185	-	-	2 965 185	-	-
5.0.4.001 Information du public et communication	2 891 651	-	-	2 891 651	-	-
5.0.4 Information du public et communication	2 891 651	-	-	2 891 651	-	-
5.0.5.001 Technologies de l'information et de la communication	9 166 842	355 149	77 100	9 166 842	468 229	-
5.0.5 Technologies de l'information et de la communication	9 166 842	355 149	77 100	9 166 842	468 229	-
5.0.6.001 Gestion et services financiers	6 768 750	732 877	-	6 768 750	732 877	-
5.0.6 Gestion et services financiers	6 768 750	732 877	-	6 768 750	732 877	-
5.0.7.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	6 211 344	-	-	6 321 795	-	-
5.0.7 Gestion des ressources humaines	6 211 344	-	-	6 321 795	-	-
5.0.8.001 Gestion des services généraux	27 540 114	255 904	102 800	27 539 511	255 904	-
5.0.8.002 Infrastructure de reprise après sinistre et capacité de gestion des incidents	-	-	2 056 000	-	-	2 056 000
5.0.8.003 Fonds d'immobilisations pour les services de gestion des bâtiments	-	-	1 439 200	-	-	1 439 200
5.0.8 Services généraux	27 540 114	255 904	3 598 000	27 539 511	255 904	3 495 200
5.0.9.001 Services linguistiques, de conférence et de publication	4 939 211	-	-	4 938 195	-	-
5.0.9 Services linguistiques, de conférence et de publication	4 939 211	-	-	4 938 195	-	-
5.0.10.001 Services de sous-traitance et gestion stratégique des approvisionnements	1 846 192	729 261	-	1 847 027	729 261	-
5.0.10 Services d'achats	1 846 192	729 261	-	1 847 027	729 261	-
5.S Services partagés internes	3 667 742	122 476	31 577	3 670 351	125 553	31 577
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 943 995	2 772 426	4 100 350	76 945 863	2 789 286	3 920 450

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
Activités non financées des tâches

Tableau 22

Sous-fonction	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
5.0.1.003 Coordination et gestion générales	Gestion et coordination générales	393 673	393 673
5.0.5.001 Technologies de l'information et de la communication	Formation des fonctionnaires de l'AIEA à la TI	77 100	-
5.0.8.001 Gestion des services généraux	Gestion et coordination globales	102 800	-
5.0.8.002 Infrastructure de reprise après sinistre et capacité de gestion des incidents	Gestion et coordination globales de l'infrastructure de reprise après sinistre et de la capacité de gestion des incidents	2 056 000	2 056 000
5.0.8.003 Fonds d'immobilisations pour les services de gestion des bâtiments	Fonds d'investissement pour les services de gestion des bâtiments	1 439 200	1 439 200
5.S.3.005 Section des solutions opérationnelles de MIIIT (Attribution au PS 5)	Solutions logicielles	31 577	31 577

Programme sectoriel 6

Gestion de la coopération technique pour le développement

Introduction

Le programme sectoriel 6 couvre l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets de coopération technique (CT) dans le cadre de programmes biennaux de CT, ainsi que du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT). Il s'emploie notamment à faciliter l'accès des États Membres aux technologies, aux techniques et aux applications nucléaires, grâce à des mesures de création de capacités et à un appui au niveau du matériel dans des domaines comme l'électronucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires, la santé, l'eau, l'environnement, l'alimentation, l'agriculture et l'industrie visant à atteindre des objectifs socio-économiques à long terme et de manière stratégique, compte tenu des besoins et des priorités établis par les États Membres. Les activités de ce programme sectoriel consistent notamment à faciliter l'accès des États Membres à une technologie de radiothérapie abordable, sûre et fiable en favorisant son intégration dans les programmes nationaux de lutte contre le cancer. En septembre 2012, 126 États Membres participaient au programme de CT, dont 32 faisaient partie du groupe des pays les moins avancés.

Dans le cadre du programme sectoriel 6, le Secrétariat, suivant la stratégie à moyen terme de l'Agence pour 2012-2017, collabore étroitement avec les États Membres pour formuler et mettre en œuvre le programme de CT et le PACT. Cela nécessite de nombreux échanges avec des parties prenantes très variées, notamment les États Membres concernés, des organisations compétentes du système des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, des organismes régionaux de développement et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. La stratégie à moyen terme établit un lien clair entre le programme de CT, le PACT et les autres activités de l'Agence. Bien que le programme sectoriel 6 contribue essentiellement à l'objectif stratégique D de cette stratégie, « Fournir une coopération technique efficace », il contribue aussi, au moins en partie, aux objectifs A, B, C et F. Conformément aux priorités de la stratégie à moyen terme, la participation accrue des femmes aux activités de CT, tant au niveau des États que du Secrétariat, reste une priorité.

Objectifs :

- Améliorer la pertinence, l'impact socio-économique et l'efficacité du programme de CT en planifiant et en exécutant un programme basé sur les besoins et la demande et en améliorant les capacités techniques des États Membres dans les applications pacifiques des technologies nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'un programme de CT coordonné de manière efficace et efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de projets de CT achevés pendant l'année précédente ayant pleinement atteint les objectifs fixés au niveau des produits. • Pourcentage de projets de CT achevés dans les délais approuvés.
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du programme de CT constamment améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de projets sur lesquels un rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement a été établi.
<ul style="list-style-type: none"> • Participation accrue des États Membres au programme de CT et engagement en faveur des principes d'appropriation, de pertinence et de durabilité, et relations renforcées avec des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États Membres ayant un programme national de CT avec un programme-cadre national (PCN) valide. • Nombre d'accords de partenariat valides.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des États Membres d'exécuter et de gérer des plans exhaustifs et autonomes de lutte contre le cancer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États Membres ayant demandé et reçu une assistance du PACT pour la lutte contre le cancer. • Nombre d'activités de lutte contre le cancer financées et mises en œuvre dans les États Membres grâce aux ressources extrabudgétaires mobilisées.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme de CT sera encore consolidé grâce à un engagement plus rapide avec les parties prenantes nationales. La présence de l'Agence sur le terrain sera renforcée pour faciliter la conception de projets et appuyer la mise en œuvre et l'élaboration systématique de rapports. Un accent accru sera mis sur les partenariats lors de la conceptualisation des projets de CT, notamment lors de la recherche et de la promotion de possibilités d'appui extrabudgétaire. La mise en œuvre, en parallèle, d'activités complémentaires sera renforcée, tout comme la coopération thématique avec les organismes pertinents du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La mise en œuvre de normes de qualité et de mesures de suivi de la performance devrait améliorer encore la qualité du programme de CT. La CT entre pays en développement s'appuiera plus sur le rôle de l'Agence en tant que pôle de connaissances et de technologies nucléaires. Les besoins urgents et imprévisibles des États Membres seront traités dans le cadre de projets de CT hors cycle. Pour améliorer davantage la mise en œuvre du PACT et tirer le meilleur parti des synergies entre les

Programme sectoriel 6

activités de CT et celles de ce programme, un nouveau projet consacré au PACT sera inclus dans le programme sectoriel 6. Le repositionnement du Bureau du PACT en tant que nouvelle entité organisationnelle du Département de la CT — Division du PACT — et son inclusion dans le programme sectoriel 6 devraient permettre d'améliorer l'exécution du programme et la coordination avec les parties prenantes concernées, et de renforcer les activités de gestion et de mise en œuvre liées au PACT dans les divisions régionales du Département de la CT. En outre, ce changement organisationnel facilitera le renforcement des activités de planification stratégique et de gouvernance liées au PACT, car il rassemble toutes les fonctions de planification et de gestion pertinentes dans un seul département. Cela permettra d'améliorer la hiérarchisation et la structuration des activités du PACT, notamment la mobilisation de ressources, la conception de programmes et l'établissement de rapports, ainsi que la coordination avec les partenaires clés du PACT, en particulier dans le cadre du Programme commun OMS (Organisation mondiale de la Santé)-AIEA de lutte contre le cancer.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2013, augmentent de 12 % (2 558 733 €) en 2014 par rapport à 2013 et augmentent légèrement de 488 € en 2015 par rapport à 2014.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits prévus
6.0.1.001 <i>Gestion globale et orientations stratégiques</i>	Politiques ; déclarations lors de grandes réunions et manifestations ; rapports aux organes directeurs ; rapports de mission ; et notes et documents d'analyse.
6.0.1.002 <i>Coordination et appui pour le programme de CT</i>	PCN élaborés/signés ; documentation du Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) pour 2016-2017 ; rapport annuel sur la CT ; notes d'information ; documents de référence ; documents relatifs aux partenariats ; ressources extrabudgétaires mobilisées ; rapports d'examen de la qualité pour le programme de CT pour 2016-2017 ; rapports sur l'exécution et l'évaluation des projets examinés ; indicateurs de performance clés identifiés et testés pour le programme de CT ; plans/documents de sensibilisation ; et page web de la CT.
6.0.1.003 <i>Gestion du programme de CT pour l'Afrique</i>	PCN élaborés/signés ; documentation du CACT pour 2016-2017 ; notes de présentation de programmes nationaux ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
6.0.1.004 <i>Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique</i>	PCN élaborés/signés ; documentation du CACT pour 2016-2017 ; notes de présentation de programmes nationaux ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
6.0.1.005 <i>Gestion du programme de CT pour l'Europe</i>	PCN élaborés/signés ; documentation du CACT pour 2016-2017 ; notes de présentation de programmes nationaux ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
6.0.1.006 <i>Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine</i>	PCN élaborés/signés ; documentation du CACT pour 2016-2017 ; notes de présentation de programmes nationaux ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
6.0.1.007 <i>Services d'achats</i>	Plans d'achats élaborés et exécutés ; biens et services nécessaires à l'exécution des activités du programme de l'Agence achetés et fournis en temps voulu sur la base de l'optimisation des ressources.
6.0.1.008 <i>Coordination et appui pour le PACT</i>	Documents de stratégie, y compris la stratégie de mobilisation de ressources ; profils nationaux sur le cancer ; plan de missions intégrées du PACT (imPACT) ; rapports de missions imPACT ; plan d'activités pour les sites modèles de démonstration du PACT ; rapports d'étape sur ces sites modèles ; supports d'apprentissage électronique ; Université virtuelle et réseau régional de formation à la lutte contre le cancer (VUCCnet) ; rapports du Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie (AGaRT) ; documents de projets susceptibles d'être financés ; documents et réunions d'information ayant trait à la lutte contre le cancer ; accords de partenariat ; ressources extrabudgétaires mobilisées ; mobilisation de ressources pour la lutte contre le cancer et plans/documents de sensibilisation ; et page web du PACT.

Stratégie à moyen terme

Sous-objectifs de la SMT	Sous-fonctions
B01 Améliorer la santé humaine en appuyant : l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la nutrition ; l'utilisation sûre et efficace de la médecine radiologique aux fins du diagnostic et du traitement des patients ; la mise au point de programmes nationaux intégrés et complets dans le cadre de partenariats, et en particulier du programme commun OMS-AIEA de lutte contre le cancer ; et la formation théorique et pratique de praticiens.	6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT
D01 Veiller à apporter un appui dans les domaines où la demande et l'intérêt augmentent, comme l'électronucléaire pour les États primoaccédants, l'infrastructure de sûreté et de sécurité, la santé, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les applications industrielles pertinentes.	6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques 6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT 6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique 6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique 6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe 6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine
F02 Apporter des orientations et un soutien généraux pour la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence	6.0.1.007 Services d'achats

Les sous-objectifs de la stratégie à moyen terme ci-après ne sont rattachés aux projets que comme sous-objectifs secondaires :

- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres ;
- D03 Développer les partenariats avec l'ONU et d'autres organisations multilatérales, les organismes régionaux de développement et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux pertinents.
- D04 Mobiliser des contributions extrabudgétaires pour répondre aux demandes et besoins croissants des États Membres, notamment pour des projets a/.
- D05 Favoriser les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, les échanges d'informations et de technologie et les initiatives de renforcement des capacités en faisant appel à l'expertise existant dans les États Membres et les centres de ressources régionaux et en encourageant le travail en réseau ;
- D06 Promouvoir la coopération régionale entre les États Membres face aux enjeux de développement transfrontières ;
- D07 Promouvoir les meilleures pratiques en matière de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets ;
- D08 Faire en sorte que tous les États Membres bénéficiant d'une assistance technique de l'Agence aient signé un accord complémentaire révisé ; et
- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 23

Fonction/Sous-fonction	2014 aux prix de 2014			2015 aux prix de 2014		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	1 037 996	-	-	1 037 996	-	-
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	4 122 813	-	38 434	4 122 813	-	38 434
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	4 221 935	-	147 682	4 221 935	3 482	144 200
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	3 559 795	-	87 918	3 559 795	-	87 918
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	3 164 931	291 703	297 800	3 164 931	291 703	297 800
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	2 634 699	174 808	28 154	2 634 699	174 808	28 154
6.0.1.007 Services d'achats	1 570 200	-	-	1 570 279	-	-
6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT	2 190 274	-	-	2 190 274	-	-
6.0.1 Gestion du programme de coopération technique	22 502 644	466 512	599 987	22 502 723	469 994	596 505
6.S Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 058 368	41 149	10 609	1 059 260	42 183	10 609
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	23 561 013	507 661	610 596	23 561 983	512 176	607 114

Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement
 Activités non financées des tâches

Tableau 24

Sous-fonction	Tâches	Non financées pour 2014	Non financées pour 2015
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	Gestion et coordination générales	38 434	38 434
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	Gestion et coordination générales	147 682	147 682
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	Gestion et coordination générales	87 918	87 918
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	Gestion et coordination générales	297 800	297 800
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	Gestion et coordination générales	28 154	28 154
6.S.3.005 Section des solutions opérationnelles de MIIIT (Attribution au PS 6)	Solutions logicielles	10 609	10 609

ANNEXES

Annexe 1. Liste des abréviations

ABNFBO	Activités de base non financées par le budget ordinaire
AD	analyse destructive
ADS	système hybride
AdSec	Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire
AEN	Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire
AFROG	Groupe africain de radio-oncologie
AGaRT	Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie
AGG	accord de garanties généralisées
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIPS	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes
ALADDIN	interface d'échange de données atomiques (AIEA)
ALMERA	laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement
AMBDAS	Système bibliographique de données atomiques et moléculaires
AND	analyse non destructive
ANSN	Réseau de sûreté nucléaire en Asie
APS	accord de prestation de services
AQ	assurance de la qualité
ASU	Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS
BMS	Service de gestion des bâtiments
BMSF	Fonds spécial pour la gestion des bâtiments
BMWG	Groupe de travail sur la surveillance aux frontières
CACT	Comité de l'assistance et de la coopération techniques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCR	Centre commun de recherche
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CDD	Commission du développement durable
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CIP	chiffre indicatif de planification
CIPT	Centre international de physique théorique
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIV	Centre international de Vienne
COI	Commission océanographique intergouvernementale
ConvEx	exercices organisés au titre des conventions
CPB	Comité du programme et du budget
CPD	canevas de préparation de document
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
CQ	contrôle de la qualité
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire

CSS	Commission des normes de sûreté
CT	tomodensitométrie
DCP	dépenses communes de personnel
DEEP	logiciel d'évaluation économique du dessalement
DEMO	centrale de démonstration
DE-TOP	Programme d'optimisation thermodynamique du dessalement
DGOP	Bureau du Directeur général chargé des politiques
DIRAC	registre des centres de radiothérapie
DMAIC	définir, mesurer, analyser, innover/améliorer et contrôler
DRiMa	projet international de gestion du risque dans le domaine du déclassement
DSP	traitement numérique du signal
DTL	dosimétrie thermoluminescente
3E	énergie-économie-environnement
ECAS	Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties
END	essai non destructif
ENDAN	État non doté d'armes nucléaires
PCI	préparation et conduite des interventions d'urgence
EPREV	Examen de la préparation aux situations d'urgence
EPRI	Institut de recherche sur l'énergie électrique
ERP	système de planification des ressources
ETP	équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FaSa	Projet international sur l'incorporation de l'évaluation de la sûreté dans la planification et la mise en œuvre du déclassement des installations utilisant des matières radioactives
FCT	Fonds de coopération technique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIM	Fonds pour les investissements majeurs
FINAS	Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible
FMI	Fond monétaire international
FORATOM	Forum atomique européen
FRM	Fonds pour le remplacement du matériel
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
FTP	protocole de transfert de fichiers
GBR	gestion basée sur les résultats
GC	Conférence générale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIF	Forum international Génération IV
GSAN	Réseau mondial d'évaluation de la sûreté
HEEP	programme d'évaluation économique de l'hydrogène
HLCM	Comité de haut niveau sur la gestion
IACRNE	Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques
IBANDL	Bibliothèque de données nucléaires pour l'analyse par faisceaux d'ions

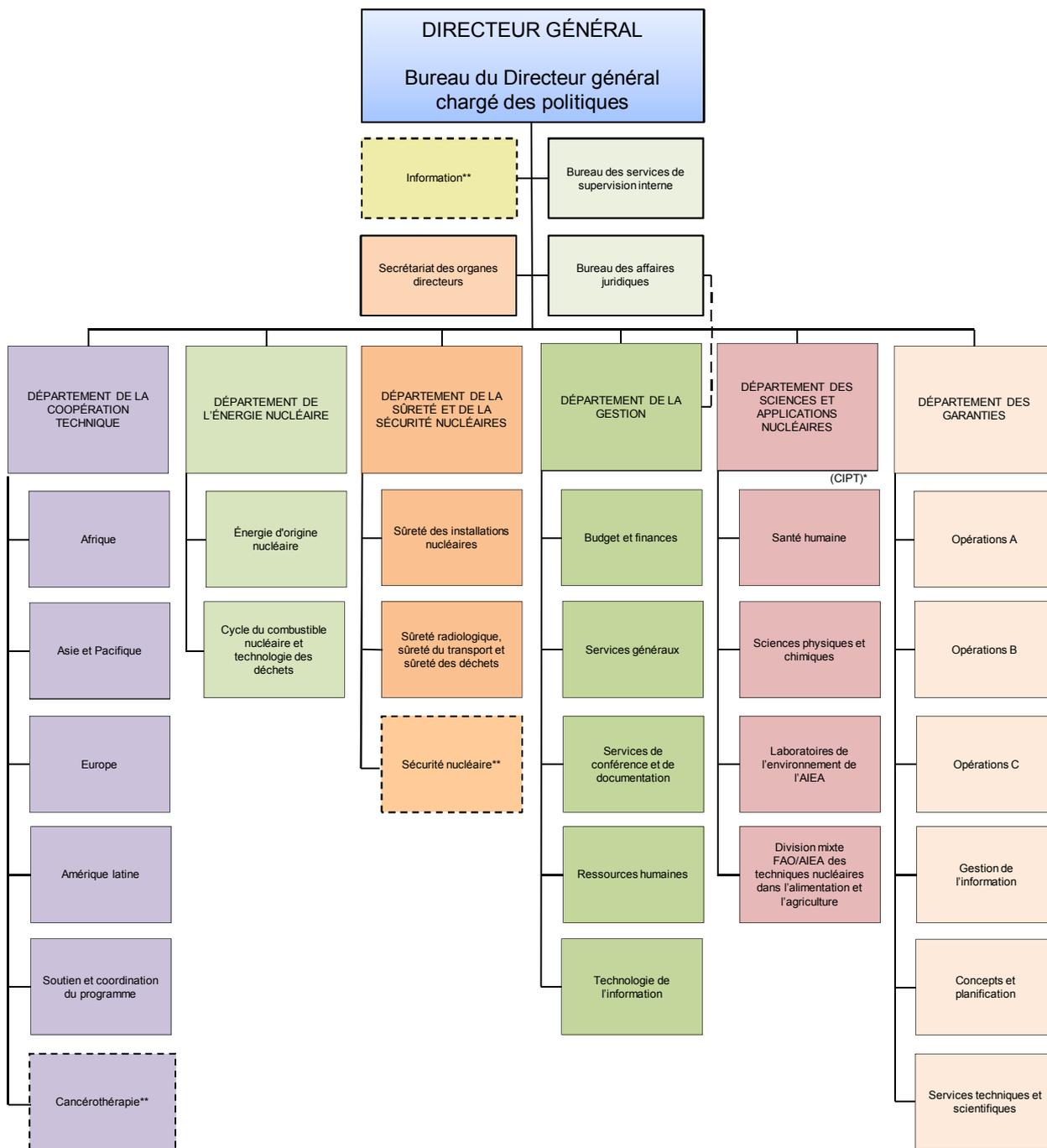
IEC	Centre des incidents et des urgences
IES	Système des incidents et des urgences
IGALL	Enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement
IMG	Groupe de gestion des incidents
imPACT	missions intégrées du PACT
INES	Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques
INIG	Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée
INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
INIS	Système international d'information nucléaire
INLN	Réseau international de bibliothèques nucléaires
INPO	Institut des opérations nucléaires
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
INSAG	Groupe international pour la sûreté nucléaire
INSEN	Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire
INSServ	Service consultatif international sur la sécurité nucléaire
INSSP	plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire
IPO	instruction permanente d'opération
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IRDFF	Fichier international de dosimétrie des réacteurs et de fusion
IRIX	Échange international d'informations sur les rayonnements
IRM	imagerie par résonance magnétique
IRMIS	Système international d'information sur le contrôle radiologique
IRP	Projet de reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
IRS	Système international de notification pour l'expérience d'exploitation
IRSRR	Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche
ISE	environnement intégré pour les garanties
ISEMIR	Système d'information sur la radioexposition professionnelle en médecine, dans l'industrie et la recherche
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISOE	Système d'information sur la radioexposition professionnelle
ISSAS	Service consultatif sur les SNCC de l'AIEA
ISSC	Centre international pour la sûreté sismique
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
JMOX	usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon
LABONET	Réseau international de laboratoires pour la caractérisation des déchets nucléaires
LAG	Laboratoire d'analyse pour les garanties
LIMS	Système de gestion de l'information de laboratoire
LSED	laboratoire secondaire d'étalonnage en dosimétrie
MARIS	Système d'information sur l'environnement marin
MODARIA	Modélisation et données pour l'évaluation de l'impact radiologique
NA	Département des sciences et des applications nucléaires

NAEL	Laboratoires de l'environnement de l'AIEA
NAFA	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
NAPC	Division des sciences physiques et chimiques
NE	Département de l'énergie nucléaire
NESA	Évaluation des systèmes d'énergie nucléaire
NFCIS	Système d'information sur le cycle du combustible nucléaire
NFCSS	Système de simulation du cycle du combustible nucléaire
NIRS	Institut national des sciences radiologiques (Japon)
NML	Laboratoire des matières nucléaires
NSGC	Comité des orientations sur la sécurité nucléaire
NSNS	Bureau de la sécurité nucléaire
NUMDAB	base de données sur la médecine nucléaire
NUSEC	Portail d'information sur la sécurité nucléaire
NUSSC	Comité des normes de sûreté nucléaire
NWAL	Réseau de laboratoires d'analyse
OA-ICC	Centre international de coordination sur l'acidification des océans
OASIS	Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (AIEA)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIOS	Bureau des services de supervision interne
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ORPAS	Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle
ORPNET	Réseaux de radioprotection professionnelle
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
PA	protocole additionnel
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PAEM	programmes d'appui d'États Membres
PCN	programme-cadre national
PET	tomographie à émission de positons
PIGE	émission gamma induite par particules chargées
PIM	Plan d'investissements majeurs
Plan commun	Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales
PMA	pays les moins avancés
PNLC	programme national de lutte contre le cancer
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPQM	protocole relatif aux petites quantités de matières
PRC	projet de recherche coordonnée
PRINCE	Projets en environnements contrôlés
PRIS	Système d'information sur les réacteurs de puissance
Programme de CT	programme de coopération technique
programme SAET	Programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté
PROSPER	Examen par des pairs de l'expérience relative à la performance en matière de sûreté d'exploitation
PSN	Plan sur la sécurité nucléaire
QUAADRIL	Vérification de l'assurance de la qualité pour l'amélioration et l'enseignement de la radiologie diagnostique
QUANUM	Assurance de la qualité en médecine radiologique
QUATRO	Équipe d'assurance de la qualité en radio-oncologie
RANET	Réseau d'intervention et d'assistance
RASIMS	Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique
R-D	recherche-développement
REE	rapport d'évaluation au niveau de l'État
RegNet	Réseau international d'organismes de réglementation
REPLIE	Plan d'intervention en cas d'incident et d'urgence
RFMP	réacteur de faible ou moyenne puissance
RHTRG	réacteur à haute température refroidi par gaz
RIPL	Bibliothèque de paramètres d'entrée de référence
ROYAUME-UNI	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
RPDC	République populaire démocratique de Corée
RRG	réacteur refroidi par gaz
RSLs	Forum international de travail pour la supervision réglementaire des anciens sites.
SAGNA	Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires
SAGNE	Groupe consultatif permanent sur l'énergie nucléaire
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties
SALTO	Service d'examen par des pairs des questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme des réacteurs modérés par eau
SARCoN	Principes directeurs pour l'évaluation systématique des besoins en compétences réglementaires
SEED	Site et conception basée sur les événements externes
SG	Département des garanties
SGOA	Division des opérations A
GOB	Division des opérations B
SGOC	Division des opérations C
SGQ	système de gestion de la qualité
SIG	Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA
SIR	Rapport sur l'application des garanties
SMT	Stratégie à moyen terme

SNCC	Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
SPECT	tomographie informatisée d'émission monophotonique
SRCC	système régional de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
STEP	Programme de formation en alternance
TAD	maladie animale transfrontière
TC	Département de la coopération technique
TECDOC	Publication dans la collection TECDOC de l'AIEA
ThDEPO	Répartition mondiale des gisements et des ressources de thorium
TI	Technologie de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIS	technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TSO	organisme d'appui technique et scientifique
TWG-ND	Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire
UDEPO	Base de données sur la répartition mondiale des gisements d'uranium
UE	Union européenne
UFE	uranium faiblement enrichi
UHE	uranium hautement enrichi
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNSCEAR	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
UPSAT	Équipe d'évaluation de sites de production d'uranium
USIE	Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence
VRD	vérification des renseignements descriptifs
VUCCnet	Université virtuelle et réseau régional de formation à la lutte contre le cancer
WANO	Association mondiale des exploitants nucléaires
WASSC	Comité des normes de sûreté des déchets
WATEC	Comité technique international sur les déchets radioactifs
WISER	Système d'analyse, de représentation et de recherche de données en hydrologie isotopique
WNA	Association nucléaire mondiale

Annexe 2. Organigramme (au 1^{er} janvier 2014)



* Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), légalement appelé « Centre international de physique théorique », fonctionne dans le cadre d'un programme conjoint de l'UNESCO et de l'Agence. C'est l'UNESCO qui l'administre pour le compte des deux organisations.

** Indique une proposition de modification.



Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Août 2013